Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les Fonds et les titres qu'ils offrent aux termes du présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Les titres des Fonds ne peuvent être offerts et vendus aux États-Unis qu'en vertu de dispenses d'inscription.

Fonds Scotia MD

2024

Fonds Patrimoine Scotia
Portefeuilles Apogée
Prospectus simplifié

Le 31 mai 2024

FONDS EN FIDUCIE SCOTIA

Fonds de quasi-liquidités

Fonds Scotia du marché monétaire (parts des séries Apogée, A, F, I, K et M)
Fonds Scotia du marché monétaire en $ US (parts des séries A, F et M)

Fonds de revenu

Fonds G.A. 1832 de créances mondiales (parts de série I)
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre (parts de série I)
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US (parts des séries I, K et M)
Fonds Scotia d'obligations canadiennes (parts des séries A, F, I et M)
Fonds Scotia de revenu canadien (parts des séries A, F, I, K et M)
Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia (parts de série A et F)
Fonds Scotia d'obligations mondiales (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone (parts des séries A, F, I, K et M)
Fonds Scotia hypothécaire de revenu (parts des séries A, F, I, K et M)
Fonds Scotia d'obligations en $ US (parts des séries A, F, K et M)
Fonds Patrimoine Scotia américain d'obligations de base+ (parts des séries Apogée, F et I)
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations canadiennes (parts des séries I, K et M)
Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations de base (parts des séries Apogée, F et I)
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes (parts des séries I, K et M)
Fonds Patrimoine Scotia d'actions privilégiées canadiennes (parts des séries I, K et M)
Fonds Patrimoine Scotia de revenu à taux variable (parts des séries I, K et M)
Fonds Patrimoine Scotia mondial à rendement élevé (parts des séries Apogée, F, I et M)
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement élevé (parts des séries I et K)
Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur (parts des séries Apogée, F, I, K et M)
Fonds Patrimoine Scotia de revenu (parts des séries Apogée, F et I)
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes (parts des séries I, K et M)
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à court terme (parts des séries I, K et M)
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement total (parts des séries K et M)

Fonds équilibrés

Fonds Scotia canadien équilibré (parts des séries A et F)
Fonds Scotia équilibré diversifié (parts des séries A et F)
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié (parts des séries A, F et M)
Fonds Scotia équilibré de dividendes (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia équilibré mondial (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia revenu avantage (parts des séries A, F, K et M)
Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone (parts des séries A et F)
Fonds Scotia équilibré en $ US (parts des séries A et F)
Fonds Patrimoine Scotia équilibré stratégique (parts des séries Apogée et F)

Fonds d'actions

Fonds d'actions canadiennes et américaines

Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes toutes capitalisations (parts de série I)
Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales (parts de série I)
Fonds Scotia de dividendes canadiens (parts des séries A, F, I, K et M)
Fonds Scotia d'actions canadiennes (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia de croissance canadienne (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation (parts des séries A, F, I, K et M)
Fonds Scotia des ressources (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia de dividendes américains (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia d'actions américaines (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia de potentiel américain (parts des séries A, F et I)
Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes (parts des séries I, K et M)
Fonds Patrimoine Scotia canadien de croissance (parts des séries Apogée, F et I)
Fonds Patrimoine Scotia canadien à moyenne capitalisation (parts des séries Apogée, F et I)
Fonds Patrimoine Scotia canadien à petite capitalisation (parts des séries Apogée, F, I et M)
Fonds Patrimoine Scotia canadien de valeur (parts des séries Apogée, F et I)
Fonds Patrimoine Scotia de dividendes nord-américains (parts des séries K et M)
Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation (parts des séries I, KM et M)
Fonds Patrimoine Scotia de revenu de titres immobiliers (parts des séries I, K et M)
Fonds Patrimoine Scotia de dividendes américains (parts des séries I, K et M)
Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation (parts des séries Apogée, F, I, KM et M)
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation (parts des séries Apogée, F, I et M)
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur (parts des séries Apogée, F et I)

Fonds d'actions internationales

Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents (parts de série I)
Fonds G.A. 1832 d'actions internationales de croissance (parts de série I)
Fonds Scotia d'actions européennes (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia d'actions internationales (parts des séries A, F et I)
Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents (parts des séries Apogée, F, I et M)
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales (parts des séries I, K et M)
Fonds Patrimoine Scotia international d'actions de base (parts des séries I, K et M)
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales (parts des séries Apogée, F et I)
Fonds Patrimoine Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation (parts des séries Apogée, F et I)

Fonds d'actions mondiales

Fonds Scotia de dividendes mondiaux (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia d'actions mondiales (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia de croissance mondiale (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone (parts des séries A, F, I, K et M)
Fonds Patrimoine Scotia d'actions mondiales (parts des séries Apogée, F, I et M)
Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures (parts des séries Apogée, F, I et M)
Fonds Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux (parts des séries Apogée, F et I)
Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation (parts des séries I, KM et M)
Fonds Patrimoine Scotia d'infrastructures Monde (parts des séries I, K et M)

Fonds indiciels

Fonds Scotia indiciel obligataire canadien (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia indiciel d'actions internationales (parts des séries A, F et I)
Fonds Scotia indiciel Nasdaq (parts des séries A et F)
Fonds Scotia indiciel d'actions américaines (parts des séries A, F et I)

Fonds spécialisé

Fonds Patrimoine Scotia de rendement à prime (parts des séries I, K et M)

Solutions Portefeuille

Portefeuilles Sélection[MD] Scotia

Portefeuille de revenu Sélection Scotia (parts des séries A, F, FT et T)
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia (parts des séries A, F, FT et T)
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia (parts des séries A, F, FT et T)
Portefeuille de croissance Sélection Scotia (parts des séries A, F, FT et T)
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia (parts des séries A, F, FT et T)

Portefeuilles Partenaires Scotia[MD]

Portefeuille de revenu Partenaires Scotia (parts des séries A, F, FT et T)
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia (parts des séries A, F, FT et T)
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia (parts des séries A, F, FT et T)
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia (parts des séries A, F, FT et T)
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia (parts des séries A, F, FT et T)

Portefeuilles INNOVA Scotia[MD]

Portefeuille de revenu INNOVA Scotia (parts des séries A, F, FT et T)
Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia (parts des séries A, F, FT et T)
Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia (parts des séries A, F, FT et T)
Portefeuille de croissance INNOVA Scotia (parts des séries A, F, FT et T)
Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia (parts des séries A, F, FT et T)

Portefeuilles Essentiels[MC] Scotia

Portefeuille de revenu Essentiels Scotia (parts des séries A, F, FT et T)
Portefeuille équilibré Essentiels Scotia (parts des séries A, F, FT et T)
Portefeuille de croissance Essentiels Scotia (parts des séries A, F, FT et T)
Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia (parts des séries A, F, FT et T)

Portefeuilles Apogée

Portefeuille équilibré Apogée (parts des séries A et F)

FONDS CATÉGORIE SOCIÉTÉ SCOTIA*

Catégorie Scotia de dividendes canadiens (actions des séries A et F)
Catégorie Scotia mixte actions canadiennes (actions des séries A et F)
Catégorie Scotia mixte actions américaines (actions des séries A et F)
Catégorie Scotia mixte actions internationales (actions des séries A et F)
Catégorie Scotia de dividendes mondiaux (actions des séries A et F)
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia (actions des séries A, F, FT et T)
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia (actions des séries A, F, FT et T)
Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia (actions des séries A, F, FT et T)
Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia (actions des séries A, F, FT et T)
Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia (actions des séries A et F)[1]
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia (actions des séries A, F, FT et T)
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia (actions des séries A, F, FT et T)
Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia (actions des séries A, F, FT et T)
Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia (actions des séries A, F, FT et T)

---

* Catégories de Catégorie société Scotia inc.
[1] Il n'est actuellement plus possible d'acheter des titres de la Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia ni de remplacer des titres d'autres Fonds par ses titres. Ce Fonds pourrait être rouvert ultérieurement.

Fonds Scotia MD

Table des matières

Introduction ... 1
Partie A : Renseignements généraux ... 2
Responsabilité de l'administration d'un OPC ... 2
Gestionnaire ... 2
Conseiller en valeurs ... 3
Sous-conseillers en valeurs ... 9
Accords relatifs au courtage ... 21
Placeur principal ... 22
Administrateurs et membres de la haute direction de la Société ... 23
Fiduciaire ... 23
Dépositaire ... 23
Auditeur ... 24
Agent chargé de la tenue des registres ... 24
Mandataire de prêt de titres ... 24
Comité d'examen indépendant et gouvernance ... 25
Entités membres du groupe ... 26
Information concernant le courtier gérant ... 26
Politiques et pratiques ... 26
Rémunération des administrateurs, des dirigeants et des fiduciaires ... 28
Contrats importants ... 29
Poursuites judiciaires ... 31
Site web désigné ... 31
Évaluation des titres en portefeuille ... 31
Calcul de la valeur liquidative ... 33
Achats, remplacements et rachats ... 34
Comment passer des ordres ... 34
À propos des séries de titres ... 35
Option d'achat en dollars américains ... 36
Fonds en dollars américains ... 37
Comment acheter des titres des Fonds ... 37
Comment remplacer des titres des Fonds ... 38
Comment vendre vos titres ... 39
Suspension de votre droit d'acheter, de remplacer et de vendre des titres ... 40
Opérations à court terme ... 40
Services facultatifs ... 41
Frais ... 43
Frais payables par les Fonds ... 43
Frais payables directement par vous ... 60
Rémunération du courtier ... 61
Commission de suivi ... 61
Incidences fiscales ... 62
Imposition de la Société ... 63
Imposition des actionnaires ... 63
Imposition des fonds en fiducie ... 64
Imposition des porteurs de parts ... 66
Admissibilité aux régimes enregistrés ... 67
Incidences fiscales de la politique en matière de distributions des Fonds ... 68
Exigences internationales de divulgation d'information financière ... 68
Taux de rotation des titres en Portefeuille ... 69
Quels sont vos droits? ... 69
Dispenses et autorisations ... 69
Restrictions visant les opérations intéressées ... 69
Or et métaux précieux ... 70
Fonds négociés en bourse liés au cours de l'or ... 70
Investissements dans des fonds à capital fixe ... 70
Titres à revenu fixe ... 70
Dépôt d'actifs de portefeuille auprès d'agents prêteurs ... 70
Nomination de dépositaires supplémentaires ... 70
Fonds scotia d'obligations mondiales ... 70
Fonds scotia hypothécaire de revenu ... 71
Communications publicitaires ... 71
Attestation des fonds en fiducie et de leur gestionnaire et promoteur ... 72
Attestation des fonds société et de leur gestionnaire et promoteur ... 74
Attestation du placeur principal ... 76
Attestation du placeur principal ... 78
Partie B : Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document ... 79
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir? ... 79
Qu'est-ce qu'un OPC? ... 79
Pourquoi investir dans des organismes de placement collectif? ... 79
Aucune garantie ... 79
Comment sont structurés les OPC? ... 79
Quels sont les risques liés à un placement dans un OPC? ... 80
Gestion du risque ... 81
Dans quoi investissent les OPC? ... 81
Restrictions en matière de placement ... 83
Fonds scotia hypothécaire de revenu ... 84
Description des titres offerts par l'OPC ... 86
Les parts et les séries de parts des fonds en fiducie ... 86
Les catégories et les séries d'actions de la Société ... 87
Questions nécessitant l'approbation des porteurs de titres ... 88
Nom, constitution et historique des Fonds ... 90
Facteurs de risque ... 90
Risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires ... 90
Risque lié aux catégories ... 90
Risque lié aux marchandises ... 91
Risque lié à la concentration ... 91
Risque lié au crédit ... 91
Risque lié au change ... 91
Risque lié à la cybersécurité ... 92
Risque lié aux dérivés ... 92
Risque lié aux marchés émergents ... 93
Risque lié aux titres de participation ... 93
Risque lié aux facteurs ESG ... 93
Risque lié à la focalisation sur les facteurs ESG ... 94
Risque lié aux placements à l'étranger ... 94
Risque lié aux investissements entre Fonds ... 94
Risque lié aux indices ... 94
Risque lié à l'inflation ... 95
Risque lié aux taux d'intérêt ... 95
Risque lié aux fiducies de placement ... 95
Risque lié à la liquidité ... 95
Risque lié aux perturbations des marchés ... 95
Risque lié au secteur de l'immobilier ... 96
Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ... 96
Risque lié aux séries ... 96
Risque lié à la vente à découvert ... 96
Risque lié aux gros porteurs de titres ... 97
Risque lié aux petites capitalisations ... 97
Risque lié à la fiscalité ... 97
Risque lié aux FNB sous-jacents ... 99
Méthode de classification du risque de placement ... 99
Descriptions des Fonds ... 100
Fonds de quasi-liquidités ... 101
Fonds Scotia du marché monétaire ... 102
Fonds Scotia du marché monétaire en $ US ... 104
Fonds de revenu ... 107
Fonds G.A. 1832 de créances mondiales ... 108
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre ... 111
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US ... 113
Fonds Scotia d'obligations canadiennes ... 115
Fonds Scotia de revenu canadien ... 117
Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia ... 119
Fonds Scotia d'obligations mondiales ... 121
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone ... 123
Fonds Scotia hypothécaire de revenu ... 126
Fonds Scotia d'obligations en $ US ... 128
Fonds Patrimoine Scotia américain d'obligations de base+ ... 130
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations canadiennes ... 132
Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations de base ... 134
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes ... 136
Fonds Patrimoine Scotia d'actions privilégiées canadiennes ... 138
Fonds Patrimoine Scotia de revenu à taux variable ... 140
Fonds Patrimoine Scotia mondial à rendement élevé ... 142
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement élevé ... 144
Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur ... 146
Fonds Patrimoine Scotia de revenu ... 148
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes ... 150
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à court terme ... 152
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement total ... 154
Fonds équilibrés ... 157
Fonds Scotia canadien équilibré ... 158
Fonds Scotia équilibré diversifié ... 160

Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié 162
Fonds Scotia équilibré de dividendes 164
Fonds Scotia équilibré mondial 166
Fonds Scotia revenu avantage 168
Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone 170
Fonds Scotia équilibré en $ US 173
Fonds Patrimoine Scotia équilibré stratégique 175

Fonds d'actions 177
Fonds d'actions canadiennes et américaines 178
Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes toutes capitalisations 178
Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales 180
Fonds Scotia de dividendes canadiens 182
Fonds Scotia d'actions canadiennes 184
Fonds Scotia de croissance canadienne 186
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation 188
Fonds Scotia des ressources 190
Fonds Scotia de dividendes américains 192
Fonds Scotia d'actions américaines 194
Fonds Scotia de potentiel américain 196
Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes 198
Fonds Patrimoine Scotia canadien de croissance 200
Fonds Patrimoine Scotia canadien à moyenne capitalisation 202
Fonds Patrimoine Scotia canadien à petite capitalisation 204
Fonds Patrimoine Scotia canadien de valeur 206
Fonds Patrimoine Scotia de dividendes nord-américains 208
Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation 210
Fonds Patrimoine Scotia de revenu de titres immobiliers 212
Fonds Patrimoine Scotia de dividendes américains 214
Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation 216
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation 218
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur 220

Fonds d'actions internationales 222
Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents 222
Fonds G.A. 1832 d'actions internationales de croissance 224
Fonds Scotia d'actions européennes 226
Fonds Scotia d'actions internationales 228
Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents 230
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales 232
Fonds Patrimoine Scotia international d'actions de base 234
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales 236
Fonds Patrimoine Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation 238

Fonds d'actions mondiales 240
Fonds Scotia de dividendes mondiaux 240
Fonds Scotia d'actions mondiales 242
Fonds Scotia de croissance mondiale 244
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation 246
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone 248
Fonds Patrimoine Scotia d'actions mondiales 251
Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures 253
Fonds Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux 255
Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation 257
Fonds Patrimoine Scotia d'infrastructures Monde 259

Fonds indiciels 261
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien 262
Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes 264
Fonds Scotia indiciel d'actions internationales 266
Fonds Scotia indiciel Nasdaq 268
Fonds Scotia indiciel d'actions américaines 270

Fonds spécialisé 273
Fonds Patrimoine Scotia de rendement à prime 274

Solutions Portefeuille 277
Portefeuilles Sélection Scotia 278
Portefeuille de revenu Sélection Scotia 278
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia 281
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia 284
Portefeuille de croissance Sélection Scotia 287
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia 290

Portefeuilles Partenaires Scotia 293
Portefeuille de revenu Partenaires Scotia 293
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia 296
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia 299
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia 302
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia 305

Portefeuilles INNOVA Scotia 308
Portefeuille de revenu INNOVA Scotia 308
Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia 311
Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia 314
Portefeuille de croissance INNOVA Scotia 317
Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia 320

Portefeuilles Essentiels Scotia 323
Portefeuille de revenu Essentiels Scotia 323
Portefeuille équilibré Essentiels Scotia 326
Portefeuille de croissance Essentiels Scotia 329
Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia 332

Portefeuilles Apogée 335
Portefeuille équilibré Apogée 335

Fonds de catégorie Société 337
Catégorie Scotia de dividendes canadiens 338
Catégorie Scotia mixte actions canadiennes 340
Catégorie Scotia mixte actions américaines 342
Catégorie Scotia mixte actions internationales 344
Catégorie Scotia de dividendes mondiaux 346
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia 349
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia 352
Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia 355
Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia 358
Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia 361
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia 363
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia 366
Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia 369
Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia 372

Sauf si le contexte l'interdit, dans le présent document :

« Banque Scotia » comprend La Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia[MD]) et les membres de son groupe, notamment La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (Trust Scotia[MD]), Gestion d'actifs 1832 S.E.C., Placements Scotia Inc. et Scotia Capitaux Inc. (y compris ScotiaMcLeod[MD] et Scotia iTRADE[MD], chacune une division de Scotia Capitaux Inc.);

« conseil d'administration » s'entend du conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C.;

« conseil de la Société » s'entend du conseil d'administration de la Société;

« date d'évaluation » a le sens donné à ce terme à la rubrique « Calcul de la valeur liquidative »;

« fiduciaire » s'entend de Gestion d'actifs 1832 S.E.C.;

« Fonds » s'entend d'un Fonds Société ou d'un Fonds en fiducie, selon le cas, qui sont énumérés dans le présent prospectus simplifié et, lorsque le contexte l'exige, s'entend des Fonds Scotia, que ce soit un Fonds Société ou un Fonds en fiducie;

« Fonds en fiducie » s'entend des Fonds Scotia qui sont structurés comme des fiducies et émettent des parts;

« Fonds exclus » s'entend de toutes les séries du Fonds Scotia du marché monétaire et du Fonds Scotia du marché monétaire en $ US;

« Fonds Patrimoine Scotia » s'entend de tous les OPC suivants, et de toutes leurs séries, offerts aux termes du présent prospectus simplifié :

- Fonds Patrimoine Scotia américain d'obligations de base+
- Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations de base
- Fonds Patrimoine Scotia canadien de croissance
- Fonds Patrimoine Scotia canadien à moyenne capitalisation
- Fonds Patrimoine Scotia canadien à petite capitalisation
- Fonds Patrimoine Scotia canadien de valeur
- Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents
- Fonds Patrimoine Scotia d'actions mondiales
- Fonds Patrimoine Scotia mondial à rendement élevé
- Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures
- Fonds Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux
- Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur
- Fonds Patrimoine Scotia de revenu
- Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales
- Fonds Patrimoine Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation
- Fonds Patrimoine Scotia équilibré stratégique
- Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation
- Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation
- Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur

« Fonds Scotia » s'entend de tous nos OPC, et de leurs séries, faisant l'objet du présent prospectus simplifié et de tous les autres OPC Scotia offerts aux termes de prospectus simplifiés distincts sous la bannière des Fonds Scotia[MD], Fonds Patrimoine Scotia et Portefeuilles Apogée;

« Fonds Société » s'entend des Fonds Scotia qui sont des catégories de la Société et un Fonds Société s'entend de l'un d'eux;

« fonds sous-jacent » s'entend d'un fonds d'investissement (que ce soit un Fonds Scotia ou un autre fonds d'investissement) dans lequel un Fonds investit;

« gestionnaire », « 1832 S.E.C. », « nous », « notre » et « nos » s'entendent de Gestion d'actifs 1832 S.E.C.;

« Loi de l'impôt » s'entend de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);

« portefeuilles » ou « Fonds portefeuille » s'entend du Portefeuille équilibré Apogée, des Portefeuilles INNOVA Scotia, des Portefeuilles Partenaires Scotia, des Portefeuilles Essentiels Scotia et des Portefeuilles Sélection Scotia qui sont énumérés dans le présent prospectus simplifié, et « portefeuille » ou « Fonds portefeuille » s'entend de l'un d'eux;

« Portefeuilles Apogée » s'entend de tous les OPC, et de leurs séries, offerts en vertu du présent prospectus simplifié sous la bannière des Portefeuilles Apogée;

« Portefeuilles Essentiels Scotia » s'entend de tous les OPC, et de leurs séries, offerts en vertu du présent prospectus simplifié sous la bannière des Portefeuilles Essentiels Scotia;

« Portefeuilles INNOVA Scotia » s'entend de tous les OPC, et de leurs séries, offerts en vertu du présent prospectus simplifié sous la bannière des Portefeuilles INNOVA Scotia[MD];

« Portefeuilles Partenaires Scotia » s'entend de tous les OPC, et de leurs séries, offerts en vertu du présent prospectus simplifié sous la bannière des Portefeuilles Partenaires Scotia[MD];

« Portefeuilles Sélection Scotia » s'entend de tous les OPC, et de leurs séries, offerts en vertu du présent prospectus simplifié sous la bannière des Portefeuillles Sélection Scotia[MD];

« porteurs de titres » s'entend d'actionnaires d'un Fonds Société ou de porteurs de parts d'un Fonds en fiducie, selon le cas;

« PPS » s'entend du programme de portefeuilles de placement ScotiaMcLeod, qui est un programme de comptes gérés dans lequel il peut être permis aux investisseurs d'investir par l'entremise de conseillers de ScotiaMcLeod, comme il est décrit à la rubrique « Achats, remplacements et rachats »;

« Programme Apogée » s'entend du Programme Apogée[MD] auquel les investisseurs pourraient être autorisés à participer par l'intermédiaire de conseillers de ScotiaMcLeod[MD];

« série exclue » s'entend de la série F du Fonds Scotia d'actions canadiennes et du Fonds Scotia de croissance mondiale;

« Société » s'entend de Catégorie société Scotia inc.;

« titres » s'entend des parts ou des actions d'un Fonds, selon le cas;

« valeur liquidative » et « valeur liquidative par titre », s'entendent de la valeur liquidative du Fonds et de la valeur liquidative par titre, comme il est décrit à la rubrique « Calcul de la valeur liquidative ».

Introduction

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision de placement éclairée relativement aux Fonds et à comprendre vos droits en tant qu'investisseur. Il se divise en deux parties. La première partie, qui va de la page 2 à la page 78, contient de l'information générale sur tous les Fonds. La deuxième partie, qui va de la page 79 à la page 374, contient de l'information propre à chacun des Fonds décrits dans le présent document.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chaque Fonds dans son dernier aperçu du fonds déposé, ses derniers états financiers annuels déposés, ses derniers rapports financiers intermédiaires déposés et ses derniers rapports annuel et intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposés. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire des derniers aperçus du fonds déposés, des derniers états financiers et des derniers rapports de la direction sur le rendement du fonds des Fonds, en composant le 1 800 387-5004 pour le service en français ou le 1 800 268-9269 (416 750-3863 à Toronto) pour le service en anglais ou en vous adressant à votre courtier.

On peut obtenir ces documents sur le site Web désigné des Fonds à l'adresse www.fondsscotia.com, ou en communiquant avec Fonds Scotia, à l'adresse fundinfo@scotiabank.com.

On peut obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds sur le site Web www.sedarplus.ca.

Partie A : Renseignements généraux

Responsabilité de l'administration d'un OPC

Gestionnaire

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est le gestionnaire des Fonds. Le siège social du gestionnaire est situé à l'adresse suivante : 40 Temperance Street, 16e étage, Toronto (Ontario) M5H 0B4. Son numéro de téléphone est le 1 800 387-5004 pour le service en français ou le 1 800 268-9269 (ou 416 750-3863 à Toronto) pour le service en anglais. Son adresse courriel est fundinfo@scotiabank.com et celle du site Web est www.fondsscotia.com.

En qualité de gestionnaire, nous sommes responsables de l'ensemble des activités et de l'exploitation des Fonds. Cela comprend :

- la prestation ou l'organisation de services de conseiller en valeurs, y compris toutes les décisions relatives à l'achat, à la vente de titres du portefeuille et à l'exécution des opérations de portefeuille;
- la prestation ou l'organisation de services administratifs, y compris les services d'évaluation et de comptabilité de fonds et la tenue des registres de porteurs de titres.

Le commandité du gestionnaire, Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., est la propriété exclusive de la Banque Scotia.

Administrateurs et membres de la haute direction du commandité du gestionnaire

Le conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., (le « **conseil d'administration** »), le commandité du gestionnaire, est actuellement composé de huit membres.

Les administrateurs sont nommés pour siéger au conseil d'administration jusqu'à leur retraite ou jusqu'à ce qu'ils soient destitués et que leurs remplaçants soient nommés. Les administrateurs et les membres de la haute direction de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C. possèdent collectivement une solide expérience dans l'analyse et l'évaluation des risques associés à nombre d'entreprises dans les titres desquelles les Fonds sont susceptibles d'investir. Le gestionnaire mettra à profit cette expérience lorsqu'il analysera des placements éventuels pour les Fonds.

Le tableau ci-après montre les noms et villes de résidence des administrateurs et des membres de la haute direction de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., et les postes et fonctions qu'ils occupent actuellement auprès de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C. :

Nom et ville de résidence	Poste occupé auprès du commandité du gestionnaire
John Pereira Richmond Hill (Ontario)	Président du conseil et administrateur
Neal Kerr Toronto (Ontario)	Président et administrateur
Gregory Joseph Grimsby (Ontario)	Chef des finances
Rosemary Chan Toronto (Ontario)	Administratrice
Raquel Costa Toronto (Ontario)	Administratrice
Todd Flick Burlington (Ontario)	Administrateur
Craig Gilchrist Toronto (Ontario)	Administrateur
Anil Mohan Thornhill (Ontario)	Administrateur
Jim Morris Caledon (Ontario)	Administrateur
Simon Mielniczuk Toronto (Ontario)	Secrétaire

Membres de la haute direction du gestionnaire

Le tableau ci-après montre les noms et villes de résidence des membres de la haute direction du gestionnaire, et les postes et fonctions qu'ils occupent actuellement auprès de ce dernier :

Nom et ville de résidence	Postes occupés auprès du gestionnaire
Neal Kerr Toronto (Ontario)	Président et personne désignée responsable
Gregory Joseph Grimsby (Ontario)	Chef des finances
Kevin Brown Milton (Ontario)	Chef de la conformité
Simon Mielniczuk Toronto (Ontario)	Secrétaire

Convention-cadre de gestion

Le gestionnaire assume les fonctions de gestionnaire des Fonds aux termes d'une convention-cadre de gestion modifiée datée du 20 août 2015, dans sa version modifiée à l'occasion (la « **convention-cadre de gestion** »). La convention-cadre de gestion est intervenue entre le gestionnaire, à titre de gestionnaire, 1832 S.E.C., à titre de fiduciaire des Fonds en fiducie, et la Société,

pour le compte des Fonds Société, avec prise d'effet pour chaque Fonds à la date à laquelle il a été constitué.

Aux termes de la convention-cadre de gestion, le gestionnaire doit fournir ou faire en sorte que soient fournis aux Fonds des services de gestion de portefeuille, lesquels comprennent toutes les décisions concernant l'achat de titres pour les portefeuilles, la vente de titres en portefeuille et l'exécution de toutes les opérations de portefeuille, ainsi que tous les services et installations d'administration nécessaires ou souhaitables, y compris l'évaluation, la comptabilité des Fonds et les registres des porteurs de parts. La convention-cadre de gestion prévoit que le gestionnaire peut confier à un mandataire l'exécution des fonctions administratives pour le compte des Fonds, et à des courtiers l'exécution des opérations de portefeuille des Fonds.

La convention-cadre de gestion ne peut être cédée à l'égard d'un Fonds que suivant le consentement de l'autre partie et conformément aux dispositions de l'ensemble des lois, des règlements et des autres restrictions applicables des organismes de réglementation du Canada et dans le cas d'un Fonds en fiducie, conformément aux dispositions de la déclaration-cadre de fiducie. Aucun changement ne peut être apporté à la convention-cadre de gestion à l'égard d'un Fonds sans l'approbation des porteurs de titres, dans les cas où elle est requise par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Lorsque ces lois n'exigent pas l'approbation des porteurs de titres, les dispositions de la convention-cadre de gestion peuvent être modifiées avec l'approbation du fiduciaire ou du conseil de la Société, selon le cas, et celle du gestionnaire.

Le contrat initial du gestionnaire à l'égard d'un Fonds est de cinq ans et il est automatiquement renouvelé pour cinq années additionnelles, sauf s'il est résilié conformément aux dispositions de la convention. La convention-cadre de gestion peut être résiliée à l'égard d'un Fonds n'importe quand, d'une part, par le gestionnaire moyennant la remise au Fonds d'un préavis d'au moins 90 jours concernant la résiliation et, d'autre part, par le fiduciaire d'un Fonds en fiducie ou le conseil de la Société à l'égard d'un Fonds Société avec l'approbation des porteurs de titres moyennant la remise d'un avis écrit de 90 jours au gestionnaire avant l'expiration de l'échéance ou n'importe quand par le fiduciaire des Fonds en fiducie ou le conseil de la Société à l'égard des Fonds Société en cas de faillite ou d'insolvabilité du gestionnaire ou d'autres procédures engagées contre lui qui ne sont pas réglées dans les 60 jours.

Aux termes de la convention-cadre de gestion, le gestionnaire reçoit des frais de gestion et, s'il y a lieu, des frais administratifs de la part des Fonds à l'égard de certaines séries de titres des Fonds, tel qu'il est décrit dans le présent prospectus simplifié. Les Fonds sont tenus de s'acquitter des taxes sur les frais de gestion et, selon le cas, sur les frais administratifs, qu'ils paient au gestionnaire, de même que sur la plupart des autres produits et services qu'ils acquièrent.

Investissements dans un fonds sous-jacent

Les Fonds peuvent investir dans des fonds sous-jacents, dont des OPC gérés par nous. Lorsqu'une assemblée des porteurs de titres d'un fonds d'investissement géré par nous est convoquée, le gestionnaire n'exercera pas les droits de vote rattachés aux titres du fonds sous-jacent. Le gestionnaire peut prendre des dispositions pour que les porteurs de titres du Fonds visé exercent leurs droits de vote à l'égard de ces titres. Cependant, en raison des coûts et de la complexité de ces dispositions, le gestionnaire peut s'abstenir de faire suivre les droits de vote.

Conseiller en valeurs

Le gestionnaire est le conseiller en valeurs des Fonds. Il offre des conseils en matière de placement et prend les décisions de placement pour les Fonds. Le gestionnaire est aussi habilité à faire appel aux services de sous-conseillers en valeurs pour qu'ils fournissent des services-conseils en matière d'investissement aux Fonds. Les sous-conseillers en valeurs de certains Fonds sont présentés ci-après.

En ce qui a trait aux Fonds qui n'utilisent pas les services de sous-conseillers en valeurs, le tableau suivant indique les nom et titre de la personne ou des personnes qui prennent les décisions de placement pour les Fonds concernés chez le gestionnaire et leur rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements :

Nom et titre	**Fonds conseillés**	**Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements**
Derek Amery Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal	Fonds Scotia du marché monétaire Fonds Scotia du marché monétaire en $ US Fonds Scotia équilibré en $ US Fonds Scotia hypothécaire de revenu Fonds Patrimoine Scotia d'obligations canadiennes Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à court terme Fonds Patrimoine Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes Fonds Patrimoine Scotia d'actions privilégiées canadiennes	Cochef de l'équipe de titres à revenu fixe de base, responsable de la gestion quotidienne, de la stratégie de placement générale et de la gestion de portefeuille pour les fonds de titres à revenu fixe.
Derek Bastien Gestionnaire de portefeuille	Fonds Scotia équilibré en $ US Fonds Patrimoine Scotia de rendement à prime	Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe axée sur l'approche quantamentale, responsable de la gestion de portefeuille, de la recherche fondamentale et quantitative, du choix de titres et de la négociation d'options pour les fonds d'actions américaines.
Domenic Bellissimo Vice-président et gestionnaire de portefeuille	Fonds Scotia revenu avantage Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US	Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des titres à revenu fixe de base, responsable de la gestion quotidienne, de la stratégie de placement générale et du choix de titres de créance de sociétés pour les fonds de titres à revenu fixe.
Maria Jose Benavente Fortes Vice-présidente et gestionnaire de portefeuille	Fonds Patrimoine Scotia de revenu de titres immobiliers	Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des actions productives de revenu, responsable de l'élaboration de portefeuilles, de la recherche fondamentale et du choix de titres pour les fonds de titres immobiliers.
Wesley Blight Vice-président et gestionnaire de portefeuille	Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia Catégorie Scotia mixte actions canadiennes Catégorie Scotia mixte actions américaines Catégorie Scotia mixte actions internationales Portefeuilles Partenaires Scotia Portefeuilles Sélection Scotia Portefeuilles Essentiels Scotia Portefeuilles INNOVA Scotia Portefeuille équilibré Apogée	Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe de gestion multi-actifs, responsable de la gestion de portefeuille, de la répartition de l'actif et de la gestion quotidienne des portefeuilles multi-actifs et équilibrés.

Nom et titre	Fonds conseillés	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Romas Budininkas (appelé Romas Budd) Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal	Fonds Scotia d'obligations canadiennes Fonds Scotia d'obligations mondiales Fonds Scotia canadien équilibré Fonds Scotia de revenu canadien Fonds Patrimoine Scotia de revenu Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement total Fonds Scotia équilibré de dividendes Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié	Cochef de l'équipe chargée des titres à revenu fixe de base, responsable de la gestion de portefeuille, de la perspective macroéconomique pour les titres à revenu fixe et du positionnement de portefeuille pour les fonds de titres à revenu fixe.
Robert Cohen Vice-président et gestionnaire de portefeuille	Fonds Scotia des ressources	Gestionnaire de portefeuille, responsable de l'élaboration de portefeuilles, de la recherche fondamentale et du choix de titres pour les fonds de ressources.
Rose Devli Gestionnaire de portefeuille	Fonds Scotia d'obligations mondiales Fonds Scotia d'obligations en $ US Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement total	Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe des titres à revenu fixe de base, responsable de l'élaboration de portefeuilles, de la recherche et du choix de titres pour les fonds de titres à revenu fixe.
Thomas Dicker Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal	Fonds Patrimoine Scotia de revenu de titres immobiliers Fonds Scotia de dividendes canadiens Catégorie Scotia de dividendes canadiens Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié Fonds Scotia revenu avantage Fonds Scotia de dividendes mondiaux Catégorie Scotia de dividendes mondiaux Fonds Scotia équilibré mondial	Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des actions productives de revenu, responsable de la répartition de l'actif, du choix de titres et de l'élaboration de portefeuilles pour les fonds d'actions, les fonds équilibrés, les fonds mondiaux et les fonds de titres immobiliers nord-américains.
David Di Donato Gestionnaire de portefeuille	Fonds Scotia du marché monétaire Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à court terme Fonds Scotia du marché monétaire en $ US Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes Fonds Patrimoine Scotia d'actions privilégiées canadiennes	Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe des titres à revenu fixe de base, responsable de l'élaboration de portefeuilles, de la recherche et du choix de titres pour les fonds de titres à revenu fixe.
Mark Fairbairn Gestionnaire de portefeuille	Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia Catégorie Scotia mixte actions canadiennes Catégorie Scotia mixte actions américaines Catégorie Scotia mixte actions internationales Portefeuilles Partenaires Scotia Portefeuilles Sélection Scotia Portefeuilles Essentiels Scotia Portefeuilles INNOVA Scotia Portefeuille équilibré Apogée	Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée de la gestion multi-actifs, responsable de la gestion de portefeuille, de la répartition de l'actif et de la recherche pour les portefeuilles multi-actifs d'actions internationales.
Marc-André Gaudreau Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal	Fonds Patrimoine Scotia de revenu à taux variable Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement élevé	Chef de l'équipe spécialisée dans les titres de créance, responsable de la stratégie de placement générale, de l'élaboration de portefeuilles et de la prise de décision décisive pour les fonds de titres à revenu fixe, de titres à rendement élevé et d'actions privilégiées.

Nom et titre	Fonds conseillés	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Jason Gibbs Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal	Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié Fonds Scotia revenu avantage Fonds Patrimoine Scotia d'infrastructures Monde Fonds Scotia équilibré mondial Catégorie Scotia de dividendes mondiaux Fonds Scotia de dividendes mondiaux Catégorie Scotia de dividendes canadiens Fonds Scotia de dividendes canadiens	Cochef de l'équipe chargée des actions productives de revenu, responsable de la répartition de l'actif, de l'élaboration de portefeuilles et du choix de titres pour les fonds d'actions et les fonds équilibrés nord-américains.
Bill Girard Vice-président et gestionnaire de portefeuille	Fonds Scotia du marché monétaire Fonds Scotia du marché monétaire en $ US Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes Fonds Patrimoine Scotia d'actions privilégiées canadiennes	Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe de titres à revenu fixe de base, responsable de la prise de décisions décisive, de l'élaboration de portefeuilles et de la stratégie d'investissement générale des portefeuilles de titres à revenu fixe.
Yuko Girard Gestionnaire de portefeuille	Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia Catégorie Scotia mixte actions canadiennes Catégorie Scotia mixte actions américaines Catégorie Scotia mixte actions internationales Portefeuilles Partenaires Scotia Portefeuilles Sélection Scotia Portefeuilles Essentiels Scotia Portefeuilles INNOVA Scotia Portefeuille équilibré Apogée	Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe de gestion multi-actifs, responsable de la gestion de portefeuilles, de l'élaboration de portefeuilles, de la répartition de l'actif et du positionnement de portefeuilles pour les portefeuilles multi-actifs.
Damian Hoang Vice-président et gestionnaire de portefeuille	Fonds Scotia équilibré en $ US Fonds Patrimoine Scotia de rendement à prime	Chef de l'équipe axée sur l'approche quantamentale, responsable de la gestion de portefeuille, de la répartition de l'actif, de la recherche fondamentale et quantitative, du choix de titres et de la négociation d'options pour les fonds d'actions américaines.
Ryan Irvine Gestionnaire de portefeuille	Fonds Patrimoine Scotia international d'actions de base Fonds Patrimoine Scotia de dividendes américains Fonds Scotia d'actions mondiales Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation Fonds Scotia d'actions internationales	Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des actions de base, responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion de portefeuilles pour les fonds d'actions mondiales et internationales.
Kevin Kaminski Gestionnaire de portefeuille	Fonds Patrimoine Scotia international d'actions de base Fonds Patrimoine Scotia de dividendes américains Fonds Scotia d'actions mondiales Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation Fonds Scotia d'actions internationales	Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des actions de base, responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion de portefeuilles pour les fonds d'actions mondiales et internationales.
Frank Latshaw Vice-président et gestionnaire de portefeuille	Fonds Patrimoine Scotia d'infrastructures Monde	Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des actions productives de revenu, responsable de l'élaboration de portefeuilles, de la recherche fondamentale et du choix de titres pour les fonds d'infrastructures.

Nom et titre	Fonds conseillés	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Dana Love Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal	Fonds Patrimoine Scotia international d'actions de base Fonds Patrimoine Scotia de dividendes américains Fonds Scotia d'actions mondiales Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation Fonds Scotia d'actions internationales	Chef de l'équipe chargée des actions de base, responsable de la gestion quotidienne, de la recherche fondamentale et de la gestion de portefeuilles pour les fonds d'actions mondiales et les fonds équilibrés mondiaux.
Jeremy Lucas Vice-président et gestionnaire de portefeuille	Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement élevé Fonds Patrimoine Scotia de revenu à taux variable	Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe spécialisée dans les titres de créance, responsable de la gestion quotidienne, du choix de titres de créance et du positionnement de portefeuille pour les fonds à revenu fixe, les fonds à rendement élevé et les fonds d'actions privilégiées.
William (Bill) Lytwynchuk Gestionnaire de portefeuille	Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US	Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des titres à revenu fixe de base, responsable de la gestion quotidienne, de la stratégie d'investissement générale et de la négociation pour les fonds de titres à revenu fixe.
Craig Maddock Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal	Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia Catégorie Scotia mixte actions canadiennes Catégorie Scotia mixte actions américaines Catégorie Scotia mixte actions internationales Portefeuilles Partenaires Scotia Portefeuilles Sélection Scotia Portefeuilles Essentiels Scotia Portefeuilles INNOVA Scotia Portefeuille équilibré Apogée	Chef de l'équipe de gestion multi-actifs, responsable de la stratégie de placement générale, de la répartition de l'actif et de l'élaboration de portefeuilles multi-actifs.
William McLeod Vice-président et gestionnaire de portefeuille	Fonds Scotia de dividendes canadiens Catégorie Scotia de dividendes canadiens Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié Fonds Scotia revenu avantage	Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des actions productives de revenu, responsable de l'élaboration de portefeuilles et du choix de titres pour les fonds d'actions nord-américains.
Eric Mencke Vice-président et gestionnaire de portefeuille	Fonds Scotia canadien équilibré Fonds Scotia d'actions canadiennes Fonds Scotia équilibré de dividendes Fonds Scotia de dividendes américains Fonds Patrimoine Scotia de dividendes nord-américains	Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des actions axée sur la valeur, responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne des fonds d'actions et des fonds équilibrés nord-américains.
Ryan Nicholl Vice-président et gestionnaire de portefeuille	Fonds Scotia équilibré mondial Fonds Scotia de dividendes mondiaux Catégorie Scotia de dividendes mondiaux	Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des actions productives de revenu, responsable de l'élaboration de portefeuilles, de la recherche fondamentale et du choix de titres pour les fonds d'actions et les fonds équilibrés mondiaux.
Philippe Nolet Gestionnaire de portefeuille	Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement total Fonds Scotia d'obligations mondiales Fonds Scotia d'obligations en $ US	Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe de titres à revenu fixe de base, responsable de l'élaboration de portefeuilles, de la recherche technique et de la négociation pour les fonds de titres à revenu fixe.

Nom et titre	Fonds conseillés	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Vishal Patel Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal	Fonds Scotia de croissance canadienne Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes Fonds Scotia d'actions américaines	Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe Croissance Power, responsable de la gestion quotidienne, de la recherche fondamentale et de la prise de décision décisive pour les fonds d'actions canadiennes, d'actions américaines et de sociétés canadiennes à faible capitalisation.
Kevin Pye Vice-président et gestionnaire de portefeuille	Fonds Scotia de revenu canadien Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à court terme Fonds Scotia hypothécaire de revenu Fonds Patrimoine Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes Fonds Patrimoine Scotia de revenu	Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des titres à revenu fixe de base, responsable de l'élaboration de portefeuilles, de la recherche et du choix de titres pour les fonds à revenu fixe.
Rory Ronan Vice-président et gestionnaire de portefeuille	Fonds Scotia canadien équilibré Fonds Scotia équilibré de dividendes Fonds Scotia de dividendes américains Fonds Scotia d'actions canadiennes Fonds Patrimoine Scotia de dividendes nord-américains	Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des actions axées sur la valeur, responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne des fonds d'actions et des fonds équilibrés nord-américains.
Roger Rouleau Vice-président et gestionnaire de portefeuille	Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement élevé Fonds Patrimoine Scotia de revenu à taux variable	Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe spécialisée dans les titres de créance, responsable de la gestion quotidienne, du choix de titres de créance et du positionnement de portefeuille pour les fonds de titres à revenu fixe, à rendement élevé et d'actions privilégiées.
Don Simpson Vice-président et gestionnaire de portefeuille principal	Fonds Scotia canadien équilibré Fonds Scotia équilibré de dividendes Fonds Scotia de dividendes américains Fonds Scotia d'actions canadiennes Fonds Patrimoine Scotia de dividendes nord-américains	Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des actions axées sur la valeur, responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne des fonds d'actions et des fonds équilibrés nord-américains.
Jennifer Stevenson Vice-présidente et gestionnaire de portefeuille	Fonds Scotia des ressources	Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des actions productives de revenu, responsable de l'élaboration de portefeuilles, de la recherche fondamentale et du choix de titres pour les fonds de ressources.
Ian Taylor Vice-président et gestionnaire de portefeuille	Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia Catégorie Scotia mixte actions canadiennes Catégorie Scotia mixte actions américaines Catégorie Scotia mixte actions internationales Portefeuilles Partenaires Scotia Portefeuilles Sélection Scotia Portefeuilles Essentiels Scotia Portefeuilles INNOVA Scotia Portefeuille équilibré Apogée	Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe de gestion multi-actifs, responsable de la gestion de portefeuilles, de l'élaboration de portefeuilles, de la répartition tactique de l'actif pour les portefeuilles multi-actifs et les portefeuilles alternatifs liquides.

Nom et titre	Fonds conseillés	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Jenny Wang Gestionnaire de portefeuille	Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia Catégorie Scotia mixte actions canadiennes Catégorie Scotia mixte actions américaines Catégorie Scotia mixte actions internationales Portefeuilles Partenaires Scotia Portefeuilles Sélection Scotia Portefeuilles Essentiels Scotia Portefeuilles INNOVA Scotia Portefeuille équilibré Apogée	Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe de gestion multi-actifs, responsable de la gestion de portefeuilles, de l'élaboration de portefeuilles, de la répartition tactique de l'actif pour les portefeuilles multi-actifs.
Nawojka Wachowiak Gestionnaire de portefeuille	Fonds Scotia des ressources	Gestionnaire de portefeuille, responsable de l'élaboration de portefeuilles, de recherche fondamentale et du choix de titres des fonds de ressources.
Ben Zhan Vice-président et gestionnaire de portefeuille	Fonds Scotia d'actions européennes	Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des actions de base, responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne des fonds d'actions asiatiques et européennes.

Le gestionnaire rencontre régulièrement ces personnes afin de discuter des décisions de placement prises pour les Fonds et fait rapport de ces rencontres au comité de surveillance du gestionnaire.

Certaines des personnes ci-dessus peuvent être inscrites à la fois auprès du gestionnaire et de Gestion d'investissements Tangerine Inc., un membre du groupe du gestionnaire, à titre de représentants-conseils.

Sous-conseillers en valeurs

Le gestionnaire a nommé des sous-conseillers en valeurs pour certains Fonds, comme il est décrit ci-après. Chaque sous-conseiller en valeurs fournit des conseils en matière de placement et prend des décisions de placement pour le Fonds pertinent. Le gestionnaire demeure responsable des conseils en placement fournis par les sous-conseillers en valeurs. En vertu de chaque convention de sous-conseiller en valeurs, le gestionnaire est responsable des frais payés au sous-conseiller en valeurs.

Allianz Global Investors GMBH

Allianz Global Investors GMBH (« **Allianz** »), située à Francfort, en Allemagne, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia mondial à rendement élevé. Allianz est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions de placement pour ce Fonds :

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
David Newman Chef des services d'investissement, titres mondiaux à rendement élevé, et gestionnaire de portefeuille	Chef des services d'investissement et gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des titres à revenu fixe à rendement élevé mondiaux, responsable de la stratégie d'investissement générale et de la négociation pour les fonds de titres à revenu fixe.
Frits Lieuw-Kie-Song Directeur et gestionnaire de portefeuille principal, Titres à rendement élevé	Gestionnaire de portefeuille dans l'équipe chargée des titres à revenu fixe à rendement élevé mondiaux, responsable de la gestion quotidienne, de la stratégie d'investissement générale et de la négociation pour les fonds de titres à revenu fixe.

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Allianz peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement dès remise d'un avis à cet égard si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

Axiom International Investors LLC

Axiom International Investors LLC (« **Axiom** »), située à Greenwich, dans l'État du Connecticut, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents (conjointement avec Jarislowsky, Fraser) et du Fonds G.A. 1832 d'actions internationales de croissance. Axiom est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions de placement pour ces Fonds :

Nom et titre	Fonds conseillés	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Andrew Jacobson Chef de la direction et chef des services de placement	Fonds G.A. 1832 d'actions internationales de croissance Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.
Bradley Amoils Directeur général et gestionnaire de portefeuille	Fonds G.A. 1832 d'actions internationales de croissance	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.
José Gerardo Morales Gestionnaire de portefeuille	Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Axiom peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement dès remise d'un avis à cet égard si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

Baillie Gifford Overseas Limited

Baillie Gifford Overseas Limited (« **Baillie Gifford** »), située à Édimbourg, en Écosse, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Scotia de croissance mondiale. Baillie Gifford est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions de placement pour ce Fonds :

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Spencer Adair Gestionnaire de placements	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, de l'élaboration de portefeuilles et de la prise des décisions connexes.
Malcolm MacColl Gestionnaire de placements	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, de l'élaboration de portefeuilles et de la prise des décisions connexes.
Helen Xiong Gestionnaire de placements	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, de l'élaboration de portefeuilles et de la prise des décisions connexes.

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Baillie Gifford peut être résiliée par le gestionnaire ou le conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit d'un mois à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement dès remise d'un avis à cet égard si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

Gestion de placements Barrantagh Inc.

Gestion de placements Barrantagh Inc. (« **Barrantagh** »), située à Toronto, en Ontario, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia canadien à moyenne capitalisation. Barrantagh est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions de placement pour ce Fonds :

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Wally Kusters, analyste financier agréé Président et chef de la direction	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.
John Vinnai, analyste financier agréé Vice-président et gestionnaire de portefeuille	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Sean Wetmore, analyste financier agréé, CPA Gestionnaire de portefeuille	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.
Adam Bredlo, analyste financier agréé, CPA Gestionnaire de portefeuille	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Barrantagh peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement dès remise d'un avis à cet égard si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

Coho Partners, Ltd.

Coho Partners, Ltd. (« **Coho Partners** »), située à Berwyn, en Pennsylvanie, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur. Coho Partners est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions de placement pour ce Fonds :

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Peter A. Thompson Associé, cochef des services d'investissement	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.
Christopher R. Leonard, analyste financier agréé Associé, gestionnaire de portefeuille et cochef des services d'investissement	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.
Ruairi G. O'Neill, analyste financier agréé Associé, gestionnaire de portefeuille et analyste de placements	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.
Ward Kruse, analyste financier agréé Associé, gestionnaire de portefeuille et analyste de placements	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Coho Partners peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement dès remise d'un avis à cet égard si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée

Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée (« **GPCCL** »), située à Vancouver, en Colombie-Britannique, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Scotia équilibré diversifié. GPCCL est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions de placement pour ce Fonds :

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Martin Gerber Président et chef des services d'investissement, responsable, Répartition d'actif	Président et chef des services d'investissement responsable de la surveillance des programmes d'investissement.
David George Administrateur, gestionnaire de portefeuille; coresponsable, Revenu fixe	Gestionnaire de portefeuille et coresponsable de l'équipe de titres à revenu fixe responsable de la stratégie de portefeuille.
TJ Sutter Gestionnaire de portefeuille; coresponsable, Revenu fixe	Gestionnaire de portefeuille et coresponsable de l'équipe de titres à revenu fixe chargée de la stratégie de portefeuille.
Brian Eby Gestionnaire de portefeuille, Revenu fixe	Gestionnaire de portefeuille pour les mandats relatifs aux titres à revenu fixe responsable de la recherche macro et de la gestion quotidienne pour les fonds de titres à revenu fixe.
Gary Baker Directeur, gestionnaire de portefeuille, cochef, Actions fondamentales	Gestionnaire de portefeuille et cochef de l'équipe d'actions fondamentales responsable de l'investissement d'actions fondamentales et de la stratégie de portefeuille.
Andrew Zimcik Directeur, gestionnaire de portefeuille, cochef, Actions fondamentales	Gestionnaire de portefeuille et cochef de l'équipe d'actions fondamentales responsable de la stratégie de portefeuille.
Steven Huang Directeur, cochef, Actions quantitatives	Cochef de l'équipe d'actions quantitatives responsable de la stratégie et de la recherche en matière d'investissement.

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Jennifer Drake Directrice, cochef, Actions quantitatives	Gestionnaire de portefeuille et cochef de l'équipe d'actions quantitatives responsable de la stratégie de portefeuille.
Ratul Kapur Président et chef des services d'investissement (Gestion de placements Scheer, Rowlett & Associés Ltée)	Gestionnaire de portefeuille et chef des services d'investissement responsable de la stratégie et de la recherche fondamentale pour les actions canadiennes.
Adam Posman Gestionnaire de portefeuille et chef des services d'investissement (PCJ Investment Counsel Ltd.)	Gestionnaire de portefeuille et chef des services d'investissement responsable de la stratégie et de la recherche fondamentale pour les actions canadiennes.

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec GPCCL peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement dès remise d'un avis à cet égard si certains événements se produisent, dont la faillite du sous-conseiller.

Earnest Partners, LLC

Earnest Partners, LLC (« **Earnest** »), située à Atlanta dans l'État de la Géorgie, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation. Earnest est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions de placement pour ce Fonds :

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Paul Viera, chef de la direction, associé et gestionnaire de portefeuille	Gestionnaire de portefeuille responsable des décisions d'investissement, y compris le choix de titres et l'élaboration de portefeuilles.
Chris Hovis, associé et coresponsable, Investissements en actions	Gestionnaire de portefeuille responsable des décisions d'investissement, y compris le choix de titres et l'élaboration de portefeuilles.
Dinkar-Singh, associé et coresponsable, Investissements en actions	Gestionnaire de portefeuille responsable des décisions d'investissement, y compris le choix de titres et l'élaboration de portefeuilles.

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Earnest peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement dès remise d'un avis à cet égard si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

Fidelity Investments Canada s.r.i.

Fidelity Investments Canada s.r.i. (« **Fidelity** »), située à Toronto, en Ontario, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations de base. Fidelity est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions de placement pour ce Fonds :

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Sri Tella Gestionnaire de portefeuille	Gestionnaire de portefeuille pour les titres à revenu fixe de premier ordre canadiens ayant des responsabilités pour la recherche et la gestion quotidienne du Fonds.
Lee Ormiston Gestionnaire de portefeuille	Gestionnaire de portefeuille pour les titres à revenu fixe de premier ordre canadiens ayant des responsabilités pour la recherche et la gestion quotidienne du Fonds.

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Fidelity peut être résiliée par le gestionnaire moyennant la remise d'un préavis écrit de 30 jours au sous-conseiller en valeurs, ou par le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours au gestionnaire. La convention peut également être résiliée immédiatement dès remise d'un avis à cet égard si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

First Sentier Investors (Australia) IM Limited

First Sentier Investors (Australia) IM Limited (« **First Sentier** »), située à Sydney, en Australie, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures. First Sentier est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre de la personne qui prend les décisions de placement pour ce Fonds :

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Peter Meany Chef, Titres mondiaux d'infrastructures cotés en bourse	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et des décisions relatives à l'élaboration de portefeuilles.

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec First Sentier peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement dès remise d'un avis à cet égard si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

Guardian Capital LP

Guardian Capital LP (« **Guardian** »), située à Toronto, en Ontario, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur. Guardian est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions de placement pour ce Fonds :

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Aubrey Basdeo Chef, Titres à revenu fixe canadiens	Responsable de la mise en œuvre de stratégies relatives à tous les mandats de titres à revenu fixe et de leur gestion chez Guardian Capital.
Derrick Knie Gestionnaire de portefeuille et analyste du crédit principal	Gestionnaire de portefeuille prenant part à l'analyse de titres de créance de sociétés y compris les titres de créance à rendement élevé et responsable de la gestion quotidienne des stratégies à courte duration.

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Guardian peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 30 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement par la remise d'un avis si certains événements se produisent, en cas de faillite ou de fraude du sous-conseiller.

Harding Loevner LP

Harding Loevner LP (« **Harding** »), située à Bridgewater, dans l'État du New Jersey, est le conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia d'actions mondiales. Harding est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions de placement pour ce Fonds :

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Peter Baughan Cogestionnaire de portefeuille en chef et analyste	Gestionnaire de portefeuille responsable des décisions d'investissement, y compris le choix de titres et l'élaboration de portefeuilles.
Jingyi Li Cogestionnaire de portefeuille en chef et analyste	Gestionnaire de portefeuille responsable des décisions d'investissement, y compris le choix de titres et l'élaboration de portefeuilles.
Richard Schmidt Gestionnaire de portefeuille et analyste	Gestionnaire de portefeuille responsable du choix de titres.
Christopher Mack Gestionnaire de portefeuille et analyste	Gestionnaire de portefeuille responsable du choix de titres.
Moon Surana Gestionnaire de portefeuille et analyste	Gestionnaire de portefeuille responsable du choix de titres.

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Harding peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 90 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement dès remise d'un avis à cet égard si certains événements se produisent, dont la faillite ou le changement de contrôle du sous-conseiller.

Gestion de placements Hillsdale inc.

Gestion de placements Hillsdale inc. (« **Hillsdale** »), située à Toronto, en Ontario, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes toutes capitalisations, du Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation et du Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation. Hillsdale est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions de placement pour ce Fonds :

Nom et titre	Fonds conseillés	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Tony Batek Gestionnaire de portefeuille principal, cogestionnaire et associé	Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation	Cogestionnaire responsable des stratégies relatives aux actions mondiales et américaines à petite capitalisation.
Ted Chen cochef des services d'investissement, gestionnaire de portefeuille principal, cogestionnaire et associé	Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation	Cogestionnaire responsable des stratégies relatives aux actions américaines et mondiales à petite capitalisation ainsi que des activités de recherche et d'investissement de Hillsdale, axées sur les marchés américains et mondiaux.
Christopher Guthrie Président, chef de la direction, chef des services d'investissement, gestionnaire de portefeuille principal et associé fondateur	Fonds G.A.1832 d'actions canadiennes toutes capitalisations Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.
Alexander Etsell Gestionnaire de portefeuille principal et associé	Fonds G.A.1832 d'actions canadiennes toutes capitalisations Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.
Alfred Sum Gestionnaire de portefeuille principal, cogestionnaire et associé	Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation	Cogestionnaire responsable des stratégies relatives aux actions mondiales et internationales à petite capitalisation ainsi que du profil de risque général de la stratégie relative aux actions mondiales à petite capitalisation.

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Hillsdale peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 90 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement par la remise d'un avis si certains événements se produisent, comme une faillite, une fraude ou une inconduite intentionnelle du sous-conseiller en valeurs.

Jarislowsky, Fraser Limitée

Jarislowsky, Fraser Limitée (« **Jarislowsky, Fraser** »), située à Montréal, au Québec, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone, du Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone, du Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone, du Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales, du Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales et du Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents (conjointement avec Axiom). Jarislowsky, Fraser est membre du même groupe que le gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions de placement pour ces Fonds :

Nom et titre	Fonds conseillés	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Chris Kresic Chef, Titres à revenu fixe et répartition d'actif et gestionnaire de portefeuille, Titres à revenu fixe	Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone	Gestionnaire de portefeuille ayant des responsabilités en matière de recherche, de gestion et de prise de décision relativement à la répartition d'actifs pour les fonds équilibrés.

Nom et titre	Fonds conseillés	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Charles Nadim Chef de recherche et gestionnaire de portefeuille, actions canadiennes	Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.
Marc Novakoff Directeur général et gestionnaire de portefeuille, Marchés émergents et actions mondiales	Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.
Kelly Patrick Chef, Actions, et gestionnaire de portefeuille, Actions internationales et mondiales	Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.
Antoine Potter Directeur général et gestionnaire de portefeuille, Titres à revenu fixe	Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone	Gestionnaire de portefeuille ayant des responsabilités en matière de recherche et de gestion des stratégies pour les titres à revenu fixe.

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Jarislowsky, Fraser peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement dès remise d'un avis à cet égard si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

Jensen Investment Management, Inc.

Jensen Investment Management, Inc. (« **Jensen** »), située à Lake Oswego, dans l'État de l'Oregon, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Scotia de potentiel américain. Jensen est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions de placement pour ce Fonds :

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Rob McIver Directeur général, président et gestionnaire de portefeuille	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.
Eric Schoenstein Directeur général, chef des services d'investissement, gestionnaire de portefeuille	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.
Allen Bond, CFA Directeur général, gestionnaire de portefeuille	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.
Kurt Havnaer, CFA Gestionnaire de portefeuille	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.
Kevin Walkush Gestionnaire de portefeuille et chef, Facteurs ESG	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.
Adam Calamar, CFA Gestionnaire de portefeuille	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Jensen peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement dès remise d'un avis à cet égard si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

Lazard Asset Management (Canada), Inc.

Lazard Asset Management (Canada), Inc. (« **Lazard** »), située à New York, dans l'État de New York, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales. Lazard est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions de placement pour ce Fonds :

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Michael Bennett Directeur général, gestionnaire de portefeuille et analyste	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale et de la gestion de portefeuille.

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Robin Jones Directeur général, gestionnaire de portefeuille et analyste	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale et de la gestion de portefeuille.
Jimmie Bork Directeur, gestionnaire de portefeuille et analyste	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale et de la gestion de portefeuille.
John Reinsberg Vice-président du conseil, gestionnaire de portefeuille et analyste	Vice-président du conseil responsable de la surveillance des stratégies internationales et mondiales.

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Lazard peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement dès remise d'un avis à cet égard si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

Gestion de placements Lincluden Limitée

Gestion de placements Lincluden Limitée (« **Lincluden** »), située à Oakville, en Ontario, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia équilibré stratégique. Lincluden est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions de placement pour ce Fonds :

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Philip Evans Président et chef de la direction	Membre du comité de répartition de l'actif responsable des décisions en matière de répartition de l'actif pour les fonds équilibrés.
Gary Stewart Vice-président et gestionnaire de portefeuille (revenu fixe)	Membre du comité de répartition de l'actif et gestionnaire de portefeuille assumant des responsabilités à l'égard des stratégies pour les titres à revenu fixe.
Todd Parsons Vice-président et gestionnaire de portefeuille (revenu fixe)	Gestionnaire de portefeuille assumant des responsabilités pour les mandats relatifs aux titres à revenu fixe de même que pour la conformité et les facteurs ESG.
James Lampard Vice-président et gestionnaire de portefeuille (actions)	Membre du comité de répartition de l'actif et gestionnaire de portefeuille assumant des responsabilités à l'égard des stratégies pour les actions.
Peter Chin Vice-président et gestionnaire de portefeuille (actions)	Gestionnaire de portefeuille assumant des responsabilités à l'égard des mandats pour les actions.
Scott Connell Vice-président et gestionnaire de portefeuille (actions)	Gestionnaire de portefeuille assumant des responsabilités à l'égard des mandats pour les actions.
Derek Warren Vice-président et gestionnaire de portefeuille (actions)	Gestionnaire de portefeuille assumant des responsabilités à l'égard des mandats pour les actions.
Chris Dunlop Vice-président, analyste de recherche (revenu fixe)	Gestionnaire de portefeuille assumant des responsabilités à l'égard des mandats pour les titres à revenu fixe axées sur la recherche et la négociation.
Geoffrey De Souza Vice-président, analyste de recherche (actions)	Gestionnaire de portefeuille assumant des responsabilités à l'égard des mandats pour les actions.

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Lincluden peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement dès remise d'un avis à cet égard si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

Manitou Investment Management Ltd.

Manitou Investment Management Ltd. (« **Manitou** »), située à Toronto, en Ontario, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia canadien de croissance. Manitou est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions de placement pour ce Fonds :

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Mark Gaskin Président, président du conseil et gestionnaire de portefeuille	Président et président du conseil, appuie les activités de recherche et de gestion de portefeuille de la société.

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Alanna Marshall Cheffe des services d'investissement, directrice de la recherche et gestionnaire de portefeuille	Chef de l'équipe de recherche de la société ainsi que gestionnaire du processus de recherche et des priorités tout en étant responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.
Van-Khanh Nguyen Analyste d'investissements et gestionnaire de portefeuille	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.
Sean Yuile Analyste d'investissements et gestionnaire de portefeuille	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Manitou peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement dès remise d'un avis à cet égard si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

Manulife Investment Management (US) LLC et Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited

Manulife Investment Management (US) LLC, située à Boston, dans l'État du Massachusetts aux États-Unis, et Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited, située à Hong Kong (ensemble, « **Manulife** »), sont les sous-conseillers en valeurs du Fonds G.A. 1832 de créances mondiales. Manulife est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions de placement pour ce Fonds :

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Christopher M. Chapman Gestionnaire de portefeuille principal, responsable des titres à revenu fixe mondiaux multi-secteurs	Responsable de la gestion de portefeuille, titres de créance souverains mondiaux, élaboration de portefeuille et gestion de devises et du risque
Thomas C. Goggins Gestionnaire de portefeuille principal, Titres à revenu fixe mondiaux multi-secteurs	Responsable de la gestion de portefeuille, recherche d'obligations mondiales, sélection de titres et gestion du risque
Kisoo Park Gestionnaire de portefeuille principal, Titres à revenu fixe mondiaux multi-secteurs	Responsable de la gestion de portefeuille, recherche d'obligations mondiales et gestion de devises
Brad Lutz Gestionnaire de portefeuille principal, Titres à revenu fixe mondiaux multi-secteurs	Responsable de la gestion de portefeuille et recherche d'obligations mondiales

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Manulife peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie.

MetLife Investment Management, LLC

MetLife Investment Management, LLC (« **MetLife** »), située à Philadelphie, dans l'État de la Pennsylvanie, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia américain d'obligations de base+. MetLife est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions de placement pour ce Fonds :

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Josh Lofgren Gestionnaire de portefeuille	Gestionnaire de portefeuille dont le mandat porte sur la gestion des titres de créance de premier ordre.
Joe Hondros Gestionnaire de portefeuille	Gestionnaire de portefeuille dont le mandat porte sur la gestion des produits structurés.
Stephen Mullin Gestionnaire de portefeuille	Gestionnaire de portefeuille dont le mandat porte sur la gestion des titres de créance à duration longue.

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec MetLife peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement dès remise d'un avis à cet égard si certains événements se produisent, dont la faillite ou le changement de contrôle du sous-conseiller.

MFS Gestion de placements Canada limitée

MFS Gestion de placements Canada limitée (« **MFS** »), située à Toronto, en Ontario, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux. MFS est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions de placement pour ce Fonds :

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Rick Gable Responsable des investissements, gestionnaire de portefeuille principal	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche, du choix de titres et de la gestion quotidienne.
Mark Syn Gestionnaire de portefeuille	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche, du choix de titres et de la gestion quotidienne.

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec MFS peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement dès remise d'un avis à cet égard si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

Payden & Rygel

Payden & Rygel (« **Payden** »), située à Los Angeles dans l'État de la Californie aux États-Unis, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds G.A. 1832 de créances mondiales. Payden est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions de placement pour ce Fonds :

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Nigel Jenkins, ASIP Directeur général	Gestionnaire de portefeuille, responsable de la gestion quotidienne, de la stratégie d'investissement générale et de la gestion de portefeuille pour les titres à revenu fixe mondiaux
Timothy Crawmer, CFA Administrateur	Gestionnaire de portefeuille, responsable de la gestion quotidienne, de la stratégie d'investissement générale et de la gestion de portefeuille pour les titres à revenu fixe mondiaux
Paul Saint-Pasteur, CFA Administrateur	Gestionnaire de portefeuille, responsable de la gestion quotidienne, de la stratégie d'investissement générale et de la gestion de portefeuille pour les titres à revenu fixe mondiaux
Natalie N. Trevithick, CFA Administrateur	Gestionnaire de portefeuille, responsable de la gestion quotidienne, de la stratégie d'investissement générale et de la gestion de portefeuille pour les titres à revenu fixe mondiaux
Frasat Shah, CFA Vice-présidence principale	Gestionnaire de portefeuille, responsable de la gestion quotidienne, de la stratégie d'investissement générale et de la gestion de portefeuille pour les titres à revenu fixe mondiaux

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Payden peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 90 jours à l'autre partie.

Polen Capital Management

Polen Capital Management (« **Polen Capital** »), située à Boca Raton, dans l'État de la Floride est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation. Polen Capital est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions de placement pour ce Fonds :

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Dan Davidowitz Gestionnaire de portefeuille et analyste	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.
Brandon Ladoff Gestionnaire de portefeuille et directeur de l'investissement durable	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Polen Capital peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement dès remise d'un avis à cet égard si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

Gestion de placements Scheer, Rowlett & Associés Ltée

Gestion de placements Scheer, Rowlett & Associés Ltée (« **Scheer Rowlett** »), située à Toronto, en Ontario, est le sous-conseiller

en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia canadien de valeur. Scheer Rowlett est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions de placement pour ce Fonds :

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Ratul Kapur Président et chef des services d'investissement	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.
Drew Thiessen Gestionnaire de portefeuille	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.
Simon Chiu Gestionnaire de portefeuille	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.
Brenna Phelan Gestionnaire de portefeuille	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de la gestion quotidienne.

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Scheer Rowlett peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement dès remise d'un avis à cet égard si certains événements se produisent, dont la faillite ou le changement de contrôle du sous-conseiller.

Conseillers en gestion globale State Street, Ltée

Conseillers en gestion globale State Street, Ltée (« **CGGSS** »), située à Montréal, au Québec, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Scotia indiciel obligataire canadien, du Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes, du Fonds Scotia indiciel d'actions américaines, du Fonds Scotia indiciel d'actions internationales et du Fonds Scotia indiciel Nasdaq. CGGSS est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions de placement pour ces Fonds :

Nom et titre	Fonds conseillés	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Emiliano Rabinovich, analyste financier agréé Directeur général, gestionnaire de portefeuille principal, chef, Mise en œuvre bêta intelligent/ESG/Capture de marché axée sur l'efficience fiscale	Fonds Scotia indiciel Nasdaq Fonds Scotia indiciel d'actions internationales	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche, du choix de titres et de la gestion quotidienne.
Keith Richardson Vice-président, gestionnaire de portefeuille principal	Fonds Scotia indiciel d'actions américaines	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche, du choix de titres et de la gestion quotidienne.
Teddy Wong Vice-président, gestionnaire de portefeuille principal	Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche, du choix de titres et de la gestion quotidienne.
Christian Hoffmann, analyste financier agréé Vice-président, gestionnaire de portefeuille principal	Fonds Scotia indiciel obligataire canadien	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche, du choix de titres et de la gestion quotidienne.
Read Burns Vice-président, gestionnaire de portefeuille principal	Fonds Scotia indiciel obligataire canadien	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche, du choix de titres et de la gestion quotidienne.

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec CGGSS peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement dès remise d'un avis à cet égard si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

Van Berkom et associés inc.

Van Berkom et associés inc. (« **VBA** »), située à Montréal, au Québec, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia canadien à petite capitalisation. VBA est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre de la personne qui prend les décisions de placement pour ce Fonds :

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Gabriel Bouchard-Phillips Associé et gestionnaire de portefeuille principal	Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche, du choix de titres et de la gestion quotidienne.

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec VBA peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement dès remise d'un avis à cet égard si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

Victory Capital Management

Victory Capital Management (« **Victory** »), située à Brooklyn, dans l'État de l'Ohio, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation. Victory est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions de placement pour ce Fonds :

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Daniel B. LeVan Chef des services d'investissement et gestionnaire de portefeuille, Trivalent Investments (franchise de services d'investissement de Victory Capital)	Chef des services d'investissement et gestionnaire de portefeuille responsable des décisions d'investissement, y compris l'ensemble de la supervision des portefeuilles et de la surveillance des analystes
John W. Evers Gestionnaire de portefeuille principal	Gestionnaire de portefeuille principal responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de l'élaboration de portefeuilles.
Peter S. Carpenter Gestionnaire de portefeuille principal	Gestionnaire de portefeuille principal responsable de la recherche fondamentale, du choix de titres et de l'élaboration de portefeuilles.

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Victory peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement par la remise d'un avis si certains événements se produisent, dont la faillite ou le changement de contrôle du sous-conseiller.

Wellington Management Canada ULC

Wellington Management Canada ULC (« **Wellington** »), située à Toronto, en Ontario, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents. Wellington est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions de placement pour ce Fonds :

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Mary Pryshlak Directrice générale principale, associée et cheffe de la recherche en investissement	Directrice générale principale, associée et cheffe de la recherche en investissement responsable des décisions d'investissement, y compris l'ensemble de la supervision des portefeuilles et de la surveillance des analystes.
Jonathan White Directeur général et directeur, Portefeuilles de recherche	Directeur général et directeur, Portefeuilles de recherche responsable de la mise en œuvre et de la gestion des risques des portefeuilles.

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Wellington peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention peut également être résiliée immédiatement dès remise d'un avis à cet égard si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

En tant que conseiller en valeurs des Fonds, le gestionnaire exerce des fonctions de surveillance sur les sous-conseillers en valeurs, mais les décisions de placement quotidiennes sont prises par ces derniers. Le gestionnaire rencontre régulièrement les sous-conseillers en valeurs afin de discuter des décisions de placement

prises pour les Fonds et fait rapport de ces rencontres au comité de surveillance du gestionnaire.

Certains sous-conseillers en valeurs sont situés hors du Canada. Baillie Gifford Overseas Limited et Lazard Asset Management (Canada), Inc. sont inscrites dans la catégorie gestionnaire de portefeuille en Ontario.

Allianz Global Investors GMBH, Coho Partners, Ltd., First Sentier Investors (Australia) IM Limited, Victory Capital Management, MetLife Investment Management, LLC et Harding Loevner Management, L.P. ont obtenu la dispense d'inscription pour « conseillers internationaux » prévue dans le *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* (le « **Règlement 31-103** »).

Axiom International Investors LLC, Earnest Partners, LLC, Jensen Investment Management, Inc. et Polen Capital Management ont obtenu la dispense pour « sous-conseiller international » prévue dans le Règlement 31-103, et nous sommes responsables envers vous à l'égard des pertes découlant d'un défaut de ces sous-conseillers de respecter les normes de diligence prévues dans le Règlement 31-103.

Comme les conseillers en valeurs mentionnés dans les deux paragraphes précédents sont situés à l'extérieur du Canada et que la totalité ou une grande partie de leurs actifs peuvent se trouver à l'extérieur du Canada, il pourrait être difficile pour les investisseurs de faire valoir leurs droits contre eux. Le cas échéant, il est possible d'obtenir sur demande le nom et l'adresse du représentant pour la signification de procédures de ces conseillers en valeurs.

Fonds Patrimoine Scotia

Le gestionnaire a décidé de retenir les services d'un cabinet indépendant d'experts-conseils en investissement, actuellement NT Global Advisors, Inc. (le « **conseiller en investissement** »), filiale en propriété exclusive de Northern Trust Corporation, pour qu'il aide à choisir et à surveiller des sous-conseillers en valeurs pour les Fonds Patrimoine Scotia. Après consultation des sous-conseillers en valeurs éventuels et enquête sur eux, le conseiller en investissement évalue et recommande un groupe de sous-conseillers en valeurs compétents qui, à son avis, sont les plus aptes à réaliser les objectifs et les stratégies de placement des Fonds Patrimoine Scotia. Le gestionnaire en sélectionne ensuite certains en fonction de leur expertise, de leur rendement, de leur constance, de leur optique ou de leur style en matière de placement, de leur rigueur et de la qualité de leurs services. Chaque sous-conseiller en valeurs doit se conformer aux objectifs de placement, aux restrictions et aux lignes directrices supplémentaires en matière de placement que le gestionnaire pourra lui imposer à l'occasion.

Le conseiller en investissement surveillera en permanence le rendement des sous-conseillers en valeurs des Fonds Patrimoine Scotia et nous en fera rapport.

Accords relatifs au courtage

Le conseiller en valeurs, ou le sous-conseiller en valeurs d'un Fonds, selon le cas, prend les décisions quant à la souscription et à la vente de titres ou d'autres éléments d'actif du Fonds ainsi que les décisions relatives à l'exécution des opérations de portefeuille du Fonds, y compris le choix du marché et du courtier et la négociation des commissions. Lorsqu'il effectue ces opérations de portefeuille, le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller en valeurs confie le courtage à de nombreux courtiers en cherchant à obtenir le meilleur service possible sur la base de plusieurs critères comme le prix, le volume, la rapidité et la certitude d'exécution ainsi que le total des frais d'opérations. Le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs ont adopté des politiques quant au choix des courtiers et à l'obtention du meilleur service possible.

Le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller en valeurs, selon le cas, utilise les mêmes critères de sélection pour tous ses courtiers, peu importe si le courtier est un membre du groupe du gestionnaire. Dans certaines circonstances, le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller en valeurs peut recevoir des biens ou des services des courtiers en échange des opérations de courtage qu'il leur confie. Ces types de biens et de services comprennent des biens et des services de recherche (les « **biens et services relatifs à la recherche** ») et des biens et des services d'exécution d'ordres (les « **biens et services relatifs à l'exécution d'ordres** »).

Le conseiller en valeurs a actuellement des ententes de courtage avec un membre de son groupe, Scotia Capitaux Inc. Depuis la date du dernier prospectus simplifié des Fonds, Scotia Capitaux Inc. a fourni des biens et services relatifs à la recherche, des biens et services relatifs à l'exécution d'ordres et des biens et services à usage mixte en contrepartie de l'exécution d'opérations de courtage.

Parmi les biens et services relatifs à la recherche que le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs peut recevoir, citons : (i) des conseils quant à la valeur des titres et à l'opportunité d'effectuer des opérations sur les titres, et (ii) des analyses et des rapports concernant les titres, les émetteurs, les secteurs, la stratégie de portefeuille ou des facteurs et des tendances économiques ou politiques qui peuvent influer sur la valeur des titres.

Le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs peut également recevoir des biens et services relatifs à l'exécution d'ordres, comme des analyses de données, des applications logicielles et des flux de données. Ces biens et services peuvent être fournis par le courtier exécutant directement ou par une personne différente.

Dans certains cas, le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs peut recevoir des biens et des services qui renferment certains éléments qui entrent dans la catégorie des biens et services relatifs à la recherche ou à l'exécution d'ordres et d'autres éléments qui n'entrent dans aucune de ces catégories de biens et de services autorisés. Ces types de biens et de services sont

considérés comme des biens et services à usage mixte. Si le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs obtient des biens et services à usage mixte, les courtages ne sont utilisés que pour acquitter la partie utilisée pour prendre des décisions relativement aux placements ou aux opérations ou pour effectuer des opérations sur les titres, dans chaque cas, au nom des Fonds ou pour les comptes de clients.

En ce qui a trait aux Fonds pour lesquels il n'y a pas de services de sous-conseillers en valeurs, les équipes de gestion de placements et d'exécution d'opérations décident des courtiers auxquels seront confiées des opérations de courtage en fonction du caractère concurrentiel du coût des commissions, de la capacité à exécuter au mieux les opérations, de la gamme des services et de la qualité de la recherche reçue. Le conseiller en valeurs peut utiliser les biens et services relatifs à la recherche et à l'exécution d'ordres à l'avantage des Fonds et des clients, autres que ceux dont les opérations ont généré les courtages. Toutefois, le conseiller en valeurs a instauré des politiques et des procédures qui font en sorte que dans une période raisonnable tous les clients, y compris les Fonds, reçoivent un avantage équitable et raisonnable en échange des commissions générées.

Depuis la date du dernier prospectus simplifié des Fonds, parmi les services fournis au conseiller en valeurs ou aux sous-conseillers en valeurs des Fonds, citons des analyses des secteurs et des entreprises, des analyses économiques, des données statistiques sur les marchés boursiers ou les titres, des analyses ou des rapports sur les résultats d'émetteurs, les secteurs d'activité, les facteurs et les tendances économiques ou politiques et d'autres services, y compris des bases de données ou des logiciels pour fournir ces services ou y contribuer.

Pour obtenir une liste des courtiers ou des tiers qui ont fourni des biens et des services de recherche ou des biens et des services d'exécution d'ordres depuis la date du dernier prospectus simplifié, veuillez nous téléphoner sans frais au 1 800 387-5004 (français) ou au 1 800 268-9269 (ou au 416 750-3863 à Toronto) (anglais), nous transmettre un courriel à fundinfo@scotiabank.com, ou nous écrire à l'adresse indiquée sur la couverture arrière du présent prospectus simplifié.

Placeur principal

Le placeur principal commercialise et vend certains titres des Fonds au Canada là où leur vente est autorisée. Le gestionnaire ou le placeur principal peut retenir les services de courtiers participants pour l'aider à vendre les titres des Fonds.

Il n'y a aucun placeur principal pour les parts des séries I ou M des Fonds en fiducie ni pour les titres de série F des Fonds (sauf celles du Portefeuille équilibré Apogée et des Fonds Patrimoine Scotia).

Placements Scotia Inc.

Placements Scotia Inc. est le placeur principal des parts des séries A (sauf celles du Portefeuille équilibré Apogée) et T des Fonds en fiducie.

Placements Scotia Inc. est aussi le placeur principal des actions des séries A et T des Fonds Société.

Placements Scotia Inc. est située au 40 Temperance Street, 16e étage, Toronto (Ontario) M5H 0B4. Placements Scotia Inc. est une filiale détenue en propriété exclusive de la Banque Scotia, société mère du gestionnaire.

La convention-cadre de placement est intervenue entre Placements Scotia Inc. et le gestionnaire, au nom de tous les Fonds, à l'égard des actions des séries A (sauf les parts de série A du Portefeuille équilibré Apogée) et T des Fonds, avec prise d'effet pour tous les Fonds à la date de création du Fonds ou d'une série donnée. La convention-cadre de placement peut être résiliée à tout moment sur demande du placeur principal, d'un commun accord entre le placeur principal et le gestionnaire ou après une période de six mois suivant une assemblée des porteurs de titres à laquelle la résiliation a été approuvée.

Scotia Capitaux Inc.

Scotia Capitaux Inc. est le placeur principal des parts des séries A et F du Portefeuille équilibré Apogée, de série F des Fonds Patrimoine Scotia et des séries K, KM et Apogée des Fonds.

Scotia Capitaux Inc. est située au 40 Temperance Street, 5e étage, Toronto (Ontario) M5H 0B4. Scotia Capitaux Inc. est une filiale détenue en propriété exclusive de la Banque Scotia, société mère du gestionnaire.

La convention-cadre de placement est intervenue entre Scotia Capitaux Inc. et le gestionnaire, pour le compte de tous les Fonds en fiducie à l'égard des parts des séries A et F du Portefeuille équilibré Apogée, des parts de série F des Fonds Patrimoine Scotia et des parts des séries K, KM et Apogée des Fonds en fiducie, avec prise d'effet pour chaque tel Fonds en fiducie à la date où le Fonds en fiducie ou la série pertinente a été constitué. La convention-cadre de placement peut être résiliée à tout moment par une partie moyennant la remise d'un préavis de 60 jours à l'autre partie.

Administrateurs et membres de la haute direction de la Société

Le conseil d'administration de la Société (le « **conseil de la Société** ») est responsable de la surveillance de la Société. Actuellement, le conseil de la Société est composé de quatre membres, dont trois ne sont ni dirigeants ni employés de la Société.

Le tableau ci-après montre les noms et villes de résidence des administrateurs et des membres de la haute direction de la Société, et les postes et fonctions qu'ils occupent actuellement auprès de la Société et leur relation avec le gestionnaire :

Nom et ville de résidence	Postes occupés	Relation avec le gestionnaire
Neal Kerr Toronto (Ontario)	Président du conseil, président et administrateur	Président et personne désignée responsable du gestionnaire
Gregory Joseph Grimsby (Ontario)	Chef des finances	Chef des finances du gestionnaire
Rosemary Chan* Toronto (Ontario)	Administratrice	Administratrice du commandité du gestionnaire
Anil Mohan* Thornhill (Ontario)	Administrateur	Administrateur du commandité du gestionnaire
Jim Morris* Caledon (Ontario)	Administrateur	Chef de l'exploitation du gestionnaire
Simon Mielniczuk Toronto (Ontario)	Secrétaire	Secrétaire du gestionnaire

* Membre du comité d'audit du conseil de la Société

Fiduciaire

Le gestionnaire est le fiduciaire des Fonds en fiducie aux termes d'une déclaration-cadre de fiducie modifiée datée du 20 août 2015, dans sa version modifiée à l'occasion (la « **déclaration-cadre de fiducie** »). En qualité de fiduciaire des Fonds en fiducie et conformément aux modalités décrites dans la déclaration-cadre de fiducie, nous contrôlons les placements en fiducie des Fonds en fiducie, sur lesquels nous avons autorité, pour le compte des porteurs de parts.

Le fiduciaire peut démissionner en donnant un préavis d'au moins 30 jours aux porteurs de parts et au gestionnaire des Fonds en fiducie.

La déclaration-cadre de fiducie prévoit que le fiduciaire exerce les pouvoirs et l'autorité et s'acquitte de ses fonctions avec honnêteté, bonne foi et au mieux des intérêts du Fonds, et, à cet égard, exerce le degré de prudence, de diligence et de compétence dont ferait preuve une personne raisonnablement prudente dans des circonstances semblables. De plus, la déclaration-cadre de fiducie comporte d'autres dispositions usuelles limitant la responsabilité du fiduciaire et indemnisant celui-ci à l'égard de certaines responsabilités qu'il engage dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Le gestionnaire peut destituer le fiduciaire à tout moment en lui remettant un préavis d'au moins 30 jours, pourvu qu'un fiduciaire remplaçant soit nommé conformément à la déclaration-cadre de fiducie. Le poste de fiduciaire devient automatiquement vacant dans le cas de la faillite du fiduciaire ou autre incapacité de ce dernier d'exercer ses fonctions.

Si le fiduciaire démissionne, est destitué ou est incapable d'agir en cette qualité pour tout autre motif, le gestionnaire peut nommer un fiduciaire remplaçant sans l'approbation des porteurs de parts. Si le gestionnaire ne désigne pas de nouveau fiduciaire dans les 30 jours, il appartient aux porteurs de parts de le faire conformément aux dispositions de la déclaration-cadre de fiducie.

Le gestionnaire ne percevra aucuns honoraires comme fiduciaire des Fonds en fiducie.

Dépositaire

State Street Trust Company Canada

À l'exception de ce qui est indiqué ci-après, State Street Trust Company Canada (« **State Street** »), située à Toronto, en Ontario, est le dépositaire des Fonds. Le dépositaire détient les placements des Fonds et en assure la sécurité pour veiller à ce qu'ils ne soient utilisés qu'au profit des investisseurs. Aux termes de sa convention de dépôt, le dépositaire est autorisé à nommer des sous-dépositaires aux mêmes conditions que celles dont il a convenu avec les Fonds. State Street Bank and Trust Company (« **SSBTC** »), située à Boston, dans l'État du Massachusetts, aux États-Unis, est le principal sous-dépositaire des Fonds.

State Street et SSBTC sont indépendantes du gestionnaire.

La convention de dépôt peut être résiliée par une partie moyennant la remise d'un préavis en ce sens d'au moins 90 jours à l'autre partie.

Un changement de dépositaire nécessite, dans certains cas, l'autorisation préalable des autorités en valeurs mobilières. Lorsqu'un Fonds utilise des options négociables, il peut déposer des titres en portefeuille ou des espèces comme marge pour les opérations exécutées par l'entremise d'un courtier, ou, dans le cas d'options de gré à gré ou de contrat à terme de gré à gré, pour les opérations exécutées avec l'autre partie à ces opérations, et, dans tous les cas, conformément aux politiques des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Lorsqu'un Fonds réalise une vente à découvert, il peut déposer son actif en garantie auprès du dépositaire ou du courtier à qui il a emprunté les titres constituant la vente à découvert.

Banque Scotia

La Banque Scotia, située à Toronto, en Ontario, est le dépositaire des Fonds Société, du Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia, du

Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone, des Portefeuilles Sélection Scotia, des Portefeuilles Partenaires Scotia, des Portefeuilles INNOVA Scotia et du Portefeuille équilibré Apogée.

Le commandité du gestionnaire, Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., est la propriété exclusive de la Banque Scotia.

Les Fonds concernés paient tous les frais raisonnables de la Banque Scotia relativement aux services de dépôt, y compris des services d'administration et de garde. La convention de dépôt de la Banque Scotia lui permet de désigner des sous-dépositaires aux mêmes conditions que celles dont elle a convenu avec chacun des Fonds, et elle peut être résiliée par une partie moyennant la remise d'un préavis en ce sens d'au moins 60 jours à l'autre partie.

Monnaie royale canadienne

Dans le cas où un Fonds détiendrait des métaux précieux physiques, Monnaie royale canadienne (« **MRC** »), située à Ottawa, en Ontario, serait le dépositaire de ces éléments d'actif. MRC est autorisée à nommer des sous-dépositaires aux mêmes conditions que celles dont elle a convenu avec les Fonds en vertu de sa convention de dépôt de métaux précieux. International Depository Services of Canada Inc. (« **IDS Canada** »), située à Toronto, en Ontario, est sous-dépositaire principal pour ces éléments d'actifs des Fonds.

La convention de dépôt de métaux précieux peut être résiliée par une partie moyennant la remise d'un préavis d'au moins 60 jours en ce sens à l'autre partie.

Auditeur

L'auditeur des Fonds est KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont l'établissement principal est situé à Toronto, en Ontario.

Agent chargé de la tenue des registres

L'agent chargé de la tenue des registres conclut des ententes pour tenir un registre de tous les porteurs de titres du Fonds, traiter les ordres et émettre des relevés d'impôt aux porteurs de titres.

Le gestionnaire est l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent des transferts des Fonds, sauf pour les parts des séries F et I des Fonds Patrimoine Scotia, les parts des séries K, KM et Apogée des Fonds et le Portefeuille équilibré Apogée. Les registres des Fonds sont tenus à Mississauga, en Ontario, et à Montréal, au Québec. Le gestionnaire a conclu des ententes selon lesquelles certaines tâches de tenue des registres et de transfert sont effectuées par la Banque Scotia.

International Financial Data Services (Canada) Limited est l'agent chargé de la tenue des registres pour les parts des séries F et I des Fonds Patrimoine Scotia (sauf les parts de série I du Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents), les parts des séries K, KM et Apogée des Fonds et du Portefeuille équilibré Apogée. Les registres de ces Fonds sont tenus à Toronto, en Ontario. International Financial Data Services (Canada) Limited est indépendante du gestionnaire.

Mandataire de prêt de titres

Le mandataire de prêt de titres agira pour le compte des Fonds à l'égard de l'administration des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres conclues par un Fonds.

Sauf dans le cas indiqué ci-dessous, si un Fonds conclut une opération de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres, State Street Bank and Trust Company sera nommée mandataire de prêt de titres du Fonds. SSBTC est le principal sous-dépositaire du Fonds et son établissement principal est situé à Boston, dans l'État du Massachusetts. SSBTC est indépendante du gestionnaire.

Si un Fonds Société, le Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia, le Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone ou un des Portefeuilles Sélection Scotia, des Portefeuilles Partenaires Scotia, des Portefeuilles INNOVA Scotia, des Portefeuilles Essentiels Scotia ou du Portefeuille équilibré Apogée conclut une opération de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres, la Banque Scotia sera nommée mandataire de prêt de titres du Fonds.

Le commandité du gestionnaire, Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., est la propriété exclusive de la Banque Scotia.

Les conventions conclues avec les mandataires de prêt de titres prévoient que :

- une garantie correspondant à 102 % de la valeur marchande des titres prêtés devra être donnée dans le cadre d'une opération de prêt de titres;
- la valeur marchande totale des titres prêtés dans le cadre d'opérations de prêt de titres d'un Fonds ne dépassera pas 50 % de la valeur liquidative du Fonds immédiatement après que celui-ci a conclu l'opération;
- le Fonds garantira le mandataire de prêt de titres contre toutes pertes ou obligations (y compris les dépenses et débours raisonnables des conseillers juridiques) engendrées par ce dernier dans le cadre de la prestation des services prévus dans la convention ou en lien avec une violation des dispositions de la convention ou d'un prêt par le Fonds ou le gestionnaire pour le compte du fonds, sauf les pertes ou les obligations découlant de l'omission du mandataire de prêt de titres de se conformer aux normes de diligence prescrites par la convention; et
- la convention peut être résiliée par une partie moyennant la remise d'un préavis écrit de cinq jours ouvrables.

Comité d'examen indépendant et gouvernance

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « **Règlement 81-107** »), le gestionnaire a établi le comité d'examen indépendant (le « **CEI** »), dont le mandat consiste à examiner les questions relatives aux conflits d'intérêts que lui soumet le gestionnaire, à faire des recommandations et à donner des approbations à leur égard, au besoin, au nom d'un Fonds. Le CEI est chargé de superviser les décisions du gestionnaire lorsque de telles décisions peuvent donner lieu à des conflits d'intérêts réels ou apparents, le tout en conformité avec le Règlement 81-107.

Le CEI peut aussi approuver certaines fusions entre un Fonds et d'autres fonds et tout changement de l'auditeur d'un Fonds. Sous réserve de toutes les exigences des lois visant les sociétés et les valeurs mobilières, l'approbation des porteurs de parts ne sera pas sollicitée à cet égard, mais vous recevrez un préavis écrit au moins 60 jours avant la date de prise d'effet d'une telle opération ou d'un tel changement de l'auditeur. Dans certains cas, l'approbation des porteurs de parts peut être exigée pour l'approbation de certaines fusions.

Actuellement, le CEI est composé de quatre membres, Stephen J. Griggs (président), Steven Donald, Heather Hunter et Jennifer L. Witterick, tous indépendants du gestionnaire.

Pour chaque exercice financier, le CEI établit et remet un rapport aux porteurs de parts qui décrit le CEI et ses activités pour les porteurs de parts et contient la liste complète des instructions permanentes. Ces dernières permettent au gestionnaire d'intervenir de façon continue dans un conflit d'intérêts donné, pourvu qu'il se conforme aux politiques et aux procédures établies pour traiter le conflit d'intérêts en question et fasse périodiquement rapport de la situation au CEI. Ce rapport est accessible sur le site Web désigné des Fonds, à www.fondsscotia.com, ou, sans frais, auprès du gestionnaire, à fundinfo@scotiabank.com.

Gouvernance des Fonds

Le gestionnaire, en qualité de gestionnaire des Fonds, est responsable de l'administration et de la gestion quotidiennes des Fonds. Le gestionnaire est le conseiller en valeurs des Fonds et il peut retenir les services de sous-conseillers en valeurs pour certains Fonds. Le gestionnaire reçoit régulièrement des rapports de leur part portant sur leur conformité aux directives et paramètres applicables en matière de placement et sur leur conformité aux pratiques et restrictions en matière de placement des Fonds.

Le gestionnaire a établi des politiques, des procédures, des pratiques et des lignes directrices appropriées pour s'assurer de la bonne gestion des Fonds, notamment, comme l'exige le Règlement 81-107, des politiques et des procédures portant sur les conflits d'intérêts. Le gestionnaire a adopté une politique en matière de pratiques commerciales des organismes de placement collectif qui se conforme au *Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif*. Le gestionnaire a adopté une politique sur les opérations sur titres personnelles pour les employés qui traite des conflits d'intérêts internes éventuels relativement aux Fonds. De plus, la Banque Scotia a adopté des directives en matière de conduite professionnelle qui traitent également des questions de conflits d'intérêts.

La gestion du risque est assurée à plusieurs niveaux. Toute convention de sous-conseiller en valeurs intervenue entre le gestionnaire et un sous-conseiller en valeurs précise que les Fonds doivent se conformer aux restrictions et aux pratiques en matière de placement énoncées dans la législation en valeurs mobilières applicable, y compris le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « **Règlement 81-102** »), sous réserve de toute dispense accordée par les autorités en valeurs mobilières applicables. Les sous-conseillers en valeurs ont établi des politiques et des directives se rapportant aux pratiques commerciales, aux mesures prises relatives à la gestion du risque et aux conflits d'intérêts. En outre, chaque sous-conseiller en valeurs possède son propre code de déontologie qui régit des questions telles que les opérations sur valeurs personnelles des employés.

Les Fonds possèdent un comité de surveillance de la gestion des opérations qui est chargé, notamment, de la surveillance des politiques et des procédures portant sur la gestion des risques liés aux liquidités. Ce comité est composé d'au moins un membre qui est indépendant de la gestion du portefeuille, en plus de représentants du gestionnaire de fonds, du gestionnaire de portefeuille, des risques liés aux investissements, de la conformité et de l'exploitation, dont chacun possède l'expertise pertinente au sujet. La gestion des risques liés aux liquidités fait partie du processus général de gestion des risques des Fonds, qui englobe les politiques et les procédures internes documentées relatives à l'évaluation, à la surveillance, à l'atténuation et à la déclaration des risques au sein des Fonds.

Le comité d'investissement ESG du gestionnaire, entre autres choses, veille à la prise en compte des facteurs environnement, société et gouvernance (« **ESG** »), évalue les politiques et les directives liées aux facteurs ESG, recommande régulièrement aux équipes d'investissement des améliorations aux facteurs ESG et s'occupe de communiquer les risques liés aux facteurs ESG.

Entités membres du groupe

Les seules entités membres du groupe qui fournissent des services aux Fonds et au gestionnaire relativement aux Fonds sont Jarislowsky, Fraser Limitée, la Banque Scotia, Scotia Capitaux Inc., Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse, Société hypothécaire Scotia et Placements Scotia Inc. Le montant des frais qu'un Fonds verse à ces entités chaque année est indiqué dans les états financiers annuels audités du Fonds.

Le diagramme suivant illustre les membres du groupe du gestionnaire et les liens qui existent entre le gestionnaire et ces entités :

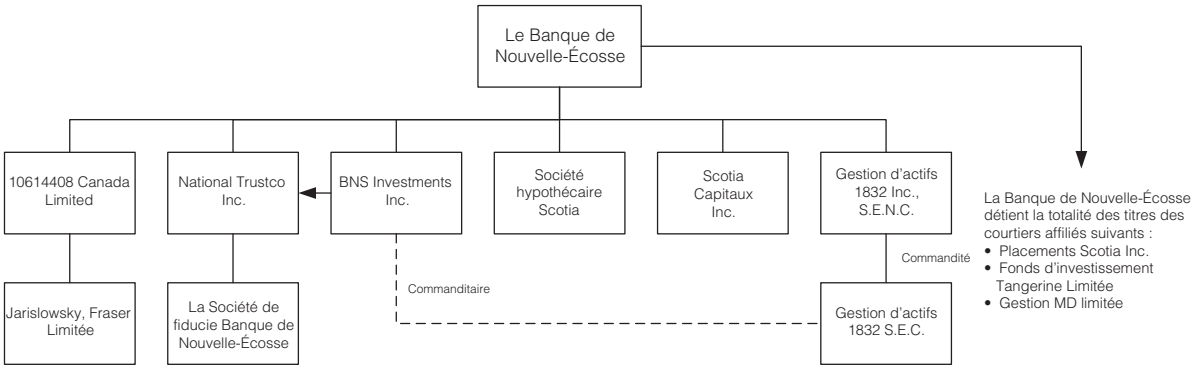

Information concernant le courtier gérant

Les Fonds sont des « fonds d'investissement gérés par un courtier » au sens du Règlement 81-102. En règle générale, il est interdit à ces Fonds d'investir dans des titres à l'égard desquels une entité liée au gestionnaire de portefeuille a agi à titre de preneur ferme à l'occasion du placement et dans les 60 jours qui suivent le placement. Toutefois, un Fonds est autorisé à acheter des titres de créance et des titres de participation à l'égard desquels une partie liée a agi à titre de preneur ferme si certaines conditions du Règlement 81-102 sont remplies ou s'il existe des dispenses à leur égard.

Politiques et pratiques

Le gestionnaire a mis en œuvre des politiques et des pratiques afin de se conformer à la législation, aux règlements et aux règles en matière de valeurs mobilières applicables, y compris les règles régissant les pratiques commerciales.

Gestion des risques liés aux dérivés

Les Fonds peuvent à l'occasion utiliser des dérivés, tel qu'il est décrit dans le présent prospectus simplifié. Les Fonds n'auront recours à des dérivés que dans les limites permises par la réglementation en valeurs mobilières. L'utilisation de tels produits par les Fonds est régie par les politiques et procédures du gestionnaire quant à leur négociation. Ces politiques et procédures sont établies et examinées par le comité d'examen des dérivés, qui est un sous-comité du comité du gestionnaire sur la surveillance de la gestion des opérations sur titres. La décision de recourir à des dérivés est prise par les gestionnaires de portefeuille principaux du gestionnaire, en respectant nos procédures de conformité et nos mesures de contrôle du risque. Si la législation sur les valeurs mobilières applicable le permet, les Fonds peuvent conclure des opérations bilatérales sur dérivés de gré à gré avec des contreparties liées au gestionnaire. Le gestionnaire surveille les risques associés aux dérivés de façon indépendante des gestionnaires de portefeuille qui donnent des conseils sur les opérations. Le gestionnaire mène régulièrement des simulations de crise afin de déterminer comment les Fonds réagiraient dans certaines situations de crise.

Gestion des risques liés aux prêts de titres

Chaque Fonds peut à l'occasion conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres comme il est décrit dans le présent prospectus simplifié. Conformément aux exigences du Règlement 81-102, le gestionnaire a l'intention de gérer les risques liés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres en exigeant que chaque opération soit au moins garantie par des titres de premier ordre ou des espèces dont la valeur correspond au moins à 102 % de la valeur marchande des titres visés par l'opération. Le montant de la garantie est ajusté quotidiennement pour veiller à ce que la protection ainsi offerte soit assurée en tout temps. Les prêts de titres ne sont accordés qu'à des emprunteurs admissibles. De plus, la valeur marchande globale des titres prêtés dans le cadre d'opérations de prêt de titres par un Fonds et des titres vendus par ce dernier dans le cadre d'opérations de mise en pension ne dépassera pas 50 % de la valeur liquidative du Fonds en question immédiatement après que celui-ci a conclu l'opération. Chaque Fonds se conformera à toutes les autres exigences applicables de la législation sur les valeurs

mobilières et de la législation fiscale à l'égard des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres.

Les politiques et procédures liées aux opérations de prêt et de mise en pension de titres conclues au nom d'un Fonds sont élaborées par le gestionnaire et le dépositaire du Fonds agissant à titre de mandataire pour l'administration de l'opération. La solvabilité de chaque emprunteur admissible à un prêt de titres est évaluée par le gestionnaire. Les conventions, politiques et procédures applicables à un Fonds et liées à ces opérations sont examinées et approuvées par la haute direction du gestionnaire. (Pour plus d'information, voir « Mandataire de prêt de titres » plus haut dans le présent document.)

Gestion des risques liés aux ventes à découvert

Les Fonds peuvent utiliser la vente à découvert à l'occasion comme il est décrit dans le présent prospectus simplifié, mais ils ne peuvent le faire que de la manière autorisée par la réglementation sur les valeurs mobilières. Le gestionnaire a élaboré des politiques et des procédures écrites en matière de vente à découvert (notamment les objectifs et les procédures de gestion du risque). Les ententes, les politiques et les procédures qui s'appliquent à un Fonds en matière de vente à découvert (notamment les limites et contrôles de négociation) sont examinées par la haute direction du gestionnaire. La décision de mener à terme une vente à découvert donnée est prise par les gestionnaires de portefeuille principaux du gestionnaire, et elle est révisée et surveillée dans le cadre des procédures en matière de conformité et des mesures de contrôle du risque permanentes du gestionnaire. Ce dernier surveille les risques associés à la vente à découvert de façon indépendante des gestionnaires de portefeuille qui donnent des conseils sur les opérations. Le gestionnaire mène régulièrement des simulations de crise afin de déterminer comment les Fonds réagiraient dans certaines situations de crise.

Facteurs environnement, société et gouvernance

Le comité d'investissement ESG du gestionnaire, entre autres choses, veille à la prise en compte des facteurs ESG, évalue les politiques et les directives liées aux facteurs ESG, recommande régulièrement aux équipes d'investissement des améliorations aux facteurs ESG et s'occupe de communiquer les risques liés aux facteurs ESG.

Politique sur le vote par procuration

i) Politiques et procédures

Sous réserve de la conformité aux dispositions de la législation en valeurs mobilières applicable, le gestionnaire, en qualité de conseiller en valeurs, agissant au nom de chaque Fonds, reçoit les procurations pour des titres d'émetteurs détenus pour le compte des Fonds. Dans certains cas, le gestionnaire peut déléguer le droit d'exercer les procurations à un sous-conseiller en valeurs d'un Fonds, ce droit faisant partie du pouvoir discrétionnaire de ce sous-conseiller en valeurs en ce qui concerne la gestion de l'actif du Fonds. Les procurations procurent aux actionnaires des droits de vote sur les propositions formulées par l'émetteur ou par d'autres groupes associés à l'émetteur. Les procurations peuvent comprendre des propositions portant notamment sur l'élection des membres du conseil d'administration, l'approbation de régimes d'actionnariat et de rémunération, ainsi que sur des événements internes extraordinaires comme des fusions-acquisitions.

Dans nombre de cas, la direction de l'émetteur fournit une recommandation de vote pour chaque proposition visée par la procuration. Le gestionnaire a retenu les services d'un cabinet indépendant pour qu'il fournisse d'autres analyses et recommandations sur les procurations que le gestionnaire reçoit à titre de conseiller en valeurs des Fonds. Le gestionnaire évalue chaque procuration, en tenant compte des recommandations de ce cabinet, et l'exerce au mieux des intérêts des Fonds.

Dans le cadre de son approche de gestion d'investissement active, le gestionnaire estime qu'il importe de dialoguer avec les émetteurs sur les facteurs ESG pertinents, y compris pour l'exercice du vote par procuration. Par conséquent, les questions extraordinaires liées à ces facteurs ESG sont soumises au ou aux gestionnaires de portefeuille du Fonds concerné. Les gestionnaires de portefeuille évaluent ces questions dans le contexte de leur processus d'investissement général et prennent les mesures qu'ils estiment être au mieux des intérêts du Fonds.

À l'occasion, le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs peut s'abstenir d'exercer les droits de vote représentés par des procurations ou s'abstenir de voter à l'égard d'une question précise visée par une procuration lorsqu'il est conclu que les coûts liés à l'exercice des droits de vote représentés par les procurations dépassent les avantages éventuels de l'exercice de ces droits de vote. En outre, il n'exercera pas les droits de vote représentés par des procurations reçues à l'égard des titres d'émetteurs qui ne sont plus détenus dans le compte d'un Fonds. Conformément aux exigences de la législation sur les valeurs mobilières, le gestionnaire, au nom d'un Fonds, n'exercera pas les droits de vote liés à des titres qu'un Fonds détient dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire, un membre de son groupe ou une personne ayant un lien avec lui (au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario)). Néanmoins, il peut, à sa seule appréciation, faire en sorte que les porteurs de titres d'un Fonds exercent les droits de vote liés à leurs titres du fonds sous-jacent.

Si nous déléguons au sous-conseiller en valeurs du Fonds la responsabilité d'exercer des procurations pour des titres détenus par un Fonds utilisant un sous-conseiller en valeurs, les politiques et procédures de vote par procuration de chaque sous-conseiller en valeurs tiers aident ce sous-conseiller en valeurs à déterminer de

quelle façon il exercera le droit de vote relatif à toute question à l'égard de laquelle le Fonds visé a reçu des documents de sollicitation de procurations. Nous examinons les politiques de vote par procuration de chaque sous-conseiller en valeurs tiers afin de nous assurer que les droits de vote seront exercés au mieux des intérêts du Fonds.

ii) Conflits d'intérêts

Dans les cas où l'exercice de droits de vote représentés par des procurations risque de donner lieu à un conflit d'intérêts, réel ou perçu, afin de maintenir un équilibre entre l'intérêt d'un Fonds dans le cadre d'un tel exercice et le désir d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, le gestionnaire a mis au point des procédures pour faire en sorte que les droits de vote représentés par des procurations d'un Fonds soient exercés selon l'appréciation commerciale de la personne exerçant les droits au nom du Fonds sans que rien n'influe sur cette décision si ce n'est l'intérêt du Fonds.

Les procédures sur la façon d'exercer les droits de vote représentés par des procurations en cas de conflits d'intérêts comprennent notamment la soumission de la question au CEI, dont les membres sont tous indépendants du gestionnaire, pour étude et recommandation, même si la façon d'exercer les droits de vote représentés par des procurations et l'exercice de ces droits incombe au gestionnaire.

Le gestionnaire a adopté des procédures relatives aux conflits d'intérêts pour le cas où il recevrait un vote par procuration d'une partie liée comme la Banque Scotia. Le gestionnaire a soumis ces procédures au CEI des Fonds. Tous les droits de vote représentés par des procurations exercés à l'égard d'une partie liée sont soumis au CEI.

iii) Disponibilité de l'information sur le vote par procuration

On peut obtenir la politique de vote par procuration sur demande et sans frais en composant le 1 800 387-5004 pour le service en français ou le 1 800 268-9269 (416 750-3863 à Toronto) pour le service en anglais, en envoyant un courriel à fundinfo@scotiabank.com ou en écrivant au gestionnaire, à l'adresse figurant sur la couverture arrière du présent prospectus simplifié.

Le dossier de vote par procuration de chaque Fonds pour la dernière période de douze mois close le 30 juin de chaque année pourra être obtenu sur demande et sans frais n'importe quand après le 31 août de l'année. Le dossier de vote par procuration de chaque Fonds pourra aussi être consulté sur le site Web désigné des Fonds Scotia à l'adresse www.fondsscotia.com.

Politiques sur les opérations entre parties liées

Chaque Fonds peut, dans certains cas, investir dans des placements de titres auxquels participe un preneur ferme relié, négocier des titres de parties reliées ou encore effectuer des opérations avec des parties reliées.

Un CEI a été établi pour surveiller de tels investissements, afin de s'assurer que les décisions de placement de chaque Fonds servent au mieux les intérêts du Fonds et qu'elles ne sont pas influencées par un preneur ferme relié, une partie reliée, ni des personnes du même groupe du gestionnaire ou des personnes avec lesquelles il a des liens. En s'acquittant de ses responsabilités, le gestionnaire est tenu d'agir honnêtement, de bonne foi et au mieux des intérêts des Fonds et, ce faisant, d'exercer le même degré de soin, de diligence et de compétence que celui dont ferait preuve une personne raisonnablement prudente dans les mêmes circonstances.

Le gestionnaire a établi des politiques et des procédures écrites relatives aux investissements effectués par les OPC qu'il gère, notamment les Fonds, dans des placements de titres auxquels participent des parties reliées, comme la Banque Scotia, membre du groupe du gestionnaire, et Scotia Capitaux Inc., preneur ferme relié au gestionnaire. Ces politiques et procédures ont été établies et passées en revue par la haute direction du gestionnaire, et ont été par la suite examinées et approuvées par le CEI, notamment, le cas échéant, afin de garantir la conformité aux modalités des dispenses prévues dans la législation en valeurs mobilières et de toute autre dispense. Sous réserve de la surveillance exercée par le CEI, la décision prise par un Fonds d'effectuer des opérations sur les titres d'une partie reliée, ou encore des opérations sur des titres auxquelles celle-ci participe, est prise par les gestionnaires de portefeuille principaux du gestionnaire et elle est revue et surveillée dans le cadre des mesures permanentes de conformité et de contrôle du risque du gestionnaire.

En outre, le CEI examinera et évaluera, au moins une fois chaque trimestre civil, la pertinence et l'efficacité a) des approbations permanentes qu'il a accordées quant aux OPC gérés par le gestionnaire; et b) des politiques et procédures écrites du gestionnaire visant à assurer la conformité aux modalités des dispenses prévues dans la législation en valeurs mobilières et de toute autre dispense.

Rémunération des administrateurs, des dirigeants et des fiduciaires

Les fonctions de gestion des Fonds sont exercées par les employés du gestionnaire. Les Fonds n'ont pas d'employés.

Le fiduciaire n'a reçu aucune rémunération pour ses fonctions de fiduciaire des Fonds.

Rémunération du comité d'examen indépendant

La rémunération et les autres frais raisonnables du CEI seront payés sur les actifs du Fonds, ainsi que sur les actifs des autres fonds d'investissement à l'égard desquels le CEI peut agir en tant que

comité d'examen indépendant. Le principal élément de la rémunération des membres du CEI consiste en une provision sur honoraires annuels. Le président du CEI a droit à une rémunération additionnelle. Les frais du CEI peuvent comprendre des primes d'assurance, des frais de déplacement et des frais raisonnables.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, chaque membre du CEI a reçu la rémunération et le remboursement de frais raisonnables indiqués dans le tableau suivant :

Membre du CEI	Rémunération	Frais remboursés
Stephen Griggs (président)	77 000,00 $	0 $
Simon Hitzig[1]	62 000,00 $	0 $
Heather Hunter	62 000,00 $	0 $
Jennifer L. Witterick	62 000,00 $	0 $
Steve Donald	62 000,00 $	0 $

[1] Le 31 octobre 2023, M. Hitzig a cessé d'être membre du CEI.

Ces frais ont été répartis entre tous les fonds d'investissement gérés par le gestionnaire pour lesquels le CEI a été nommé d'une manière jugée juste et raisonnable par le gestionnaire.

Contrats importants

Les contrats importants que les Fonds ont conclus sont décrits ci-après. Des exemplaires de ces contrats importants peuvent être consultés au siège social du gestionnaire durant les heures normales de bureau.

Statuts constitutifs

1. Statuts constitutifs datés du 17 avril 2012. (Pour plus d'information, voir « Nom, constitution et historique des Fonds » ci-après.)

Déclaration-cadre de fiducie

2. Déclaration-cadre de fiducie modifiée datée du 20 août 2015, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Fiduciaire » plus haut et « Nom, constitution et historique des Fonds » ci-après.)

Convention-cadre de gestion

3. Convention-cadre de gestion intervenue entre le gestionnaire et le fiduciaire datée du 20 août 2015, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Gestionnaire » plus haut.)

Conventions-cadres de placement

4. Convention-cadre de placement modifiée datée du 18 mai 2012 intervenue entre Placements Scotia Inc. et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Placeur principal » plus haut.)
5. Convention-cadre de placement modifiée datée du 24 juin 2016 intervenue entre Scotia Capitaux Inc. et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Placeur principal » plus haut.)

Conventions de sous-conseils

6. Convention de gestion de placements datée du 8 décembre 2017 intervenue entre Allianz Global Investors GMBH (cédée par Allianz Global Investors U.S. LLC le 18 janvier 2023) et le gestionnaire, dans sa version modifiée le 20 décembre 2017, et telle qu'elle peut être modifiée de nouveau à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)
7. Convention de gestion de placements datée du 15 octobre 2018 intervenue entre Axiom International Investors LLC et le gestionnaire, dans sa version modifiée le 10 février 2020, et telle qu'elle peut être modifiée de nouveau à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)
8. Convention de gestion de placements datée du 1er octobre 2014 intervenue entre Baillie Gifford Overseas Limited et le gestionnaire, dans sa version modifiée le 16 juin 2015, et telle qu'elle peut être modifiée de nouveau à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)
9. Convention de gestion de placements datée du 1er juin 2017 intervenue entre Gestion de placements Barrantagh Inc. et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)
10. Convention de conseils en placements datée du 26 janvier 2004 intervenue entre Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée et le gestionnaire (cédée par Placements Scotia Inc. le 1er novembre 2009), dans les versions modifiées les 3 octobre 2011 et 20 juin 2022, et telle qu'elle peut être modifiée de nouveau à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)
11. Convention de gestion de placements datée du 5 juillet 2016 intervenue entre Coho Partners, Ltd. et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)
12. Convention de gestion de placements datée du 14 octobre 2022 intervenue entre Fidelity Investments Canada s.r.i. et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

13. Convention de gestion de placements datée du 15 janvier 2018 intervenue entre First Sentier Investors (Australia) IM Limited (anciennement Colonial First State Asset Management (Australia) Limited) et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

14. Convention de gestionnaire de portefeuille datée du 3 septembre 1997 intervenue entre Guardian Capital LP et le gestionnaire (cédée par Scotia McLeod Inc. le 1er novembre 2009), dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

15. Convention de gestion de placements datée du 14 septembre 2023 intervenue entre Earnest Partners, LLC et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

16. Convention de gestionnaire de portefeuille datée du 3 septembre 1997 intervenue entre Harding, Loevner Management, L.P. et le gestionnaire (cédée par Scotia McLeod Inc. le 1er novembre 2009), dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

17. Convention de gestion de placements datée du 18 novembre 2016 intervenue entre Gestion de placements Hillsdale inc. et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

18. Convention de sous-conseiller en valeurs datée du 18 novembre 2016 intervenue entre Jarislowsky, Fraser Limitée et le gestionnaire, dans ses versions modifiées les 24 juillet 2020 et 9 novembre 2020, et telle qu'elle peut être modifiée de nouveau à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

19. Convention de gestion de placements datée du 19 janvier 2021 intervenue entre Jensen Investment Management, Inc. et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

20. Convention de gestion de placements datée du 21 janvier 2021 intervenue entre Lazard Asset Management (Canada), Inc. et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

21. Convention de gestion de placements datée du 16 janvier 2015 intervenue entre Gestion de placements Lincluden Limitée et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

22. Convention de gestion de placements datée du 26 juillet 2022 intervenue entre Manitou Investment Management Ltd. et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

23. Convention de sous-conseiller en valeurs datée du 7 décembre 2023 intervenue entre Manulife Investment Management (US) LLC, Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

24. Convention de conseils en placements datée du 1er novembre 2007 intervenue entre MetLife Investment Management, LLC (anciennement Logan Circle Partners, L.P.) et le gestionnaire (cédée par Scotia Capitaux Inc. le 1er novembre 2009), dans ses versions modifiées les 25 avril 2008 et 5 juillet 2019, et telle qu'elle peut être modifiée de nouveau à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

25. Convention de gestion de placements datée du 25 septembre 2020 intervenue entre MFS Gestion de Placements Canada Limitée et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

26. Convention de sous-conseiller en valeurs datée du 23 décembre 2021 intervenue entre Payden & Rygel et le gestionnaire, dans sa version modifiée le 19 septembre 2022 et pouvant être modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

27. Convention de gestion de placements modifiée datée du 15 mai 2020 intervenue entre Polen Capital Management, LLC et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

28. Convention de conseils en placements datée du 8 janvier 2009 intervenue entre Gestion de placements Scheer, Rowlett & Associés Ltée et le gestionnaire (cédée par Scotia Capitaux Inc. le 1er novembre 2009), dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

29. Convention de conseils en placements modifiée datée du 6 novembre 2015 intervenue entre Conseillers en gestion globale State Street, Ltée et le gestionnaire, dans sa version modifiée le 28 octobre 2020, et telle qu'elle peut être modifiée de nouveau à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

30. Convention de gestion de placements datée du 16 juillet 2013 intervenue entre Van Berkom et Associés Inc. et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

31. Convention de conseils en placements datée du 1er novembre 2007 intervenue entre Victory Capital Management (cédée par Munder Capital Management le 1er août 2014) et le gestionnaire, dans sa version modifiée le 25 avril 2008 et telle qu'elle peut être modifiée de nouveau à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

32. Convention de gestion de placements datée du 8 octobre 2020 intervenue entre Wellington Management Canada ULC et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

Conventions de dépôt

33. Convention-cadre de dépôt modifiée datée du 27 avril 2004, intervenue entre State Street Trust Company Canada et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Dépositaire – State Street Trust Company Canada » plus haut.)

34. Convention de dépôt modifiée datée du 15 janvier 2014, intervenue entre la Banque Scotia et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Dépositaire – Banque Scotia » plus haut.)

35. Convention de dépôt pour métaux précieux datée du 10 mars 2021 entre MRC et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Dépositaire – Monnaie royale canadienne » plus haut.)

Convention d'autorisation de prêt de titres

36. Convention d'autorisation de prêt de titres datée du 1er octobre 2015, intervenue entre SSBTC et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l'occasion. (Pour plus d'information, voir « Mandataire de prêt de titres » plus haut.)

Poursuites judiciaires

Le gestionnaire n'a connaissance d'aucun litige important, imminent ou en instance institué par ou contre les Fonds, le gestionnaire ou le fiduciaire.

Le gestionnaire a conclu un règlement à l'amiable avec la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») le 24 avril 2018 (le « règlement à l'amiable »). Le règlement à l'amiable énonce qu'entre novembre 2012 et octobre 2017, le gestionnaire a omis (i) de se conformer au *Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif* (le « **Règlement 81-105** »), car il n'a pas satisfait aux normes minimales de conduite attendues des joueurs de l'industrie relativement à certaines pratiques de vente; (ii) de se doter, pour ses pratiques de vente, de systèmes de contrôle et de supervision qui suffisent à confirmer raisonnablement qu'il s'acquitte des obligations qui lui incombent en vertu du Règlement 81-105; et (iii) de conserver les livres, registres et autres documents démontrant sa conformité au Règlement 81-105. Le gestionnaire a convenu (i) de payer une sanction administrative de 800 000 $ à la CVMO; (ii) de se soumettre à un examen, par un conseiller indépendant, de ses pratiques, procédures et contrôles de vente; et (iii) de payer les frais associés à l'enquête de la CVMO, qui s'élèvent à 150 000 $. À l'exception de ce qui précède, le gestionnaire n'a pas d'antécédents disciplinaires auprès d'un organisme de réglementation en valeurs mobilières.

Site Web désigné

Les OPC sont tenus d'afficher certains documents d'information réglementaire sur un site Web désigné. Le site Web désigné des Fonds se trouve à l'adresse **www.fondsscotia.com**.

Évaluation des titres en portefeuille

La valeur liquidative d'un Fonds doit être calculée au moyen de la juste valeur de l'actif et du passif du Fonds.

Dans le calcul de la valeur liquidative d'un Fonds ou d'une série donnée de titres de ce Fonds, à tout moment :

a) la valeur de la trésorerie en caisse ou en dépôt, des traites, des billets à demande, et des créances, des charges payées d'avance, des dividendes ou des distributions en espèces reçus (ou devant être reçus par les porteurs de titres inscrits, ou déclarés en leur faveur, à une date antérieure à la date à laquelle la valeur liquidative du Fonds et la valeur liquidative d'une série sont calculées) et de l'intérêt couru mais non encore reçu, sera réputée correspondre au plein montant de ces éléments, sauf s'il est établi que ces dépôts, traites, billets à demande, créances, charges payées d'avance, dividendes ou distributions en espèces reçus (ou devant être reçus) ou intérêt couru ne correspondent pas à leur pleine valeur nominale auquel cas leur valeur sera réputée correspondre à la valeur que le gestionnaire estime être raisonnable;

b) la valeur d'un titre inscrit à la cote d'une bourse correspondra au cours vendeur de clôture officiel ou, en l'absence d'un tel

cours vendeur, à la moyenne des cours vendeur et acheteur à ce moment-là avant la clôture de la Bourse de Toronto, habituellement 16 h (heure de Toronto), tels que ces cours sont publiés dans des rapports d'usage commun ou reconnus comme officiels par la bourse; pourvu que, si ce cours vendeur de clôture officiel ne se situe pas entre les derniers cours acheteur et vendeur disponibles à la date d'évaluation, le gestionnaire puisse à son gré établir une valeur qu'il juge juste et raisonnable (la « **juste valeur** ») pour le titre, d'après les cours du marché qui, à son avis, reflètent le mieux la juste valeur du placement. Les heures de négociation pour les titres étrangers négociés sur les marchés étrangers peuvent prendre fin avant 16 h (heure de Toronto), ce qui fait qu'elles ne tiennent pas compte, notamment, des événements qui surviennent après la clôture du marché étranger. Dans ce cas, le gestionnaire peut déterminer ce qu'il estime être une juste valeur marchande des titres étrangers, qui peut différer de leur dernier cours de clôture en bourse. Ces rajustements visent à réduire le plus possible l'utilisation de stratégies de synchronisation des marchés, qui visent principalement les OPC détenant des avoirs importants en titres étrangers;

c) la valeur des titres de tout autre OPC non coté en bourse correspondra à la valeur liquidative par part ou la valeur liquidative par action à la date d'évaluation ou, si le jour n'est pas une date d'évaluation de l'OPC, à la valeur liquidative par part ou la valeur liquidative par action à la plus récente date d'évaluation de l'OPC;

d) la valeur d'un titre négocié dans un marché hors cote correspond au cours vendeur de clôture à la date d'évaluation ou, en l'absence d'un tel cours, à la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur à ce moment-là, tels qu'ils sont publiés dans les journaux financiers reconnus;

e) la valeur des positions acheteurs et des positions vendeurs sur des options négociables est basée sur le cours médian et la valeur des positions acheteurs et des positions vendeurs en titres assimilables à des titres de créance et en bons de souscription cotés en bourse ou sur un autre marché correspondra au cours vendeur de clôture à la date d'évaluation ou, en l'absence d'un tel cours vendeur, à la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur à ce moment-là, tels qu'ils sont publiés dans un rapport d'usage commun ou reconnu comme officiel par la bourse visée, ou encore, en l'absence de cours acheteur ou de cours vendeur, au dernier cours vendeur de clôture publié pour ces titres;

f) la valeur des positions acheteurs et des positions vendeurs en options négociables sur contrats à terme est basée sur le prix de règlement quotidien fixé par la bourse de valeurs concernée (s'il est connu); si aucun prix de règlement n'est connu, la valeur est basée sur le dernier cours vendeur de clôture publié à la date d'évaluation, ou si aucun cours vendeur de clôture n'est connu, le dernier prix de règlement publié de ce titre;

g) lorsqu'une option négociable ou une option de gré à gré couverte est vendue par le Fonds, la prime touchée par celui-ci est comptabilisée en tant que crédit reporté; toute différence résultant de la réévaluation est traitée comme un gain ou une perte non réalisé sur le placement; le crédit reporté est porté en déduction dans le calcul de la valeur liquidative du Fonds; les titres, s'il y a lieu, qui font l'objet d'une option négociable ou d'une option de gré à gré vendue sont évalués de la même manière que les titres inscrits à la cote d'une bourse et décrite au point e) ci-dessus;

h) la valeur d'un contrat à terme standardisé ou d'un contrat à terme de gré à gré correspond au gain ou à la perte, s'il y a lieu, qui surviendrait par suite de la liquidation de la position dans le contrat à terme standardisé ou le contrat à terme de gré à gré à la date d'évaluation, à moins que des « limites quotidiennes » ne soient en vigueur, auquel cas la juste valeur marchande est calculée en fonction de la valeur courante de l'élément sous-jacent à la date d'évaluation, telle que le gestionnaire peut la déterminer à son gré;

i) les contrats de swap de gré à gré sont évalués au montant où le Fonds recevrait ou paierait pour résilier le swap, en fonction de la valeur courante de l'élément sous-jacent à la date d'évaluation; les swaps compensés par contrepartie centrale inscrits à la cote d'une plateforme multilatérale ou d'une plateforme de facilitation du commerce ou négociés sur de telles plateformes, comme une bourse en valeurs inscrite, sont évalués au prix de règlement quotidien fixé par la bourse en question (s'il est connu);

j) la valeur d'un titre ou d'un autre élément d'actif pour lequel une cote financière n'est pas rapidement disponible ou auquel, de l'avis du gestionnaire, les principes susmentionnés ne peuvent s'appliquer, correspond à sa juste valeur à la date d'évaluation, telle que le gestionnaire peut la déterminer à son gré;

k) les dettes d'un Fonds comprennent :

(i) tous les effets, billets et comptes à payer;

(ii) tous les frais administratifs dus ou courus (y compris les frais de gestion et les frais administratifs);

(iii) toutes les obligations contractuelles comportant un paiement en argent ou en biens, y compris les distributions ou dividendes non versés;

(iv) toutes les sommes dont l'affectation est autorisée par le fiduciaire ou les administrateurs de la Société, selon le cas, relativement à l'impôt; et

(v) toute autre dette du Fonds, sauf celles que représentent les séries de parts ou les séries d'actions, selon le cas, en circulation, du Fonds.

Le taux de change utilisé pour la conversion de sommes libellées dans une autre devise en dollars canadiens ou, si le Fonds est offert en dollars américains, de sommes libellées dans une autre devise en dollars américains, est celui que les banques du Fonds communiquent au Fonds comme étant le taux en vigueur à la date la plus rapprochée possible de la date du calcul de la valeur liquidative.

Au cours des trois derniers exercices, le gestionnaire ne s'est pas prévalu de son droit de dérogation aux principes d'évaluation précités.

Le gestionnaire dérogera à ces principes d'évaluation si les méthodes énoncées précédemment ne représentent pas, selon le gestionnaire, fidèlement la juste valeur d'un titre en particulier à un moment précis; par exemple, si la négociation d'un titre a été suspendue après l'annonce de nouvelles défavorables importantes à l'égard de la société.

Divergences par rapport aux normes d'information financière NIIF

Conformément aux dispositions du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « **Règlement 81-106** »), la juste valeur d'un titre de portefeuille utilisée pour calculer le prix quotidien des titres d'un Fonds pour les besoins des achats et des rachats par les investisseurs sera fondée sur les principes d'évaluation du Fonds exposés ci-dessus à la rubrique « Évaluation des titres en portefeuille », lesquels se conforment aux exigences des dispositions du Règlement 81-106, mais diffèrent à quelques égards de celles des normes d'information financière NIIF (les « **NIIF** »), qui ne servent qu'aux fins de l'information financière.

Les rapports financiers intermédiaires et les états financiers annuels d'un Fonds (les « **états financiers** ») doivent obligatoirement être établis conformément aux NIIF. Les conventions comptables du Fonds utilisées pour établir la juste valeur de ses placements (y compris les dérivés) sont identiques à celles utilisées pour établir sa valeur liquidative dans le cadre de transactions avec les porteurs de titres, sauf dans les cas mentionnés ci-dessous.

La juste valeur des placements d'un Fonds (y compris les dérivés) correspond au montant qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction effectuée en bonne et due forme entre des participants du marché à la date des états financiers (la « **date de clôture** »). La juste valeur des actifs et des passifs financiers du Fonds négociés sur des marchés actifs (tels que des dérivés et des titres négociables cotés en bourse) est établie d'après les cours du marché à la clôture des négociations à la date de clôture (le « **cours de clôture** »).

En revanche, pour l'application des NIIF, le Fonds utilise le cours de clôture tant pour les actifs que pour les passifs financiers lorsqu'il se situe à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur d'un jour donné; dans le cas contraire, le cours de clôture est ajusté par le gestionnaire pour qu'il corresponde à un point se situant à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur qui représente le mieux, selon le gestionnaire, la juste valeur compte tenu de faits et de circonstances spécifiques.

En raison de cet ajustement possible, ou d'autres rajustements de la juste valeur que le gestionnaire peut déterminer et considérer comme étant justes et raisonnables pour le titre, la juste valeur des actifs et des passifs financiers du Fonds établie à l'aide des NIIF peut différer des valeurs utilisées pour calculer la valeur liquidative du Fonds.

Les notes accompagnant les états financiers des Fonds comprennent un rapprochement des divergences entre la valeur liquidative calculée selon les NIIF et celle établie d'après les dispositions du Règlement 81-106, s'il y a lieu.

Calcul de la valeur liquidative

La valeur d'un Fonds correspond à ce que l'on appelle sa « **valeur liquidative** ». Lorsqu'un Fonds calcule sa valeur liquidative, il détermine la valeur marchande de l'ensemble de ses actifs et il en soustrait l'ensemble de ses passifs. À la fin de chaque jour, la valeur liquidative est calculée séparément pour chaque série d'un Fonds en fonction de sa quote-part de la valeur liquidative du Fonds, calculée conformément à la déclaration-cadre de fiducie (dans le cas d'un Fonds en fiducie) ou des statuts constitutifs de la Société (dans le cas d'un Fonds Société). On calcule quotidiennement la valeur liquidative d'une série par titre (la « **valeur liquidative par titre** ») en divisant (i) la valeur marchande courante de la quote-part des actifs attribuée à la série, moins le passif de la série et la quote-part des frais communs attribuée à la série, par (ii) le nombre total de titres de la série en circulation à ce moment. La valeur liquidative d'un titre, qui varie d'un jour à l'autre, est cruciale dans le sens où elle constitue la valeur à laquelle les titres d'un Fonds sont achetés et rachetés. Cependant, comme le revenu net du Fonds Scotia du marché monétaire et du Fonds Scotia du marché monétaire

en $ US est crédité quotidiennement aux investisseurs, il est prévu que la valeur liquidative par titre de chacun de ces Fonds demeure constante.

Chaque Fonds calcule la valeur liquidative par titre par série à la fermeture des bureaux à chaque date d'évaluation. Chaque jour de négociation de la Bourse de Toronto ou tout autre jour fixé aux fins de déclaration fiscale ou aux fins de distribution ou de comptabilité de chaque année est une « **date d'évaluation** ». Le calcul de la valeur liquidative par titre peut, dans certaines circonstances exceptionnelles et sous réserve de l'approbation requise des autorités de réglementation, être suspendu.

La valeur liquidative et la valeur liquidative par titre des Fonds (sauf pour les séries F, FT, I, K, KM, M et Apogée) sont accessibles sur le site Web du gestionnaire à l'adresse www.fondsscotia.com. La valeur liquidative et la valeur liquidative par titre de toutes les séries des Fonds sont disponibles, sans frais, auprès du gestionnaire, à fundinfo@scotiabank.com.

Achats, remplacements et rachats

Les Fonds en fiducie et les Fonds Société n'imputent aucuns frais d'acquisition. Cela signifie que vous pouvez acheter, remplacer ou vendre des titres des Fonds par l'intermédiaire de certains courtiers sans payer de frais d'acquisition. La vente de vos titres est aussi appelée rachat.

Comment passer des ordres

Vous pouvez ouvrir un compte et acheter, remplacer ou vendre des titres des Fonds par l'entremise de courtiers inscrits et de courtiers, sous réserve des règles précises que ces courtiers peuvent établir :

- Les titres des séries A (sauf le Portefeuille équilibré Apogée) et T des Fonds sont offerts :

  (i) par l'entremise de Placements Scotia Inc. :
  - en communiquant avec un représentant d'organisme de placement collectif de n'importe quelle succursale de la Banque Scotia ou par l'entremise de l'Équipe-conseil mobile;
  - en téléphonant au Centre de contact clientèle de la Banque Scotia au 1 800 387-5004 pour le service en français ou au 1 800 268-9269 (416 750-3863 à Toronto) pour le service en anglais; ou
  - en visitant Scotia en ligne* au www.banquescotia.com;

  (ii) par l'entremise de conseillers ScotiaMcLeod; ou

  (iii) par l'entremise d'autres courtiers inscrits ou d'autres courtiers.
  - Les titres des séries F et FT des Fonds (sauf les Fonds Patrimoine Scotia et le Portefeuille équilibré Apogée) sont offerts par l'entremise de courtiers autorisés et de courriers qui offrent des comptes à honoraires ou de courtiers-exécutants, dont des courtiers à escompte et d'autres courtiers qui n'effectuent pas d'évaluation de la convenance relativement à l'achat et à la propriété de titres de fonds (les « **courtiers-exécutants** »), y compris Scotia iTRADE. Les parts de série F des Fonds Patrimoine Scotia et du Portefeuille équilibré Apogée sont offertes par l'entremise de comptes à honoraires détenus chez ScotiaMcLeod.
  - Les parts des séries Apogée, K, KM et M ne sont offertes que par l'entremise de programmes particuliers.

Pour plus d'information, voir « À propos des séries de titres ».

Dans le cadre de ses services, votre courtier pourrait vous imputer des frais pour passer des ordres. Veuillez communiquer avec votre courtier pour plus d'information.

Les courtiers doivent nous transmettre les ordres le jour où ils les reçoivent des investisseurs.

Toutes les opérations sont fondées sur le prix des titres d'un Fonds, ou sa valeur liquidative par titre. Tous les ordres sont traités selon la première valeur liquidative par titre calculée après que le Fonds a reçu l'ordre.

Habituellement, nous calculons la valeur liquidative par titre de chaque série de chaque Fonds après la clôture de séance de la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») chaque jour où cette dernière est ouverte aux fins de négociations, comme il est décrit à la rubrique « Calcul de la valeur liquidative » plus haut. Dans des circonstances exceptionnelles, nous pouvons suspendre ce calcul, sous réserve de toute approbation réglementaire nécessaire.

Tous les Fonds sont évalués en dollars canadiens, sauf le Fonds Scotia du marché monétaire en $ US, le Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US, le Fonds Scotia d'obligations en $ US et le Fonds Scotia équilibré en $ US. Ces Fonds sont évalués en dollars américains.

* *Placements Scotia Inc. pourrait exiger que les investisseurs passent leurs ordres de vente en communiquant avec des représentants d'organismes de placement collectif d'une succursale de la Banque Scotia, par l'entremise de l'Équipe-conseil mobile ou du Centre de contact clientèle de la Banque Scotia.*

Certaines séries des Fonds sont assorties d'une option d'achat en dollars américains et sont aussi évaluées dans cette monnaie. Pour l'établissement du prix en dollars américains, les valeurs liquidatives sont établies en convertissant en dollars américains, selon le taux de change en vigueur, la valeur liquidative par part établie en dollars canadiens. Le taux de change utilisé pour cette conversion est celui établi à 16 h chaque date d'évaluation par les sources bancaires habituelles.

À propos des séries de titres

Les Fonds offrent un certain nombre de séries de titres. Chaque titre d'une série représente une participation égale et indivise dans la partie de l'actif net d'un Fonds attribuable à la série en question. Les frais de chaque série sont comptabilisés séparément et un prix unitaire distinct est calculé pour les titres de chaque série. Chaque série a ses propres frais de gestion ou politiques en matière de distributions et est destinée à un type d'investisseurs particulier.

Certaines séries des Fonds en fiducie ne sont offertes qu'aux investisseurs qui participent à certains programmes de placement. Le placement minimal requis à l'égard d'une série peut différer entre les Fonds en fiducie. Les parts des Fonds en fiducie sont non transférables, sauf si le gestionnaire y consent par écrit et dans le seul but d'accorder une sûreté à leur égard. En outre, le gestionnaire peut reclasser des parts d'une série que vous détenez dans des parts d'une autre série du même Fonds en fiducie, pourvu que ce reclassement ne vous nuise pas financièrement.

En ce qui concerne les Fonds en fiducie :

- Les parts des séries A sont en règle générale offertes à tous les investisseurs, sauf ceux détenant des comptes auprès de courtiers-exécutants (les « **comptes sans conseils** »). Les parts de série A du Portefeuille équilibré Apogée ne sont offertes que par l'intermédiaire de ScotiaMcLeod.
- Les parts de série F ne sont généralement offertes qu'aux investisseurs qui ont des comptes à honoraires auprès de courtiers autorisés. Ces parts peuvent aussi être offertes aux investisseurs qui détiennent des comptes auprès de courtiers-exécutants, dont Scotia iTRADE. De concert avec votre courtier, nous avons la responsabilité de décider si vous êtes admissible à l'achat de parts de série F. Les parts de série F des Fonds Patrimoine Scotia et du Portefeuille équilibré Apogée sont généralement offertes aux investisseurs titulaires de comptes à honoraires auprès de ScotiaMcLeod. Nous pouvons de temps à autre offrir les parts de série F à d'autres investisseurs. Si vous n'êtes plus admissible à détenir vos parts de série F, nous pouvons les reclasser en parts d'une autre série du même Fonds ou les vendre.

  Nous ne payons aucune commission de suivi aux courtiers pour les placements dans les parts de série F.
- Les parts de série FT conviennent aux investisseurs qui cherchent des distributions mensuelles stables et elles ne sont généralement offertes qu'aux investisseurs qui ont des comptes à honoraires auprès de courtiers autorisés. Ces parts peuvent aussi être offertes aux investisseurs qui détiennent des comptes auprès de courtiers-exécutants, dont Scotia iTRADE. De concert avec votre courtier, nous avons la responsabilité de décider si vous êtes admissible à l'achat de parts de série FT. Nous pouvons de temps à autre offrir les parts de série FT à d'autres investisseurs. Si vous n'êtes plus admissible à détenir vos parts de série FT, nous pouvons les reclasser en parts d'une autre série du même Fonds ou les vendre.

  Nous ne payons aucune commission de suivi aux courtiers pour les placements dans les parts de série FT.

  Les distributions mensuelles sur les parts de série FT consisteront en un revenu net, des gains en capital nets réalisés ou un remboursement de capital. Le montant des distributions mensuelles versées varie d'une série à l'autre et d'un Fonds à l'autre. Voir la politique en matière de distributions figurant dans le profil de chaque Fonds offrant au moins une de ces séries pour plus de détails. Tout revenu net et gain en capital net réalisé excédant les distributions mensuelles sera distribué annuellement à la fin de l'année.
- Les parts de série I ne sont en règle générale offertes qu'aux investisseurs institutionnels admissibles et autres investisseurs qualifiés, y compris les OPC et les programmes d'actifs gérés qui sont gérés par le gestionnaire.
- Les parts des séries K ou KM ne sont offertes que par l'intermédiaire du programme de Portefeuilles de placement ScotiaMcLeod (« **PPS** »), qui est un programme de comptes gérés dans lequel il peut être permis aux investisseurs d'investir par l'entremise de conseillers de ScotiaMcLeod ou qui sont par ailleurs autorisés par le gestionnaire à en souscrire. Les parts des séries K ou KM ne sont offertes que par l'intermédiaire de mandats multigestionnaires ou de portefeuilles optimisés offerts dans le cadre du programme PPS et ne sont pas offertes pour achat par l'entremise d'un Fonds individuel.
- Les parts de série M sont offertes aux investisseurs qui ont signé une convention de gestion carte blanche avec Gestion d'actifs 1832 S.E.C., dans le cadre de son service de gestion privée de portefeuilles.
- Les parts de série T sont destinées aux investisseurs qui cherchent à obtenir des distributions mensuelles stables. Les distributions mensuelles versées sur les parts de ces séries seront composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions

mensuelles versées varie d'une série à l'autre et d'un Fonds à l'autre. Voir la politique en matière de distributions figurant dans le profil de chaque Fonds offrant au moins une de ces séries pour plus de détails. Si le revenu net et les gains en capital réalisés nets excèdent le montant des distributions mensuelles, ils feront l'objet d'une distribution annuelle à la fin de chaque année. Les parts de série T ne peuvent être détenues dans des comptes sans conseils.

- Les parts de série Apogée ne sont offertes qu'aux investisseurs qui participent au Programme Apogée ScotiaMcLeod ou qui sont par ailleurs autorisés par le gestionnaire.

En ce qui concerne les Fonds Société :

- Les actions de série A sont offertes à tous les investisseurs, sauf ceux qui ont des comptes sans conseils.
- Les actions de série F ne sont généralement offertes qu'aux investisseurs qui ont des comptes à honoraires auprès de courtiers autorisés. Ces actions peuvent aussi être offertes aux investisseurs qui détiennent des comptes auprès de courtiers-exécutants, dont Scotia iTRADE. De concert avec votre courtier, nous avons la responsabilité de décider si vous êtes admissible à l'achat d'actions de série F. Nous pouvons de temps à autre offrir les actions de série F à d'autres investisseurs. Si vous n'êtes plus admissible à détenir vos actions de série F, nous pouvons les reclasser en actions d'une autre série du même Fonds ou les vendre.

  Nous ne payons aucune commission de suivi aux courtiers pour les placements dans les actions de série F.
- Les actions de série FT conviennent aux investisseurs qui cherchent des distributions mensuelles stables et elles ne sont généralement offertes qu'aux investisseurs qui ont des comptes à honoraires auprès de courtiers autorisés. Ces actions peuvent aussi être offertes aux investisseurs qui détiennent des comptes auprès de courtiers-exécutants, dont Scotia iTRADE. De concert avec votre courtier, nous avons la responsabilité de décider si vous êtes admissible à l'achat d'actions de série FT. Nous pouvons de temps à autre offrir les actions de série FT à d'autres investisseurs. Si vous n'êtes plus admissible à détenir vos actions de série FT, nous pouvons les reclasser en actions d'une autre série du même Fonds ou les vendre.

  Nous ne payons aucune commission de suivi aux courtiers pour les placements dans les actions de série FT.

  Les distributions mensuelles sur les actions de série FT devraient consister en un remboursement de capital, mais elles peuvent aussi inclure des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital. Les dividendes sur gains en capital seront payés dans les 60 jours suivant la fin de l'année d'imposition de la Société.
- Les actions de série T sont destinées aux investisseurs cherchant des distributions mensuelles stables. Les distributions faites sur les actions de série T devraient consister en un remboursement de capital, mais elles peuvent comprendre également des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital. Les dividendes sur gains en capital seront payés dans les 60 jours suivant la fin de l'année d'imposition de la Société. Les actions de série T ne peuvent être détenues dans des comptes sans conseils.

Option d'achat en dollars américains

Certaines séries des Fonds en fiducie suivants sont assorties d'une option d'achat en dollars américains et les parts de ces séries sont évaluées tant en dollars canadiens qu'en dollars américains :

- Fonds Patrimoine Scotia de dividendes américains (séries K et M)
- Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation (série M)
- Fonds Patrimoine Scotia international d'actions de base (séries K et M)
- Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures (série M)
- Fonds Patrimoine Scotia d'infrastructures Monde (série K)

Les investisseurs peuvent payer leurs parts des séries susmentionnées des Fonds en fiducie en dollars américains. Le produit de rachat sera payé dans la monnaie où les parts ont été achetées. Si des parts d'un Fonds sont achetées en dollars canadiens, le produit de rachat sera aussi payé dans cette monnaie. Si des parts d'un Fonds sont achetées en dollars américains, le produit de rachat sera aussi payé dans cette monnaie.

Une option d'achat en dollars américains est offerte afin de faciliter l'achat, le transfert ou le rachat de certaines séries de parts des Fonds en fiducie libellées en dollars américains. Quand ces parts sont achetées en dollars américains, la valeur du placement n'est pas touchée par la fluctuation du dollar américain par rapport au dollar canadien. **Le rendement d'une série de parts d'un Fonds en fiducie achetée en dollars américains peut différer de celui de cette même série du Fonds en fiducie achetée en dollars canadiens en raison de la fluctuation du taux de change du dollar canadien et du dollar américain et, par conséquent, l'achat d'une série d'un Fonds en fiducie en dollars américains ne vous protège pas de cette fluctuation de taux ni ne sert de couverture contre celle-ci.**

Fonds en dollars américains

La valeur du Fonds Scotia du marché monétaire en $ US, du Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US, du Fonds Scotia d'obligations en $ US et du Fonds Scotia équilibré en $ US est établie et publiée, dans la plupart des cas, en dollars américains.

Les investisseurs doivent payer les parts du Fonds Scotia du marché monétaire en $ US, du Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US, du Fonds Scotia d'obligations en $ US et du Fonds Scotia équilibré en $ US en dollars américains et recevoir les distributions en espèces et le produit de rachats de ces Fonds dans cette monnaie.

Comment acheter des titres des Fonds

Placements minimaux

La Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia est fermée aux nouvelles souscriptions et aux remplacements de titres vers ce Fonds. Ces fermetures n'ont pas d'incidence sur votre capacité de remplacer vos titres de la Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia par des titres d'autres Fonds. Il est possible que nous décidions de rouvrir ce Fonds dans le futur.

Le tableau qui suit présente le montant minimal du placement initial et de chaque placement subséquent dans des actions des séries A, F, FT et T d'un Fonds Société et dans des parts des séries A, F, FT, T et Apogée d'un Fonds en fiducie.

	Placement initial minimal	Placement subséquent minimal (y compris les cotisations par prélèvements automatiques[1])
Fonds Scotia de croissance mondiale	100 $	25 $
Fonds Scotia du marché monétaire en $ US[2] Fonds Scotia d'obligations en $ US[2] Fonds Scotia équilibré en $ US[2]	500 $ US	25 $ US
Tous les autres Fonds	500 $	25 $

1 Si vous choisissez d'investir moins régulièrement qu'à une fréquence mensuelle à l'aide de cotisations par prélèvements automatiques (c.-à-d. bimestriellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement), le montant minimal de chaque placement sera déterminé en multipliant les montants du tableau par 12 et en divisant le produit par le nombre de placements que vous faites au cours d'une année civile. Par exemple, pour la plupart des Fonds, si vous choisissez d'investir trimestriellement, le placement minimal pour chaque trimestre sera de 25 $ x 12 ÷ 4, soit 75 $.

2 Vous devez payer les titres de ce Fonds en dollars américains. Si vous déposez des dollars canadiens, ils seront d'abord convertis en dollars américains.

Le montant minimal du placement initial dans les parts de série I d'un Fonds en fiducie est généralement de 1 000 000 $. Il n'y a pas de montant minimal pour les placements ultérieurs.

Le montant minimal du placement initial dans les parts des séries K, KM et M d'un Fonds en fiducie est généralement de 500 $. Il n'y a pas de montant minimal pour les placements ultérieurs.

Nous pouvons modifier les montants minimaux des placements initiaux et subséquents dans un Fonds à tout moment, à l'occasion, et au cas par cas, sous réserve de la législation en valeurs mobilières applicable. Si vous achetez, vendez ou remplacez des titres par l'intermédiaire de courtiers autres que Placements Scotia Inc. ou ScotiaMcLeod, vous pourriez devoir verser des montants minimaux initiaux ou des montants subséquents minimaux plus élevés.

Pour les parts de série A du Portefeuille équilibré Apogée et les parts de série Apogée des Fonds en fiducie, si la valeur des placements de votre compte tombe sous les 100 $, nous pouvons vendre vos parts et vous envoyer le produit de la vente. Pour toutes les autres séries de parts, nous pouvons racheter ou, s'il y a lieu, reclasser vos parts si la valeur d'un placement dans un Fonds en fiducie tombe en deçà du placement initial minimal ou si votre actif total investi dans le Programme Apogée ou le PPS tombe en deçà du montant minimal du placement initial prévu pour ces programmes. Nous vous remettrons un préavis de 30 jours avant de vendre ou de reclasser vos parts.

Nous pouvons racheter vos actions d'un Fonds Société après vous avoir remis un avis écrit de 30 jours si la valeur de votre placement dans n'importe quelles actions d'un Fonds Société tombe en deçà du placement initial minimal. Nous pouvons modifier les montants minimaux pour les placements initiaux et subséquents dans les actions d'un Fonds Société en tout temps au cas par cas, sous réserve des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Renseignements complémentaires sur les achats

- Les ordres d'achat reçus par le gestionnaire avant la fin des opérations à la Bourse de Toronto, soit en règle générale à 16 h (heure de Toronto), une date d'évaluation, prendront effet ce jour-là. Les ordres reçus après cette heure prendront effet à la date d'évaluation suivante.
- Nous pouvons refuser la totalité ou toute partie de votre ordre avant la fin du prochain jour ouvrable du Fonds qui reçoit l'ordre. Si nous le refusons, nous renverrons immédiatement l'argent reçu, sans intérêt.
- Nous pouvons refuser votre ordre si vous avez effectué plusieurs achats et plusieurs ventes d'un Fonds dans un délai très court, habituellement de 30 jours. Pour plus d'information, voir « Opérations à court terme ».
- Vous devez payer vos titres au moment où vous les achetez. Si nous ne recevons pas le paiement le jour ouvrable suivant l'établissement du prix d'achat, nous vendrons vos titres le jour ouvrable suivant. Si le produit de la vente est supérieur au coût

d'achat des titres, le Fonds conserve la différence. Si le produit est inférieur au coût d'achat des titres, nous devons payer l'insuffisance. Nous pourrons recouvrer l'insuffisance et les frais connexes auprès du courtier qui a passé l'ordre, ou auprès de vous si vous nous avez passé l'ordre directement. Si vous passez l'ordre par l'intermédiaire d'un courtier, celui-ci pourrait prévoir dans les ententes conclues avec vous que vous serez tenu de lui rembourser le manque à gagner et les frais additionnels qu'il subit par suite d'un défaut du paiement, dont vous êtes responsable à l'égard d'un achat de titres d'un Fonds.

- Vous devez payer en dollars américains les parts du Fonds Scotia du marché monétaire en $ US, du Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US, du Fonds Scotia d'obligations en $ US et du Fonds Scotia équilibré en $ US.
- Votre courtier ou nous-mêmes vous enverrons une confirmation de votre achat dès que l'ordre aura été traité. Si vous achetez des titres à l'aide de cotisations par prélèvements automatiques, vous recevrez une confirmation uniquement pour le placement initial et au moment où vous modifierez le montant de votre placement régulier.

Comment remplacer des titres des Fonds

Un remplacement comporte un mouvement d'espèces du Fonds vers un autre Fonds Scotia. En règle générale, il peut s'agir d'un ordre de vente et de souscription ou de conversion de vos titres. Vous pouvez effectuer des remplacements entre un Fonds Scotia et un autre Fonds Scotia géré par le gestionnaire et offert sous la bannière des Fonds Scotia, y compris les Fonds décrits dans le présent prospectus simplifié, tant que vous êtes admissible à détenir des titres de la série particulière de ce Fonds Scotia. Ces types de remplacement seront considérés comme une disposition aux fins fiscales et, par conséquent, vous pourriez réaliser un gain en capital ou subir une perte en capital. Nous décrivons ces types de remplacement et les répercussions fiscales plus loin.

Les formalités de souscription et de vente des titres d'un Fonds Scotia s'appliquent également aux remplacements. Lorsque nous recevons votre ordre, nous vendons ou convertissons vos titres du premier Fonds et utilisons le produit de l'opération pour acheter des titres du second Fonds. Un Fonds peut également vous imputer des frais relatifs aux opérations à court terme ou aux opérations fréquentes si vous remplacez des titres dans les 30 jours suivant leur achat. (Voir « Opérations à court terme » pour les détails).

Remplacements et reclassements mettant en cause des Fonds Société

Remplacement entre Fonds Société

Vous pouvez faire remplacer des actions d'une série d'un Fonds Société par des actions de la même série ou d'une série différente d'un autre Fonds Société tant que vous demeurez admissible à la détention des titres de la série de l'autre Fonds Société. Lorsque vous faites remplacer des actions entre Fonds Société, la valeur de votre placement demeure la même, mais le nombre d'actions que vous détenez change, étant donné que chaque série d'actions de chaque Fonds Société a un prix par action différent. Votre courtier pourrait vous imputer des frais pour le remplacement de vos actions. Un remplacement d'actions d'une série d'un Fonds Société par des actions d'une même série ou d'une série différente d'un autre Fonds Société de la Société sera, en règle générale, considéré comme une disposition aux fins de l'impôt et, par conséquent, vous enregistrerez un gain ou une perte en capital.

Reclassements entre séries d'actions d'un Fonds Société

Vous pouvez reclasser (ou convertir) des actions d'une série en actions d'une autre série du même Fonds Société tant que vous êtes admissible à la détention des actions de l'autre série du Fonds Société. Lorsque vous faites reclasser (ou convertir) des actions entre séries du même Fonds Société, la valeur de votre placement demeure la même, mais le nombre d'actions que vous détenez change, étant donné que chaque série d'actions de chaque Fonds Société a un prix par action différent. Votre courtier pourrait vous imputer des frais pour le reclassement ou la conversion de vos actions. Comme le reclassement entre séries d'actions du même Fonds Société n'est en règle générale pas considéré comme une disposition aux fins fiscales, vous n'enregistrerez ni gain ni perte en capital, à condition que les deux séries d'actions tirent leur valeur, dans la même proportion, du même bien ou groupe de biens.

Remplacements et reclassements mettant en cause des Fonds en fiducie

Remplacement entre Fonds en fiducie

Vous pouvez remplacer des parts d'un Fonds en fiducie par des parts de la même série ou d'une série différente d'un autre Fonds en fiducie tant que vous êtes admissible à la détention des parts de l'autre série du Fonds en fiducie. Lorsque vous faites remplacer des parts entre Fonds en fiducie, la valeur de votre placement demeure la même, mais le nombre de parts que vous détenez change, étant donné que chaque série de parts de chaque Fonds en fiducie a un prix par part différent. Votre courtier pourrait vous imputer des frais pour le remplacement de vos parts. Un remplacement de parts d'une série d'un Fonds en fiducie par des parts de la même série ou d'une série différente d'un autre Fonds en fiducie sera, en règle générale, considéré comme une disposition aux fins de l'impôt et, par conséquent, vous enregistrerez un gain ou une perte en capital.

Reclassement entre séries de parts d'un Fonds en fiducie

Vous pouvez reclasser vos parts d'une série d'un Fonds en fiducie en parts d'une série différente du même Fonds en fiducie tant que

vous êtes admissible à la détention des parts de l'autre série du Fonds en fiducie. Lorsque vous faites reclasser des parts d'une série d'un Fonds en fiducie en parts d'une autre série, la valeur de votre placement demeure la même, mais le nombre de parts que vous détenez change, étant donné que chaque série de parts a un prix par part différent. Un courtier peut vous imputer des frais pour le reclassement de parts. En général, le reclassement de parts d'une série d'un Fonds en fiducie en parts d'une autre série du même Fonds en fiducie ne constituera pas une disposition aux fins de l'impôt.

Remplacement entre les Fonds Société et les Fonds en fiducie

Vous pouvez faire remplacer des parts d'une série d'un Fonds en fiducie par des actions de la même série ou d'une série différente d'actions d'un Fonds Société, ou vice versa, tant que vous êtes admissible à détenir des titres de cette série de l'autre Fonds. Au moment du remplacement, la valeur de votre placement ne changera pas, mais le nombre de parts ou d'actions que vous détenez changera, car la série d'actions du Fonds Société ou de parts du Fonds en fiducie, selon le cas, comporte un prix différent de celui des parts ou des actions du premier Fonds. Votre courtier pourrait vous imputer des frais pour le remplacement de vos parts ou actions. Un remplacement d'une série de parts d'un Fonds en fiducie pour des actions de la même série ou d'une série différente d'actions d'un Fonds Société, ou vice versa, sera, en règle générale, considéré comme une disposition pour les besoins de l'impôt et, par conséquent, vous réaliserez un gain en capital ou subirez une perte en capital.

Renseignements complémentaires sur les remplacements

- Les règles qui régissent l'achat et la vente de titres s'appliquent également aux remplacements.
- Vous pouvez faire des remplacements entre les Fonds évalués dans une même monnaie.
- Si vous détenez vos parts dans un compte non enregistré, vous réaliserez vraisemblablement un gain en capital ou vous subirez vraisemblablement une perte en capital. Les gains en capital sont imposables.
- Votre courtier ou nous-mêmes vous enverrons une confirmation dès que votre ordre aura été traité.

Comment vendre vos titres

En général, vos directives de vente doivent être faites par écrit, et votre banque, votre société de fiducie ou votre courtier doit avaliser votre signature. Il se peut que nous vous demandions une autre preuve de votre autorisation de signer.

Nous enverrons votre paiement à votre courtier dans un délai d'un jour après la réception de votre ordre dûment rempli. Si vous vendez des titres dans les 30 jours de leur achat, il se pourrait que vous ayez à payer des frais d'opérations à court terme. (Pour plus d'information, voir « Frais d'opérations à court terme ».)

Vous pouvez également vendre des titres de façon régulière en établissant un programme de retraits automatiques. Pour plus d'information, voir « Services facultatifs ».

Nous pouvons racheter unilatéralement vos titres dans certaines circonstances.

Renseignements complémentaires sur la vente

- Les demandes de rachat reçues par le gestionnaire avant la clôture de la Bourse de Toronto (habituellement 16 h, heure de Toronto) à une date d'évaluation prennent effet le jour même. Les demandes reçues plus tard prennent effet à la date d'évaluation suivante.
- Vous devez fournir tous les documents nécessaires dans les dix jours ouvrables du jour où le prix de rachat est établi. Si nous ne les recevons pas, nous rachèterons les titres à la fermeture des bureaux le dixième jour ouvrable. Si le coût de l'achat des titres est inférieur au produit de la vente, le Fonds conservera la différence. Si le coût de l'achat des titres est supérieur au produit de la vente, nous devons payer l'insuffisance. Nous pouvons recouvrer l'insuffisance et les frais connexes auprès du courtier qui a passé l'ordre, ou auprès de vous si vous nous avez passé l'ordre directement. Si vous passez l'ordre par l'intermédiaire d'un courtier, celui-ci pourrait prévoir dans les ententes conclues avec vous que vous serez tenu de lui rembourser le manque à gagner et les frais additionnels qu'il subit à l'égard d'un rachat avorté, dont vous êtes responsable, de titres d'un Fonds.
- Les ordres de vente passés pour les sociétés par actions, fiducies, sociétés de personnes, mandataires, fiduciaires, copropriétaires survivants ou successions doivent être accompagnés des documents nécessaires et d'une preuve de l'autorisation de signer. L'ordre de vente ne prendra effet que lorsque le gestionnaire, pour le compte des Fonds, aura reçu tous les documents nécessaires, dûment remplis.
- Si vous détenez des parts d'un Fonds en fiducie dotées d'une option en dollars américains, le produit de la vente sera payé dans la monnaie où vous avez acheté vos parts. Si vous avez acheté des parts d'un Fonds en dollars canadiens, nous vous paierons le produit de vente dans cette monnaie, ou en dollars américains si vous les avez achetées dans cette monnaie.
- Si vous détenez des parts du Fonds Scotia du marché monétaire en $ US, du Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US, du Fonds Scotia

d'obligations en $ US ou du Fonds Scotia équilibré en $ US, nous vous enverrons le produit de la vente en dollars américains.

- Si vous détenez vos titres dans un compte non enregistré, vous aurez à payer de l'impôt au moment de la disposition et cette disposition devrait donner lieu pour la plupart des porteurs de titres à un gain ou à une perte en capital.
- Votre courtier ou nous-mêmes vous enverrons une confirmation dès que votre ordre aura été traité. Si vous vendez des titres au moyen du programme de retraits automatiques, vous recevrez une confirmation uniquement pour le premier retrait.

Suspension de votre droit d'acheter, de remplacer et de vendre des titres

La réglementation sur les valeurs mobilières nous permet de suspendre temporairement votre droit de vendre vos titres d'un Fonds et de reporter le paiement du produit de la vente :

- pendant toute période où la négociation normale est suspendue à une bourse à laquelle des titres ou des dérivés constituant plus de 50 % de l'actif total du Fonds, d'après sa valeur ou la valeur de son exposition au marché sous-jacent, compte non tenu du passif, sont négociés et quand ces titres ou dérivés ne sont négociés sur aucune autre bourse qui représente une solution de rechange pratique raisonnable pour le Fonds, ou encore
- avec l'approbation des autorités en valeurs mobilières.

Nous pouvons également suspendre votre droit de vendre vos titres et reporter le paiement du produit de la vente si le Fonds dans lequel vous avez investi investit dans un fonds sous-jacent et que ce fonds sous-jacent suspend le droit du Fonds de racheter son placement.

Nous n'accepterons aucun ordre d'achat de titres d'un Fonds pendant les périodes où nous avons suspendu le droit des investisseurs de vendre leurs titres.

Vous pouvez retirer votre ordre de vente avant la fin de la période de suspension. Sinon, nous vendrons vos titres à la première valeur liquidative par titre calculée après la levée de la suspension.

Opérations à court terme

Les opérations à court terme sur les titres des Fonds peuvent avoir une incidence négative sur les porteurs de titres. Les opérations à court terme peuvent augmenter les coûts associés à l'administration des Fonds et compliquer la tâche des gestionnaires de portefeuille chargés d'optimiser les rendements au moyen de placements de portefeuille à long terme.

Le gestionnaire a établi des procédures permettant de détecter et de prévenir les opérations à court terme irrégulières et peut modifier ces procédures de temps à autre, sans préavis. Au moment de la réception et du traitement d'un ordre pour un compte, le gestionnaire examine les rachats (y compris les remplacements) de titres d'un Fonds afin de déterminer si un ou plusieurs rachats ou remplacements sont effectués dans les 30 jours civils suivant l'achat des titres. Ces opérations sont considérées comme des opérations à court terme.

Le gestionnaire prendra les mesures qu'il juge nécessaires afin de prévenir la réalisation d'opérations à court terme excessives ou inappropriées. Les mesures prises peuvent comprendre, au gré du gestionnaire, l'envoi d'une lettre d'avertissement, l'imposition pour le compte du Fonds de frais d'opérations à court terme correspondant à 1 % de la valeur liquidative du jour ouvrable précédent de la série de parts rachetées ou remplacées ou le rejet des ordres d'achats ou de remplacements futurs lorsque des opérations à court terme fréquentes sont détectées dans un compte ou un groupe de comptes, selon le cas.

Tous les frais d'opérations à court terme s'ajoutent aux autres frais d'opérations que vous devez assumer par ailleurs aux termes du présent prospectus simplifié. (Pour plus d'information, voir « Frais – Frais payables directement par vous ».)

Les frais d'opérations à court terme ne seront pas appliqués dans des circonstances ne donnant pas lieu à des opérations inappropriées, y compris les rachats, remplacements ou reclassements :

- à l'égard des fonds de quasi-liquidités;
- à l'égard des parts des séries K, KM, M et Apogée;
- effectués pour payer des frais;
- qui font partie d'un service de rééquilibrage automatique fourni par le gestionnaire;
- à l'égard des titres d'une série d'un Fonds par des titres d'une autre série du même Fonds (reclassement);
- qui ne dépassent pas un certain montant en dollars, établi par le gestionnaire à l'occasion;
- qui font partie de la correction d'une opération ou d'une autre mesure prise par le gestionnaire ou le conseiller en valeurs concerné;
- qui sont des transferts de titres d'un Fonds entre deux comptes appartenant au même porteur de titres;
- qui sont des versements réguliers prévus au titre d'un FERR ou d'un FRV;
- qui sont des paiements réguliers prévus aux termes d'un programme de retraits automatiques;
- à l'égard de titres achetés dans le cadre du réinvestissement automatique de distributions ou de dividendes.

Les rachats causés par un rééquilibrage de portefeuille dans le cadre d'un programme de portefeuille discrétionnaire modèle, d'un programme de répartition d'actif ou d'un produit d'investissement semblable, sauf les programmes d'investissement entre fonds,

détenu dans des comptes clients discrétionnaires individuels gérés par un gestionnaire de portefeuille autorisé à effectuer des opérations discrétionnaires pour le compte de ses clients (« **véhicules d'investissement discrétionnaires** ») ne seront pas assujettis à des frais d'opérations à court terme quand les porteurs de titres participant à de tels programmes auront été identifiés par le courtier ou le conseiller financier qui administre le véhicule d'investissement discrétionnaire et que leurs noms auront été transmis par écrit au gestionnaire. Ces rachats peuvent comprendre des rachats dans le cadre desquels le porteur de titres a acquis un véhicule d'investissement discrétionnaire immédiatement avant un rééquilibrage ou avant une autre opération prévue dans le programme. Le gestionnaire continuera de surveiller les opérations effectuées dans le cadre de véhicules d'investissement discrétionnaire et prendra les mesures qu'il juge appropriées pour décourager les activités de négociation excessives ou indues, y compris l'imputation de frais d'opérations à court terme.

Si la réglementation sur les valeurs mobilières impose l'adoption de politiques précises concernant les opérations à court terme, les Fonds adopteront de telles politiques si les autorités en valeurs mobilières les mettent en œuvre. Au besoin, ces politiques seront adoptées sans que le présent prospectus simplifié soit modifié et sans qu'un avis vous soit remis, sauf si cette réglementation l'exige.

Services facultatifs

Dans cette rubrique, vous apprendrez quels comptes, programmes et services sont offerts aux investisseurs des Fonds Scotia. Pour plus de détails et pour obtenir des formulaires de demande, veuillez contacter votre courtier.

Cotisations par prélèvements automatiques

Après avoir effectué votre placement initial, vous pouvez effectuer à intervalles réguliers des cotisations par prélèvements automatiques aux Fonds de votre choix au moyen de virements automatiques à partir de votre compte bancaire auprès de toute institution financière du Canada.

Renseignements complémentaires sur les cotisations par prélèvements automatiques

- Les cotisations par prélèvements automatiques peuvent se faire pour les comptes non enregistrés, les REER, les REEE, les REEI et les CELI. (Pour plus d'information, voir « Comment acheter des titres des Fonds – Placements minimaux ».)
- Vous pouvez choisir d'investir de façon régulière, par exemple, toutes les semaines, aux deux semaines, deux fois par mois, mensuellement, bimestriellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement.
- Nous transférerons automatiquement l'argent de votre compte bancaire aux Fonds que vous aurez choisis.
- Vous pouvez changer le montant investi et la fréquence de votre placement, ou encore mettre fin au programme, en tout temps en communiquant avec votre professionnel en investissement inscrit ou votre courtier.
- Nous pouvons modifier ou annuler le programme à tout moment.
- Si vous faites des achats au moyen de cotisations par prélèvements automatiques, vous recevrez un aperçu du fonds pour le Fonds dans lequel vous investissez seulement après l'achat initial, sauf si vous demandez à recevoir également l'aperçu du fonds après chaque achat ultérieur. Si vous désirez recevoir l'aperçu du fonds pour les achats subséquents, veuillez contacter votre courtier. L'aperçu du fonds courant se trouve à l'adresse www.sedarplus.ca ou www.fondsscotia.com. Malgré le fait qu'aucun droit de résolution n'est prévu par la loi à l'égard d'un achat subséquent de parts d'OPC effectué au moyen d'une cotisation par prélèvements automatiques (puisque ce droit n'existe qu'à l'égard des achats initiaux effectués au moyen de cotisations par prélèvements automatiques), vous aurez toujours le droit de demander des dommages-intérêts ou la nullité dans le cas où l'aperçu du fonds (ou les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié) contiendrait des informations fausses ou trompeuses, que vous ayez ou non demandé un l'aperçu du fonds pour les achats subséquents.
- Les cotisations par prélèvements automatiques ne sont pas offertes pour les parts de série M des Fonds en fiducie.

Programme de retraits automatiques

Si la valeur de vos placements dans un Fonds est au moins équivalente au montant de placement minimum initial présenté à la rubrique « Comment acheter des titres des Fonds – Placements minimaux », vous pouvez établir un programme de retraits automatiques qui vous permet de recevoir des paiements en espèces réguliers prélevés sur vos Fonds. Aucun montant minimal de retrait n'est établi par le gestionnaire; toutefois, il est possible que votre courtier établisse un montant minimal de retrait ou un montant de solde minimal pour établir le programme.

Renseignements complémentaires sur le programme de retraits automatiques

- Le programme de retraits automatiques est en règle générale uniquement offert pour les comptes non enregistrés.
- Vous pouvez choisir de recevoir des paiements de façon régulière, par exemple, mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement.
- Nous vendrons automatiquement le nombre de titres nécessaire pour effectuer des paiements à votre courtier.
- Si vous détenez vos titres dans un compte non enregistré, il se peut que vous réalisiez un gain en capital ou que vous subissiez une perte en capital. Les gains en capital sont imposables.
- Vous pouvez changer les Fonds ainsi que le montant ou la fréquence de vos paiements, ou encore annuler le programme en communiquant avec votre professionnel en investissement inscrit ou votre courtier.
- Nous pouvons modifier ou annuler le programme, ou encore renoncer aux montants minimaux à tout moment.
- Le programme de retraits automatiques n'est pas offert pour les parts de série M des Fonds en fiducie.

Si vous retirez plus d'argent que n'en gagnent vos titres, vous risquez d'épuiser votre placement.

Régimes enregistrés

Votre courtier ou votre conseiller peut offrir des régimes enregistrés, y compris des régimes enregistrés d'épargne-retraite (« REER »), des comptes de retraite immobilisés, des fonds enregistrés de revenu de retraite (« FERR »), des régimes enregistrés d'épargne-études (« REEE »), des régimes de participation différée aux bénéfices, des régimes enregistrés d'épargne-invalidité (« REEI »), des fonds de revenu viager (« FRV »), des fonds de revenu de retraite immobilisés (« FRRI »), des régimes d'épargne-retraite immobilisés (« RERI »), des fonds de revenu de retraite enregistré prescrit (« FRRP »), des comptes d'épargne pour l'achat d'une première propriété (« CELIAPP ») et des comptes d'épargne libre d'impôt (« CELI ») (collectivement, les « **régimes enregistrés** »). Vous pouvez effectuer des placements forfaitaires ou vous pouvez établir un programme d'investissement automatique au moyen de cotisations par prélèvements automatiques par l'entremise de votre courtier ou de votre conseiller.

Vous êtes prié de consulter votre conseiller en fiscalité au sujet des conséquences que peuvent entraîner l'établissement, la modification et la dissolution d'un régime enregistré en vertu de la Loi de l'impôt et des lois fiscales provinciales applicables. Il vous incombe, en tant que rentier ou titulaire d'un régime enregistré, de déterminer les incidences que ce placement aura pour vous en vertu des lois de l'impôt sur le revenu applicables. Les Fonds n'assument aucune responsabilité qui découlerait du simple fait de mettre à votre disposition les régimes enregistrés.

Frais

Dans la présente rubrique, nous décrivons les frais que vous pourriez avoir à payer si vous investissez dans les Fonds. Il se peut que vous ayez à en payer certains directement. Les Fonds peuvent devoir assumer une partie de ces frais, ce qui diminuera la valeur de votre placement. Les Fonds sont tenus d'acquitter la taxe sur les produits et services (la « **TPS** ») ou la taxe de vente harmonisée (la « **TVH** ») sur les frais de gestion et, selon le cas, (i) les frais d'exploitation ou (ii) les frais administratifs fixes (terme défini ci-dessous) et les frais du Fonds (terme défini ci-dessous), à l'égard de chaque série de titres en fonction du lieu de résidence, aux fins de l'impôt, des investisseurs de la série de parts concernée. La TPS est actuellement de 5 %, et la TVH se situe entre 13 et 15 %, selon la province. Par conséquent, la modification des taux de TVH, l'adoption de la TVH par d'autres provinces, l'abandon de la TVH par les provinces qui l'avaient déjà adoptée et des changements dans les territoires de résidence des investisseurs du Fonds pourraient avoir une incidence sur le montant de la TVH payé par les Fonds chaque année.

Le gestionnaire n'est pas tenu d'obtenir l'approbation des porteurs de titres pour l'établissement ou la modification de la méthode de calcul des frais imputés à un Fonds ou imposés directement aux porteurs de titres du Fonds d'une manière qui pourrait entraîner une augmentation des frais pour les porteurs de parts, pourvu toutefois que l'établissement ou le changement soit fait uniquement si un préavis a été envoyé aux porteurs de titres au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur du changement.

Frais payables par les Fonds

Frais de gestion

Les frais de gestion couvrent les frais engagés pour gérer les Fonds, obtenir des analyses, des recommandations et des décisions de placement pour les Fonds, prévoir le placement, la commercialisation et la promotion des Fonds et fournir ou obtenir la prestation d'autres services.

Chaque Fonds nous verse des frais de gestion pour chaque série de titres, autres que les parts des séries I, K et Apogée, en échange de services de gestion généraux. Ces frais sont calculés et comptabilisés quotidiennement et versés mensuellement.

Série I

Aucuns frais de gestion ne sont exigés par le gestionnaire pour les parts de série I d'un Fonds en fiducie.

Série K

Aucuns frais de gestion ne sont payables directement par un Fonds en fiducie à l'égard de parts de série K. Cependant, une partie des frais du programme PPS est payée au gestionnaire. (Voir « Frais payables directement par vous – Frais de service et de programme » ci-après.)

Série Apogée

Aucuns frais de gestion ne sont payables directement par un Fonds en fiducie à l'égard des parts de série Apogée. Des honoraires vous sont plutôt imposés pour les services offerts dans le cadre d'une entente du programme Apogée intervenue entre vous et ScotiaMcLeod, en vertu de laquelle le gestionnaire reçoit ses frais de gestion. ScotiaMcLeod verse des honoraires au gestionnaire jusqu'à 1 % de la valeur liquidative des parts de série Apogée du Fonds en fiducie, qui comporte tous frais payables au sous-conseiller en valeurs et au consultant en placement, et tous frais y afférents. Voir « Frais payables directement par vous – Frais de service et de programme » ci-après.

Les frais d'achat des parts de série Apogée à l'extérieur du Programme Apogée sont négociés de façon distincte avec votre courtier et le gestionnaire.

Le gestionnaire, à sa seule appréciation, peut renoncer à une partie des frais de gestion afférents à une série ou en absorber une partie. Ces renonciations ou absorptions peuvent être annulées n'importe quand sans préavis.

Frais payables par les Fonds (suite)

Les taux de frais de gestion (compte non tenu de la TPS ou de la TVH applicable), qui représentent un pourcentage de la valeur liquidative de chaque série des Fonds, sont les suivants :

Fonds	Frais de gestion annuels (%)
Parts et actions de série A	
Fonds de quasi-liquidités	
Fonds Scotia du marché monétaire	0,75 %[1]
Fonds Scotia du marché monétaire en $ US	1,00 %
Fonds de revenu	
Fonds Scotia d'obligations canadiennes	1,10 %
Fonds Scotia de revenu canadien	1,10 %
Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia	1,10 %
Fonds Scotia d'obligations mondiales	1,10 %
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone	1,10 %
Fonds Scotia hypothécaire de revenu	1,10 %
Fonds Scotia d'obligations en $ US	1,10 %
Fonds équilibrés	
Fonds Scotia canadien équilibré	1,65 %
Fonds Scotia équilibré diversifié	1,65 %
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié	1,25 %
Fonds Scotia équilibré de dividendes	1,65 %
Fonds Scotia équilibré mondial	1,65 %
Fonds Scotia revenu avantage	1,65 %
Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone	1,65 %
Fonds Scotia équilibré en $ US	1,65 %
Fonds d'actions	
Fonds d'actions canadiennes et américaines	
Fonds Scotia de dividendes canadiens	1,50 %
Fonds Scotia d'actions canadiennes	1,75 %
Fonds Scotia de croissance canadienne	1,75 %
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation	1,75 %
Fonds Scotia des ressources	1,75 %
Fonds Scotia de dividendes américains	1,50 %
Fonds Scotia d'actions américaines	1,75 %
Fonds Scotia de potentiel américain	1,75 %
Fonds d'actions internationales	
Fonds Scotia d'actions européennes	1,75 %
Fonds Scotia d'actions internationales	1,75 %
Fonds d'actions mondiales	
Fonds Scotia de dividendes mondiaux	1,50 %
Fonds Scotia d'actions mondiales	1,75 %
Fonds Scotia de croissance mondiale	1,75 %
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation	1,75 %
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone	1,75 %
Fonds indiciels	
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien	0,70 %
Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes	0,80 %
Fonds Scotia indiciel d'actions internationales	0,80 %
Fonds Scotia indiciel Nasdaq	0,80 %
Fonds Scotia indiciel d'actions américaines	0,80 %

[1] Le Fonds verse une distribution sur frais de gestion de 0,25 % quand la valeur de ses titres détenus dans un compte est d'au moins 100 000 $.

Frais payables par les Fonds (suite)

Fonds	Frais de gestion annuels (%)
Solutions Portefeuille	
Portefeuilles Sélection Scotia	
Portefeuille de revenu Sélection Scotia	1,50 %
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia	1,60 %
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia	1,70 %
Portefeuille de croissance Sélection Scotia	1,80 %
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia	1,90 %
Portefeuilles Partenaires Scotia	
Portefeuille de revenu Partenaires Scotia	1,75 %
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	1,85 %
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	1,95 %
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	2,05 %
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	2,15 %
Portefeuilles INNOVA Scotia	
Portefeuille de revenu INNOVA Scotia	1,60 %
Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia	1,70 %
Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia	1,80 %
Portefeuille de croissance INNOVA Scotia	1,90 %
Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia	2,00 %
Portefeuilles Essentiels Scotia	
Portefeuille de revenu Essentiels Scotia	1,20 %
Portefeuille équilibré Essentiels Scotia	1,40 %
Portefeuille de croissance Essentiels Scotia	1,60 %
Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia	1,70 %
Portefeuilles Apogée	
Portefeuille équilibré Apogée	2,10 %
Fonds de catégorie Société	
Catégorie Scotia de dividendes canadiens	1,50 %
Catégorie Scotia mixte actions canadiennes	1,75 %
Catégorie Scotia mixte actions américaines	1,75 %
Catégorie Scotia mixte actions internationales	1,75 %
Catégorie Scotia de dividendes mondiaux	1,50 %
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	1,85 %
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	1,95 %
Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	2,05 %
Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	2,15 %
Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia	1,60 %
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia	1,70 %
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia	1,80 %
Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia	1,90 %
Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia	2,00 %
Parts et actions de série F	
Fonds de quasi-liquidités	
Fonds Scotia du marché monétaire	0,60 %
Fonds Scotia du marché monétaire en $ US	0,90 %
Fonds de revenu	
Fonds Scotia d'obligations canadiennes	0,60 %
Fonds Scotia de revenu canadien	0,60 %
Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia	0,60 %
Fonds Scotia d'obligations mondiales	0,60 %
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone	0,60 %

Frais payables par les Fonds (suite)

Fonds	Frais de gestion annuels (%)
Fonds Scotia hypothécaire de revenu	0,60 %
Fonds Scotia d'obligations en $ US	0,60 %
Fonds Patrimoine Scotia américain d'obligations de base+	0,75 %
Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations de base	0,70 %
Fonds Patrimoine Scotia mondial à rendement élevé	0,75 %
Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur	0,75 %
Fonds Patrimoine Scotia de revenu	0,70 %
Fonds équilibrés	
Fonds Scotia canadien équilibré	0,85 %
Fonds Scotia équilibré diversifié	0,85 %
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié	0,625 %
Fonds Scotia équilibré de dividendes	0,85 %
Fonds Scotia équilibré mondial	0,85 %
Fonds Scotia revenu avantage	0,85 %
Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone	0,85 %
Fonds Scotia équilibré en $ US	0,85 %
Fonds Patrimoine Scotia équilibré stratégique	1,00 %
Fonds d'actions	
Fonds d'actions canadiennes et américaines	
Fonds Scotia de dividendes canadiens	0,70 %
Fonds Scotia d'actions canadiennes	0,90 %
Fonds Scotia de croissance canadienne	0,90 %
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation	0,90 %
Fonds Scotia des ressources	0,90 %
Fonds Scotia de dividendes américains	0,70 %
Fonds Scotia d'actions américaines	0,90 %
Fonds Scotia de potentiel américain	0,90 %
Fonds Patrimoine Scotia canadien de croissance	1,00 %
Fonds Patrimoine Scotia canadien à moyenne capitalisation	1,00 %
Fonds Patrimoine Scotia canadien à petite capitalisation	1,00 %
Fonds Patrimoine Scotia canadien de valeur	1,00 %
Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation	1,00 %
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation	0,80 %
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur	1,00 %
Fonds d'actions internationales	
Fonds Scotia d'actions européennes	0,90 %
Fonds Scotia d'actions internationales	0,90 %
Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents	1,00 %
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales	1,00 %
Fonds Patrimoine Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation	1,00 %
Fonds d'actions mondiales	
Fonds Scotia de dividendes mondiaux	0,70 %
Fonds Scotia d'actions mondiales	0,90 %
Fonds Scotia de croissance mondiale	0,90 %
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation	0,90 %
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone	0,90 %
Fonds Patrimoine Scotia d'actions mondiales	1,00 %
Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures	1,00 %
Fonds Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux	1,00 %

Frais payables par les Fonds (suite)

Fonds	Frais de gestion annuels (%)
Fonds indiciels	
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien	0,35 %
Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes	0,40 %
Fonds Scotia indiciel d'actions internationales	0,40 %
Fonds Scotia indiciel Nasdaq	0,40 %
Fonds Scotia indiciel d'actions américaines	0,40 %
Solutions Portefeuille	
Portefeuilles Sélection Scotia	
Portefeuille de revenu Sélection Scotia	0,50 %
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia	0,60 %
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia	0,70 %
Portefeuille de croissance Sélection Scotia	0,80 %
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia	0,90 %
Portefeuilles Partenaires Scotia	
Portefeuille de revenu Partenaires Scotia	0,75 %
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	0,85 %
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	0,95 %
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	1,05 %
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	1,15 %
Portefeuilles INNOVA Scotia	
Portefeuille de revenu INNOVA Scotia	0,60 %
Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia	0,70 %
Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia	0,80 %
Portefeuille de croissance INNOVA Scotia	0,90 %
Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia	1,00 %
Portefeuilles Essentiels Scotia	
Portefeuille de revenu Essentiels Scotia	0,55 %
Portefeuille équilibré Essentiels Scotia	0,75 %
Portefeuille de croissance Essentiels Scotia	0,95 %
Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia	1,05 %
Portefeuilles Apogée	
Portefeuille équilibré Apogée	0,80 %
Fonds de catégorie Société	
Catégorie Scotia de dividendes canadiens	0,70 %
Catégorie Scotia mixte actions canadiennes	0,90 %
Catégorie Scotia mixte actions américaines	0,90 %
Catégorie Scotia mixte actions internationales	0,90 %
Catégorie Scotia de dividendes mondiaux	0,70 %
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	0,85 %
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	0,95 %
Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	1,05 %
Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	1,15 %
Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia	0,60 %
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia	0,70 %
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia	0,80 %
Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia	0,90 %
Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia	1,00 %

Frais payables par les Fonds (suite)

Fonds	Frais de gestion annuels (%)
Parts et actions de série FT	
Solutions Portefeuille	
Portefeuilles Sélection Scotia	
Portefeuille de revenu Sélection Scotia	0,50 %
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia	0,60 %
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia	0,70 %
Portefeuille de croissance Sélection Scotia	0,80 %
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia	0,90 %
Portefeuilles Partenaires Scotia	
Portefeuille de revenu Partenaires Scotia	0,75 %
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	0,85 %
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	0,95 %
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	1,05 %
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	1,15 %
Portefeuilles INNOVA Scotia	
Portefeuille de revenu INNOVA Scotia	0,60 %
Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia	0,70 %
Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia	0,80 %
Portefeuille de croissance INNOVA Scotia	0,90 %
Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia	1,00 %
Portefeuilles Essentiels Scotia	
Portefeuille de revenu Essentiels Scotia	0,55 %
Portefeuille équilibré Essentiels Scotia	0,75 %
Portefeuille de croissance Essentiels Scotia	0,95 %
Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia	1,05 %
Fonds de catégorie Société	
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	0,85 %
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	0,95 %
Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	1,05 %
Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	1,15 %
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia	0,70 %
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia	0,80 %
Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia	0,90 %
Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia	1,00 %
Parts de série KM	
Fonds d'actions	
Fonds d'actions canadiennes et américaines	
Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation	0,20 %
Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation	0,40 %
Fonds d'actions mondiales	
Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation	0,20 %
Parts de série M	
Fonds de quasi-liquidités	
Fonds Scotia du marché monétaire	0,03 %
Fonds Scotia du marché monétaire en $ US	0,03 %
Fonds de revenu	
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US	0,07 %
Fonds Scotia d'obligations canadiennes	0,07 %
Fonds Scotia de revenu canadien	0,07 %

Frais payables par les Fonds (suite)

Fonds	Frais de gestion annuels (%)
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone	0,07 %
Fonds Scotia hypothécaire de revenu	0,07 %
Fonds Scotia d'obligations en $ US	0,07 %
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations canadiennes	0,07 %
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes	0,07 %
Fonds Patrimoine Scotia d'actions privilégiées canadiennes	0,07 %
Fonds Patrimoine Scotia de revenu à taux variable	0,07 %
Fonds Patrimoine Scotia mondial à rendement élevé	0,45 %
Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur	0,30 %
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes	0,07 %
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à court terme	0,07 %
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement total	0,07 %
Fonds équilibrés	
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié	0,10 %
Fonds Scotia revenu avantage	0,10 %
Fonds d'actions	
Fonds d'actions canadiennes et américaines	
Fonds Scotia de dividendes canadiens	0,10 %
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation	0,10 %
Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes	0,10 %
Fonds Patrimoine Scotia canadien à petite capitalisation	0,70 %
Fonds Patrimoine Scotia de dividendes nord-américains	0,10 %
Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation	0,20 %
Fonds Patrimoine Scotia de revenu de titres immobiliers	0,15 %
Fonds Patrimoine Scotia de dividendes américains	0,10 %
Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation	0,40 %
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation	0,55 %
Fonds d'actions internationales	
Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents	0,70 %
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales	0,16 %
Fonds Patrimoine Scotia international d'actions de base	0,10 %
Fonds d'actions mondiales	
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone	0,16 %
Fonds Patrimoine Scotia d'actions mondiales	0,50 %
Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures	0,50 %
Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation	0,20 %
Fonds Patrimoine Scotia d'infrastructures Monde	0,10 %
Fonds spécialisé	
Fonds Patrimoine Scotia de rendement à prime	0,10 %
Parts et actions de série T	
Solutions Portefeuille	
Portefeuilles Sélection Scotia	
Portefeuille de revenu Sélection Scotia	1,50 %
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia	1,60 %
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia	1,70 %
Portefeuille de croissance Sélection Scotia	1,80 %
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia	1,90 %
Portefeuilles Partenaires Scotia	
Portefeuille de revenu Partenaires Scotia	1,75 %
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	1,85 %
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	1,95 %

Fonds	Frais de gestion annuels (%)
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	2,05 %
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	2,15 %
Portefeuilles INNOVA Scotia	
Portefeuille de revenu INNOVA Scotia	1,60 %
Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia	1,70 %
Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia	1,80 %
Portefeuille de croissance INNOVA Scotia	1,90 %
Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia	2,00 %
Portefeuilles Essentiels Scotia	
Portefeuille de revenu Essentiels Scotia	1,20 %
Portefeuille équilibré Essentiels Scotia	1,40 %
Portefeuille de croissance Essentiels Scotia	1,60 %
Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia	1,70 %
Fonds de catégorie Société	
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	1,85 %
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	1,95 %
Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	2,05 %
Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	2,15 %
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia	1,70 %
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia	1,80 %
Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia	1,90 %
Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia	2,00 %

Frais des fonds sous-jacents

Des frais sont payables par les fonds sous-jacents dont les titres sont détenus par un Fonds, en plus des frais payables directement par le Fonds. Un Fonds assume indirectement sa quote-part de ces frais. Certains fonds sous-jacents détenus par un Fonds peuvent payer une rémunération au rendement, notamment au gestionnaire.

Il est possible que les frais des fonds sous-jacents soient plus élevés que ceux payables par un Fonds. Cependant, aucuns frais de gestion ou de rendement ne seront payés au gestionnaire d'un fonds sous-jacent par un Fonds, si ces frais, pour un investisseur raisonnable, devaient dédoubler des frais payables par le fonds sous-jacent pour le même service.

Aucuns frais de vente ou de rachat ne sont payables par un Fonds lorsqu'il achète ou vend des titres de fonds sous-jacents gérés par nous, par un membre de notre groupe ou par une personne ayant des liens avec nous ou qui, pour une personne raisonnable, devaient dédoubler des frais payables par les porteurs de titres du Fonds.

Distributions sur frais de gestion/remises sur frais de gestion

Afin de favoriser les très gros placements dans un Fonds et d'exiger des frais de gestion réels qui soient concurrentiels pour ces placements, le gestionnaire peut accepter de renoncer à une partie des frais de gestion qu'il serait par ailleurs en droit de recevoir d'un Fonds ou d'un porteur de titres relativement au placement d'un porteur de titres dans ce Fonds. Un montant correspondant au montant de cette renonciation peut être distribué ou payé au porteur de titres par le Fonds ou le gestionnaire, selon le cas (une « **distribution sur frais de gestion** » pour les Fonds en fiducie et une « **remise sur frais de gestion** » pour les Fonds Société). De cette façon, les distributions sur frais de gestion ou les remises sur frais de gestion sont effectivement supportées par le gestionnaire et non par les Fonds ou le porteur de titres, car les Fonds ou le porteur de titres, selon le cas, paient des frais de gestion réduits. Les distributions sur frais de gestion sont calculées et créditées au porteur de parts intéressé chaque jour ouvrable et distribuées sur une base mensuelle, d'abord à partir du revenu net et des gains en capital réalisés nets des Fonds pertinents, puis à partir du capital. Toutes les distributions sur frais de gestion et les remises sur frais de gestion sont automatiquement réinvesties dans d'autres titres de la série pertinente d'un Fonds. Le paiement par le Fonds ou le gestionnaire, selon le cas, des distributions sur frais de gestion ou des remises sur frais de gestion à un porteur de titres à l'égard d'un gros placement est entièrement négociable entre le gestionnaire, à titre de mandataire du Fonds, et le conseiller ou le professionnel en investissement inscrit du porteur de titres et est surtout basé sur la taille du placement dans le Fonds. Le gestionnaire confirme par écrit au conseiller ou au professionnel en investissement inscrit du porteur de titres les détails relatifs à toute distribution sur frais de gestion ou remise sur frais de gestion.

La distribution sur frais de gestion de 0,25 % payée par le Fonds Scotia du marché monétaire quand la valeur des titres du Fonds détenus dans un compte est d'au moins 100 000 $ n'est pas facultative et elle sera appliquée automatiquement quand le placement d'un porteur de parts dans le Fonds atteindra ce seuil.

Les conséquences fiscales de la réception d'une distribution sur frais de gestion ou d'une remise sur frais de gestion sont abordées à la rubrique « Incidences fiscales », ci-après.

Frais d'exploitation

Frais variables

On impute à chaque série du Fonds Scotia du marché monétaire et du Fonds Scotia du marché monétaire en $ US (les « **Fonds exclus** »), ainsi qu'à la série F du Fonds Scotia d'actions canadiennes et du Fonds Scotia de croissance mondiale (la « **série exclue** ») leurs propres frais et leur quote-part des frais du Fonds qui sont communs à toutes les séries. Parmi ces frais, citons les frais de dépôt réglementaires et d'autres frais d'exploitation quotidiens, notamment les frais d'agences de transfert et de tenue des registres, les frais de comptabilité et d'évaluation des Fonds, les frais de dépôt, les frais juridiques et d'audit, les frais d'administration, les frais bancaires, les frais de rédaction et de distribution des rapports annuels et semestriels, des prospectus, des aperçus du fonds et des relevés, des communications avec les investisseurs et des documents de déclaration continue.

Chaque série des Fonds exclus et la série exclue sont aussi responsables du paiement des frais d'exploitation décrits ci-après à « Frais du Fonds ».

Frais administratifs fixes

Les Fonds autres que les Fonds exclus et la série exclue (les « **Fonds FAF** ») paient au gestionnaire des frais administratifs fixes (les « **frais administratifs fixes** ») en échange du paiement par le gestionnaire de certains frais d'exploitation des Fonds. Parmi ces frais citons les frais de dépôt réglementaires et d'autres frais d'exploitation quotidiens, notamment les frais d'agences de transfert et de tenue des registres, les frais de comptabilité et d'évaluation des Fonds, les frais de dépôt, les frais juridiques et d'audit, les frais d'administration, les frais bancaires, les frais de rédaction et de distribution des rapports annuels et semestriels, des prospectus, des aperçus du fonds et des relevés, des communications avec les investisseurs et des documents de déclaration continue.

Le gestionnaire n'est tenu de payer aucuns frais d'exploitation inclus dans les frais du Fonds, comme il est décrit ci-après. Chaque Fonds FAF est responsable du paiement des frais du Fonds.

Il est possible que les frais administratifs fixes varient par série de parts et par Fonds. Les frais administratifs fixes sont calculés et cumulés quotidiennement, et sont payés mensuellement. Les taux annuels maximaux des frais administratifs fixes (compte non tenu de la TPS et de la TVH applicable), qui représentent un pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts de chaque Fonds FAF (sauf la série exclue) sont les suivants :

Fonds	% des frais administratifs fixes
Parts et actions de série A	
Fonds de revenu	
Fonds Scotia d'obligations canadiennes	0,07 %
Fonds Scotia de revenu canadien	0,07 %
Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia	0,10 %
Fonds Scotia d'obligations mondiales	0,30 %
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone	0,07 %
Fonds Scotia hypothécaire de revenu	0,10 %
Fonds Scotia d'obligations en $ US	0,06 %
Fonds équilibrés	
Fonds Scotia canadien équilibré	0,09 %
Fonds Scotia équilibré diversifié	0,11 %
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié	0,06 %
Fonds Scotia équilibré de dividendes	0,08 %
Fonds Scotia équilibré mondial	0,15 %
Fonds Scotia revenu avantage	0,07 %
Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone	0,15 %
Fonds Scotia équilibré en $ US	0,09 %
Fonds d'actions	
Fonds d'actions canadiennes et américaines	
Fonds Scotia de dividendes canadiens	0,06 %

Frais payables par les Fonds (suite)

Fonds	% des frais administratifs fixes
Fonds Scotia d'actions canadiennes	0,11 %
Fonds Scotia de croissance canadienne	0,13 %
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation	0,26 %
Fonds Scotia des ressources	0,16 %
Fonds Scotia de dividendes américains	0,24 %
Fonds Scotia d'actions américaines	0,25 %
Fonds Scotia de potentiel américain	0,35 %
Fonds d'actions internationales	
Fonds Scotia d'actions européennes	0,35 %
Fonds Scotia d'actions internationales	0,25 %
Fonds d'actions mondiales	
Fonds Scotia de dividendes mondiaux	0,12 %
Fonds Scotia d'actions mondiales	0,35 %
Fonds Scotia de croissance mondiale	0,25 %
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation	0,17 %
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone	0,35 %
Fonds indiciels	
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien	0,06 %
Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes	0,10 %
Fonds Scotia indiciel d'actions internationales	0,24 %
Fonds Scotia indiciel Nasdaq	0,22 %
Fonds Scotia indiciel d'actions américaines	0,16 %
Solutions Portefeuille	
Portefeuilles Sélection Scotia	
Portefeuille de revenu Sélection Scotia	0,05 %
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance Sélection Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia	0,07 %
Portefeuilles Partenaires Scotia	
Portefeuille de revenu Partenaires Scotia	0,05 %
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	0,04 %
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	0,04 %
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	0,05 %
Portefeuilles INNOVA Scotia	
Portefeuille de revenu INNOVA Scotia	0,03 %
Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia	0,03 %
Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia	0,03 %
Portefeuille de croissance INNOVA Scotia	0,03 %
Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia	0,04 %
Portefeuilles Essentiels Scotia	
Portefeuille de revenu Essentiels Scotia	0,05 %
Portefeuille équilibré Essentiels Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance Essentiels Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia	0,05 %
Portefeuilles Apogée	
Portefeuille équilibré Apogée	0,08 %
Fonds de catégorie Société	
Catégorie Scotia de dividendes canadiens	0,10 %
Catégorie Scotia mixte actions canadiennes	0,15 %
Catégorie Scotia mixte actions américaines	0,20 %

Fonds	% des frais administratifs fixes
Catégorie Scotia mixte actions internationales	0,30 %
Catégorie Scotia de dividendes mondiaux	0,30 %
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	0,10 %
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	0,10 %
Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	0,10 %
Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	0,10 %
Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia	0,10 %
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia	0,10 %
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia	0,10 %
Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia	0,10 %
Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia	0,10 %
Parts et actions de série F	
Fonds de revenu	
Fonds Scotia d'obligations canadiennes	0,07 %
Fonds Scotia de revenu canadien	0,07 %
Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia	0,10 %
Fonds Scotia d'obligations mondiales	0,30 %
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone	0,07 %
Fonds Scotia hypothécaire de revenu	0,10 %
Fonds Scotia d'obligations en $ US	0,06 %
Fonds Patrimoine Scotia américain d'obligations de base+	0,10 %
Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations de base	0,08 %
Fonds Patrimoine Scotia mondial à rendement élevé	0,10 %
Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur	0,05 %
Fonds Patrimoine Scotia de revenu	0,08 %
Fonds équilibrés	
Fonds Scotia canadien équilibré	0,09 %
Fonds Scotia équilibré diversifié	0,11 %
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié	0,06 %
Fonds Scotia équilibré de dividendes	0,08 %
Fonds Scotia équilibré mondial	0,15 %
Fonds Scotia revenu avantage	0,07 %
Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone	0,15 %
Fonds Scotia équilibré en $ US	0,09 %
Fonds Patrimoine Scotia équilibré stratégique	0,10 %
Fonds d'actions	
Fonds d'actions canadiennes et américaines	
Fonds Scotia de dividendes canadiens	0,06 %
Fonds Scotia de croissance canadienne	0,13 %
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation	0,26 %
Fonds Scotia des ressources	0,16 %
Fonds Scotia de dividendes américains	0,24 %
Fonds Scotia d'actions américaines	0,25 %
Fonds Scotia de potentiel américain	0,35 %
Fonds Patrimoine Scotia canadien de croissance	0,10 %
Fonds Patrimoine Scotia canadien à moyenne capitalisation	0,10 %
Fonds Patrimoine Scotia canadien à petite capitalisation	0,10 %
Fonds Patrimoine Scotia canadien de valeur	0,10 %
Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation	0,10 %
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation	0,10 %
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur	0,10 %

Frais payables par les Fonds (suite)

Fonds	% des frais administratifs fixes
Fonds d'actions internationales	
Fonds Scotia d'actions européennes	0,35 %
Fonds Scotia d'actions internationales	0,25 %
Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents	0,10 %
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales	0,10 %
Fonds Patrimoine Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation	0,10 %
Fonds d'actions mondiales	
Fonds Scotia de dividendes mondiaux	0,12 %
Fonds Scotia d'actions mondiales	0,35 %
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation	0,17 %
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone	0,35 %
Fonds Patrimoine Scotia d'actions mondiales	0,10 %
Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures	0,10 %
Fonds Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux	0,10 %
Fonds indiciels	
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien	0,06 %
Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes	0,10 %
Fonds Scotia indiciel d'actions internationales	0,24 %
Fonds Scotia indiciel Nasdaq	0,22 %
Fonds Scotia indiciel d'actions américaines	0,16 %
Solutions Portefeuille	
Portefeuilles Sélection Scotia	
Portefeuille de revenu Sélection Scotia	0,05 %
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance Sélection Scotia	0,04 %
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia	0,07 %
Portefeuilles Partenaires Scotia	
Portefeuille de revenu Partenaires Scotia	0,05 %
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	0,04 %
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	0,04 %
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	0,05 %
Portefeuilles INNOVA Scotia	
Portefeuille de revenu INNOVA Scotia	0,03 %
Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia	0,03 %
Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia	0,03 %
Portefeuille de croissance INNOVA Scotia	0,03 %
Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia	0,04 %
Portefeuilles Essentiels Scotia	
Portefeuille de revenu Essentiels Scotia	0,05 %
Portefeuille équilibré Essentiels Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance Essentiels Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia	0,05 %
Portefeuilles Apogée	
Portefeuille équilibré Apogée	0,08 %
Fonds de catégorie Société	
Catégorie Scotia de dividendes canadiens	0,10 %
Catégorie Scotia mixte actions canadiennes	0,15 %
Catégorie Scotia mixte actions américaines	0,20 %
Catégorie Scotia mixte actions internationales	0,30 %
Catégorie Scotia de dividendes mondiaux	0,30 %

Fonds	% des frais administratifs fixes
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	0,10 %
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	0,10 %
Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	0,10 %
Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	0,10 %
Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia	0,10 %
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia	0,10 %
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia	0,10 %
Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia	0,10 %
Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia	0,10 %
Parts et actions de série FT	
Solutions Portefeuille	
Portefeuilles Sélection Scotia	
Portefeuille de revenu Sélection Scotia	0,05 %
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance Sélection Scotia	0,04 %
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia	0,07 %
Portefeuilles Partenaires Scotia	
Portefeuille de revenu Partenaires Scotia	0,05 %
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	0,04 %
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	0,04 %
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	0,05 %
Portefeuilles INNOVA Scotia	
Portefeuille de revenu INNOVA Scotia	0,03 %
Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia	0,03 %
Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia	0,03 %
Portefeuille de croissance INNOVA Scotia	0,03 %
Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia	0,04 %
Portefeuilles Essentiels Scotia	
Portefeuille de revenu Essentiels Scotia	0,05 %
Portefeuille équilibré Essentiels Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance Essentiels Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia	0,05 %
Fonds de catégorie Société	
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	0,10 %
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	0,10 %
Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	0,10 %
Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	0,10 %
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia	0,10 %
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia	0,10 %
Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia	0,10 %
Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia	0,10 %
Parts de série I	
Fonds de revenu	
Fonds G.A. 1832 de créances mondiales	0,04 %
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre	0,03 %
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US	0,03 %
Fonds Scotia d'obligations canadiennes	0,02 %
Fonds Scotia de revenu canadien	0,02 %
Fonds Scotia d'obligations mondiales	0,07 %
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone	0,02 %

Fonds	% des frais administratifs fixes
Fonds Scotia hypothécaire de revenu	0,10 %
Fonds Patrimoine Scotia américain d'obligations de base+	0,03 %
Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations	0,03 %
Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations de base	0,03 %
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes	0,02 %
Fonds Patrimoine Scotia d'actions privilégiées canadiennes	0,02 %
Fonds Patrimoine Scotia de revenu à taux variable	0,03 %
Fonds Patrimoine Scotia mondial à rendement élevé	0,03 %
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement élevé	0,03 %
Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur	0,03 %
Fonds Patrimoine Scotia de revenu	0,03 %
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes	0,02 %
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à court terme	0,03 %
Fonds équilibrés	
Fonds Scotia équilibré de dividendes	0,05 %
Fonds Scotia équilibré mondial	0,05 %
Fonds d'actions	
Fonds d'actions canadiennes et américaines	
Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes toutes capitalisations	0,07 %
Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales	0,07 %
Fonds Scotia de dividendes canadiens	0,02 %
Fonds Scotia d'actions canadiennes	0,06 %
Fonds Scotia de croissance canadienne	0,04 %
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation	0,10 %
Fonds Scotia des ressources	0,10 %
Fonds Scotia de dividendes américains	0,03 %
Fonds Scotia d'actions américaines	0,07 %
Fonds Scotia de potentiel américain	0,10 %
Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes	0,02 %
Fonds Patrimoine Scotia canadien de croissance	0,04 %
Fonds Patrimoine Scotia canadien à moyenne capitalisation	0,08 %
Fonds Patrimoine Scotia canadien à petite capitalisation	0,03 %
Fonds Patrimoine Scotia canadien de valeur	0,05 %
Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation	0,10 %
Fonds Patrimoine Scotia de revenu de titres immobiliers	0,10 %
Fonds Patrimoine Scotia de dividendes américains	0,04 %
Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation	0,07 %
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation	0,10 %
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur	0,03 %
Fonds d'actions internationales	
Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents	0,07 %
Fonds G.A. 1832 d'actions internationales de croissance	0,07 %
Fonds Scotia d'actions européennes	0,10 %
Fonds Scotia d'actions internationales	0,07 %
Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents	0,07 %
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales	0,09 %
Fonds Patrimoine Scotia international d'actions de base	0,09 %
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales	0,04 %
Fonds Patrimoine Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation	0,10 %
Fonds d'actions mondiales	
Fonds Scotia de dividendes mondiaux	0,05 %
Fonds Scotia d'actions mondiales	0,06 %
Fonds Scotia de croissance mondiale	0,04 %
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation	0,09 %

Frais payables par les Fonds (suite)

Fonds	% des frais administratifs fixes
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone	0,06 %
Fonds Patrimoine Scotia d'actions mondiales	0,04 %
Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures	0,04 %
Fonds Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux	0,03 %
Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation	0,10 %
Fonds Patrimoine Scotia d'infrastructures Monde	0,08 %
Fonds indiciels	
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien	0,03 %
Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes	0,06 %
Fonds Scotia indiciel d'actions internationales	0,09 %
Fonds Scotia indiciel d'actions américaines	0,07 %
Fonds spécialisé	
Fonds Patrimoine Scotia de rendement à prime	0,07 %
Parts de série K	
Fonds de revenu	
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US	0,11 %
Fonds Scotia de revenu canadien	0,11 %
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone	0,11 %
Fonds Scotia hypothécaire de revenu	0,10 %
Fonds Scotia d'obligations en $ US	0,11 %
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations canadiennes	0,11 %
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes	0,11 %
Fonds Patrimoine Scotia d'actions privilégiées canadiennes	0,20 %
Fonds Patrimoine Scotia de revenu à taux variable	0,11 %
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement élevé	0,11 %
Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur	0,11 %
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes	0,11 %
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à court terme	0,11 %
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement total	0,11 %
Fonds équilibré	
Fonds Scotia revenu avantage	0,15 %
Fonds d'actions	
Fonds d'actions canadiennes et américaines	
Fonds Scotia de dividendes canadiens	0,20 %
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation	0,25 %
Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes	0,20 %
Fonds Patrimoine Scotia de dividendes nord-américains	0,25 %
Fonds Patrimoine Scotia de revenu de titres immobiliers	0,25 %
Fonds Patrimoine Scotia de dividendes américains	0,25 %
Fonds d'actions internationales	
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales	0,25 %
Fonds Patrimoine Scotia international d'actions de base	0,25 %
Fonds d'actions mondiales	
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone	0,25 %
Fonds Patrimoine Scotia d'infrastructures Monde	0,25 %
Fonds spécialisé	
Fonds Patrimoine Scotia de rendement à prime	0,25 %

Fonds	% des frais administratifs fixes
Parts de série KM	
Fonds d'actions	
Fonds d'actions canadiennes et américaines	
Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation	0,25 %
Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation	0,25 %
Fonds d'actions mondiales	
Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation	0,25 %
Parts de série M	
Fonds de revenu	
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US	0,03 %
Fonds Scotia d'obligations canadiennes	0,02 %
Fonds Scotia de revenu canadien	0,02 %
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone	0,02 %
Fonds Scotia hypothécaire de revenu	0,10 %
Fonds Scotia d'obligations en $ US	0,03 %
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations canadiennes	0,02 %
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes	0,02 %
Fonds Patrimoine Scotia d'actions privilégiées canadiennes	0,03 %
Fonds Patrimoine Scotia de revenu à taux variable	0,05 %
Fonds Patrimoine Scotia mondial à rendement élevé	0,05 %
Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur	0,03 %
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes	0,02 %
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à court terme	0,03 %
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement total	0,02 %
Fonds équilibrés	
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié	0,04 %
Fonds Scotia revenu avantage	0,04 %
Fonds d'actions	
Fonds d'actions canadiennes et américaines	
Fonds Scotia de dividendes canadiens	0,02 %
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation	0,23 %
Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes	0,02 %
Fonds Patrimoine Scotia canadien à petite capitalisation	0,15 %
Fonds Patrimoine Scotia de dividendes nord-américains	0,05 %
Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation	0,23 %
Fonds Patrimoine Scotia de revenu de titres immobiliers	0,06 %
Fonds Patrimoine Scotia de dividendes américains	0,02 %
Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation	0,02 %
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation	0,08 %
Fonds d'actions internationales	
Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents	0,09 %
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales	0,18 %
Fonds Patrimoine Scotia international d'actions de base	0,18 %
Fonds d'actions mondiales	
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone	0,10 %
Fonds Patrimoine Scotia d'actions mondiales	0,10 %
Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures	0,10 %
Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation	0,23 %
Fonds Patrimoine Scotia d'infrastructures Monde	0,10 %
Fonds spécialisé	
Fonds Patrimoine Scotia de rendement à prime	0,10 %

Frais payables par les Fonds (suite)

Fonds	% des frais administratifs fixes
Parts et actions de série T	
Solutions Portefeuille	
Portefeuilles Sélection Scotia	
Portefeuille de revenu Sélection Scotia	0,05 %
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance Sélection Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia	0,07 %
Portefeuilles Partenaires Scotia	
Portefeuille de revenu Partenaires Scotia	0,05 %
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	0,04 %
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	0,04 %
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	0,05 %
Portefeuilles INNOVA Scotia	
Portefeuille de revenu INNOVA Scotia	0,03 %
Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia	0,03 %
Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia	0,03 %
Portefeuille de croissance INNOVA Scotia	0,03 %
Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia	0,04 %
Portefeuilles Essentiels Scotia	
Portefeuille de revenu Essentiels Scotia	0,05 %
Portefeuille équilibré Essentiels Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance Essentiels Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia	0,05 %
Fonds de catégorie Société	
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	0,10 %
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	0,10 %
Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	0,10 %
Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	0,10 %
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia	0,10 %
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia	0,10 %
Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia	0,10 %
Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia	0,10 %
Parts de série Apogée	
Fonds de revenu	
Fonds Patrimoine Scotia américain d'obligations de base+	0,18 %
Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations de base	0,08 %
Fonds Patrimoine Scotia mondial à rendement élevé	0,18 %
Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur	0,11 %
Fonds Patrimoine Scotia de revenu	0,07 %
Fonds équilibré	
Fonds Patrimoine Scotia équilibré stratégique	0,30 %
Fonds d'actions	
Fonds d'actions canadiennes et américaines	
Fonds Patrimoine Scotia canadien de croissance	0,15 %
Fonds Patrimoine Scotia canadien à moyenne capitalisation	0,24 %
Fonds Patrimoine Scotia canadien à petite capitalisation	0,22 %
Fonds Patrimoine Scotia canadien de valeur	0,15 %
Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation	0,27 %
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation	0,49 %
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur	0,21 %

Frais payables par les Fonds (suite)

Fonds	% des frais administratifs fixes
Fonds d'actions internationales	
Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents	0,23 %
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales	0,24 %
Fonds Patrimoine Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation	0,50 %
Fonds d'actions mondiales	
Fonds Patrimoine Scotia d'actions mondiales	0,31 %
Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures	0,25 %
Fonds Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux	0,11 %

Frais du Fonds

Chaque Fonds paie aussi certains autres frais d'exploitation, y compris les frais liés au conseil d'administration de la Société, s'il en est, ou au CEI des Fonds, les frais liés aux exigences gouvernementales ou réglementaires imposées après le 17 septembre 2020, et les nouveaux types de frais, les frais non engagés avant le 17 septembre 2020, y compris ceux liés aux services externes qui n'étaient habituellement pas imputés dans le secteur canadien de l'épargne collective au 17 septembre 2020, les frais introduits après le 17 septembre 2020 par une autorité en valeurs mobilières ou une autre instance gouvernementale et qui sont fondés sur l'actif ou d'autres critères des Fonds, les coûts d'emprunt ainsi que les taxes applicables (notamment la TPS ou la TVH), selon le cas (ensemble, les « **frais du Fonds** »).

À la date du présent prospectus simplifié, chaque membre du CEI reçoit une provision d'honoraires annuels de 62 000 $ (77 000 $ pour le président), plus les frais pour chaque réunion. Les frais, majorés des frais juridiques pertinents, sont répartis entre les fonds gérés par le gestionnaire pour lesquels le CEI agit comme comité d'examen indépendant d'une manière que le gestionnaire juge équitable et raisonnable. La quote-part de la rémunération du CEI que chaque Fonds doit verser sera mentionnée dans les états financiers des Fonds.

Le prix d'achat de l'ensemble des titres, dérivés et autres biens acquis par les Fonds ou pour leur compte (notamment les frais de courtage, les commissions et les frais de service payés dans le cadre de l'achat et de la vente de ces titres, dérivés ou autres biens) n'est, en règle générale, pas considéré comme faisant partie des frais d'exploitation des Fonds.

Il est attribué à chaque série d'un Fonds ses propres frais du Fonds et sa quote-part de frais du Fonds qui sont communs à tous les Fonds gérés par le gestionnaire.

Ratio des frais de gestion

Le ratio des frais de gestion (« **FRG** ») est basé sur la totalité des charges (y compris les frais de gestion, les frais de rendement et les frais d'exploitation applicables) de chaque série d'un Fonds et une quote-part des charges des fonds sous-jacents, le cas échéant, et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne de la série durant la période, calculé conformément à la législation en valeurs mobilières applicable.

Le gestionnaire, à sa seule appréciation, peut renoncer à une partie des charges totales d'une série ou l'absorber. Ces renonciations ou absorptions peuvent être résiliées n'importe quand sans préavis.

Les coûts d'opérations de portefeuille et les coûts liés aux opérations sur dérivés ne sont pas pris en compte dans le RFG.

Fonds Scotia hypothécaire de revenu

Le Fonds Scotia hypothécaire de revenu verse à la Société d'hypothèques Scotia, filiale en propriété exclusive de la Banque Scotia, une rémunération pour l'administration de toutes les créances hypothécaires qu'elle détient. Cette rémunération équivaut à un taux annualisé de 0,15 % de la valeur liquidative moyenne des créances hypothécaires.

Frais payables directement par vous

Frais d'acquisition

Aucuns

Frais de rachat

Aucuns

Frais de remplacement

Aucuns

Frais de service et de programme

Les titres des séries F ou FT d'un Fonds ne sont habituellement offerts qu'aux investisseurs titulaires d'un compte à honoraires ou d'un compte sans conseils auprès de courtiers autorisés. Les investisseurs des séries F et FT peuvent payer des honoraires directement à leur courtier pour la négociation de parts, les conseils en investissement ou d'autres services.

Frais payables directement par vous (suite)

Les titres des séries K ou KM d'un Fonds sont offerts aux investisseurs qui ont signé une convention pour participer au programme Portefeuilles de placements ScotiaMcLeod (PPS). Ces investisseurs pourraient payer des honoraires directement à ScotiaMcLeod pour les services offerts dans le cadre de cette convention. ScotiaMcLeod verse au gestionnaire une partie de ses honoraires PPS pour les services de conseils modèles et d'autres services que le gestionnaire procure dans le cadre du programme PPS.

Les titres de la série Apogée d'un Fonds sont offerts aux investisseurs qui ont signé une convention pour participer au Programme Apogée de ScotiaMcLeod. Les investisseurs de la série Apogée paient des frais directement à ScotiaMcLeod pour les services offerts aux termes de cette convention.

Les titres de série M d'un Fonds sont offerts aux investisseurs qui ont signé une convention de gestion carte blanche avec Gestion d'actifs 1832 S.E.C. dans le cadre de son service de gestion privée de portefeuilles. Les investisseurs de série M pourraient payer des honoraires directement à Gestion d'actifs 1832 S.E.C. pour les services offerts dans le cadre de cette convention.

Frais d'opérations à court terme	Pour dissuader quiconque d'effectuer des opérations à court terme, un Fonds peut imputer des frais correspondant à 1 % du montant des titres que vous vendez ou remplacez fondé sur la valeur liquidative du jour ouvrable précédent, si vous vendez ou remplacez des titres dans les 30 jours de leur achat. (Pour plus d'information, voir « Frais d'opérations à court terme ».)
Frais relatifs aux régimes enregistrés	Si vous investissez au moyen d'un régime enregistré, des frais de retrait ou des frais de transfert, ou les deux, peuvent s'appliquer. Contactez votre courtier pour savoir si ces frais s'appliquent.
Autres frais	• Cotisations par prélèvements automatiques : aucuns • Programme de retraits automatiques : aucuns

Rémunération du courtier

Dans cette rubrique, nous expliquons la façon dont nous rémunérons les courtiers lorsque vous investissez dans des titres des séries A et T des Fonds.

Commission de suivi

Nous versons aux employés de Placements Scotia Inc., de ScotiaMcLeod ou d'autres courtiers inscrits une commission de suivi sur les titres des séries A et T. Nous ne versons aucune commission de suivi sur les titres des séries F, FT, I, K, KM, M ou Apogée. Les frais sont calculés quotidiennement et payés mensuellement et, sous réserve de certaines conditions, sont fondés sur la valeur des titres des séries visées de chaque Fonds que les investisseurs détiennent, vendues par un courtier, aux taux annuels suivants :

Fonds	Taux annuel maximal des commissions de suivi
Fonds Scotia du marché monétaire Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia Fonds Scotia du marché monétaire en $ US	Jusqu'à 0,50 %
Fonds Scotia de revenu canadien Fonds Scotia d'obligations canadiennes Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone Fonds Scotia indiciel obligataire canadien Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes Fonds Scotia indiciel d'actions internationales Fonds Scotia indiciel Nasdaq Fonds Scotia indiciel d'actions américaines	Jusqu'à 0,55 %
Fonds Scotia hypothécaire de revenu	Jusqu'à 0,625 %
Fonds Scotia d'obligations en $ US Fonds Scotia d'obligations mondiales Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia	Jusqu'à 0,75 %
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié Fonds Scotia canadien équilibré Fonds Scotia revenu avantage Fonds Scotia équilibré en $ US Fonds Scotia équilibré de dividendes Fonds Scotia équilibré mondial Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone Fonds Scotia d'actions canadiennes Fonds Scotia de croissance canadienne Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation Fonds Scotia des ressources Fonds Scotia d'actions américaines	

Fonds	Taux annuel maximal des commissions de suivi
Fonds Scotia de dividendes mondiaux	
Fonds Scotia de croissance mondiale	
Fonds Scotia d'actions européennes	
Fonds Scotia de dividendes américains	
Fonds Scotia de potentiel américain	
Fonds Scotia d'actions internationales	
Fonds Scotia d'actions mondiales	
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation	
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone	
Portefeuille de revenu Sélection Scotia	
Portefeuille de revenu Partenaires Scotia	
Portefeuilles Essentiels Scotia	
Portefeuilles INNOVA Scotia	
Catégorie Scotia de dividendes canadiens	
Catégorie Scotia de dividendes mondiaux	
Catégorie Scotia mixte actions canadiennes	
Catégorie Scotia mixte actions américaines	
Catégorie Scotia mixte actions internationales	
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia	
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia	
Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia	
Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia	
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	
Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	
Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	Jusqu'à 1,00 %
Fonds Scotia de dividendes canadiens	Jusqu'à 1,10 %
Fonds Scotia équilibré diversifié	Jusqu'à 1,125 %
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia	
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia	
Portefeuille de croissance Sélection Scotia	
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia	Jusqu'à 1,25 %
Portefeuille équilibré Apogée	Jusqu'à 1,30 %

Nous pouvons modifier ou annuler les modalités des commissions de suivi à notre gré et sans préavis.

Programme d'encouragement des ventes

Les courtiers liés au gestionnaire ou à la Banque Scotia peuvent inclure la vente de titres des Fonds dans leur programme général d'encouragement. Ces programmes comportent plusieurs produits différents de la Banque Scotia. Nous pouvons offrir d'autres programmes d'encouragement, tant qu'ils sont approuvés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Ni les Fonds ni leurs porteurs de titres ne paient de frais pour les programmes d'encouragement.

Participation

La Banque Scotia est, directement ou indirectement, propriétaire exclusive de Placements Scotia Inc., de Scotia Capitaux Inc. (ce qui comprend ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE) et de Gestion MD limitée. Les courtiers susmentionnés peuvent vendre des titres des Fonds.

Incidences fiscales

La présente section est un résumé général, non exhaustif, de l'incidence de la Loi de l'impôt sur les placements dans les Fonds. Elle s'applique aux investisseurs qui sont des particuliers (sauf les fiducies qui ne sont pas des régimes enregistrés) qui, pour l'application de la Loi de l'impôt, sont des résidents du Canada, qui n'ont aucun lien de dépendance avec les Fonds ou la Société et qui détiennent leurs titres à titre d'immobilisations. Le présent résumé est fondé sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et de son règlement d'application, sur les propositions précises visant à les modifier que le ministre des Finances du Canada a annoncées publiquement avant la date des présentes (les « **propositions fiscales** »), ainsi que sur les pratiques administratives et les politiques d'évaluation publiées par l'Agence du revenu du Canada. Il a été supposé que les propositions fiscales seront adoptées selon la façon proposée. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée à cet égard.

Par ailleurs, on ne tient compte dans le présent résumé d'aucun autre changement à la loi ou à une pratique administrative, que ce soit par mesure législative, réglementaire, gouvernementale ou judiciaire. De plus, on ne tient pas compte des considérations fiscales des provinces, des territoires ou de territoires étrangers. Le présent résumé suppose que chaque Fonds en fiducie sera admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » et que la Société sera admissible à titre de « société de placement

à capital variable » au sens de la Loi de l'impôt à tous les moments importants. Si le Fonds en fiducie devait ne pas être admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement, les incidences fiscales sur le revenu décrites ci-dessous seraient à certains égards très différentes. (Voir « Inadmissibilité d'une fiducie de fonds commun de placement » ci-après.) Le présent résumé tient également pour acquis que la Société a choisi, en vertu du paragraphe 39(4) de Loi de l'impôt, que tous les « titres canadiens » (au sens de la Loi de l'impôt) détenus par la Société soient traités à titre d'immobilisations.

Le présent résumé est de caractère général seulement; il ne tient pas compte de toutes les incidences fiscales possibles. Il est donc conseillé aux investisseurs éventuels de consulter leurs propres conseillers fiscaux quant à leur situation particulière.

Imposition de la Société

Bien que la Société puisse avoir de nombreux objectifs de placement et groupes d'investissements de portefeuille, elle constitue une seule entité juridique et un seul contribuable. Par conséquent, l'ensemble des revenus, des dépenses déductibles (y compris les dépenses communes à toutes les séries d'actions et les frais de gestion et autres dépenses propres à un Fonds Société ou à une série d'un Fonds Société), des gains en capital et des pertes en capital liés à tous les portefeuilles de placement des Fonds Société sera pris en compte dans le calcul du revenu ou des pertes de la Société et l'impôt applicable payable par celle-ci dans son ensemble.

La Société doit calculer son revenu net et ses gains en capital nets réalisés en dollars canadiens pour l'application de la Loi de l'impôt. Par conséquent, la Société peut réaliser un revenu ou des gains en capital selon les fluctuations de la devise par rapport au dollar canadien.

La Société est assujettie à l'impôt prévu à la partie I de la Loi de l'impôt pour son revenu net (à l'exception des dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables, et déduction faite des frais et des pertes applicables) et ses gains en capital imposables nets réalisés (déduction faite des pertes applicables), au taux d'imposition des sociétés de placement à capital variable, déduction faite des remboursements ou des crédits applicables. Tout impôt sur le revenu payable par la Société sur son revenu net sera réparti entre ses Fonds Société d'une manière déterminée par le conseil, à son entière appréciation. Par conséquent, les actifs d'un Fonds Société peuvent être utilisés pour payer une partie ou tout l'impôt payable que la Société lui a attribué. La Société peut dériver un revenu ou des gains tirés d'investissements dans des pays étrangers et, par conséquent, peut être assujettie à l'impôt de ces pays.

La Société peut réaliser des gains en capital dans diverses circonstances, notamment si elle vend les actifs en portefeuille dans le cas où les actionnaires d'un Fonds font racheter leurs actions ou convertissent leurs actions en actions ou en parts d'un Fonds Société ou d'un Fonds en fiducie différent ou les remplacent par de telles actions ou parts. Les règles de « pertes suspendues » de la Loi de l'impôt peuvent empêcher la Société de constater les pertes en capital subies à la disposition de titres dans certaines circonstances, ce qui peut augmenter le montant des gains en capital nets réalisés de la Société.

L'impôt que la Société a payé sur la partie imposable des gains en capital réalisés nets est remboursable selon une formule stipulée (i) lorsqu'elle rachète ses actions, (ii) lorsque des actions sont remplacées sur une base imposable, ou (iii) lorsqu'elle verse des dividendes sur gains en capital. Les dividendes sur gains en capital versés par la Société sont en règle générale répartis entre tous les Fonds Société, que les gains en capital soient attribués ou non au Fonds Société ou à la série. Cependant, dans certains cas exceptionnels, le conseil peut, à son entière appréciation, attribuer des dividendes sur gains en capital à une seule ou à plusieurs catégories. La Société est généralement assujettie à l'impôt sur les dividendes imposables qu'elle reçoit de sociétés canadiennes imposables en vertu de la partie IV de la Loi de l'impôt, impôt qui sera remboursable selon une formule stipulée lorsqu'elle verse des dividendes ordinaires. Les dividendes ordinaires versés par la Société sont généralement attribués au Fonds Société qui génère les dividendes imposables, même si le conseil, à son entière appréciation, peut aussi les répartir entre tous les Fonds s'il juge qu'il convient de le faire.

Imposition des actionnaires

Actionnaires imposables des Fonds Société

i) Dividendes

Les dividendes imposables versés par la Société (autres qu'un dividende sur gains en capital), reçus en espèces ou réinvestis dans des actions additionnelles, sont inclus dans le calcul du revenu et ils sont assujettis à la majoration des dividendes et au crédit d'impôt qui s'appliquent habituellement aux dividendes imposables versés par une société canadienne imposable. Un Fonds Société traitera ses dividendes imposables à titre de « dividendes admissibles », dans la mesure permise par la Loi de l'impôt.

Les dividendes sur gains en capital versés par la Société sont traités comme des gains en capital réalisés entre les mains des actionnaires et sont assujettis aux règles générales relatives à l'imposition des gains en capital qui sont décrites ci-après. Des gains en capital peuvent être réalisés par la Société à la disposition de l'actif en portefeuille de la Société si les actionnaires d'une

série d'actions d'un Fonds Société échangent leurs actions de cette série contre des actions de la même série, mais d'un autre Fonds Société. Des dividendes sur gains en capital peuvent être versés par la Société aux actionnaires d'un ou de plusieurs Fonds Société donnés afin d'obtenir un remboursement des impôts sur les gains en capital payables par la Société dans son ensemble, que ces impôts portent ou non sur le portefeuille de placements attribuable à une ou plusieurs de ces séries.

ii) Remise sur les frais de gestion

En règle générale, les actionnaires d'un Fonds doivent inclure dans leur revenu pour une année d'imposition donnée les remises sur les frais de gestion qui leur sont versées directement, sauf s'ils font le choix de réduire le prix de base rajusté de leurs titres du montant de la remise. Les actionnaires devraient consulter leurs propres conseillers à l'égard du traitement fiscal de ces remises sur les frais de gestion en fonction de leur situation personnelle.

iii) Remplacements, reclassements et rachats

À la disposition réelle ou réputée d'une action d'un Fonds Société, y compris le rachat d'un titre par un Fonds Société et un remplacement entre Fonds Société (mais pas, en règle générale, un reclassement (ou une conversion) d'actions entre séries du même Fonds Société, sauf comme il est décrit ci-dessous), un gain en capital sera réalisé (ou une perte en capital sera subie) dans la mesure où le produit de la disposition de l'action du Fonds Société est supérieur (ou inférieur) au prix de base rajusté global de l'action pour l'actionnaire, déduction faite des frais de disposition raisonnables. Les actionnaires d'un Fonds Société doivent calculer le prix de base rajusté séparément pour les actions de chaque série d'un Fonds Société qu'ils détiennent. En général, la moitié d'un gain en capital est incluse dans le revenu à titre de gain en capital imposable et la moitié d'une perte en capital est considérée comme une perte en capital qui est portée en diminution des gains en capital imposables pour l'année. Le budget de 2024 propose de faire passer le taux d'inclusion des gains en capital réalisés à compter du 25 juin 2024 d'une demie aux deux tiers (i) pour les sociétés par actions et les fiducies et (ii) pour les particuliers si le total des gains en capital réalisés dans une année, déduction faite de toute perte en capital subie dans l'année et de toute perte en capital reportée prospectivement ou rétroactivement à cette année, excède 250 000 $. Il est prévu que la hausse proposée s'applique aussi aux gains en capital réalisés par des particuliers indirectement par l'intermédiaire d'un Fonds Société. Habituellement, l'excédent des pertes en capital déductibles sur les gains en capital imposables des actionnaires pour l'année peut être porté en diminution des gains en capital réalisés au cours des trois années précédentes ou pendant une période future indéfinie.

Le reclassement de titres d'une série donnée d'un Fonds Société en titres d'une autre série du même Fonds Société ne sera en règle générale pas considéré, aux fins fiscales, comme une disposition et, dans ce cas, un actionnaire n'enregistrera ni gain ni perte en capital par suite du reclassement, à condition que les deux séries de titres tirent leur valeur, dans la même proportion, du même bien ou groupe de biens, ce qui n'est pas le cas si les deux séries diffèrent quant à savoir si elles utilisent des instruments de couverture ou comment elles les utilisent. Quand un reclassement de titres n'est pas considéré, aux fins fiscales, comme une disposition, la moyenne du coût d'acquisition des titres et du coût de base rajusté de titres identiques de la série concernée détenus par l'actionnaire sera établie.

Lorsqu'un actionnaire cède des actions d'un Fonds Société et que cet actionnaire, son conjoint ou toute autre personne ayant des liens avec lui (y compris une société sur laquelle l'actionnaire exerce un contrôle) a acquis des actions du Fonds dans les 30 jours qui précèdent ou qui suivent le jour où il cède ses actions (les nouvelles actions ainsi acquises étant considérées comme des « biens de remplacement »), la perte en capital de l'actionnaire peut être réputée être une « perte apparente ». Dans ce cas, la perte de l'actionnaire sera réputée être nulle. Le montant de la « perte apparente » sera ajouté au prix de base rajusté des actions qui sont des « biens de remplacement ».

Les actionnaires peuvent devoir payer un impôt minimum de remplacement à l'égard de dividendes de source canadienne, les dividendes sur gains en capital et les gains en capital qu'ils ont réalisés.

Actionnaires non imposables des Fonds Société

De façon générale, le montant des dividendes (y compris les dividendes sur gains en capital) versés ou payables à un régime enregistré par le Fonds Société ou les gains en capital réalisés à la disposition d'actions d'un Fonds Société ne seront pas imposables en vertu de la Loi de l'impôt. Les sommes retirées des régimes enregistrés (sauf les CELI) peuvent être assujetties à l'impôt.

Imposition des Fonds en fiducie

Pour chaque année d'imposition, chaque Fonds en fiducie sera assujetti à l'impôt sur son revenu net de l'année (calculé en dollars canadiens conformément à la Loi de l'impôt) en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt, y compris les gains en capital nets réalisés imposables, les intérêts qui s'accumulent en sa faveur jusqu'à la fin de l'année, ou qui deviennent exigibles ou sont reçus par lui avant la fin de l'année (sauf dans la mesure où ces intérêts ont été inclus dans le calcul de son revenu d'une année antérieure) et les dividendes reçus dans l'année, déduction faite de la tranche qu'il déduit relativement aux montants versés ou payables au cours de l'année aux porteurs de parts.

Chaque Fonds en fiducie est tenu de calculer son revenu net et ses gains en capital nets réalisés en dollars canadiens pour l'application de la Loi de l'impôt. Par conséquent, chaque Fonds en fiducie peut réaliser des revenus ou des gains en capital par suite des variations de la valeur des monnaies étrangères par rapport au dollar canadien. De plus, lorsqu'un Fonds en fiducie accepte des souscriptions ou procède à des versements au titre d'un rachat ou d'une distribution en monnaie étrangère, il peut enregistrer un gain ou une perte de change entre la date où l'ordre est accepté ou la distribution est calculée et la date où le Fonds en fiducie reçoit ou verse le paiement.

L'ensemble du revenu, des frais déductibles (y compris les frais communs à toutes les séries du Fonds en fiducie ainsi que les frais de gestion, les frais de rendement et les autres frais spécifiques à une série particulière d'un Fonds en fiducie), des gains et des pertes en capital d'un Fonds en fiducie sont pris en compte dans le calcul du revenu ou des pertes du Fonds en fiducie dans son ensemble. Le Fonds en fiducie ne peut attribuer les pertes qu'il a subies aux investisseurs, mais, sous réserve de certaines restrictions, il peut les déduire des gains en capital imposables ou des autres revenus réalisés dans d'autres années.

En règle générale, sous réserve de l'application des règles relatives aux CDT dont il est question ci-dessous, les gains et les pertes enregistrés par un Fonds en fiducie dans le cadre d'opérations sur dérivés seront traités aux fins fiscales comme appartenant au compte de revenu, à moins qu'un élément de jurisprudence ou une politique administrative de l'ARC applicable ne viennent appuyer le traitement de ces gains et pertes comme appartenant au compte du capital. Tous ces gains et pertes seront en règle générale comptabilisés aux fins fiscales au moment où ils sont constatés par le Fonds en fiducie. En vertu de la Loi de l'impôt, le choix d'enregistrer des gains et des pertes sur les « produits dérivés admissibles » (au sens de la Loi de l'impôt) d'un Fonds en fiducie à la valeur au marché pourrait être offert. Le gestionnaire évaluera si un tel choix, s'il était offert, serait avantageux pour un Fonds en fiducie.

Les règles relatives aux CDT concernent les arrangements financiers (appelés les « **contrats dérivés à terme** ») qui visent à procurer un rendement à l'aide d'un « élément sous-jacent » (autre que certains éléments sous-jacents exclus). La portée des règles relatives aux CDT est vaste et celles-ci pourraient s'appliquer à d'autres arrangements ou transactions (y compris certaines options). Si les règles relatives aux CDT devaient s'appliquer à certains dérivés utilisés par un Fonds en fiducie, les gains réalisés sur le bien sous-jacent de ces dérivés pourraient être traités comme un revenu ordinaire plutôt que comme des gains en capital. La Loi de l'impôt dispense de l'application des règles relatives aux CDT les contrats de change à terme ou certains autres dérivés qui sont conclus aux fins de couverture du risque de change pour les investissements détenus comme immobilisations.

Les règles de la Loi de l'impôt portant sur l'exclusion des pertes peuvent empêcher un Fonds en fiducie de constater des pertes en capital subies lors de la cession de titres dans certaines circonstances, augmentant de ce fait le montant des gains en capital nets réalisés que le Fonds en fiducie doit payer ou rendre payable aux porteurs de parts.

Chaque Fonds en fiducie paiera ou rendra payable aux porteurs de parts un revenu net suffisant et les gains en capital nets réalisés à l'égard de chaque année d'imposition de façon à ne pas être soumis à l'impôt sur le revenu en vertu de la Partie I de la Loi de l'impôt (compte tenu de tout remboursement sur les gains en capital et des pertes applicables auxquels il a droit).

Si un Fonds en fiducie est confronté à un « fait lié à la restriction de pertes » pour l'application des règles relatives à la restriction des pertes fiscales prévues dans la Loi de l'impôt, (i) son exercice sera réputé être clos aux fins fiscales (et si le Fonds en fiducie n'a pas distribué assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés, s'il en est, dans cette année d'imposition, il sera assujetti à l'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt), et (ii) il deviendra assujetti aux règles liées à la restriction de pertes généralement applicables à une société par actions en acquisition de contrôle, notamment l'encaissement réputé de pertes en capital non réalisées et la restriction de sa capacité à reporter prospectivement des pertes. En règle générale, le Fonds en fiducie est assujetti à un événement lié à la restriction de pertes si une personne devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » dans le Fonds en fiducie ou si un groupe de personnes devient un « groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire » dans le Fonds en fiducie, tels que ces termes sont définis dans la Loi de l'impôt. Une personne est un bénéficiaire détenant une participation majoritaire dans le Fonds en fiducie si elle, avec des membres de son groupe, détient plus de 50 % de la juste valeur marchande des parts en circulation du Fonds en fiducie. En règle générale, un fait lié à la restriction de pertes sera réputé ne pas avoir lieu pour un Fonds en fiducie si ce dernier remplit les conditions relativement à l'admissibilité à titre de « fonds d'investissement » pour l'application de la Loi de l'impôt, y compris la conformité à certaines exigences liées à la diversification des actifs.

En règle générale, selon les règles de restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement (les « règles RDEIF »), le montant déductible des « dépenses d'intérêts et de financement » (« DIF ») pourrait être limité pour certaines sociétés et fiducies. Les DIF incluent notamment certains montants économiquement équivalents à l'intérêt ou qui peuvent être raisonnablement considérés comme faisant partie des coûts de financement et des dépenses

engagées pour obtenir du financement. Les règles RDEIF ne s'appliquent pas à certaines « entités exclues », qui comprennent certaines sociétés et fiducies autonomes résidentes du Canada ainsi que des groupes composés exclusivement de sociétés et de fiducies résidentes du Canada qui exploitent la totalité ou presque de leurs activités et entreprises au Canada. Cette exclusion ne s'applique que si, de façon générale, aucun non-résident n'est une société étrangère affiliée importante d'un membre du groupe ni ne détient une participation importante dans un tel membre, et si aucun membre du groupe n'a un montant important de dépenses d'intérêts et de financement à payer à un « investisseur indifférent relativement à l'impôt » qui n'est pas indépendant. Les nouvelles règles RDEIF s'appliqueront en règle générale aux années d'imposition commençant le 1er octobre 2023 ou après. Si les règles RDEIF devaient s'appliquer à un Fonds en fiducie, le revenu net de celui-ci aux fins fiscales et la composante imposable des distributions à ses porteurs de parts, y compris à un porteur de parts qui est un Fonds Société, pourraient augmenter.

Inadmissibilité d'une fiducie de fonds commun de placement

Un Fonds en fiducie pourrait ne pas être admissible en tant que « fiducie de fonds commun de placement » en vertu de la Loi de l'impôt. Si un Fonds en fiducie n'est pas admissible en tant que « fiducie de fonds commun de placement », il pourrait être assujetti à l'impôt de la partie XII.2 de la Loi de l'impôt. La partie XII.2 de la Loi de l'impôt prévoit que certaines fiducies (à l'exclusion des fiducies de fonds commun de placement) dont l'un des porteurs de parts est un « bénéficiaire désigné » à un moment donné dans l'année d'imposition, sont assujetties à un impôt spécial sur le « revenu désigné » de la fiducie selon un taux de 40 %. Les bénéficiaires désignés incluent les personnes non résidentes. Le « revenu désigné » comprend généralement le revenu provenant d'entreprises exploitées au Canada de même que les gains en capital imposables provenant de la disposition de « biens canadiens imposables ». Si un Fonds en fiducie est assujetti à l'impôt en vertu de la partie XII.2, les porteurs de parts qui ne sont pas des bénéficiaires désignés peuvent avoir droit au remboursement d'une partie de l'impôt prévu à la partie XII.2 payé par le Fonds en fiducie, pourvu que le Fonds en fiducie fasse le choix approprié. Si un Fonds en fiducie n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement (ou s'il n'est pas admissible à une autre exonération) pour l'application de la Loi de l'impôt, il peut être assujetti à l'impôt minimum de remplacement. Le Fonds en fiducie qui n'est pas une fiducie de fonds commun de placement peut aussi être assujetti aux règles sur la minimisation des pertes pour dividendes prévues dans la Loi de l'impôt. En outre, un Fonds en fiducie n'aura pas le droit de demander le remboursement des gains en capital auxquels il aurait autrement droit s'il avait été une fiducie de fonds commun de placement tout au long de l'année. Un Fonds en fiducie qui n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement sera considéré comme une « institution financière » aux fins des règles d'évaluation à la valeur du marché de la Loi de l'impôt si, à un moment donné, plus de 50 % de la juste valeur marchande de toutes les participations dans le Fonds en fiducie sont alors détenues par une ou plusieurs institutions financières. La Loi de l'impôt prévoit des règles particulières aux fins du calcul du revenu d'une institution financière. Si un Fonds en fiducie n'est pas une fiducie de fonds commun de placement et qu'il constitue un placement enregistré, il peut être assujetti à l'impôt prévu à la partie X.2 de la Loi de l'impôt si, à la fin d'un mois donné, il détient des biens qui ne sont pas des « placements admissibles » pour le type de régime enregistré à l'égard duquel le Fonds en fiducie est enregistré.

Imposition des porteurs de parts

Porteurs de parts imposables du Fonds en fiducie

Les porteurs de parts sont tenus de calculer leur revenu net et leurs gains en capital nets réalisés en dollars canadiens pour l'application de la Loi de l'impôt; par conséquent, ils peuvent réaliser un revenu ou des gains en capital par suite des changements de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien pour ce qui concerne les titres d'un Fonds en fiducie qui sont libellés en dollars américains et qui ont été achetés en dollars américains.

À la disposition réelle ou réputée d'une part d'un Fonds en fiducie, y compris le rachat d'une part par le Fonds en fiducie et un remplacement entre Fonds (mais non le changement de désignation de parts entre séries d'un Fonds en fiducie), entraîne la réalisation d'un gain (ou d'une perte) en capital, dans la mesure où le produit de la disposition de la part du Fonds en fiducie est supérieur (ou inférieur) au prix de base rajusté global de la part pour le porteur de parts, majoré du coût de disposition raisonnable. Les porteurs de parts d'un Fonds en fiducie doivent calculer séparément le prix de base rajusté des parts de chaque série d'un Fonds en fiducie dans lequel ils ont investi. En général, la moitié d'un gain en capital est incluse dans le revenu à titre de gain en capital imposable et la moitié d'une perte en capital est considérée comme une perte en capital qui est portée en diminution des gains en capital imposables pour l'année. Le budget de 2024 propose de faire passer le taux d'inclusion des gains en capital réalisés à compter du 25 juin 2024 d'une demie aux deux tiers (i) pour les sociétés par actions et les fiducies et (ii) pour les particuliers si le total des gains en capital réalisés dans une année, déduction faite de toute perte en capital subie dans l'année et de toute perte en capital reportée prospectivement ou rétroactivement à cette année, excède 250 000 $. Il est prévu que la hausse proposée s'applique aussi aux gains en capital réalisés par des particuliers indirectement par l'intermédiaire d'un Fonds en fiducie. En outre, généralement, tout excédent des pertes en capital déductibles sur les gains en capital imposables du porteur de parts pour l'année peut être reporté rétroactivement

jusqu'à concurrence de trois ans ou prospectivement pour une période indéfinie et porté en réduction des gains en capital imposables de ces autres années.

Lorsqu'un porteur de parts cède des parts d'un Fonds en fiducie et que ce porteur de parts, son conjoint ou toute autre personne ayant des liens avec lui (y compris une société sur laquelle le porteur de parts exerce un contrôle) a acquis des parts du Fonds en fiducie dans les 30 jours qui précèdent ou qui suivent le jour où il cède ses parts (les nouvelles parts ainsi acquises étant considérées comme des « biens de remplacement »), la perte en capital du porteur de parts peut être réputée être une « perte apparente ». Dans ce cas, la perte du porteur de parts sera réputée être égale à zéro et le montant de la perte sera plutôt ajouté au prix de base rajusté pour les parts qui sont des « biens de remplacement ».

Les porteurs de parts peuvent être assujettis à un impôt minimum de remplacement, dont ils peuvent être redevables à l'égard des dividendes de source canadienne et des gains en capital qu'ils réalisent ou qui leur sont distribués.

i) Distributions

Les porteurs de parts sont tenus d'inclure dans le calcul de leurs revenus de l'année le montant du revenu net et de la partie imposable des gains en capital nets réalisés qu'un Fonds leur a versé ou doit leur verser (y compris les distributions sur frais de gestion), que ce montant soit réinvesti ou non dans des parts additionnelles du Fonds.

Lorsque les distributions au porteur de parts d'un Fonds en fiducie (y compris les distributions sur frais de gestion) au cours d'une année donnée excèdent la quote-part du porteur du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds en fiducie au cours de l'année, ces distributions excédentaires (sauf s'il s'agit du produit de disposition) ne sont pas imposables comme un revenu du porteur de parts, mais réduisent le prix de base rajusté des parts du Fonds en fiducie pour le porteur. Dans la mesure où le prix de base rajusté d'une part serait par ailleurs inférieur à zéro, le montant négatif sera réputé être un gain en capital réalisé par le porteur de parts au cours de l'année et le prix de base rajusté de cette part pour celui-ci sera majoré du montant de ce gain en capital réputé.

Dans la mesure où les attributions appropriées ont été faites par le Fonds en fiducie, le montant, s'il en est, du revenu de source étrangère, des gains en capital imposables nets et des dividendes imposables provenant de sociétés canadiennes imposables que le Fonds en fiducie a versé ou doit verser à un porteur de parts (y compris les sommes réinvesties dans des parts additionnelles) conserve effectivement sa nature pour les besoins de l'impôt et sont considérés comme un revenu de source étrangère, des gains en capital imposables nets et des dividendes imposables que le porteur de parts a gagnés directement. Le revenu de source étrangère du Fonds en fiducie est habituellement établi après déduction des impôts retenus dans les territoires étrangers. Les impôts ainsi retenus sont inclus dans le calcul du revenu du Fonds en fiducie. Dans la mesure où le Fonds en fiducie l'attribue ainsi, le porteur de parts sera réputé avoir payé sa quote-part de ces impôts.

Les montants qui conservent leur nature de dividendes imposables sur les actions de sociétés par actions canadiennes seront admissibles aux règles habituelles de majoration des dividendes et de crédit d'impôt pour dividendes en vertu de la Loi de l'impôt. Un « dividende déterminé » donnera droit à une majoration des dividendes et à un crédit d'impôt pour dividendes majorés. Dans la mesure du possible, le Fonds en fiducie fera en sorte que les porteurs de parts profitent du crédit d'impôt pour dividendes majoré à l'égard de tous les dividendes déterminés reçus, ou réputés avoir été reçus, par le Fonds en fiducie dans la mesure où ces dividendes sont compris dans les distributions aux porteurs de parts.

ii) Reclassements

Le changement de désignation de parts d'une série donnée d'un Fonds en fiducie pour des parts d'une autre série du même Fonds n'est généralement pas considéré comme une disposition pour les besoins de l'impôt. Par conséquent, le porteur de parts n'enregistre ni gain ni perte par suite d'un changement de désignation. Un prix moyen sera calculé à partir du coût des parts acquises et du prix de base rajusté des parts identiques de la même série détenues par le porteur de parts.

Porteurs de parts non imposables du Fonds en fiducie

En règle générale, les distributions payées ou payables par un Fonds en fiducie à des régimes enregistrés et les gains en capital que ces régimes réalisent par suite de la disposition de parts d'un Fonds en fiducie ne sont pas imposables en vertu de la Loi de l'impôt. Les sommes retirées des régimes enregistrés (sauf les CELI) peuvent être assujetties à l'impôt.

Admissibilité aux régimes enregistrés

Fonds en fiducie

Pourvu que chaque Fonds en fiducie soit un « placement enregistré » ou une « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la Loi de l'impôt à tous les moments importants, les parts des Fonds en fiducie émises aux termes des présentes seront des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

Pourvu que le rentier ou le titulaire d'un REER, d'un FERR ou d'un CELI (i) n'ait pas de liens de dépendance avec le Fonds en fiducie ni (ii) ne détienne de « participation importante » (au sens de la Loi de l'impôt) dans le Fonds en fiducie, les parts du Fonds en fiducie ne seront pas des placements interdits pour un REER, un FERR ou un

CELI. Les règles relatives aux placements interdits s'appliqueront aussi à une fiducie régie par un REEE, un REEI ou un CELIAPP.

Les investisseurs devraient consulter leurs conseillers fiscaux pour savoir si un placement dans le Fonds en fiducie constituerait un placement interdit pour leur REER, leur FERR, leur CELI, leur REEE, leur REEI ou leur CELIAPP.

Fonds Société

Pourvu que la Société soit admissible à titre de « société de placement à capital variable », au sens de la Loi de l'impôt à tout moment important, les actions des Fonds Société seront des « placements admissibles » en vertu de la Loi de l'impôt pour les régimes enregistrés.

Pourvu que le titulaire ou le rentier d'un CELI, d'un REER ou d'un FERR (i) n'ait pas de lien de dépendance avec la Société pour l'application de la Loi de l'impôt ni (ii) ne détienne de « participation importante » (au sens de la Loi de l'impôt) dans la Société, les actions d'une série du Fonds Société ne seront pas des placements interdits pour un CELI, un REER ou un FERR. Les règles relatives aux placements interdits s'appliqueront aussi à une fiducie régie par un REEE, un REEI ou un CELIAPP.

Les investisseurs devraient consulter leurs conseillers fiscaux pour savoir si un placement dans un Fonds Société constitue un placement interdit pour leur CELI, REER, FERR, REEE, REEI ou CELIAPP.

Incidences fiscales de la politique en matière de distributions des Fonds

Tous les revenus et gains du Fonds qui ont été accumulés ou réalisés, mais qui n'avaient pas été rendus payables au moment où les titres du Fonds ont été acquis, seront partiellement pris en compte dans la valeur liquidative d'un Fonds. Par conséquent, un investisseur d'un Fonds qui acquiert des titres de celui-ci, notamment lors d'un réinvestissement de distributions, pourrait être assujetti à l'impôt sur sa quote-part de ce revenu et de ces gains du Fonds. Plus particulièrement, un investisseur qui acquiert des titres d'un Fonds n'importe quand dans une année, avant qu'un dividende ou une distribution soit payé ou payable, devra payer de l'impôt sur le montant total du dividende ou de la distribution (dans la mesure où il s'agit d'une distribution imposable), bien que ces montants puissent avoir été pris en compte dans le prix payé par l'investisseur pour les titres.

Exigences internationales de divulgation d'information financière

En vertu des modalités de l'accord intergouvernemental entre le Canada et les États-Unis (l'« **AIG Canada-États-Unis** ») visant la mise en œuvre des dispositions relatives à la conformité fiscale des comptes étrangers (*Foreign Account Tax Compliance*) de la loi intitulée *U.S. Hiring Incentives to restore Employment Act of 2010* (la « **FATCA** ») et de ses dispositions de mise en application prévues dans la partie XVIII de la Loi de l'impôt, un Fonds sera réputé être conforme à la FATCA et non assujetti à la retenue fiscale de 30 % sur certains revenus provenant de sources des États-Unis s'il se conforme aux modalités de l'AIG Canada – États-Unis. En vertu des modalités de l'AIG Canada-États-Unis, le Fonds n'aura pas à conclure une entente distincte relative à la FATCA avec l'Internal revenue Service des États-Unis (l'« **IRS** »), mais il sera tenu de s'inscrire auprès de l'IRS et de déclarer, annuellement, de l'information, y compris des détails sur le lieu de résidence et des renseignements financiers aux fins fiscales, comme les soldes de comptes, d'investisseurs qui n'ont pas fourni des renseignements ou des documents exigés sur leur citoyenneté et leur lieu de résidence aux fins fiscales si des indices américains sont présents, à leur conseiller financier ou à leur courtier ou les investisseurs qui sont identifiés comme des personnes des États-Unis (*U.S. Persons*) détenant, directement ou indirectement, une participation dans le Fonds, ou, dans le cas de certaines entités ayant une ou plusieurs personnes détenant le contrôle, qui sont de telles personnes des États-Unis, à l'Agence de revenu du Canada (l'« **ARC** »). L'ARC fournira alors cette information à l'IRS.

Les Fonds s'efforceront de se conformer aux exigences imposées par l'AIG Canada – États-Unis et ses dispositions de mise en œuvre prévues dans la Loi de l'impôt. Toutefois, si un Fonds ne peut satisfaire aux exigences applicables prévues dans l'AIG Canada – États-Unis ou à ses dispositions de mise en œuvre visant la Loi de l'impôt et qu'il n'est pas en mesure de se conformer aux exigences de la FATCA, il pourrait être assujetti à une retenue fiscale américaine sur ses revenus et produits bruts de source américaine et sur certains revenus de source non américaine. Toute retenue fiscale américaine ou pénalité potentielles associées à un tel défaut de conformité entraîneraient la réduction de la valeur liquidative du Fonds.

En outre, afin d'atteindre les objectifs de la Norme commune de déclaration (la « **NCD** ») de l'Organisation de coopération et de développement économiques, chaque Fonds est tenu, en vertu de la partie XIX de la Loi de l'impôt, de repérer et de déclarer annuellement à l'ARC certains renseignements (y compris des renseignements sur le lieu de résidence et de l'information financière comme des soldes de compte) concernant les placements détenus par des porteurs de parts ou des « personnes détenant le contrôle » de certaines entités qui sont résidentes fiscales d'un pays autre que le Canada ou les États-Unis. Cette information est partagée avec le territoire participant à la NCD où le porteur de titres réside aux fins fiscales en vertu des dispositions et des mesures de protection

de la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale ou du traité fiscal bilatéral pertinent.

Taux de rotation des titres en portefeuille

Chaque Fonds publie son taux de rotation des titres en portefeuille dans son rapport de la direction sur le rendement du fonds. Le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du Fonds gère activement ses placements en portefeuille. Un taux de rotation des titres en portefeuille de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille au cours d'une année est élevé, plus les frais d'opérations devant être payés par le Fonds au cours de l'année sont élevés, et plus il est probable que le Fonds réalisera des gains ou subira des pertes. Il n'y a pas nécessairement de corrélation entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

Quels sont vos droits?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère le droit de résoudre un contrat de souscription de titres d'OPC dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou le droit d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation de votre ordre.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de parts d'un OPC et un remboursement, ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans les délais prescrits.

Pour plus d'informations, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera un avocat.

Dispenses et autorisations

Les Fonds ont obtenu des dispenses des autorités en valeurs mobilières canadiennes afin d'effectuer certaines opérations ou d'avoir recours à certaines pratiques comme il est décrit ci-après. Un Fonds ne peut se prévaloir de ces dispenses en vertu de la législation en valeurs mobilières que dans la mesure où elles sont conformes aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds.

Restrictions visant les opérations intéressées

Placements comportant un preneur ferme relié

Les Fonds sont considérés comme des fonds d'investissement gérés par un courtier et ils se conforment aux dispositions relatives aux courtiers gérants du Règlement 81-102.

Les Fonds ne peuvent volontairement effectuer un investissement au cours de la période où un membre du même groupe que le gestionnaire ou une personne avec laquelle celui-ci a des liens, comme Scotia Capitaux Inc., agit à titre de preneur ferme ou de placeur pour compte dans le cadre d'un placement de titres de participation (la « **période d'interdiction** ») ni au cours des 60 jours suivant cette période, sauf si le placement est effectué aux termes d'un prospectus et que ces achats sont faits conformément aux exigences d'autorisation du Règlement 81-107.

Les Fonds, ainsi que d'autres OPC gérés par le gestionnaire, peuvent compter sur une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières afin d'investir dans des placements privés de titres de participation d'un émetteur durant la période d'interdiction, même si Scotia Capitaux Inc., membre du groupe du gestionnaire, agit à titre de preneur ferme dans le cadre des placements de titres de la même catégorie, pourvu que l'émetteur soit à ce moment un émetteur assujetti dans au moins une province du Canada et que le CEI du Fonds approuve le placement, conformément aux exigences d'autorisation du Règlement 81-107.

Les Fonds, ainsi que d'autres OPC gérés par le gestionnaire, ont obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières pour acheter des titres de créance de sociétés d'un émetteur n'ayant pas une notation désignée d'une agence de notation désignée au moment d'un placement où le courtier lié au gestionnaire, comme Scotia Capitaux Inc., agit à titre de preneur ferme ou de placeur pour compte, pourvu que ces achats soient faits conformément aux exigences d'autorisation du Règlement 81-107 et à certaines autres conditions.

Les Fonds, ainsi que d'autres OPC gérés par le gestionnaire, ont obtenu une dispense aux autorités canadiennes en valeurs mobilières qui leur permet d'investir dans des titres de participation d'un émetteur qui n'est pas un émetteur assujetti au Canada durant la période d'interdiction, que ce soit dans le cadre d'un placement privé de l'émetteur au Canada ou aux États-Unis ou d'un placement par prospectus de l'émetteur aux États-Unis de titres de la même catégorie, même si un membre du groupe du gestionnaire agit à titre de preneur ferme pour le placement privé ou le placement par

prospectus, à la condition que l'émetteur soit, à ce moment-là, une personne inscrite aux États-Unis et que le CEI du Fonds approuve le placement conformément à certaines autres conditions.

Opérations en nature

Les Fonds ont obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières afin d'autoriser certains fonds d'investissement et comptes gérés qui sont gérés par le gestionnaire, ou un membre de son groupe, à acheter des titres des Fonds en effectuant la livraison de titres au Fonds en paiement du prix d'émission, ou à racheter des titres des Fonds en recevant des titres d'un portefeuille de placement des Fonds comme paiement du produit de rachat. Ces opérations en nature sont assujetties à certaines conditions, dont celle d'obtenir l'approbation du CEI des Fonds.

Or et métaux précieux

Les Fonds ont l'approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières pour nommer MRC afin qu'elle agisse à titre de dépositaire des métaux précieux physiques détenus par un Fonds, et autoriser MRC à nommer IDS Canada comme sous-dépositaire de MRC.

Fonds négociés en bourse liés au cours de l'or

Les Fonds ont reçu des autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières l'autorisation d'investir, sans emprunter, dans des fonds négociés en bourse dont les titres sont négociés à une bourse de valeurs des États-Unis et qui détiennent de l'or, des certificats d'or autorisés ou certains dérivés dont l'actif sous-jacent est l'or ou des certificats d'or autorisés (les « **FNB or** »), ou qui cherchent à en dupliquer le rendement, à condition que cet investissement soit conforme aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds et que l'exposition totale du Fonds à l'or en termes de valeur au marché (directe ou indirecte, y compris à des FNB or) n'excède pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds prise à la valeur marchande au moment de l'opération.

Investissements dans des fonds à capital fixe

Les Fonds ont obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières lui permettant d'investir dans des fonds d'investissement à capital fixe (« **fonds à capital fixe** ») qui sont négociés à une bourse de valeurs des États-Unis, pourvu que certaines conditions soient satisfaites, y compris la condition qu'au plus 10 % de la valeur liquidative du Fonds (calculée immédiatement après l'investissement) ait été investi dans des fonds à capital fixe.

Titres à revenu fixe

Les Fonds ont obtenu une dispense des exigences prévues par la législation en valeurs mobilières relativement à l'achat et à la détention d'actifs non liquides à l'égard de certains titres à revenu fixe qui sont admissibles à la dispense des exigences d'inscription prévues dans la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), et qui peuvent être négociés en vertu de celle-ci, conformément à la règle 144A de la Loi de 1933 pour la revente de certains titres à revenu fixe à des « acheteurs institutionnels admissibles » (*qualified institutional buyers*, au sens de la Loi de 1933). La dispense est assujettie à certaines conditions.

Dépôt d'actifs de portefeuille auprès d'agents prêteurs

Les Fonds ont obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières pour permettre à un Fonds de déposer des actifs de portefeuille auprès d'un agent prêteur qui n'est pas le dépositaire ou le sous-dépositaire du Fonds dans le cadre d'une vente à découvert de titres, si la valeur marchande totale des actifs de portefeuille détenue par l'agent prêteur après ce dépôt, déduction faite de la valeur marchande totale du produit des ventes à découvert de titres en circulation détenu par l'agent prêteur, dépasse 10 % de la valeur liquidative du Fonds au moment du dépôt. La dispense est assujettie à certaines conditions.

Nomination de dépositaires supplémentaires

Les Fonds ont obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières pour permettre à un Fonds de nommer plus d'un dépositaire, y compris des courtiers principaux, sous réserve de certaines conditions, notamment que chaque dépositaire soit admissible à titre de dépositaire en vertu du Règlement 81-102 et qu'il soit assujetti à toutes les autres obligations incombant aux dépositaires en vertu de ce règlement.

Fonds Scotia d'obligations mondiales

Le Fonds Scotia d'obligations mondiales a reçu des autorités canadiennes en valeurs mobilières, une dispense afin d'investir dans les titres suivants, sous réserve de certaines conditions :

a) jusqu'à concurrence de 20 % de son actif net dans des titres émis ou garantis quant au capital et aux intérêts par tout gouvernement ou organisme gouvernemental (autre que le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne ou autre que le gouvernement des États-Unis, dans lesquels les placements des Fonds ne sont pas restreints) ou par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (mieux connue sous le nom de Banque mondiale), la Banque interaméricaine de développement, la Banque de développement

asiatique, la Banque de développement des Caraïbes, la Société financière internationale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque européenne d'investissement (collectivement, les « **organismes acceptés** »), pourvu que les titres aient la note AA ou une note supérieure de Standard & Poor's Corporation ou une note équivalente de toute autre agence de notation désignée, conformément au Règlement 81-102;

b) jusqu'à concurrence de 35 % de son actif net dans des titres émis ou garantis quant au capital et aux intérêts par des organismes acceptés, pourvu que les titres aient la note AAA ou une note supérieure de Standard & Poor's Corporation ou une note équivalente de toute autre agence de notation désignée, conformément au Règlement 81-102.

Fonds Scotia hypothécaire de revenu

Le Fonds Scotia hypothécaire de revenu a obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières afin de pouvoir investir dans des créances hypothécaires qui seraient par ailleurs interdites en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable pourvu que le Fonds se conforme à l'Instruction générale C-29 sauf pour (i) l'exigence d'investir dans des créances hypothécaires ayant un ratio prêt-valeur jusqu'à concurrence de 75 %, à moins que la créance hypothécaire soit assurée ou garantie, et (ii) l'interdiction de détenir des créances hypothécaires pour lesquelles des parties liées du Fonds ont une participation à titre de débiteur hypothécaire. L'investissement du Fonds dans des créances hypothécaires est soumis à certaines conditions, dont l'approbation du CEI du Fonds.

Le Fonds Scotia hypothécaire de revenu a aussi obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières afin de pouvoir acheter des créances hypothécaires de certaines parties liées comme la Société hypothécaire Scotia (« SHS ») et d'autres membres de son groupe, ou de leur vendre de créances hypothécaires, pourvu que le CEI du Fonds eût approuvé l'opération et que certaines autres conditions soient remplies. (Voir « Restrictions en matière de placement » pour plus d'information sur les restrictions applicables au Fonds à l'égard de ses placements dans des créances hypothécaires.)

Communications publicitaires

Les Fonds ont obtenu une dispense permettant à un Fonds de faire référence dans ses communications publicitaires : a) aux notations de Lipper, Inc. (« Lipper »), les *leader ratings*, et aux récompenses Lipper (lorsqu'une récompense Lipper a été attribuée à ce Fonds) et b) aux notes FundGrade et aux Trophées FundGrade A+ (lorsqu'un Trophée FundGrade A+ a été attribué à ce Fonds), dans chaque cas, pourvu que certaines conditions soient remplies.

Attestation des Fonds en fiducie et de leur gestionnaire et promoteur

Le 31 mai 2024

Fonds G.A. 1832 de créances mondiales
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US
Fonds Scotia du marché monétaire
Fonds Scotia du marché monétaire en $ US
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à court terme
Fonds Scotia revenu avantage
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes
Fonds Scotia hypothécaire de revenu
Fonds Scotia d'obligations canadiennes
Fonds Scotia de revenu canadien
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations canadiennes
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes
Fonds Scotia d'obligations en $ US
Fonds Scotia d'obligations mondiales
Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia
Fonds Patrimoine Scotia de revenu à taux variable
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement total
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié
Fonds Scotia canadien équilibré
Fonds Scotia équilibré de dividendes
Fonds Scotia équilibré diversifié
Fonds Scotia équilibré mondial
Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone
Fonds Scotia équilibré en $ US
Fonds Patrimoine Scotia d'actions privilégiées canadiennes
Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes toutes capitalisations
Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales
Fonds Scotia de dividendes canadiens
Fonds Scotia d'actions canadiennes
Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes
Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation
Fonds Scotia de croissance canadienne
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation
Fonds Scotia des ressources
Fonds Patrimoine Scotia de dividendes nord-américains
Fonds Scotia de dividendes américains
Fonds Patrimoine Scotia de dividendes américains
Fonds Scotia d'actions américaines
Fonds Scotia de potentiel américain
Fonds Patrimoine Scotia international d'actions de base
Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents
Fonds G.A. 1832 d'actions internationales de croissance
Fonds Scotia d'actions européennes
Fonds Scotia d'actions internationales
Fonds Scotia de dividendes mondiaux
Fonds Scotia d'actions mondiales
Fonds Scotia de croissance mondiale
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone
Fonds Patrimoine Scotia de revenu de titres immobiliers
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien
Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes
Fonds Scotia indiciel d'actions américaines
Fonds Scotia indiciel Nasdaq
Fonds Scotia indiciel d'actions internationales
Fonds Patrimoine Scotia de rendement à prime
Portefeuille de revenu Sélection Scotia
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia
Portefeuille de croissance Sélection Scotia
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia
Portefeuille de revenu Partenaires Scotia
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia
Portefeuille de revenu Essentiels Scotia
Portefeuille équilibré Essentiels Scotia
Portefeuille de croissance Essentiels Scotia
Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia
Portefeuille de revenu INNOVA Scotia
Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia
Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia
Portefeuille de croissance INNOVA Scotia
Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia
Fonds Patrimoine Scotia de revenu
Fonds Patrimoine Scotia mondial à rendement élevé
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement élevé
Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur
Fonds Patrimoine Scotia américain d'obligations de base+
Fonds Patrimoine Scotia équilibré stratégique
Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations de base
Fonds Patrimoine Scotia canadien de valeur
Fonds Patrimoine Scotia canadien à moyenne capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia canadien de croissance
Fonds Patrimoine Scotia canadien à petite capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur
Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales
Fonds Patrimoine Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents
Fonds Patrimoine Scotia d'actions mondiales
Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures
Fonds Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux
Fonds Patrimoine Scotia d'infrastructures Monde
Portefeuille équilibré Apogée

(collectivement, les « **Fonds en fiducie** »)

Le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

« Neal Kerr »

Neal Kerr
Président (*signant en sa qualité de chef de la direction*)
Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C.,
à titre de commandité de Gestion d'actifs
1832 S.E.C., en tant que gestionnaire,
fiduciaire et promoteur des Fonds en fiducie

« Gregory Joseph »

Gregory Joseph
Chef des finances
Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C.,
à titre de commandité de Gestion d'actifs
1832 S.E.C., en tant que gestionnaire,
fiduciaire et promoteur des Fonds en fiducie

AU NOM DU

conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité
de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., en tant que gestionnaire, fiduciaire et promoteur des Fonds en fiducie

« John Pereira »

John Pereira
Administrateur

« Jim Morris »

Jim Morris
Administrateur

Attestation des Fonds Société et de leur gestionnaire et promoteur

Le 31 mai 2024

Catégorie Scotia de dividendes canadiens
Catégorie Scotia mixte actions canadiennes
Catégorie Scotia mixte actions américaines
Catégorie Scotia de dividendes mondiaux
Catégorie Scotia mixte actions internationales
Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia
Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia
Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia
Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia
Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia

(collectivement, les « **Fonds Société** »)

Le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

« Neal Kerr »

Neal Kerr
Président du conseil et président
(*signant en sa capacité de chef de la direction*)
Catégorie société Scotia inc.

« Gregory Joseph »

Gregory Joseph
Chef des finances
Catégorie société Scotia inc.

AU NOM DU
conseil d'administration de **Catégorie société Scotia inc.**

« Anil Mohan »

Anil Mohan
Administrateur

« Jim Morris »

Jim Morris
Administrateur

« Neal Kerr »

Neal Kerr
Président (*signant en sa capacité de chef de la direction*) de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., en tant que gestionnaire et promoteur des Fonds Société

« Gregory Joseph »

Gregory Joseph
Chef des finances de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., en tant que gestionnaire et promoteur des Fonds Société

AU NOM DU
conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., en tant que gestionnaire et promoteur des Fonds Société

« John Pereira »

John Pereira
Administrateur

« Jim Morris »

Jim Morris
Administrateur

Attestation du placeur principal

(actions des séries A et T et parts des séries A (sauf le Portefeuille équilibré Apogée) et T)

Le 31 mai 2024

Fonds Scotia du marché monétaire
Fonds Scotia du marché monétaire en $ US
Fonds Scotia hypothécaire de revenu
Fonds Scotia d'obligations canadiennes
Fonds Scotia de revenu canadien
Fonds Scotia d'obligations en $ US
Fonds Scotia d'obligations mondiales
Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié
Fonds Scotia revenu avantage
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone
Fonds Scotia canadien équilibré
Fonds Scotia équilibré de dividendes
Fonds Scotia équilibré diversifié
Fonds Scotia équilibré mondial
Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone
Fonds Scotia équilibré en $ US
Fonds Scotia de dividendes canadiens
Fonds Scotia d'actions canadiennes
Fonds Scotia de croissance canadienne
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation
Fonds Scotia des ressources
Fonds Scotia de dividendes américains
Fonds Scotia d'actions américaines
Fonds Scotia de potentiel américain
Fonds Scotia d'actions internationales
Fonds Scotia d'actions européennes
Fonds Scotia de dividendes mondiaux
Fonds Scotia d'actions mondiales
Fonds Scotia de croissance mondiale
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien
Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes
Fonds Scotia indiciel d'actions américaines
Fonds Scotia indiciel Nasdaq
Fonds Scotia indiciel d'actions internationales
Portefeuille de revenu Sélection Scotia
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia
Portefeuille de croissance Sélection Scotia
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia
Portefeuille de revenu Partenaires Scotia
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia
Portefeuille de revenu Essentiels Scotia
Portefeuille équilibré Essentiels Scotia
Portefeuille de croissance Essentiels Scotia
Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia
Portefeuille de revenu INNOVA Scotia
Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia
Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia
Portefeuille de croissance INNOVA Scotia
Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia

(collectivement, les « **Fonds en fiducie** »)

Catégorie Scotia de dividendes canadiens
Catégorie Scotia mixte actions canadiennes
Catégorie Scotia mixte actions américaines
Catégorie Scotia de dividendes mondiaux
Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia
Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia
Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia
Catégorie Scotia mixte actions internationales
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia
Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia
Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia
Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia

(collectivement, les « **Fonds Société** »)

À notre connaissance, le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Placements Scotia Inc.
à titre de placeur principal des actions des
séries A et T des Fonds Société et des parts
des séries A et T des Fonds en fiducie

« Anil Mohan »

Anil Mohan
Administrateur

Attestation du placeur principal

(Parts des séries A et F du Portefeuille équilibré Apogée, parts de série F des Fonds Patrimoine Scotia et parts des séries K, KM et Apogée)

Le 31 mai 2024

Portefeuille équilibré Apogée

(les « **Portefeuilles Apogée** »)

Fonds Patrimoine Scotia de revenu
Fonds Patrimoine Scotia mondial à rendement élevé
Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur
Fonds Patrimoine Scotia américain d'obligations de base+
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations canadiennes
Fonds Patrimoine Scotia équilibré stratégique
Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations de base
Fonds Patrimoine Scotia canadien de valeur
Fonds Patrimoine Scotia canadien à moyenne capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia canadien de croissance
Fonds Patrimoine Scotia canadien à petite capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur
Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales
Fonds Patrimoine Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales
Fonds Patrimoine Scotia d'actions mondiales
Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures
Fonds Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux
Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation

(collectivement, les « **Fonds Patrimoine Scotia** »)

Fonds Scotia du marché monétaire
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US
Fonds Scotia de revenu canadien
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes
Fonds Patrimoine Scotia de revenu à taux variable
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement élevé
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à court terme
Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement total
Fonds Scotia hypothécaire de revenu
Fonds Scotia d'obligations en $ US
Fonds Scotia revenu avantage
Fonds Patrimoine Scotia d'actions privilégiées canadiennes
Fonds Scotia de dividendes canadiens
Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia de dividendes nord-américains
Fonds Patrimoine Scotia de dividendes américains
Fonds Patrimoine Scotia de revenu de titres immobiliers
Fonds Patrimoine Scotia international d'actions de base
Fonds Patrimoine Scotia de rendement à prime
Fonds Patrimoine Scotia d'infrastructures Monde
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone

(collectivement, avec les Portefeuilles Apogée et les Fonds Patrimoine Scotia, les « **Fonds** »)

À notre connaissance, le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Scotia Capitaux Inc.
à titre de placeur principal des parts des séries A et F du Portefeuille équilibré Apogée, des parts de série F des Fonds Patrimoine Scotia, et des parts des séries K, KM et Apogée des Fonds

« Alex Besharat »

Alex Besharat
Administrateur

Partie B : Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'y investir?

Pour nombre de Canadiens, les OPC sont un moyen simple et abordable d'atteindre leurs objectifs financiers. Mais qu'est-ce exactement qu'un OPC, pourquoi investit-on dans ce type de placement, et quels sont les risques qui y sont associés?

Qu'est-ce qu'un OPC?

Un OPC est un placement dans lequel votre argent est regroupé avec celui de plusieurs autres personnes. Des conseillers en valeurs professionnels utilisent cet argent pour acheter des titres qui, selon eux, favorisent l'atteinte des objectifs de placement de l'OPC. Il peut s'agir d'actions, d'obligations, de créances hypothécaires, d'instruments du marché monétaire ou encore d'une combinaison de toutes ces valeurs mobilières.

Les organismes de placement collectif possèdent différents types de placement, selon leurs objectifs à cet égard. La valeur de ces placements varie de jour en jour, reflétant l'évolution des taux d'intérêt, du marché et des entreprises, ainsi que la conjoncture économique. Par conséquent, la valeur des titres d'un organisme de placement collectif peut augmenter ou diminuer, et la valeur de votre placement dans celui-ci au moment de son rachat peut être supérieure ou inférieure à sa valeur au moment où vous l'avez acheté.

Lorsque vous investissez dans un OPC, vous obtenez des titres de l'OPC. Chaque titre représente une quote-part proportionnelle de l'ensemble des actifs de l'OPC. Tous les investisseurs d'un OPC partagent le revenu, les gains et les pertes du fonds. Ils paient également leur quote-part des frais de l'OPC.

Pourquoi investir dans des organismes de placement collectif?

Les OPC offrent aux investisseurs trois avantages clés : la gestion financière professionnelle, la diversification et l'accessibilité.

- *Gestion financière professionnelle.* Les conseillers en valeurs professionnels possèdent l'expertise nécessaire pour prendre des décisions de placement. Ils ont aussi accès à de l'information constamment renouvelée sur les tendances des marchés des capitaux, ainsi qu'à des données et des résultats de recherche complets sur des investissements potentiels.
- *Diversification.* Étant donné que votre argent est regroupé avec celui d'autres investisseurs, un OPC offre la diversification sur le plan des titres, dont les investisseurs individuels ne pourraient par ailleurs profiter.
- *Accessibilité.* Les placements minimaux exigés par les OPC sont peu élevés, ce qui les rend accessibles à presque tout le monde.

Aucune garantie

Bien que les OPC présentent de nombreux avantages, il est important de noter qu'un placement dans un OPC n'est pas garanti. Contrairement aux comptes bancaires ou aux certificats de placement garanti, les titres d'OPC ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par aucun autre organisme gouvernemental d'assurance-dépôts, et votre placement dans les Fonds n'est pas garanti par la Banque Scotia.

Dans des circonstances exceptionnelles, un OPC peut suspendre votre droit de vendre vos titres. Pour plus de détails, voir « Achats, remplacements et rachats – Suspension de votre droit d'acheter, de remplacer et de vendre des titres ».

Comment sont structurés les OPC?

1832 S.E.C. offre les Fonds en fiducies, qui sont des fiducies de fonds commun de placement, et les Fonds Société, qui sont des catégories de la Société, société de placement à capital variable. Les deux types d'OPC permettent la mise en commun de vos épargnes avec d'autres investisseurs qui ont les mêmes objectifs de placement; toutefois, il existe certaines différences que vous devriez connaître :

- Vous souscrivez des « parts » d'une fiducie de fonds commun de placement et des « actions » d'une société de placement à capital variable. Il s'agit dans les deux cas de droits de propriété.
- Si une société de placement à capital variable a plus d'un objectif de placement, chacun d'eux est représenté par une catégorie d'actions distincte. Chaque catégorie d'actions constitue un Fonds Société distinct. Les actions sont émises et rachetées selon la valeur liquidative de la catégorie en question.
- Une fiducie de fonds commun de placement n'a qu'un seul objectif de placement.
- Bien que l'objectif de placement d'une fiducie de fonds commun de placement et celui d'une catégorie d'une société de placement à capital variable puissent être identiques, le rendement

des fonds respectifs ne l'est pas nécessairement. Même si le conseiller en valeurs s'efforce généralement de répartir équitablement les placements en portefeuille entre les Fonds, des écarts temporels surviennent en ce qui a trait aux flux de trésorerie dont dispose chaque Fonds. Par conséquent, le prix auquel un placement en portefeuille peut être acheté ou vendu peut différer d'un Fonds à l'autre ou certains des placements en portefeuille des Fonds pourraient ne pas être les mêmes.

- Tant les catégories des sociétés de placement à capital variable que les fiducies de fonds commun de placement offrent différentes séries de titres, dont chacune comporte des caractéristiques qui lui sont propres, notamment en ce qui a trait aux distributions sous forme de capital. Vous trouverez plus d'information sur les différentes séries d'actions d'un Fonds à la rubrique « Achats, remplacements et rachats – À propos des séries de titres ».
- Une société de placement à capital variable est une entité unique et un contribuable unique, quel que soit le nombre de catégories qu'elle offre. La société de placement à capital variable doit consolider les revenus, les gains en capital, les frais et les pertes en capital se rapportant à tous les placements effectués pour tous ses Fonds Société afin d'établir le montant de l'impôt à payer. Ainsi, les gains en capital d'un Fonds Société sont compensés par les pertes en capital d'un autre Fonds Société. Dans le cas des fiducies de fonds commun de placement, les pertes en capital de l'une ne peuvent être déduites des gains en capital de l'autre. Les fiducies de fonds commun de placement sont des entités et des contribuables distincts.
- L'actif et le passif d'une société de placement à capital variable sont attribués à un Fonds Société donné ou répartis entre nombre de Fonds Société, selon la nature de l'actif ou du passif. La Société attribuera tous les placements effectués au moyen de souscriptions pour un Fonds Société à ce Fonds Société ainsi que les frais liés à l'acquisition de ces placements. La Société déterminera la répartition de ces actifs et de ces passifs à un Fonds Société donné d'une manière qu'elle juge équitable et raisonnable.
- Une société de placement à capital variable paie des dividendes sur son revenu ou ses gains en capital nets réalisés, alors qu'une fiducie de fonds commun de placement paie des distributions sur son revenu net ou des gains en capital nets réalisés. Contrairement aux distributions versées par la fiducie de fonds commun de placement, la société de placement à capital variable ne déclare généralement pas régulièrement de dividendes. Cependant, une société de placement à capital variable paie habituellement assez de dividendes ordinaires pour recouvrer les impôts payables sur les dividendes reçus de sociétés canadiennes imposables. Une société de placement à capital variable peut décider de vendre un placement donné pour diverses raisons, notamment afin de réunir des capitaux pour acquitter le prix de rachat versé aux actionnaires qui font racheter leur placement dans la société de placement à capital variable ou d'appuyer l'objectif de placement d'une catégorie faisant l'objet d'un échange de la part de l'investisseur. Chaque catégorie répond aux besoins de remplacement ou de rachat d'abord à partir de l'encaisse attribuable à cette catégorie. Lorsque le niveau des remplacements et des rachats d'une catégorie est, à un moment donné, supérieur à l'encaisse de la catégorie, les placements de portefeuille attribuables à la catégorie peuvent être vendus afin de répondre aux besoins de remplacement ou de rachat. Cette opération peut donner lieu à des gains en capital pour la société et peut obliger celle-ci à verser des dividendes sur gains en capital à ses actionnaires. Les dividendes sur gains en capital seront répartis entre tous les Fonds Société ou entre un ou plusieurs Fonds Société d'une façon raisonnable déterminée par le conseil de la Société, à sa seule appréciation, peu importe quels investissements en portefeuille ont été vendus. Les dividendes ordinaires et les dividendes sur gains en capital reçus par les actionnaires sont respectivement traités de façon différente pour les besoins de l'impôt. (Pour plus d'information, voir la rubrique « Incidences fiscales – Imposition des actionnaires » dans le présent document. Certains autres types de revenu, comme les intérêts, le revenu de placements étrangers ou le revenu de dérivés (déduction faite des frais et des pertes applicables) sont assujettis à l'impôt dans la société de placement à capital variable. Tout impôt sur le revenu payable par une société de placement à capital variable sera réparti entre toutes les catégories ou une ou plusieurs catégories d'une manière déterminée par le conseil de la Société, à son entière appréciation. Par conséquent, les actifs d'un Fonds Société peuvent être utilisés pour payer l'impôt payable que la Société lui a attribué. Une fiducie de fonds commun de placement n'est pas imposée sur son revenu, de quelque provenance qu'il soit, ni sur ses gains en capital, tant qu'elle distribue son revenu imposable net aux porteurs de titres. Les sociétés de placement à capital variable et les fiducies de fonds commun de placement peuvent toutes deux verser des distributions sur les capitaux propres.

Quels sont les risques liés à un placement dans un OPC?

Bien que chacun désire faire fructifier son argent lorsqu'il investit, on peut aussi en perdre. C'est ce qui s'appelle le risque. Comme pour d'autres placements, les OPC comportent un certain degré de risque. La valeur des titres d'un OPC peut changer d'une journée à l'autre pour de nombreuses raisons, notamment en raison de la fluctuation de l'économie, des taux d'intérêt et des nouvelles concernant le marché et l'entreprise en particulier. Cela signifie que la valeur des titres d'OPC peut varier. Lorsque vous vendez vos

titres d'un OPC, vous pourriez obtenir moins d'argent que la somme que vous avez investie.

Le degré de risque dépend des objectifs de placement de l'OPC et des types de titres dans lesquels il investit. Un principe général de placement veut que plus le risque est grand, plus il y a de potentiel de gains, mais aussi de pertes. Les fonds de quasi-liquidités offrent habituellement le risque le plus faible parce qu'ils investissent dans des placements à court terme très liquides, comme des bons du Trésor. Leurs rendements potentiels sont liés aux taux d'intérêt à court terme. Les fonds de revenu investissent dans des obligations et d'autres placements à revenu fixe. Ces fonds offrent habituellement des rendements à long terme plus élevés que les fonds de quasi-liquidités, mais ils comportent plus de risques parce que leur prix peut changer selon la variation des taux d'intérêt. Les fonds d'actions exposent les investisseurs au degré de risque le plus élevé, car ils investissent dans des titres de participation, comme des actions ordinaires, dont les cours peuvent grimper et chuter de façon marquée dans des laps de temps très courts.

Gestion du risque

Bien que le risque soit un facteur important à examiner lorsque vous choisissez un OPC, vous devez également tenir compte de vos objectifs de placement et du moment où vous aurez besoin de votre argent. Par exemple, si vous économisez pour effectuer un achat important dans l'année qui vient, vous voudrez sans doute investir dans un Fonds comportant un faible risque. Si vous voulez que votre épargne-retraite croisse sur les 20 prochaines années, vous pouvez sans doute vous permettre de placer une part plus importante de votre argent dans nos Fonds d'actions.

Une combinaison de placements bien choisis peut aider à réduire le risque tout en vous permettant d'atteindre vos objectifs de placement. Votre professionnel en investissement inscrit peut vous aider à construire un portefeuille de placement qui convient à vos objectifs et qui respecte votre tolérance au risque.

Si vos objectifs de placement ou votre tolérance au risque changent, n'oubliez pas que vous pouvez et devriez modifier vos placements pour les adapter à votre nouvelle situation.

Dans quoi investissent les OPC?

Même si un OPC peut investir dans différents types de titres, ces derniers se divisent généralement en deux groupes : les titres de participation et les titres de créance. En plus d'investir dans des titres de participation et de créance, les OPC peuvent recourir à d'autres techniques de placement, comme investir dans d'autres fonds d'investissement, utiliser des dérivés ou utiliser le prêt de titres et la vente à découvert.

Titres de participation

Les sociétés émettent des actions ordinaires et d'autres types de titres de participation pour financer leurs activités. Les titres de participation confèrent au porteur une participation partielle dans une société, et leur valeur varie en fonction des succès ou des revers de la société qui les a émis. Lorsque la société réalise des bénéfices et en conserve une partie ou la totalité, la valeur de ses capitaux propres augmente, ce qui entraîne une hausse de la valeur des actions ordinaires et accroît l'intérêt des investisseurs pour la société. En revanche, une succession de pertes fait fondre les bénéfices non répartis, ce qui réduit la valeur des actions. De plus, la société peut distribuer une partie de son bénéfice aux actionnaires sous la forme de dividendes, mais elle n'est pas tenue de le faire. Les actions ordinaires sont les titres de participation les plus courants, mais il existe aussi les actions privilégiées, les titres convertibles en actions ordinaires comme les bons de souscription, et les parts de diverses formes de fiducies de placement, comme les fiducies immobilières, les fiducies de redevances et les fiducies de revenu.

Titres de créance

Les titres de créance représentent habituellement des prêts accordés à un gouvernement ou à une société qui s'engage à verser des intérêts à intervalles donnés et à rembourser le capital à l'échéance. Les titres de créance permettent aux gouvernements et aux sociétés de réunir des fonds pour financer de grands projets ou pour acquitter leurs dépenses courantes. Les titres de créance à court terme dont l'échéance est d'un an ou moins sont souvent appelés des instruments du marché monétaire; ils englobent les bons du Trésor, les acceptations bancaires, les papiers commerciaux et certaines obligations à court terme de premier ordre. Les titres de créance dont la durée est supérieure à un an sont souvent appelés des titres à revenu fixe; ils englobent les obligations de gouvernement et de sociétés, les débentures et les titres hypothécaires. Les titres de créance peuvent aussi être appelés titres à revenu fixe parce que, de façon générale, une série régulière de flux de trésorerie est versée sur une somme investie ou une série régulière de flux de trésorerie est prévue et les flux de trésorerie s'accumulent.

Dérivés

Les dérivés sont des placements qui tirent leur valeur du prix d'un autre placement ou des fluctuations anticipées des taux d'intérêt, des taux de change ou des indices boursiers. Les dérivés sont habituellement des contrats conclus avec une autre partie en vue d'acheter ou de vendre un bien à une date ultérieure et à un prix convenu. Les options, les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés et les swaps constituent des exemples de dérivés.

- ***Les options*** confèrent généralement à leur porteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un bien, comme un

titre ou une devise, à un prix et à un moment convenus. Le porteur de l'option verse habituellement à l'autre partie un paiement en espèces, appelé prime, pour avoir convenu de lui accorder l'option.

- ***Les contrats à terme de gré à gré*** constituent des ententes visant la vente ou l'achat d'un bien, comme un titre ou une devise, à un prix et à un moment convenus. Les parties doivent conclure le marché ou parfois verser ou recevoir un paiement en espèces même si le prix a fluctué au moment de la conclusion du marché. Les contrats à terme de gré à gré ne sont généralement pas négociés sur les bourses organisées et ils ne sont pas assujettis à des modalités normalisées.
- ***Les contrats à terme standardisés****,* comme les contrats à terme de gré à gré, constituent des ententes visant la vente ou l'achat d'un bien, comme un titre ou une devise, à un prix et à un moment convenus. Les parties doivent conclure le marché ou parfois verser ou recevoir un paiement en espèces même si le prix a fluctué au moment de la conclusion du marché. Les contrats à terme standardisés sont généralement négociés sur les marchés à terme enregistrés. Le marché impose généralement certaines modalités normalisées.
- ***Les swaps*** sont des contrats conclus entre deux parties ou plus dans le but d'échanger des montants en principal ou des paiements établis d'après le rendement de différents placements. En règle générale, les swaps ne sont pas négociés sur les bourses organisées et ne sont pas assujettis à des modalités normalisées.

Les OPC peuvent utiliser des dérivés en se conformant aux objectifs de placement du Fonds et aux règlements canadiens sur les valeurs mobilières. Les Fonds peuvent utiliser des dérivés pour couvrir leurs placements à l'égard des pertes résultant de variations des taux de change, des taux d'intérêt et des cours des actions. Ils peuvent également utiliser les dérivés pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux ou pour investir indirectement dans des titres ou d'autres biens, ce qui peut être plus économique que d'acheter les titres ou biens directement. Si la législation sur les valeurs mobilières applicable le permet, les Fonds peuvent conclure des opérations bilatérales sur dérivés de gré à gré avec des contreparties liées au gestionnaire.

Si un Fonds utilise des dérivés à des fins autres que de couverture, il doit détenir suffisamment d'espèces ou d'instruments du marché monétaire pour couvrir intégralement ses positions, comme l'exige la réglementation sur les valeurs mobilières.

Fonds sous-jacents

Les Fonds peuvent à l'occasion investir une partie ou la totalité de leur actif dans des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire, un membre de son groupe ou une personne avec laquelle il a des liens, ou qui sont gérés par des tiers gestionnaires de placement. Lorsqu'il décide d'investir dans d'autres fonds sous-jacents ou d'obtenir une exposition à de tels fonds, le conseiller en valeurs peut tenir compte de divers critères, dont le style de gestion, le rendement du placement et sa régularité, les caractéristiques de risque et la qualité du gestionnaire ou du conseiller en valeurs du fonds sous-jacent.

Il existe plusieurs types de fonds sous-jacents, dont les OPC traditionnels, les fonds négociés en bourse (« **FNB** »), les OPC alternatifs et les fonds d'investissement à capital fixe. Les OPC alternatifs peuvent investir dans des catégories d'actifs et utiliser des stratégies d'investissement qui sont en règle générale interdites aux OPC traditionnels. On peut citer comme exemples : l'utilisation accrue de dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins, la capacité accrue de vendre des titres à découvert, ainsi que la possibilité d'emprunter des liquidités à des fins de placement.

Fiducies de placement immobilier

Une fiducie de placement immobilier (une « **FPI** ») est une entité qui achète, gère et vend des actifs immobiliers. Ces fiducies permettent à leurs participants d'effectuer des placements dans un portefeuille de biens immobiliers géré par des spécialistes. Les FPI sont admissibles à titre d'entités de transfert et sont ainsi en mesure de distribuer aux investisseurs la majorité de leur flux de trésorerie provenant des revenus sans qu'elles soient elles-mêmes imposées (pourvu que certaines conditions soient respectées). En tant qu'entité de transfert, dont la fonction principale est de transférer les bénéfices aux investisseurs, les activités d'une FPI sont généralement limitées à tirer un revenu de la location d'immeubles. Un autre avantage important d'une FPI est sa liquidité (ou la facilité de réaliser les actifs) comparativement aux placements immobiliers privés traditionnels, qui peuvent être difficiles à liquider. La nature liquide d'une FPI découle notamment du fait que ses parts sont négociées principalement à la cote de grandes bourses en valeurs, ce qui rend l'achat et la vente des parts et des actifs de la FPI plus facile que l'achat et la vente d'immeubles sur les marchés privés. (Voir « Facteurs de risque – Risque lié au secteur de l'immobilier » et « Risque lié aux fiducies de placement ».)

Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Les OPC peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin de tirer un revenu additionnel des titres détenus dans le portefeuille d'investissement d'un fonds. Il y a opération de prêt de titres quand un OPC prête des titres admissibles à un emprunteur en contrepartie de droits négociés, sans réaliser la disposition des titres aux fins de l'impôt. Lorsqu'un OPC accepte de vendre un titre à un prix et de le racheter à une date ultérieure donnée (habituellement à un prix inférieur), il conclut

une opération de mise en pension. Lorsqu'un OPC accepte d'acheter un titre à un prix et de le vendre à une date ultérieure donnée (habituellement à un prix plus élevé), il conclut une opération de prise en pension. (Pour une description des stratégies que les Fonds utilisent pour réduire les risques liés à ces opérations, voir « Facteurs de risque – Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».)

Vente à découvert

Les OPC peuvent conclure un nombre limité de ventes à découvert en vertu des lois en valeurs mobilières. Une « vente à découvert » a lieu lorsque l'OPC emprunte les titres d'un prêteur pour ensuite les vendre sur le marché libre (ou « vendre à découvert »). À une date ultérieure, le même nombre de titres est racheté par l'OPC et retourné au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé chez le prêteur, à qui l'OPC verse des intérêts. Si la valeur des titres diminue entre le moment où l'OPC les emprunte et celui où il les rachète et les retourne, l'OPC réalise un profit sur la différence (une fois déduits les intérêts que l'OPC est tenu de payer au prêteur). L'OPC dispose ainsi de possibilités de gain plus nombreuses lorsque les marchés sont généralement volatils ou en baisse.

La vente à découvert n'est utilisée par un Fonds que comme complément à sa stratégie première, qui consiste à acheter des titres ou des marchandises dans l'espoir que leur valeur marchande s'appréciera. (Voir « Facteurs de risque – Risque lié à la vente à découvert ».)

Facteurs ESG

Les Fonds qui ne tiennent pas compte des questions relatives aux facteurs ESG dans leurs objectifs de placement ou leurs principales stratégies de placement ne cherchent pas à obtenir certains résultats ou attributs liés aux facteurs ESG pour les titres ou les portefeuilles, et ils ne prennent aucun engagement en ce qui concerne les attributs liés aux facteurs ESG pour les titres et les portefeuilles. Pour les Fonds qui ne tiennent pas compte des facteurs ESG dans leurs objectifs de placement ou leurs principales stratégies de placement, ces facteurs ont peu d'incidence sur les avoirs d'un portefeuille et jouent un rôle limité dans le processus d'investissement. Pour les Fonds activement gérés conseillés par le conseiller en valeurs qui n'intègrent pas les facteurs ESG dans leurs objectifs de placement ou leurs principales stratégies de placement, les facteurs ESG sont considérés, lorsqu'ils sont jugés significatifs, conjointement avec nombre d'autres facteurs, en fonction de la façon dont ils pourraient influer sur le niveau de risque ou le rendement du Fonds et sur ses objectifs de placement. Pour les fonds passivement gérés, comme les fonds indiciels, qui n'intègrent pas les facteurs ESG dans leurs objectifs de placement ou leurs principales stratégies de placement, les facteurs ESG sont exclus du processus d'investissement, sauf dans la mesure où le conseiller ou le sous-conseiller en valeurs, selon le cas, les intègre dans les stratégies de vote par procuration.

Pour des Fonds activement gérés conseillés par le conseiller en valeurs, l'examen des facteurs ESG fait partie du processus d'investissement fondamental, ce qui signifie que des facteurs financiers et non financiers pertinents (les facteurs ESG et d'autres facteurs) sont considérés dans sa recherche et son analyse de titres et peuvent comprendre des stratégies d'engagement actionnarial. L'intégration des facteurs ESG dans le processus d'investissement peut comprendre des recherches exclusives et une approche systématique des risques et des opportunités. Les émetteurs peuvent aussi être évalués en fonction de données ESG provenant de recherches de tierces parties. Les facteurs ESG à prendre en compte pourraient englober notamment : les effets directs et indirects des changements climatiques (c'est-à-dire les émissions de gaz à effet de serre et les coûts réglementaires connexes, les dommages matériels, les interruptions d'approvisionnement), les normes de travail ou les pratiques d'embauche déficientes et les politiques et les procédures de gouvernance faibles ou inefficaces (c'est-à-dire l'absence de normes d'éthique, les pots-de-vin et la corruption). Les échanges avec les sociétés peuvent comprendre des rencontres avec les émetteurs visant à favoriser une meilleure compréhension de certaines entreprises et préoccupations, des contacts directs avec eux pour la communication de points de vue à la direction, ainsi que l'exercice de droits de vote par procuration.

Tant pour les fonds gérés activement que ceux gérés passivement, le vote par procuration repose sur nombre d'éléments, notamment les facteurs ESG pertinents, mais ces activités ne visent pas nécessairement un résultat particulier lié aux facteurs ESG. Les procurations seront toujours exercées au mieux des intérêts des fonds. La justification de l'approche relative au vote par procuration pourrait reposer sur des facteurs ESG et bien d'autres facteurs selon ceux qui servent le mieux les intérêts de fonds. (Voir « Facteurs de risque – Risque lié aux facteurs ESG ».)

Restrictions en matière de placement

Le présent prospectus simplifié renferme le détail des objectifs de placement, des stratégies de placement et des facteurs de risque respectifs de chaque Fonds. Tout changement à l'objectif de placement principal d'un Fonds nécessite l'autorisation préalable des porteurs de titres du Fonds. L'approbation doit être obtenue par

voie de résolution, adoptée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du Fonds.

Les Fonds sont assujettis à certaines restrictions et pratiques contenues dans la législation en valeurs mobilières, y compris le Règlement 81-102, qui, en partie, visent à faire en sorte que les placements des Fonds soient diversifiés et relativement liquides et que les Fonds soient gérés de façon adéquate. Chaque Fonds est géré conformément à ces restrictions et exigences, sauf s'il a obtenu une dispense à l'égard de celles-ci. Les Fonds ont obtenu une dispense des autorités en valeurs mobilières leur permettant de s'écarter de certaines de ces restrictions et exigences, comme il est expliqué à la rubrique « Dispenses et autorisations ».

Aucun Fonds ne participera à une entreprise autre que le placement de ses actifs dans des biens sous le régime de la Loi de l'impôt. Les Fonds qui sont, ou qui prévoient devenir, des placements enregistrés et qui ne sont pas des fiducies de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt n'acquerront en règle générale aucun placement qui n'est pas un « placement prévu par règlement » au sens de la Loi de l'impôt si, à la suite d'un tel placement, le Fonds devenait assujetti à un montant important d'impôt aux termes de la partie X.2 de cette loi.

Fonds Scotia hypothécaire de revenu

Conformément à l'Instruction générale C-29 (l'« **IG C-29** ») et à des décisions des autorités en valeurs mobilières concernant des dispenses, décisions qui modifient l'applicabilité de l'IG C-29 de la façon décrite à la rubrique « Dispenses et autorisations » et d'autres lois sur les valeurs mobilières applicables, le Fonds hypothécaire de revenu ne peut :

- faire un placement dans des créances hypothécaires autres que des créances de premier rang sur des immeubles situés au Canada et évalués par un évaluateur compétent (tel que ce terme est défini ci-après);
- faire un placement dans des créances hypothécaires sur un terrain vague ou non aménagé ou des créances hypothécaires dont le ratio prêt-valeur dépasse 80 %, à moins que les créances ne soient assurées aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) ou de toute loi similaire d'une province ou que l'excédent de 80 % ne soit assuré par une société d'assurance autorisée ou enregistrée en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) ou les lois sur l'assurance ou lois similaires d'une province ou d'un territoire du Canada;
- placer une somme dépassant le moindre de 1 000 000 $ ou de 5 % de son actif net dans une seule créance hypothécaire tant que son actif net est inférieur à 50 000 000 $, ni placer plus de 2 % de son actif net dans une seule créance hypothécaire lorsque son actif net est d'au moins 50 000 000 $; aux fins du présent paragraphe, une série de créances hypothécaires sur un seul immeuble en copropriété est considérée comme une seule créance;
- faire un placement dans des créances hypothécaires sur des immeubles résidentiels de plus de huit logements ou sur des immeubles commerciaux ou industriels tant que son actif net est inférieur à 15 000 000 $. De telles créances hypothécaires ne doivent en aucun cas dépasser 40 % de son actif net (pourvu que de telles créances hypothécaires qui excèdent 20 % de son actif net soient assurées par un organisme mandataire du Canada ou d'une province canadienne);
- faire un placement dans des créances hypothécaires ayant une période d'amortissement de plus de 30 ans, à moins que ces créances hypothécaires ne soient assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) ou de toute loi similaire d'une province, ni dans des créances hypothécaires sur des immeubles résidentiels de plus de huit logements ou sur des immeubles commerciaux ou industriels dont la durée restante est de plus de 10 ans, ni dans des créances hypothécaires sur toute autre catégorie d'immeubles dont la durée restante est de plus de cinq ans, sauf que jusqu'à 10 % de son actif net peuvent être investis dans des créances hypothécaires sur des immeubles résidentiels dont les durées n'excèdent pas 10 ans;
- faire d'emprunts sauf aux fins de rachat de parts avant la réalisation d'éléments d'actif à cette fin. Ces emprunts ne doivent en aucun cas dépasser 10 % de sa valeur liquidative (la « **valeur liquidative** ») à la date qui précède la dernière évaluation et doivent être exclusivement de nature temporaire.

Par « évaluateur compétent », on entend toute banque, société de fiducie, de prêt ou d'assurance ou toute autre personne physique ou morale qui effectue des évaluations et dont l'avis est utilisé en rapport avec des activités de prêt ou d'administration de prêts, et qui, de l'avis du gestionnaire, est suffisamment compétente pour effectuer de telles évaluations.

Le Fonds Scotia hypothécaire de revenu n'effectuera pas de placement dans des créances hypothécaires dont l'acquisition aurait pour effet de réduire ses liquidités (terme défini ci-après) à un montant moindre que celui calculé d'après la formule suivante :

Actif net du Fonds (valeur marchande)	Montant des liquidités
1 000 000 $ ou moins	100 000 $
1 000 000 $	100 000 $ + 10 % de la tranche suivante de 1 000 000 $
2 000 000 $	200 000 $ + 9 % de la tranche suivante de 3 000 000 $
5 000 000 $	470 000 $ + 8 % de la tranche suivante de 5 000 000 $
10 000 000 $	870 000 $ + 7 % de la tranche suivante de 10 000 000 $
20 000 000 $	1 570 000 $ + 6 % de la tranche suivante de 10 000 000 $
30 000 000 $ ou plus	2 170 000 $ + 5 % du solde

Par « liquidités », on entend les espèces ou les dépôts auprès d'une banque canadienne ou auprès de toute société de fiducie inscrite

en vertu des lois d'une province canadienne et qui peuvent être encaissés ou vendus avant leur échéance, les titres de créance évalués à leur valeur marchande, émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne, et les instruments du marché monétaire venant à échéance moins de un an après leur date d'émission.

L'IG C-29 permet aux organismes de placement collectif canadiens d'employer quatre méthodes générales pour déterminer le prix auquel une créance hypothécaire peut être acquise. Lorsqu'un organisme de placement collectif (un « OPC ») acquiert des créances hypothécaires d'un établissement de crédit avec lequel l'OPC, son gestionnaire ou les initiés de l'un ou l'autre traitent sans lien de dépendance, ces créances hypothécaires doivent être acquises à un montant en capital qui produit au moins le rendement que les principaux prêteurs hypothécaires peuvent obtenir pour la vente de créances comparables non administrées, dans des conditions semblables. Dans tous les autres cas, les créances hypothécaires doivent être acquises selon l'une des trois méthodes suivantes :

(i) à un montant en capital qui produit pour l'OPC un rendement égal au taux d'intérêt auquel l'établissement de crédit fait, au moment de l'achat par l'OPC, des engagements de prêts sous la garantie d'hypothèques comparables;

(ii) à un montant en capital qui produit pour l'OPC le même rendement que le taux d'intérêt exigé par l'établissement de crédit du débiteur hypothécaire à la date de l'engagement, pourvu que la date de l'engagement ne précède pas de plus de 120 jours la date d'acquisition de la créance hypothécaire par l'OPC, et pourvu que ce taux d'intérêt soit égal au taux auquel l'établissement de crédit a fait des engagements de prêts sous la garantie d'hypothèques comparables à la date de l'engagement; ou

(iii) à un montant en capital qui produit pour l'OPC un rendement qui n'est pas inférieur de plus de 1/4 de 1 % du taux d'intérêt auquel l'établissement de crédit fait des engagements de prêts, au moment de l'achat, sous la garantie d'hypothèques comparables, pourvu que l'établissement de crédit qui vend des créances hypothécaires à l'OPC ait conclu un accord pour racheter les créances de l'OPC dans des circonstances où cela est avantageux pour l'OPC et que les autorités en valeurs mobilières considèrent que cet accord justifie la différence de rendement pour le fonds.

Un OPC qui emploie la méthode exposée au paragraphe (iii) ci-dessus obtient sur ses placements dans des créances hypothécaires un rendement inférieur à celui qu'il tirerait de l'emploi des méthodes exposées au paragraphe (i) et au paragraphe (ii) si les taux d'intérêt ne changent pas durant l'intervalle entre l'engagement et l'acquisition des créances hypothécaires. Le prix calculé au moyen des méthodes exposées au paragraphe (i) et au paragraphe (iii) n'est généralement pas influencé par les variations des taux d'intérêt. Au cours des périodes où les taux d'intérêt demeurent constants, les méthodes exposées aux paragraphes (i) et (ii) produisent le même rendement. Au cours des périodes où les taux d'intérêt augmentent, la méthode exposée au paragraphe (i) produit un rendement plus élevé que la méthode exposée au paragraphe (ii) et le phénomène contraire se produit lorsque les taux d'intérêt diminuent. Les mêmes remarques s'appliquent de façon générale à la méthode exposée au paragraphe (iii) par rapport à celle qui est exposée au paragraphe (i).

Comme il est décrit à la rubrique « Dispenses et autorisations », le Fonds hypothécaire de revenu peut (i) acheter des créances hypothécaires auprès de certaines personnes reliées, ou en vendre à ces dernières, et (ii) faire des placements dans des créances hypothécaires sur un immeuble dans lequel certaines parties reliées ont une participation en tant que débiteurs hypothécaires, pourvu que le CEI du Fonds ait approuvé l'opération et sous réserve de certaines conditions. Le CEI a passé en revue les politiques et procédures du gestionnaire qui concernent l'achat de créances hypothécaires auprès de personnes reliées, ou la vente de créances hypothécaires à celles-ci, et le placement dans des créances hypothécaires de certaines personnes reliées et a autorisé, par une instruction permanente, le Fonds hypothécaire de revenu à acheter des créances hypothécaires auprès de personnes reliées, ou à en vendre à ces dernières, et à faire des placements dans des créances hypothécaires sur un immeuble dans lequel certaines personnes reliées ont un droit en tant que débiteurs hypothécaires.

Le Fonds hypothécaire de revenu se propose d'acheter ses créances hypothécaires auprès de la Société hypothécaire Scotia (« **SHS** »), filiale en propriété exclusive de la Banque Scotia, et auprès de la Banque Scotia. La Banque Scotia s'est engagée à racheter du Fonds toute créance hypothécaire achetée de la SHS qui est en souffrance ou ne constitue pas une créance hypothécaire de premier rang valable. Par conséquent, le Fonds a l'intention d'employer la méthode exposée au paragraphe (iii) ci-dessus pour fixer le prix auquel les créances hypothécaires seront achetées. Le prix de rachat par la Banque Scotia sera égal au capital non remboursé et aux intérêts courus et impayés sur la créance hypothécaire. Le Fonds Scotia hypothécaire de revenu inclura dans son rapport de la direction sur le rendement du fonds des renseignements relatifs aux créances hypothécaires achetées ou vendues par l'entremise de la Banque Scotia, de la SHS ou de toute autre personne reliée.

Créances hypothécaires par taux d'intérêt contractuel au 3 mai 2024 :

Nombre de créances hypothécaires	Taux d'intérêt (%)	Capital ($)	Valeur marchande ($)
10	1,75-1,99	349 658	346 820
6	2,00-2,24	429 258	418 653
5	2,25-2,49	324 496	321 950
8	2,50-2,74	644 732	640 622
25	2,75-2,99	3 221 729	3 188 712
82	3,00-3,24	14 216 005	14 128 515
153	3,25-3,49	32 983 278	32 788 814
90	3,50-3,74	20 087 254	19 471 088
136	3,75-3,99	28 492 915	27 692 516
105	4,00-4,24	30 638 638	30 050 856
109	4,25-4,49	22 911 987	22 721 601
94	4,50-4,74	20 460 577	20 443 558
75	4,75-4,99	14 444 411	14 391 901
238	5,00-5,24	55 549 967	55 198 379
580	5,25-5,49	149 773 865	150 724 695
645	5,50-5,74	171 390 165	173 092 944
897	5,75-5,99	288 491 044	292 007 221
576	6,00-6,24	150 258 741	152 173 376
420	6,25-6,49	102 268 683	104 754 372
365	6,50-6,74	87 878 343	89 667 564
177	6,75-6,99	44 997 694	45 956 105
73	7,00-7,24	15 842 815	16 151 108
30	7,25-7,49	6 374 917	6 505 672
7	7,50-7,74	1 285 882	1 316 191
8	7,75-7,99	1 899 624	1 901 199
20	9,75-9,99	4 187 572	4 245 115
Total : 4 934		**1 269 404 250**	**1 280 299 547**

Créances hypothécaires par année d'échéance au 3 mai 2024 :

Année d'échéance	Nombre de créances hypothécaires	Capital ($)	Valeur marchande ($)
2024	550	113 967 093	113 292 127
2025	1 372	358 052 965	357 661 068
2026	1 311	342 974 094	346 716 796
2027	1 103	294 744 607	298 962 197
2028	567	154 377 596	158 353 115
2029	31	5 287 895	5 314 244
Total	**4 934**	**1 269 404 250**	**1 280 299 547**

Créances hypothécaires par région géographique au 3 mai 2024 :

Province	Nombre de créances hypothécaires	Capital ($)	Valeur marchande ($)
Ontario	2 073	641 124 912	647 466 048
Alberta	784	149 173 123	150 207 583
Colombie-Britannique	760	247 012 176	248 822 173
Québec	649	136 356 183	137 105 709
Saskatchewan	233	32 684 835	32 974 728
Nouvelle-Écosse	156	25 936 888	26 230 711
Terre-Neuve-et-Labrador	106	13 079 595	13 259 449
Nouveau-Brunswick	91	11 053 676	11 173 996
Manitoba	66	9 763 426	9 803 714
Île-du-Prince-Édouard	12	1 595 371	1 617 725
Territoires du Nord-Ouest	4	1 624 065	1 637 711
Total	**4 934**	**1 269 404 250**	**1 280 299 547**

Créances hypothécaires par type de propriété au 3 mai 2024 :

	Nombre de créances hypothécaires	Capital ($)	Valeur marchande ($)
Unités résidentielles unifamiliales	2 802	746 294 161	753 034 354
Immeubles en copropriété divise	1 427	341 293 206	344 005 346
Unités résidentielles multifamiliales (jusqu'à 8 unités)	705	181 816 883	183 259 847
Total	**4 934**	**1 269 404 250**	**1 280 299 547**

Créances hypothécaires dont des versements sont en souffrance de 90 jours ou plus au 3 mai 2024

Aucune créance hypothécaire n'était en souffrance depuis plus de 90 jours au 3 mai 2024. Il existe une entente entre la Banque Scotia, la SHC et le Fonds Scotia hypothécaire de revenu aux termes de laquelle la Banque Scotia a convenu de racheter les créances hypothécaires montées par la Banque Scotia et la SHC lorsque de telles créances sont en souffrance de plus de 90 jours.

Description des titres offerts par l'OPC

Les parts et les séries de parts des Fonds en fiducie

Un Fonds en fiducie peut offrir une ou plusieurs séries de parts. Chaque série s'adresse à des investisseurs différents. Chaque série de parts d'un Fonds en fiducie peut comporter des frais de gestion différents, s'il y a lieu, des frais administratifs et d'autres frais attribuables à cette série de parts.

Chacun des Fonds en fiducie est autorisé à émettre un nombre illimité de séries divisées en un nombre illimité de parts, dont chacune représente une participation indivise et égale dans l'actif du Fonds en fiducie en question.

Certaines dispositions des parts

À titre de porteur de parts d'un Fonds en fiducie, vous avez les droits décrits ci-dessous. Les fractions de parts comportent les droits et les privilèges, et sont assujetties aux restrictions et aux conditions, applicables aux parts entières, dans la proportion que représente la fraction de part par rapport à une part entière, sauf que la fraction de part ne confère pas de droit de vote à son porteur.

Une fois émises, les parts de chaque Fonds en fiducie sont des titres entièrement libérés ne comportant pas de droit préférentiel de souscription ni de conversion. Des fractions de part peuvent également être émises.

Chaque part confère à son porteur un droit de vote (par part entière) aux assemblées de porteurs de parts de même qu'une participation égale à celle des autres parts de la même série du Fonds quant aux paiements faits aux porteurs de parts, sauf les distributions sur frais de gestion, dont celles sur le revenu net et les gains en capital réalisés nets, et, à la liquidation ou à la dissolution, quant au solde de l'actif net du Fonds restant après l'acquittement des dettes impayées attribuables à cette série.

Droits aux distributions

Les distributions versées par un Fonds à ses porteurs de parts d'une série seront automatiquement réinvesties dans d'autres titres de la même série du Fonds. Vous pouvez, par demande écrite au gestionnaire, choisir de recevoir un paiement en espèces sous réserve de l'acquittement de certaines conditions.

Chaque série de parts d'un Fonds a un rang égal à celui des autres séries de parts du Fonds quant au paiement des distributions (sauf les distributions sur frais de gestion). En règle générale, toute série de parts d'un Fonds donne droit à la partie d'une distribution correspondant à sa quote-part du revenu net rajusté du Fonds. Le revenu net rajusté correspond au revenu net d'un Fonds rajusté pour tenir compte des distributions sur frais de gestion et des frais propres à une série. Il est donc probable que le montant des distributions par part d'une série donnée d'un Fonds sera différent de celui des distributions des autres séries du Fonds.

Droits de rachat

À titre de porteur de parts d'un Fonds, vous avez le droit d'exiger que le Fonds pertinent rachète vos parts au prix décrit à la rubrique « Vente de titres ». En règle générale, vos parts sont rachetables sans restriction.

Remplacements et reclassements

Sous réserve de certains critères établis par le fiduciaire du Fonds et des restrictions énoncées dans le présent prospectus simplifié, vous pouvez demander que vos parts d'une série d'un Fonds soient remplacées par des titres de la même série ou d'une autre série d'un autre OPC géré par le gestionnaire, ou qu'elles soient reclassées dans une autre série de parts du même Fonds si vous répondez aux critères relatifs à la détention des titres d'arrivée du remplacement ou du reclassement. (Pour plus d'information, voir « Remplacement de parts du Fonds » du présent document.)

Le gestionnaire peut reclasser les parts d'une série du Fonds que vous détenez, dans une autre série de parts du Fonds, pourvu que ce reclassement ne vous nuise pas financièrement.

Droit de vote

Chaque porteur de parts d'un Fonds en fiducie a le droit de voter à l'égard de certaines modifications proposées à la déclaration-cadre de fiducie conformément à ce document ou selon les exigences des lois sur les valeurs mobilières. Un vote par série distincte est requis si une série en particulier est touchée de manière différente des autres séries. Un porteur de parts pourra exercer un droit de vote par part d'un Fonds en fiducie détenue à toute assemblée des porteurs de parts convoquée pour voter sur de telles questions.

Les catégories et les séries d'actions de la Société

La Société émet des catégories d'actions en série et peut émettre un nombre illimité d'actions de chaque série. Chacune de ces catégories est un OPC qui a des objectifs de placement distincts. Chaque Fonds Société offre actuellement des actions d'une ou plus des séries A, F, FT et T.

Certaines dispositions relatives aux actions

Les porteurs d'actions d'un Fonds Société ont les droits décrits ci-dessous. Les fractions d'actions comportent les droits et les privilèges, et sont assujetties aux restrictions et aux conditions, applicables aux actions entières, dans la proportion que représente la fraction d'action par rapport à une action entière, sauf que la fraction d'action ne confère pas de droit de vote à son porteur.

Une fois émises, les actions de chaque Fonds Société sont des titres entièrement libérés ne comportant pas de droit préférentiel de souscription ni de conversion. Des fractions d'action peuvent également être émises.

Droit aux dividendes

La Société ne verse pas de dividendes à intervalles réguliers sur les actions des séries A et F. Les investisseurs détenant des actions des séries T et FT recevront des distributions mensuelles stables qui représenteront habituellement un remboursement de capital, mais comprendront également des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital. Les dividendes sur gains en capital

sont habituellement répartis entre tous les Fonds Société; cependant le conseil peut verser des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital à un seul Fonds Société s'il le juge approprié. Les dividendes payables par la Société à un Fonds Société seront généralement répartis entre toutes les séries du Fonds Société.

Aucune distribution de capitaux propres à une série ne peut être faite si elle excède les capitaux propres de la série en question.

En cas de liquidation ou de dissolution de la Société, tous les Fonds Société ont le droit de recevoir leur part des biens restants de la Société selon la valeur liquidative relative de chaque Fonds Société. Si les sommes payables à titre de remboursement de capital à l'égard d'une série d'actions ne sont pas réglées intégralement, le remboursement de capital sera réparti proportionnellement entre toutes les séries d'un Fonds Société selon la valeur liquidative relative de cette catégorie.

Rachat

Toutes les actions de la Société peuvent être rachetées de la façon décrite à la rubrique « Vente de titres ».

En outre, la Société peut, à son gré, racheter des titres de quelque série que ce soit à leur valeur liquidative par titre a) si la valeur totale de la participation d'un porteur de titres dans le Fonds Société baisse en deçà d'un montant stipulé par le gestionnaire, b) pour régler des frais que le porteur de titres n'a pas acquittés, que ce soit à la Société ou à une autre partie, c) si le porteur de titres cesse de remplir les critères d'admissibilité applicables à ces titres, d) si les lois applicables ou les autorités en valeurs mobilières l'y autorisent, e) s'il est nécessaire de le faire afin de compenser les montants dus par les porteurs de titres de la Société, ou f) si le fait que le porteur des titres en question détienne ceux-ci devait avoir une incidence défavorable sur la Société ou un Fonds Société.

Conversion

Le mouvement de votre placement d'un Fonds Société à un autre Fonds Société ou d'une série à une autre série d'un même Fonds Société est appelé une conversion.

Si vous souhaitez modifier vos placements au sein de la Société, vous pouvez convertir des titres d'un Fonds Société en titres d'un autre Fonds Société. Si vous souhaitez changer de barème de frais, vous pouvez demander que vos titres d'une série d'un Fonds Société soient convertis en titres d'une autre série du même Fonds Société si vous remplissez certains critères établis par le gestionnaire. Si, après la conversion, vous ne remplissez plus les critères de la série en question, vos titres peuvent être rachetés par la Société ou être convertis en titres d'une autre série si vous donnez des directives à cet égard et que vous remplissez les critères d'admissibilité applicables à cette série. (Pour plus d'information, voir « Remplacement de parts du Fonds » du présent document.)

Droit de vote

Les porteurs de titres des Fonds Société n'ont pas le droit d'exercer leur droit de vote, sauf lorsque la LCSA ou la législation canadienne en valeurs mobilières l'exige. Les porteurs de titres d'un Fonds Société ou d'une série de celui-ci ont le droit d'exercer leur droit de vote sur les questions prévues dans la LCSA, notamment en matière de modification des droits et des modalités qui se rattachent à un Fonds Société ou à ses séries. Un vote par Fonds Société ou série distinct est requis si un Fonds Société ou une série en particulier est touché de manière différente des autres Fonds Société ou séries. Un actionnaire pourra exercer un droit de vote par action d'un Fonds Société détenue à toute assemblée des actionnaires convoquée pour voter sur de telles questions.

Toutefois, les porteurs de titres d'un Fonds Société ou d'une série d'actions d'un Fonds Société n'ont pas à voter (et n'ont aucun droit de dissidence) à l'égard de la Société aux fins suivantes :

- accroître le nombre maximal d'actions autorisées d'un Fonds Société ou d'une série d'actions du Fonds Société comportant des droits ou des privilèges égaux ou supérieurs à ceux qui sont rattachés aux actions du Fonds Société en question;
- échanger ou annuler la totalité ou une partie des actions du Fonds Société ou d'une série d'actions du Fonds Société; ou
- créer un nouveau fonds de catégorie société de la Société ou une nouvelle série d'un fonds de catégorie société de la Société comportant des droits égaux ou supérieurs à ceux qui sont rattachés aux actions du Fonds Société ou de la série d'actions du Fonds Société.

En outre, si une série ne compte aucune action en circulation, le conseil peut modifier les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions qui s'y rattachent. Dans certaines circonstances, seuls les porteurs des Fonds Société ou d'une série d'un Fonds Société voteront à l'égard de l'une ou l'autre des questions énoncées ci-dessus et, dans d'autres circonstances, les actionnaires de tous les Fonds Société ou de toutes les séries d'actions d'un Fonds Société voteront à l'égard de ces questions.

Questions nécessitant l'approbation des porteurs de titres

En vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières en vigueur, l'approbation des porteurs de parts est nécessaire pour les questions énoncées ci-dessous. Sous réserve des dispenses obtenues par un Fonds en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, ou comme le permettent par ailleurs les lois sur les

valeurs mobilières, les questions suivantes doivent actuellement être approuvées par les porteurs de titres en vertu des lois sur les valeurs mobilières :

1. la nomination d'un nouveau gestionnaire, sauf si le nouveau gestionnaire est un membre du groupe du gestionnaire;
2. la modification des objectifs de placement fondamentaux d'un Fonds;
3. la diminution de la fréquence de calcul de la valeur liquidative par titre d'un Fonds;
4. la modification du mode de calcul des frais qui sont imputés à un Fonds ou directement imputés à ses porteurs de titres par le Fonds ou le gestionnaire d'une façon qui pourrait entraîner une augmentation des frais imputés au Fonds ou à ses porteurs de parts, sauf dans certaines circonstances, selon ce qui est prévu dans les lois sur les valeurs mobilières;
5. l'application de frais qui sont imputés à un Fonds ou directement à ses porteurs de titres par le Fonds ou par le gestionnaire relativement aux titres du Fonds détenus, d'une manière susceptible d'entraîner une augmentation des coûts pour le Fonds ou pour ses porteurs de titres, sauf dans certaines circonstances permises en vertu des lois sur les valeurs mobilières;
6. la réorganisation d'un Fonds avec un autre émetteur ou transfert des actifs du Fonds à un autre émetteur, lorsque le Fonds cesse ses activités après la réorganisation ou le transfert d'actifs et que l'opération a pour résultat que les porteurs de titres du Fonds deviennent des porteurs de titres de l'autre émetteur. Malgré ce qui précède, l'approbation des porteurs de titres n'est pas requise pour ce type de changement si celui-ci est approuvé par le CEI du Fonds, si les actifs du Fonds sont transférés à un autre OPC visé par le Règlement 81-102 et le Règlement 81-107 et géré par le gestionnaire ou un membre de son groupe, si la réorganisation ou le transfert d'actifs respecte les autres lois sur les valeurs mobilières pertinentes et si un avis écrit de cette réorganisation ou de ce transfert est envoyé aux porteurs de titres du Fonds au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur de cette réorganisation ou de ce transfert;
7. la réorganisation d'un Fonds avec un autre émetteur ou acquisition de l'actif d'un autre émetteur, lorsque le Fonds poursuit ses activités après la réorganisation ou l'acquisition de l'actif, que l'opération a pour résultat que les porteurs de titres de l'autre émetteur deviennent des porteurs de titres du Fonds et que l'opération constitue un changement important pour celui-ci;
8. la restructuration d'un Fonds en un fonds d'investissement à capital fixe ou en un émetteur qui n'est pas un fonds d'investissement.

Étant donné qu'aucune commission de vente ni aucuns frais de rachat ne sont imputés aux porteurs de titres des Fonds lorsqu'ils souscrivent ou font racheter des titres des Fonds, il n'est pas obligatoire de tenir des assemblées des porteurs de titres à l'égard des actions des séries A, F, FT et T des Fonds Société et des parts des séries A, F, FT, I, K, KM, M, T ou Apogée des Fonds en fiducie, pour approuver l'introduction de frais ou toute augmentation des frais imputés aux Fonds ou directement aux porteurs de titres si les porteurs de titres des séries visées sont avisés par écrit du changement au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de l'introduction ou de l'augmentation de frais. En outre, le gestionnaire peut reclasser les titres d'une série que vous détenez dans une autre série du même Fonds, pourvu que ce reclassement ne vous nuise pas financièrement.

De plus, aucune approbation des porteurs de titres n'est nécessaire pour un changement de l'auditeur d'un Fonds si le CEI du Fonds approuve le changement et si un avis écrit à cet égard est envoyé aux porteurs de titres au moins 60 jours avant la date d'effet du changement. En outre, aucune approbation des porteurs de titres n'est nécessaire relativement à une fusion ou à une opération similaire d'un Fonds (ou de plus d'un fonds d'investissement) qui aurait pour effet de regrouper le Fonds avec un autre fonds d'investissement ayant essentiellement les mêmes objectifs de placement, procédures d'évaluation et structures de frais si le CEI du Fonds approuve le changement, si certaines conditions de préapprobation de fusion prévues dans le Règlement 81-102 sont remplies et si un préavis écrit est envoyé aux porteurs de titres du Fonds au moins 60 jours avant la date d'effet du changement.

Modifications de la déclaration-cadre de fiducie

Certaines modifications de la déclaration-cadre de fiducie qui régit le Fonds doivent être approuvées à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts dûment convoquée à cette fin. Ces modifications comprennent les changements aux droits, aux privilèges ou aux restrictions qui sont rattachés aux parts du Fonds et qui nuiraient aux intérêts pécuniaires des porteurs de parts, une modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds ou tout autre changement pour lequel l'approbation des porteurs de parts est exigée en vertu de la législation en valeurs mobilières ou conformément à la déclaration-cadre de fiducie. Les autres modifications de celle-ci peuvent être apportées par le fiduciaire sans l'approbation des porteurs de parts.

Modifications des Fonds Société

Certaines modifications à l'égard des Fonds Société, notamment le changement des objectifs de placement fondamentaux d'un Fonds Société ou tout autre changement devant être soumis à l'approbation des actionnaires conformément aux exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou en vertu de la LCSA, doivent être approuvées à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires dûment convoquée à cette fin.

Nom, constitution et historique des Fonds

Les Fonds en fiducie se composent de fiducies de fonds commun de placement à capital variable régies par les lois de l'Ontario. Les Fonds Société sont des catégories d'actions de la Société.

Chaque Fonds en fiducie a été constitué sous le régime des lois de l'Ontario et est régi par une déclaration-cadre de fiducie. Vous trouverez plus d'information sur la constitution de chaque Fonds en fiducie dans le profil du Fonds.

Chaque Fonds en fiducie demeure en existence jusqu'à ce qu'il soit dissous par le fiduciaire. Sous réserve des lois et des règlements sur les valeurs mobilières applicables, le fiduciaire peut prendre toutes les mesures appropriées pour dissoudre le Fonds. Le gestionnaire, à titre de fiduciaire des Fonds en fiducie, peut dissoudre un Fonds en fiducie n'importe quand moyennant la remise d'un préavis écrit d'au moins 60 jours aux porteurs de parts.

Pour plus d'information sur la déclaration-cadre de fiducie, voir « Fiduciaire » ci-dessus.

La Société a été constituée par certificat et statuts de constitution (les « **statuts** ») datés du 17 avril 2012 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « **LCSA** »). La Société est autorisée à émettre une catégorie d'actions comportant droit de vote spécial et 200 catégories d'actions d'organisme de placement collectif, bien que nous puissions en émettre d'autres à l'avenir. Chaque catégorie peut avoir 25 séries d'actions. Le conseil de la Société est autorisé à désigner chaque catégorie par un nom, lequel figure sur la page couverture du présent prospectus simplifié.

La Société offre actuellement 14 catégories d'actions, chacune offrant des actions d'une ou de plusieurs des séries A, F, FT et T, comme il est indiqué sur la page couverture. Nous pouvons offrir des Fonds Société additionnels à l'avenir. Vous trouverez plus d'information sur la constitution de chaque Fonds Société dans le profil du Fonds.

Chaque Fonds Société demeure en existence jusqu'à ce qu'il soit dissous par le gestionnaire. Ce dernier peut dissoudre un Fonds Société n'importe quand moyennant la remise d'un préavis écrit d'au moins 60 jours aux porteurs.

Le siège social du gestionnaire et des Fonds est situé au 40 Temperance Street, 16e étage, à Toronto, en Ontario, M5H 0B4.

Facteurs de risque

La valeur des placements que détient un OPC peut changer pour plusieurs raisons. Vous trouverez les risques propres à un placement dans chacun des Fonds dans la rubrique consacrée à la description de chaque Fonds. La présente rubrique décrit ces risques en détail. **Dans la mesure où un Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou a une exposition à ces fonds, il s'expose aux mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Par conséquent, toute mention d'un Fonds dans la présente section renvoie également aux fonds sous-jacents dans lesquels un Fonds peut investir.**

Risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires

Les titres adossés à des créances mobilières sont des créances qui sont adossées à un portefeuille de prêts commerciaux ou à la consommation. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont des créances qui sont adossées à un portefeuille de prêts hypothécaires sur des biens immobiliers résidentiels ou commerciaux. Si un Fonds investit dans ces titres, il sera exposé au risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires. En cas de changement de la perception que le marché peut avoir des émetteurs de ce type de titres, ou de la solvabilité des parties en cause, alors la valeur des titres peut être touchée. Un placement dans des titres adossés à des créances hypothécaires comporte aussi un risque de baisse des taux hypothécaires imputés à des prêts hypothécaires, un débiteur hypothécaire peut être en défaut en ce qui a trait à ses obligations aux termes d'un emprunt hypothécaire ou il peut y avoir une baisse de la valeur des biens garantis par l'emprunt hypothécaire.

Risque lié aux catégories

Toutes les catégories d'actions d'une société de placement à capital variable partagent entre elles les frais communs de cette société. Toutefois, les frais applicables à un placement de portefeuille donné (comme les commissions de courtage et les frais d'intérêt) et d'autres engagements sont affectés à la catégorie en cause et payés à partir des placements et d'autres éléments d'actif attribuables à cette catégorie. Une société de placement à capital variable dans son ensemble est légalement responsable de tous les frais et autres engagements de toutes les catégories. Lorsque les éléments d'actif attribuables à la catégorie ne suffisent pas à payer ses frais et engagements, les éléments d'actif attribuables à d'autres catégories servent à acquitter ces frais et autres engagements. Dans cette éventualité, le prix des actions des autres catégories baisse selon la quote-part de l'insuffisance qui leur revient. Une catégorie d'une société de placement à capital variable court le même risque minimal

d'enregistrer une insuffisance de son actif qu'un Fonds en fiducie dont les titres sont offerts au moyen du présent prospectus simplifié, et elle est assujettie aux mêmes restrictions réglementaires en matière de placement.

Risque lié aux marchandises

Certains Fonds investissent, directement ou indirectement, dans l'or, l'argent, le platine ou le palladium ou dans des sociétés exerçant leur activité dans les secteurs de l'énergie ou des ressources naturelles, comme l'or, l'argent, le platine, le palladium, le pétrole et le gaz, ou d'autres secteurs axés sur les marchandises. Ces placements, et par conséquent la valeur des sommes investies par un Fonds dans ces marchandises ou dans ces sociétés et la valeur liquidative du Fonds, seront touchés par les fluctuations des prix des marchandises, dont l'or, l'argent, le palladium et le platine, qui peuvent varier considérablement sur une courte période. Les prix des marchandises peuvent fluctuer en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris l'offre et la demande, la spéculation, les mesures gouvernementales et réglementaires, des facteurs monétaires et politiques internationaux, les mesures prises par les banques centrales et la variation du taux d'intérêt et de la valeur des devises. Lorsqu'un Fonds détient des lingots, ceux-ci seront assurés par le dépositaire ou le sous-dépositaire contre tout risque, y compris les risques de perte, de dommages, de destruction ou de fausse livraison, à l'exception uniquement des risques pour lesquels aucune assurance n'est actuellement offerte, notamment les risques de guerre, de terrorisme, d'incidents nucléaires ou de confiscations par un gouvernement. Les achats directs de lingots par un Fonds peuvent générer des frais d'opérations et de garde plus élevés que d'autres genres de placements, ce qui peut avoir une incidence sur le rendement du Fonds.

Risque lié à la concentration

Lorsqu'un Fonds détient des placements importants dans un nombre restreint d'émetteurs, les fluctuations du cours des titres de ces émetteurs risquent d'accroître la volatilité de la valeur liquidative du Fonds. Si les titres d'un émetteur donné comptent pour une partie importante de la valeur marchande des éléments d'actif du Fonds, le degré de liquidité et de diversification du Fonds peut diminuer. Notamment, il pourrait lui être impossible de liquider facilement ses positions dans l'émetteur dans la mesure nécessaire pour financer les demandes de rachat.

En général, un OPC ne peut investir plus de 10 % de son actif net dans les titres d'un même émetteur. Cette restriction ne s'applique pas aux investissements dans les titres de créance émis ou garantis par les gouvernements canadien ou américain ou par le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada, les titres émis par une chambre de compensation, les titres émis par des OPC qui sont assujettis aux exigences du Règlement 81-102 ou les parts indicielles émises par un OPC. Les OPC indiciels peuvent investir plus de 10 % de leur actif net dans un émetteur donné si certaines conditions sont remplies. Les OPC indiciels peuvent investir plus de 10 % de leur actif net dans un émetteur donné si certaines conditions sont remplies.

Risque lié au crédit

Si un Fonds investit dans des titres à revenu fixe, des titres de créance (y compris des créances hypothécaires garanties) ou des titres adossés à des créances hypothécaires, il sera sensible au risque lié au crédit. Lorsqu'une personne, une société, une administration publique ou une autre entité émet un titre à revenu fixe ou un titre de créance, l'émetteur promet de verser des intérêts et de rembourser un montant précis à la date d'échéance et le risque lié au crédit s'entend du fait que l'émetteur du titre ne respecte pas cette promesse. En règle générale, ce risque se classe au dernier rang des émetteurs qui ont reçu une bonne cote de crédit des agences de notation reconnues, mais le niveau de risque peut augmenter dans l'éventualité où la note de l'émetteur est revue à la baisse ou s'il y a un changement de sa solvabilité, réelle ou perçue. Le risque le plus élevé est attribué aux titres à revenu fixe ou aux titres de créance dotés d'une faible cote de crédit ou non cotés et qui sont habituellement assortis de taux d'intérêt plus élevés afin de compenser le risque de crédit accru. Dans le cas des créances hypothécaires et des titres adossés à des créances hypothécaires garantis, le risque lié au crédit s'entend du fait que le débiteur hypothécaire ne s'acquitte pas de ses obligations aux termes d'une hypothèque. Un risque lié au crédit semblable en matière de défaut s'applique également aux titres de créance autres que des créances hypothécaires. (Voir « Risque lié aux placements sur les marchés étrangers » dans le cas des placements dans des titres de créance émis par des sociétés étrangères ou des gouvernements étrangers.)

Risque lié au change

Lorsqu'un Fonds achète un placement libellé en devises, la fluctuation du taux de change entre la monnaie en cause et le dollar canadien influera sur la valeur du fonds. Lorsqu'un Fonds calcule sa valeur liquidative en dollars américains, la fluctuation du taux de change entre le dollar américain et un placement libellé dans une autre monnaie que le dollar américain influera sur la valeur du Fonds.

Les OPC peuvent couvrir leurs positions de change dans une mesure jugée appropriée. Une couverture contre une dévaluation monétaire n'empêche toutefois pas le cours des titres du portefeuille de fluctuer ni les pertes en cas de chute des cours. Il se peut aussi que des opérations de couverture limitent les possibilités de gain découlant d'une appréciation de la monnaie couverte. En outre, un OPC n'est pas nécessairement en mesure de couvrir les dévaluations

monétaires attendues, car il est possible qu'il ne soit pas en mesure de conclure des contrats visant à vendre la monnaie à un prix supérieur au niveau de dévaluation anticipé.

Risque lié à la cybersécurité

L'utilisation de plus en plus répandue de technologies comme Internet dans les activités commerciales fait en sorte que le gestionnaire et les Fonds pourraient être plus vulnérables aux risques associés à l'exploitation, à la sécurité de l'information et à d'autres risques découlant de failles dans la cybersécurité. En règle générale, les cyberincidents découlent d'attaques délibérées ou d'événements involontaires. Parmi les cyberattaques, citons notamment l'accès non autorisé aux systèmes numériques (y compris par voie de « piratage » ou de codage de logiciel malveillant) dans le but de détourner des actifs ou de l'information sensible, de corrompre des données ou de perturber des activités. En outre, des attaques peuvent être menées sans même l'acquisition d'un accès autorisé aux systèmes numériques, comme les attaques de sites Web par déni de service (qui visent à rendre les services de réseau indisponibles aux utilisateurs concernés). Les cyberincidents touchant les Fonds, le gestionnaire ou les fournisseurs de services des Fonds (notamment, le ou les sous-conseillers en valeurs ou le dépositaire des Fonds) peuvent occasionner des perturbations et avoir une incidence sur chacune de leurs activités commerciales respectives et pourraient donner lieu à des pertes financières, porter atteinte à la capacité des Fonds de calculer leur valeur liquidative, perturber les négociations des titres de portefeuille des Fonds et empêcher le traitement des opérations sur les parts des Fonds, comme les achats et les rachats. En outre, de tels incidents pourraient entraîner des violations aux lois applicables en matière de protection de la vie privée et d'autres lois, des amendes imposées par les autorités de réglementation, des pénalités, des dommages pour atteinte à la réputation, des remboursements, des dédommagements ou des coûts de conformité additionnels liés à la mise en place de mesures correctives. Des incidences défavorables semblables pourraient découler de cyberincidents touchant les émetteurs de titres dans lesquels les Fonds investissent et les contreparties avec lesquelles les Fonds effectuent des opérations.

Comme dans le cas d'autres risques liés à l'exploitation, le gestionnaire et les Fonds ont mis en place des systèmes de gestion du risque conçus pour réduire les risques associés à la cybersécurité. Toutefois, rien ne garantit que ces systèmes donneront les résultats escomptés dans chaque situation. Ces systèmes comportent des limites inhérentes, y compris la possibilité que certains risques n'aient pas été repérés ou prévus. Qui plus est, le gestionnaire et les Fonds n'ont aucune emprise sur les programmes et les systèmes de cybersécurité des fournisseurs de services des Fonds, des émetteurs de titres dans lesquels les Fonds investissent, des contreparties avec lesquelles les Fonds effectuent des opérations ou d'autres tiers dont les activités peuvent influer sur les Fonds ou leurs porteurs de parts.

Risque lié aux dérivés

Les dérivés servent habituellement à réduire les risques ou à accroître le rendement; cependant, leur emploi comporte certains risques, dont voici les plus courants :

- Rien ne garantit qu'un Fonds sera en mesure d'exécuter un contrat de dérivés au moment opportun, ce qui peut l'empêcher de réaliser un bénéfice ou de réduire une perte.
- Lorsque le contrat de dérivés est un contrat à terme sur marchandises lié à un élément sous-jacent provenant des secteurs du pétrole brut non corrosif ou du gaz naturel, un Fonds autorisé à négocier des contrats à terme sur marchandises s'efforcera toujours de régler le contrat en espèces ou au moyen d'un contrat de compensation. Toutefois, rien ne garantit que le Fonds pourra le faire, et s'il ne le pouvait pas, il serait forcé de livrer les marchandises sous-jacentes ou d'en prendre livraison.
- Une bourse peut restreindre la négociation des dérivés, rendant ainsi difficile l'exécution d'un contrat. Lorsqu'il a recours à des dérivés, le Fonds dépend de la capacité de la contrepartie à une opération de s'acquitter de ses obligations. En cas de défaut de la contrepartie à cet égard ou de faillite de cette dernière, le Fonds risque de perdre le montant qu'il devrait recevoir aux termes des options, des contrats à terme de gré à gré ou d'autres opérations.
- L'autre partie au contrat de dérivés peut se révéler incapable de remplir les conditions du contrat.
- Il est possible que le prix d'un dérivé ne tienne pas compte de la véritable valeur du titre ou de l'indice sous-jacent.
- Le prix des dérivés établi en fonction d'un indice boursier peut être faussé lorsque la négociation d'une partie ou de la totalité des titres qui composent l'indice cesse temporairement.
- Il peut se révéler plus difficile de négocier des dérivés dans les marchés étrangers que dans les marchés canadiens.
- Dans certaines circonstances, les courtiers en valeurs mobilières et en contrats à terme peuvent détenir en dépôt une partie de l'actif d'un Fonds pour garantir un contrat de dérivés, ce qui augmente le risque, car une autre partie est alors responsable de la garde de l'actif.
- Une stratégie de couverture faisant appel à l'utilisation de dérivés n'atteint pas toujours le but et peut limiter la croissance de la valeur d'un Fonds.
- La réglementation relative aux dérivés est un domaine du droit qui change rapidement et qui est assujetti aux modifications gouvernementales et aux actions judiciaires. L'incidence de toute

modification réglementaire ultérieure pourrait faire en sorte qu'il soit difficile, voire impossible, pour un Fonds d'utiliser certains dérivés.

- Les frais liés à la conclusion et au maintien de contrats sur dérivés peuvent réduire les rendements d'un Fonds.
- Les changements aux lois fiscales, aux lois de nature réglementaire ou aux pratiques et aux politiques administratives nationaux ou étrangers d'une autorité fiscale ou réglementaire peuvent avoir une incidence défavorable sur un Fonds et ses investisseurs. Par exemple, les contextes fiscal et réglementaire canadiens et étrangers des dérivés sont en évolution, et des changements dans l'imposition ou la réglementation de ces dérivés pourraient avoir des effets négatifs sur la valeur des dérivés détenus par un Fonds et sur la capacité de celui-ci à mettre en œuvre des stratégies de placement. De plus, l'interprétation de la loi et l'application de pratiques ou de politiques administratives par une autorité fiscale peuvent aussi influer sur la caractérisation du bénéfice d'un Fonds comme gain en capital ou revenu. Dans un tel cas, il pourrait être déterminé que le revenu net d'un Fonds à des fins fiscales et la partie imposable de distributions aux investisseurs sont plus élevés qu'initialement déclarés, ce qui pourrait faire augmenter les obligations fiscales des investisseurs ou du Fonds. Toute obligation fiscale d'un Fonds peut faire baisser la valeur de ce dernier et la valeur du placement d'un investisseur dans le Fonds.

Risque lié aux marchés émergents

Certains Fonds peuvent investir dans des sociétés étrangères ou dans des gouvernements étrangers (autres que celui des États-Unis), qui sont situés ou qui exploitent leur entreprise dans les pays en développement. Il se peut que les sociétés dans ces marchés n'offrent que des produits, des marchés ou des ressources limités, ce qui rend l'appréciation de la valeur de la société difficile. L'instabilité politique, l'éventuelle présence de la corruption, ainsi qu'un cadre réglementaire régissant les affaires moins astreignant peuvent augmenter le risque de fraude ou poser d'autres problèmes d'ordre juridique. Ces Fonds peuvent être exposés à une plus grande volatilité surtout s'ils sont joints au risque lié aux placements sur les marchés étrangers décrit ci-après.

Risque lié aux titres de participation

En règle générale, lorsque les marchés boursiers sont en hausse, la valeur des entreprises (titres de participation) a tendance à augmenter, mais lorsqu'ils sont en baisse, elle a tendance à diminuer.

Les Fonds qui investissent dans des titres de participation, comme des actions ordinaires, sont soumis à la fluctuation de l'économie en général et des marchés des capitaux ainsi qu'au succès ou à l'échec des sociétés émettrices. Lorsque la société réalise des bénéfices et en conserve une partie ou la totalité, la valeur de ses capitaux propres devrait augmenter, ce qui entraîne une hausse de la valeur des actions ordinaires et les rend plus attrayantes aux yeux des investisseurs; en revanche, une succession de pertes ferait fondre les bénéfices non répartis, et, par conséquent, réduirait la valeur des actions. De plus, une société peut distribuer une partie de son bénéfice aux actionnaires sous la forme de dividendes, mais elle n'est pas tenue de le faire.

Les sociétés émettent des actions ordinaires et d'autres types de titres de participation pour financer leurs activités. Les actions ordinaires sont les titres de participation les plus courants, mais il existe aussi les actions privilégiées, les titres convertibles en actions ordinaires comme les bons de souscription, et les parts de diverses formes de fiducies de placement, comme les fiducies immobilières, les fiducies de redevances et les fiducies de revenu. Certains titres de participation peuvent aussi comporter un risque lié aux fiducies de placement, et les titres convertibles peuvent aussi être assujettis au risque lié au taux d'intérêt. (Voir « Risque lié au taux d'intérêt » et « Risque lié aux fiducies de placement » ci-après.)

Risque lié aux facteurs ESG

Les facteurs ESG pris en compte dans le processus d'investissement d'un Fonds et la mesure dans laquelle ils sont pris en compte, le cas échéant, dépendent des objectifs et des stratégies d'investissement propres à un Fonds. Les Fonds qui ne tiennent pas compte des questions relatives aux facteurs ESG dans leurs objectifs de placement ne cherchent pas à obtenir certains résultats ou attributs liés aux facteurs ESG pour les titres ou les portefeuilles, et ils ne prennent aucun engagement en ce qui concerne les attributs liés aux facteurs ESG pour les titres et les portefeuilles. Pour les Fonds qui ne tiennent pas compte des questions relatives aux facteurs ESG dans leurs objectifs de placement, les facteurs ESG sont pris en compte, lorsqu'ils sont jugés significatifs, conjointement avec nombre d'autres facteurs en fonction de la façon dont ils pourraient influer sur les objectifs de placement de chaque Fonds. Il n'est pas exclu dans l'approche d'investissement du conseiller ou du sous-conseiller en valeurs, selon le cas, que le Fonds puisse être exposé à des entreprises que certains investisseurs pourraient percevoir comme affichant des caractéristiques négatives à l'égard des facteurs ESG ou des rendements faibles relativement à certains facteurs ESG. Les perceptions des investisseurs peuvent différer pour ce qui est de savoir ce qui constitue un rendement ESG positif ou négatif relativement à un facteur ESG donné. Par conséquent, un Fonds peut investir dans des émetteurs qui ne reflètent pas les croyances et les valeurs d'un investisseur en particulier.

Risque lié à la focalisation sur les facteurs ESG

L'investissement ESG s'entend de façon générale de celui qui tient compte de facteurs ESG dans les objectifs de placement du Fonds. Le fait de chercher à mettre en œuvre une stratégie ESG donnée dans le cadre des objectifs de placement du Fonds peut limiter le type et le nombre d'occasions d'investissement qui s'offrent au Fonds, et, par conséquent, le Fonds peut sous-performer par rapport à d'autres fonds qui ne se focalisent pas sur les facteurs ESG. La stratégie d'investissement du Fonds peut faire en sorte que celui-ci investisse dans des titres ou des secteurs qui sous-performent par rapport au marché en général ou à des fonds qui ne tiennent pas compte des caractéristiques ESG. Les investisseurs ont des avis partagés sur les éléments qui constituent des caractéristiques ESG positives ou négatives. Par conséquent, le Fonds peut investir dans des émetteurs qui ne reflètent pas les croyances et les valeurs d'un investisseur donné.

Risque lié aux placements à l'étranger

Les placements dans des sociétés, des titres et des gouvernements étrangers sont influencés par les conditions financières et économiques des pays où ces gouvernements ou ces sociétés exercent leurs activités. Les placements à l'étranger peuvent comporter un plus grand risque que les placements effectués au Canada, car les renseignements relatifs aux émetteurs ou aux gouvernements étrangers sont souvent moins disponibles que ceux se rapportant aux émetteurs canadiens. De plus, certains pays étrangers disposent de normes moins élevées en matière de comptabilité, d'audit et d'information financière que le Canada ou les États-Unis. Dans certains pays souffrant d'instabilité politique, il existe un risque de nationalisation, d'expropriation ou de contrôle de la monnaie. Il est aussi difficile de négocier des titres exclusivement sur des bourses étrangères, car ces titres se révèlent alors moins liquides et, compte tenu de volumes de négociation inférieurs, plus volatils que les titres d'émetteurs équivalents négociés en Amérique du Nord ou les titres des gouvernements situés en Amérique du Nord. Ces risques, entre autres, peuvent contribuer à accroître l'ampleur et la fréquence des fluctuations de prix des placements étrangers. Le risque de placement à l'étranger ne s'applique pas aux placements aux États-Unis.

Un Fonds qui détient des participations dans certaines entités de placement étranger peut également s'exposer à des incidences fiscales canadiennes ou étrangères. Les renseignements accessibles à un Fonds et au gestionnaire en ce qui a trait au caractère, pour les besoins de l'impôt canadien, du revenu réalisé ou des distributions reçues par le Fonds d'émetteurs de placements du Fonds peuvent être insuffisants pour permettre au Fonds de déterminer avec exactitude son revenu aux fins de l'impôt canadien à la fin d'une année d'imposition et pour lui permettre de verser suffisamment de distributions pour ne pas être assujetti à l'impôt à l'égard de cette année.

Risque lié aux investissements entre fonds

Les Fonds peuvent investir dans des titres de fonds sous-jacents, y compris les fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire, par un membre du groupe du gestionnaire ou par une personne avec laquelle le gestionnaire a des liens. Le genre et la proportion de titres de fonds sous-jacents détenus par un Fonds varient selon le risque et les objectifs de placement du Fonds.

Si un Fonds investit dans un fonds sous-jacent, ou a une exposition à de tels fonds, les risques associés à un placement dans ce Fonds comprennent les risques associés aux titres dans lesquels le fonds sous-jacent investit en plus des autres risques associés au fonds sous-jacent. Par conséquent, un Fonds assume le risque d'un fonds sous-jacent et de ses titres respectifs au prorata de son placement dans ce fonds sous-jacent. Si un fonds sous-jacent suspend les rachats, le Fonds qui investit dans le fonds sous-jacent, ou a une exposition à ce fonds, pourrait ne pas être en mesure d'évaluer une portion de son portefeuille de placement et pourrait ne pas pouvoir traiter les ordres de rachat.

Conformément aux exigences de la législation sur les valeurs mobilières applicable, aucun Fonds n'exercera les droits de vote rattachés aux titres qu'il détient dans un fonds sous-jacent géré par nous, par un membre de notre groupe ou par une personne avec laquelle nous avons des liens. Dans la mesure où un Fonds détient des parts d'un fonds sous-jacent, il sera tenu d'inclure dans le calcul de son revenu pour une année d'imposition donnée le revenu net, y compris les gains en capital nets imposables, payé ou payable au Fonds par ce fonds sous-jacent dans l'année civile où l'année d'imposition prend fin, malgré le fait que certaines de ces sommes peuvent être réinvesties dans des parts supplémentaires du fonds sous-jacent.

Toute réévaluation par une autorité fiscale d'un fonds sous-jacent qui cause une hausse de son revenu net aux fins fiscales ou des changements dans les composantes imposables de ses distributions pourrait entraîner des distributions imposables additionnelles pour ses porteurs de parts (y compris le Fonds). Par conséquent, le Fonds ou ses investisseurs pourraient être dans l'obligation de payer des impôts additionnels sur leur revenu.

Risque lié aux indices

Certains OPC ont un objectif de placement qui demande la reproduction du portefeuille de placement d'un indice particulier. Selon la situation du marché, un ou plusieurs des titres composant cet indice peuvent représenter plus de 10 % de l'actif net de

l'OPC. À mesure qu'un OPC indiciel et l'indice qu'il suit deviennent moins diversifiés, l'OPC indiciel est exposé à des risques associés à la concentration dans un secteur et à la liquidité et peut devenir plus volatil.

Risque lié à l'inflation

Il est possible que la valeur des investissements à revenu fixe et des devises diminue à mesure que l'inflation augmente dans le pays d'origine. En règle générale, le taux d'inflation est mesuré par l'État et communiqué sous la forme de l'indice des prix à la consommation (« IPC »). En période de taux élevés et haussiers de l'IPC, les investisseurs se protègent en investissant soit dans des biens durables, comme ceux que l'on retrouve dans les secteurs de l'immobilier, des marchandises et des métaux précieux, ou dans des OPC qui investissent dans des sociétés de ces secteurs.

Risque lié aux taux d'intérêt

Les Fonds qui investissent dans des titres à revenu fixe, comme des obligations, des créances hypothécaires et des instruments du marché monétaire, sont sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt. En général, lorsque les taux d'intérêt sont à la hausse, la valeur de ces placements a tendance à diminuer. Lorsque les taux diminuent, la valeur des titres à revenu fixe a tendance à augmenter. Les titres à revenu fixe comportant une durée plus longue sont en général plus sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt. Certains types de titres à revenu fixe permettent à leur émetteur de rembourser le capital avant la date d'échéance du titre. Il y a un risque qu'un émetteur exerce ce droit de remboursement anticipé après une baisse des taux d'intérêt et que le Fonds détenant ces titres à revenu fixe reçoive des remboursements de capital avant la date d'échéance prévue du titre et doive réinvestir ces sommes dans des titres assortis de taux d'intérêt inférieurs.

Risque lié aux fiducies de placement

Les Fonds peuvent investir dans des fiducies de placement qui investissent dans l'immobilier ou qui visent à distribuer des redevances ou des revenus, ou dans d'autres fiducies de placement qui constituent des véhicules de placement ayant la forme juridique d'une fiducie plutôt que d'une société par actions. Les investisseurs d'une fiducie – y compris un Fonds s'il a investi dans une telle fiducie de placement – peuvent être tenus responsables des obligations auxquelles est assujettie la fiducie en vertu d'un contrat, d'une responsabilité civile délictuelle ou en raison d'une obligation fiscale ou d'une responsabilité imposée par la loi et dont la fiducie ne peut pas s'acquitter. Les fiducies de placement visent habituellement à rendre ce risque minime dans le cas de contrats en incluant dans leurs conventions une disposition qui n'engage pas les investisseurs à l'égard des obligations de la fiducie. Cependant, les investisseurs de telles fiducies – qui peuvent comprendre les Fonds – pourraient quand même être exposés à des réclamations en dommages-intérêts non couvertes par des dispositions contractuelles, en cas de préjudice corporel et de dommages environnementaux par exemple. Certains territoires ont mis en application des dispositions législatives visant à protéger les investisseurs des fiducies de placement, y compris un Fonds s'il a investi dans la fiducie de placement, contre l'éventualité d'une telle responsabilité. Les investisseurs de la plupart des fiducies de placement canadiennes reçoivent le même traitement que les actionnaires des sociétés par actions canadiennes, qui bénéficient de la protection offerte par la responsabilité limitée prescrite par la loi dans plusieurs provinces. Cependant, le niveau auquel un Fonds demeure exposé aux risques découlant des obligations qui incombent aux fiducies de placement dépend en définitive des lois régionales en vigueur dans les territoires où le Fonds investit dans de telles fiducies.

Risque lié à la liquidité

Les investisseurs décrivent souvent la liquidité d'un actif comme la vitesse et la facilité avec lesquelles il peut être vendu et converti en espèces. La plupart des titres détenus par un Fonds peuvent généralement être vendus rapidement à un prix équitable et, par conséquent, ils peuvent être considérés comme relativement liquides. Cependant, un Fonds peut aussi investir dans des titres qui ne sont pas liquides, ce qui signifie qu'ils ne peuvent être vendus rapidement ou facilement ou moyennant une valeur correspondant à la valeur liquidative. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques, de l'absence de marché de négociation organisé ou de la nature même du placement ou pour d'autres raisons. Parfois, il y a tout simplement un manque d'acheteurs. Le Fonds qui éprouve de la difficulté à vendre des titres peut perdre de la valeur ou engager des frais supplémentaires. De plus, les titres qui ne sont pas liquides peuvent être plus difficiles à évaluer avec exactitude et leur cours peut fluctuer davantage, entraînant ainsi des variations plus grandes de la valeur du Fonds.

Risque lié aux perturbations des marchés

Des événements importants comme des désastres naturels, des incidents de guerre, de terrorisme ou d'agitation civile ou l'éclosion de maladies, de même que les risques géopolitiques liés à ces événements, pourraient dans le futur mener à un accroissement de la volatilité des marchés à court terme et avoir des effets négatifs durables sur les économies et les marchés mondiaux en général, y compris les économies et les marchés boursiers des États-Unis, du Canada et d'autres pays. Les effets de tels événements perturbateurs imprévus sur les économies et les marchés boursiers des pays sont imprévisibles et peuvent avoir une forte incidence sur des

émetteurs individuels ou à des groupes d'émetteurs reliés. Ces risques peuvent aussi avoir des effets défavorables sur les marchés boursiers, l'inflation et d'autres facteurs ayant une incidence sur la valeur des portefeuilles des Fonds et sur le rendement des Fonds. Un pays touché par un événement perturbateur pourrait ne pas être en mesure de s'en remettre efficacement et rapidement, ce qui pourrait nuire considérablement aux emprunteurs et aux entreprises économiques en voie de développement de ce pays.

Risque lié au secteur de l'immobilier

Certains des Fonds effectuent leurs placements principalement dans le secteur de l'immobilier du marché. Ces Fonds sont davantage en mesure de miser sur le potentiel du secteur de l'immobilier, mais comportent un risque plus important que les Fonds qui sont plus diversifiés. Les cours des titres des Fonds qui concentrent leurs placements dans un secteur donné connaissent de plus grandes fluctuations étant donné que les titres d'un même secteur sont influencés par les mêmes facteurs. Ces Fonds doivent continuer à respecter leurs objectifs de placement en investissant dans un secteur donné même pendant les périodes où le secteur ne connaît pas de bons rendements.

Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin de générer un revenu supplémentaire en se conformant à leurs objectifs de placement, à la législation en valeurs mobilières applicable et à la législation fiscale applicable.

Il y a opération de prêt de titres quand un OPC prête des titres admissibles à un emprunteur en contrepartie de droits négociés, sans réaliser la disposition des titres aux fins de l'impôt. Lorsqu'un Fonds accepte de vendre un titre à un prix et de le racheter des mains de la même personne à une date ultérieure donnée dans l'espoir de faire un profit, il conclut une opération de mise en pension.

Lorsqu'un Fonds accepte d'acheter un titre à un prix et de le vendre à la même personne à une date ultérieure donnée dans l'espoir de faire un profit, il conclut une opération de prise en pension.

Ces opérations comportent certains risques. Quand le Fonds conclut une opération de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres, il tient pour acquis que la contrepartie sera en mesure de s'acquitter de ses obligations. Si l'autre partie à une opération fait faillite ou ne peut pour quelque motif que ce soit s'acquitter de ses obligations précisées dans l'entente, le Fonds peut éprouver des difficultés à recevoir le paiement convenu ou le recevoir en retard. Si la contrepartie omet de s'acquitter de ses obligations, en cas de défaut ou de faillite par exemple, le Fonds risque de perdre le montant qu'il devait recevoir aux termes de l'opération.

Lorsqu'il prête ses titres, un Fonds risque de faire face ultérieurement à un emprunteur qui ne peut respecter ses obligations aux termes de la convention de prêt de titres et de devoir prendre possession des biens donnés en garantie. Au moment où le recours est exercé, si les biens donnés en garantie au Fonds ne sont pas suffisants pour remplacer les titres empruntés, le Fonds pourrait subir des pertes.

Les Fonds qui participent à une opération de mise en pension ou de prise en pension risquent de faire face ultérieurement à une partie insolvable qui ne sera pas en mesure de mener l'opération à bien. Dans ce cas, la valeur des titres achetés peut chuter ou celle des titres vendus peut augmenter entre le moment où l'autre partie devient insolvable et celui où le Fonds récupère son investissement.

Afin d'atténuer ces risques, les Fonds se conforment aux lois en valeurs mobilières applicables lorsqu'ils procèdent à ces opérations, et notamment à l'exigence voulant que chaque opération soit, à tout le moins, entièrement garantie par des titres de premier ordre ou des liquidités valant au moins 102 % de la valeur marchande des titres visés par l'opération.

Les Fonds ne procéderont à ces opérations qu'avec des parties qui selon nous, à la lumière d'évaluations du crédit, ont les ressources et la capacité financière voulues pour s'acquitter de leurs obligations prévues aux termes de ces opérations. Dans le cas des opérations de prêt ou de mise en pension et de prise en pension de titres, la valeur marchande totale des titres prêtés dans le cadre des opérations, et de ceux vendus dans le cadre d'opérations de mise en pension de titres, par le Fonds, ne dépassera pas 50 % de la valeur liquidative de ce Fonds immédiatement après que celui-ci s'est engagé dans l'opération.

Risque lié aux séries

Bon nombre de Fonds sont proposés en deux séries ou plus. Lorsqu'un Fonds ne peut acquitter les frais d'une série sur la quote-part de l'actif du Fonds de cette dernière, il est tenu de les acquitter sur la quote-part de l'actif du Fonds des autres séries, ce qui peut faire baisser le rendement des autres séries du Fonds.

Risque lié à la vente à découvert

Certains Fonds peuvent procéder à un nombre limité de ventes à découvert en se conformant à leurs objectifs de placement et à la réglementation canadienne en valeurs mobilières. Une « vente à découvert » a lieu lorsqu'un OPC emprunte des titres d'un prêteur pour ensuite les vendre sur le marché libre (ou « vendre à découvert »). À une date ultérieure, le même nombre de titres est

racheté par l'OPC et retourné au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé chez le prêteur, à qui l'OPC verse des intérêts. Si la valeur des titres diminue entre le moment où l'OPC les emprunte et celui où il les rachète et les retourne, l'OPC réalise un profit sur la différence (une fois déduits les intérêts que l'OPC est tenu de payer au prêteur). La vente à découvert comporte certains risques. Rien ne garantit que la valeur des titres baissera suffisamment durant la période de la vente à découvert pour compenser les intérêts versés par l'OPC et pour que celui-ci réalise un profit; en fait, les titres vendus à découvert pourraient au contraire s'apprécier. L'OPC pourrait aussi avoir du mal à racheter et à retourner les titres empruntés s'il n'y a pas de marché liquide pour ceux-ci. Le prêteur auquel l'OPC a emprunté des titres pourrait faire faillite, et l'OPC pourrait perdre la garantie déposée auprès du prêteur. Chaque Fonds qui s'engage dans une vente à découvert doit respecter les contrôles et les limites censés contrebalancer les risques; il ne vend alors à découvert que les titres de grands émetteurs pour lesquels on prévoit le maintien d'un marché liquide et limite l'exposition totale aux ventes à découvert. Les Fonds ne donnent une sûreté qu'aux prêteurs qui répondent à certains critères de solvabilité, sous réserve de certaines limites.

Risque lié aux gros porteurs de titres

Les titres des Fonds peuvent être achetés et vendus par de grands investisseurs, y compris des institutions comme les banques, les compagnies d'assurance ou d'autres fonds.

Si un grand investisseur fait racheter une partie ou la totalité de son placement dans un Fonds, ce dernier pourrait devoir réaliser des gains en capital et engager d'autres frais d'opérations afin d'effectuer le rachat. En outre, certains titres pourraient devoir être vendus à des prix désavantageux, ce qui réduirait le rendement potentiel du Fonds. Par ailleurs, si un grand investisseur devait augmenter son placement dans un Fonds, celui-ci pourrait devoir détenir une position de trésorerie relativement importante durant une certaine période, soit jusqu'à ce que le conseiller en valeurs trouve des placements convenables, ce qui pourrait aussi avoir un effet négatif sur le rendement du Fonds. Comme le rendement du Fonds pourrait pâtir, celui des investisseurs restants du Fonds le pourrait aussi, y compris les autres fonds dominants qui pourraient avoir conservé des placements dans le Fonds.

En règle générale, un Fonds en fiducie qui n'est pas admissible à titre de « fonds d'investissement » pour l'application des règles relatives à la restriction des pertes fiscales prévues dans la Loi de l'impôt peut être assujetti à un fait lié à la restriction de pertes si un investisseur devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire », ou un groupe de personnes devient un « groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire », du Fonds en fiducie, au sens attribué à ces termes dans les règles relatives aux personnes affiliées contenues dans la Loi de l'impôt, avec certaines modifications. Le Fonds en fiducie (i) sera réputé être clos aux fins fiscales (et si le Fonds en fiducie n'a pas distribué assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés, s'il en est, dans cette année d'imposition, il sera assujetti à l'impôt sur le revenu sur ces montants en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt), et (ii) il deviendra assujetti aux règles liées à la restriction de pertes généralement applicables à une société par actions en acquisition de contrôle, notamment l'encaissement réputé de pertes en capital non réalisées et la restriction de sa capacité à reporter prospectivement des pertes.

Risque lié aux petites capitalisations

Les Fonds qui investissent dans des sociétés à petite capitalisation sont sensibles au risque lié aux petites capitalisations. La capitalisation permet d'établir la valeur d'une société. Pour ce faire, il suffit de multiplier le cours boursier courant de la société par le nombre d'actions en circulation. Les sociétés à petite capitalisation ne bénéficient pas toujours d'un marché bien développé pour leurs titres. Par conséquent, leurs titres peuvent se révéler difficiles à négocier, rendant ainsi leurs cours plus volatils que ceux des grandes entreprises.

Risque lié à la fiscalité

Il est supposé dans les incidences fiscales décrites à la rubrique « Incidences fiscales » que chaque Société sera admissible à titre de « société de placement à capital variable » au sens de la Loi de l'impôt à tous moments importants. Il y est également supposé que chaque Fonds en fiducie sera admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la Loi de l'impôt à tous moments importants. Si un Fonds en fiducie n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt, ou s'il cessait de l'être, les incidences fiscales présentées à la rubrique « Incidences fiscales » seraient considérablement et défavorablement différentes à certains égards.

La Loi de l'impôt prévoit un impôt spécial sur le revenu désigné de certaines fiducies (autres qu'une fiducie qui était une fiducie de fonds commun de placement durant toute l'année) qui comptent des bénéficiaires désignés. Le gestionnaire entend surveiller les activités de tout Fonds en fiducie qui n'est pas une fiducie de fonds commun de placement pour s'assurer qu'un tel Fonds en fiducie ne réalise pas de revenu désigné pour l'application de la Loi de l'impôt. Dans ce contexte, il est prévu que les Fonds en fiducie n'auront aucune responsabilité à l'égard de cet impôt spécial. Toutefois, si un Fonds en fiducie n'est pas une fiducie de fonds commun de placement pour l'application de la Loi de l'impôt, et est considéré comme exploitant une entreprise à l'égard de ses activités de placement pour l'application de ces règles, le revenu qui

y est associé peut être désigné comme revenu et être assujetti à l'impôt spécial mentionné plus haut. En outre, un Fonds en fiducie peut être assujetti à l'impôt minimum de remplacement en vertu de la Loi de l'impôt pour une année d'imposition si le Fonds en fiducie n'est pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt durant toute l'année imposable.

En règle générale, un Fonds en fiducie qui n'est pas admissible à titre de « fonds d'investissement » pour l'application des règles relatives à la restriction des pertes fiscales prévues dans la Loi de l'impôt peut être assujetti à un fait lié à la restriction de pertes si un investisseur devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire », ou un groupe de personnes devient un « groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire », du Fonds en fiducie, au sens attribué à ces termes dans les règles relatives aux personnes affiliées contenues dans la Loi de l'impôt, avec certaines modifications. Le Fonds en fiducie (i) sera réputé avoir une date de fin d'année aux fins fiscales (ce qui entraînerait une distribution imprévue de son revenu net et de ses gains en capital réalisés nets, s'il en est, à cette date aux porteurs de parts, de sorte qu'il ne soit pas assujetti à l'impôt prévu à la partie I de la Loi de l'impôt pour ces montants), et (ii) deviendra assujetti aux règles relatives à la restriction des pertes applicables en règle générale à une société par actions qui connaît une acquisition de contrôle, y compris une réalisation réputée de moins-value latente et des restrictions de sa capacité de reporter prospectivement des pertes (ce qui peut entraîner une augmentation de la tranche imposable des distributions ultérieures). Il est possible que le Fonds en fiducie ne puisse déterminer à temps le moment où s'est produit un fait lié à la restriction de pertes. Par conséquent, rien ne garantit que le Fonds en fiducie ne connaîtra pas un fait lié à la restriction de pertes et il n'y a aucune garantie quant au moment où les distributions découlant d'un fait lié à la restriction de pertes seront faites ni quant à l'identité de leurs bénéficiaires et il n'y a aucune garantie quant à savoir si le Fonds en fiducie sera ou non assujetti à l'impôt malgré ces distributions.

Le traitement fiscal des gains et des pertes enregistrés par les Fonds dépendra de leur traitement comme revenu ou comme capital. Pour déterminer son revenu aux fins fiscales, chaque Fonds traitera en règle générale les gains et les pertes enregistrés à la disposition de titres de portefeuille (sauf les dérivés et les titres vendus à découvert, comme il est décrit ci-dessous) qu'il détient comme des gains et des pertes en capital. Généralement, les gains et les pertes découlant de la vente à découvert sont traités comme un revenu plutôt que comme des gains ou des pertes en capital, sauf si les gains ou les pertes découlent de la vente à découvert de « titres canadiens » au sens de la Loi de l'impôt et si le Fonds a fait un choix au titre du paragraphe 39(4) de cette loi. Les gains et les pertes enregistrés par un Fonds dans des opérations sur dérivés seront en règle générale traités comme un revenu, sauf si ces dérivés sont utilisés pour couvrir des titres de portefeuille détenus comme capital, pourvu que le Fonds ne soit pas une institution financière et qu'il existe un lien suffisant, sous réserve des règles relatives aux contrats dérivés à terme dont il est question ci-dessous. L'ARC a comme pratique de ne pas accorder de décisions anticipées en matière d'impôt sur le revenu sur la qualification d'éléments comme capital ou revenu, et aucune décision anticipée en matière d'impôt n'a été demandée ni obtenue. De plus, rien ne garantit que l'ARC acceptera le traitement fiscal par ailleurs adopté par un Fonds. Si l'ARC est en désaccord avec un traitement fiscal adopté par un Fonds, y compris si les dispositions ou les opérations du Fonds susmentionnées sont jugées ne pas s'inscrire au compte du capital (que ce soit en raison des règles relatives aux contrats dérivés à terme dont il est question ci-après ou pour une autre raison), le revenu net du Fonds aux fins de l'impôt pourrait augmenter, tout comme les distributions imposables versées à ses porteurs de parts.

La Loi de l'impôt contient des règles relatives aux « contrats dérivés à terme » (les « règles relatives aux CDT ») qui ciblent certains arrangements financiers qui tentent de produire un rendement à partir d'un « élément sous-jacent » (à l'exception de certains éléments sous-jacents exclus) aux fins des règles relatives aux CDT. Les règles relatives aux CDT ont une large portée et pourraient s'appliquer à d'autres ententes ou opérations. Si les règles relatives aux CDT devaient s'appliquer aux dérivés qui seront utilisés par les Fonds, les gains réalisés à l'égard des biens sous-jacents à ces dérivés pourraient être traités comme un revenu ordinaire plutôt que comme des gains en capital.

En règle générale, selon règles RDEIF, le montant déductible des DIF pourrait être limité pour certaines sociétés par actions et fiducies. Les DIF incluent notamment certains montants économiquement équivalents à l'intérêt ou qui peuvent être raisonnablement considérés comme faisant partie des coûts de financement et des dépenses engagées pour obtenir du financement. Les règles RDEIF ne s'appliquent pas à certaines « entités exclues », qui comprennent certaines sociétés et fiducies autonomes résidentes du Canada ainsi que des groupes composés exclusivement de sociétés et de fiducies résidentes du Canada qui exploitent la totalité ou presque de leurs activités et entreprises au Canada. Cette exclusion ne s'applique que si, de façon générale, aucun non-résident n'est une société étrangère affiliée importante d'un membre du groupe ni ne détient une participation importante dans un tel membre, et si aucun membre du groupe n'a un montant important de dépenses d'intérêts et de financement à payer à un « investisseur indifférent relativement à l'impôt » qui n'est pas indépendant. Les nouvelles règles RDEIF s'appliqueront en règle générale aux années d'imposition commençant le 1er octobre 2023 ou après. Si les RDEIF devaient s'appliquer à un Fonds en fiducie, le revenu net de celui-ci aux fins fiscales et la composante imposable des distributions

à ses porteurs de parts, y compris à un porteur de parts qui est un Fonds Société, pourraient augmenter.

Risque lié aux FNB sous-jacents

Les Fonds peuvent investir dans des FNB qui peuvent investir dans des actions, des obligations, des marchandises et d'autres instruments financiers. Les FNB et leurs investissements sous-jacents sont soumis aux mêmes genres de risque que ceux qui s'appliquent aux Fonds. Le risque lié à chaque FNB dépend de la structure et des investissements sous-jacents du FNB.

La capacité d'un Fonds de réaliser la pleine valeur d'un investissement dans un FNB dépend de sa capacité à vendre de telles parts ou actions de FNB à une bourse de valeurs. Si le Fonds choisit d'exercer son droit de racheter des parts ou des actions de FNB, il pourrait toucher moins de la totalité de la valeur liquidative par part ou action du FNB. Le cours des parts ou des actions des FNB fluctue en fonction de la variation de la valeur liquidative du FNB, de même que de l'offre et de la demande aux bourses où le FNB est coté. Les parts et les actions de FNB peuvent se négocier à prime ou à escompte par rapport à la valeur liquidative par part ou par action d'un FNB et rien ne garantit que les parts ou les actions se négocieront à des cours qui reflètent leur valeur liquidative. Les FNB sont ou seront cotés à des bourses canadiennes ou américaines, ou à d'autres bourses de valeurs autorisées à l'occasion par les organismes de réglementation canadiens en valeurs mobilières, mais rien ne garantit qu'un marché public actif sera établi pour les FNB ni qu'un tel marché demeurera actif.

Les Fonds peuvent investir dans des FNB qui (i) investissent dans des titres qui font partie d'un ou de plusieurs indices dans une proportion très semblable à celle que ces titres représentent dans le ou les indices de référence ou (ii) investissent d'une façon qui reproduit essentiellement le rendement de cet indice ou de ces indices de référence. En cas de défaillance du système informatique ou d'autres installations des fournisseurs d'indice ou d'une bourse de valeurs, le calcul de la valeur des indices peut être retardé et la négociation des parts ou des actions du FNB peut être suspendue un certain temps. Si la négociation de titres compris dans les indices cesse, le gestionnaire du FNB peut suspendre l'échange ou le rachat des parts ou actions du FNB jusqu'à ce que la cession des titres soit permise par la loi. Les indices sur lesquels les FNB sont basés n'ont pas été créés par les fournisseurs d'indices pour les besoins des FNB. Ces fournisseurs ont le droit de faire des rajustements ou de cesser de calculer les indices sans égard aux intérêts du gestionnaire des FNB, des FNB eux-mêmes ou des investisseurs des FNB.

Les rajustements apportés aux paniers de titres détenus par un FNB pour tenir compte du rééquilibrage ou des rajustements des indices sous-jacents sur lesquels ils sont basés dépendent de la capacité du gestionnaire du FNB et de ses courtiers à s'acquitter de leurs obligations respectives. Dans le cas où un courtier désigné n'acquitterait pas ses obligations, le FNB serait forcé de vendre ou d'acheter, selon le cas, des titres compris dans l'indice sur lequel il est basé sur le marché. Si cela se produit, le FNB devrait engager des frais d'opérations additionnels qui feraient en sorte que l'écart entre son rendement et celui de cet indice serait supérieur à celui par ailleurs attendu.

Des écarts de correspondance entre le rendement d'un FNB et l'indice sur lequel il est basé peuvent survenir pour une foule de raisons. Par exemple, le rendement total généré sera réduit des frais de gestion payables au gestionnaire du FNB, des frais d'opérations engagés pour rajuster le portefeuille de titres détenu par le FNB et des autres frais du FNB, alors que tous ces frais ne sont pas pris en compte dans le calcul des indices.

Méthode de classification du risque de placement

Tel que le requièrent les lois sur les valeurs mobilières applicables, nous établissons le degré de risque de placement de chaque Fonds conformément à la méthode normalisée de classification du risque fondée sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est mesurée en fonction de l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds. L'écart-type est un outil statistique utilisé pour mesurer la variabilité historique des rendements d'un Fonds par rapport à son rendement moyen. Plus l'écart-type d'un Fonds est grand, plus les rendements du Fonds ont fluctué dans le passé. Un Fonds ayant un grand écart-type sera classé plutôt risqué.

Lorsqu'un Fonds offre des titres au public depuis moins de dix ans, la méthode normalisée exige de tenir compte de l'écart-type d'un OPC de référence ou d'un indice de référence qui approxime raisonnablement l'écart-type du Fonds ou, s'il s'agit d'un Fonds nouvellement constitué, dont on s'attend qu'il approxime raisonnablement l'écart-type du Fonds. S'il y a lieu, l'OPC de référence ou l'indice de référence utilisé pour déterminer le degré de risque d'un Fonds est décrit dans le profil de celui-ci, à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement ».

Pour cette méthode, chaque Fonds se verra attribuer un degré de risque se situant dans l'une des catégories suivantes : faible, de faible à moyen, moyen, de moyen à élevé et élevé.

Nous examinons le degré de risque attribué à chaque Fonds au moins une fois l'an et lorsqu'une modification importante est apportée aux objectifs ou aux stratégies de placement d'un Fonds.

Le rendement antérieur pourrait ne pas être représentatif du rendement futur et la volatilité antérieure d'un Fonds pourrait ne pas être représentative de la volatilité future. Il est possible que dans certaines circonstances nous croyions que la méthode normalisée produise un résultat qui ne reflète pas le risque du Fonds en fonction d'autres facteurs qualitatifs. Par conséquent, nous pourrions assigner un degré de risque plus élevé au Fonds si nous déterminons qu'il est raisonnable de le faire dans ces circonstances.

On peut obtenir sans frais et sur demande la méthode utilisée par le gestionnaire pour déterminer le degré de risque de placement d'un Fonds en communiquant sans frais avec nous au 1 800 387-5004 pour un service en français ou au 1 800 268-9269 (416 750-3863 à Toronto) pour un service en anglais ou par courriel à fundinfo@scotiabank.com ou par écrit à l'adresse indiquée sur la couverture arrière du présent prospectus simplifié.

Descriptions des fonds

Dans les pages qui suivent, vous trouverez la description détaillée de chacun des Fonds pour vous aider à prendre une décision quant au choix de placements. Le texte de chaque rubrique dans la description de chaque Fonds vous indique ce qui suit.

Détail du Fonds

Cette rubrique fournit de l'information de base sur chaque Fonds, comme son type d'OPC et son admissibilité aux régimes enregistrés, dont les REER, FERR, REEE, régimes de participation différée aux bénéfices, REEI, FRV, FRRI, RERI, FRRP, CELIAPP et CELI.

Tous les Fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié sont ou devraient être des placements admissibles en vertu de la Loi de l'impôt pour les régimes enregistrés, sauf indication contraire. Dans certains cas, nous pouvons limiter les achats de titres de certains Fonds par certains régimes enregistrés.

Dans quoi le Fonds investit-il?

Cette rubrique vous indique les objectifs de placement fondamentaux de chaque Fonds et les stratégies utilisées par chacun d'eux afin de réaliser ces objectifs. Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Cette rubrique présente les risques particuliers liés à un placement dans le Fonds. Vous trouverez une description de chaque risque à la rubrique « Facteurs de risque » plus haut.

Méthode de classification du risque de placement

Cette rubrique fournit une brève description du fonds de référence ou de l'indice ou des indices de référence utilisés pour déterminer le niveau de risque d'un Fonds dont l'historique est de moins de dix ans.

Politique en matière de distributions

Cette rubrique vous indique à quel moment un Fonds en fiducie ou un Fonds Société distribue habituellement son revenu net et ses gains en capital et, s'il y a lieu, un remboursement de capital aux porteurs de parts, ou verse des dividendes, selon le cas. (Pour de l'information sur l'imposition des distributions ou des dividendes, voir « Incidences fiscales – Imposition des actionnaires » ou « Incidences fisocales – Imposition des porteurs de parts ».)

Nom, constitution et historique du Fonds

Cette rubrique vous donne la date de constitution du Fonds, ses anciens noms (s'il en est) et les événements importants ayant eu une incidence sur lui dans les dix dernières années. Elle fournit aussi la date de lancement de chaque série de chaque Fonds.

Fonds de quasi-liquidités

Fonds Scotia du marché monétaire

Fonds Scotia du marché monétaire en $ US

Fonds Scotia du marché monétaire

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de quasi-liquidités
Type de titres	Parts des séries Apogée, A, F, I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer revenu et liquidité tout en offrant une grande sécurité. Le Fonds investit surtout dans des titres à revenu fixe à court terme de premier ordre émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada, des banques, des sociétés de fiducie et des sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit généralement dans des titres ayant une durée d'au plus une année. Il investit dans des titres qui ont reçu une note de crédit de R1 (bas) ou une note supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée. Les placements du Fonds auront une durée moyenne à l'échéance maximale de 180 jours et une durée moyenne à l'échéance maximale de 90 jours lorsqu'elle est calculée en tenant compte du fait que le terme d'une obligation à taux variable est la période qui reste avant la date de la prochaine détermination du taux.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt, des courbes de rendement et du crédit pour choisir les placements individuels et pour gérer la durée moyenne des placements du Fonds.

Le Fonds vise à maintenir une valeur par part constante de 10,00 $ en créditant le revenu et les gains en capital quotidiennement et en les distribuant mensuellement, mais il existe un risque que le prix change.

Dans les périodes où les rendements du marché sont faibles, le gestionnaire peut choisir de renoncer à une portion des frais de gestion du Fonds qui aurait par ailleurs été exigible. Le gestionnaire peut annuler les frais de renonciation n'importe quand, sans préavis.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers. Au moins 95 % de l'actif du Fonds doit être libellé en dollars canadiens.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements à l'étranger
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la fiscalité

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Le Fonds vise à maintenir la valeur unitaire de ses parts à 10,00 $, mais il existe un risque que ce prix fluctue.

Politique en matière de distributions

Le Fonds attribue son revenu net quotidiennement et le distribue le dernier jour ouvrable de chaque mois ou à un autre moment

déterminé par le gestionnaire pour ne pas avoir à payer d'impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia du marché monétaire
Anciens noms	Fonds Excelsior Scotia du marché monétaire (avant le 24 octobre 1998)
Date de constitution	Le 30 août 1990
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série Apogée : le 14 août 2020 Parts de série A : le 31 août 1990 Parts de série F : le 8 mars 2022 Parts de série I : le 20 juin 2005 Parts de série K : le 13 juillet 2016 Parts de série M : le 27 juillet 2000
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Scotia du marché monétaire en $ US

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de quasi-liquidités
Type de titres	Parts des séries A, F et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer revenu et liquidité tout en offrant une grande sécurité. Le Fonds investit surtout dans des bons du Trésor et d'autres instruments du marché monétaire libellés en dollars américains et qui sont émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada, par des sociétés canadiennes et par des entités supranationales comme la Banque mondiale.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit généralement dans des titres ayant une durée d'au plus une année. Il investit dans des titres qui ont reçu une note de crédit de R1 (bas) ou une note supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée. Les placements du Fonds auront une durée moyenne à l'échéance maximale de 180 jours et une durée moyenne à l'échéance maximale de 90 jours lorsqu'elle est calculée en tenant compte du fait que le terme d'une obligation à taux variable est la période qui reste avant la date de la prochaine détermination du taux.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt, des courbes de rendement et du crédit pour choisir les placements individuels et pour gérer la durée moyenne des placements du Fonds.

Le Fonds vise à maintenir une valeur par part constante de 10,00 $ US en créditant le revenu et les gains en capital quotidiennement et en les distribuant mensuellement, mais il existe un risque que le prix change.

Dans les périodes où les rendements du marché sont faibles, le gestionnaire peut choisir de renoncer à une partie des frais de gestion du Fonds qui aurait par ailleurs été exigible. Le gestionnaire peut annuler les frais de renonciation n'importe quand, sans préavis.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres à l'extérieur des États-Unis. Au moins 95 % de l'actif du Fonds doit être libellé en dollars américains.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements à l'étranger
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la fiscalité

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds attribue son revenu net quotidiennement et le distribue avant le dernier jour ouvrable de chaque mois ou à un autre moment

déterminé par le gestionnaire pour ne pas avoir à payer d'impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Le Fonds distribuera également les gains en capital nets réalisés découlant de l'exigence de convertir les montants libellés en dollars américains en dollars canadiens aux fins de l'impôt.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia du marché monétaire en $ US
Anciens noms	Fonds Scotia CanAm du marché monétaire en $ US (avant le 1er novembre 2007) Fonds Scotia CanAm du marché monétaire (avant le 24 octobre 1998)
Date de constitution	Le 29 septembre 1996
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 4 septembre 1996 Parts de série F : le 8 mars 2022 Parts de série M : le 22 novembre 2016
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds de revenu

Fonds G.A. 1832 de créances mondiales

Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre

Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US

Fonds Scotia d'obligations canadiennes

Fonds Scotia de revenu canadien

Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia

Fonds Scotia d'obligations mondiales

Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone

Fonds Scotia hypothécaire de revenu

Fonds Scotia d'obligations en $ US

Fonds Patrimoine Scotia américain d'obligations de base+

Fonds Patrimoine Scotia d'obligations canadiennes

Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations de base

Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes

Fonds Patrimoine Scotia d'actions privilégiées canadiennes

Fonds Patrimoine Scotia de revenu à taux variable

Fonds Patrimoine Scotia mondial à rendement élevé

Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement élevé

Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur

Fonds Patrimoine Scotia de revenu

Fonds Patrimoine Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes

Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à court terme

Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement total

Fonds G.A. 1832 de créances mondiales

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe
Type de titres	Parts de série I d'une fiducie
Admissible aux régimes enregistrés?	Non
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseillers	Manulife Investment Management (US) LLC, Boston (Massachusetts), États-Unis d'Amérique, Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited, Hong Kong, et Payden & Rygel, Los Angeles (Californie), États-Unis d'Amérique.

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à maximiser le revenu courant et à procurer des gains en capital modérés. Le Fonds investit surtout dans des obligations de sociétés de premier ordre, libellées en devises et très diversifiées sur le plan des secteurs, des émetteurs et des pays.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds tente d'atteindre son objectif de placement en investissant la plus grande partie de son actif dans un portefeuille diversifié de titres de sociétés à revenu fixe et à échéance variée.

Outre les titres de sociétés à revenu fixe, le Fonds peut notamment investir dans des titres d'entités souveraines, d'organismes gouvernementaux et d'organismes supranationaux, dans des émissions de sociétés de deuxième ordre, des titres et des instruments émis par des pays émergents ou qui leur sont liés économiquement et des actions ordinaires ou privilégiées.

Le Fonds peut, en se conformant aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés, tels des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, aux fins suivantes :

- se couvrir contre la chute du cours des titres, des marchés des capitaux, des taux de change et des taux d'intérêt;
- acquérir une exposition à des titres, à des marchés des capitaux et à des devises;
- chercher à obtenir une exposition aux titres dans lesquels il investit principalement, en concluant une série de contrats d'achat et de vente ou à l'aide d'autres méthodes d'investissement comme les rachats sur le marché et les conventions de rachat de titres.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le conseiller peut avoir recours à la vente à découvert en tant que complément aux autres stratégies de placement du Fonds de la manière qui convient le mieux pour atteindre les objectifs de placement généraux du Fonds et améliorer les rendements de ce dernier, sous réserve des contrôles et restrictions prévues dans les lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le conseiller en valeurs peut choisir de dévier de ses objectifs de placement en investissant temporairement une partie ou la totalité de son actif dans des espèces ou des titres à revenu fixe dans des périodes de repli du marché ou pour d'autres raisons.

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents

- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 3 mai 2024, le Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia, le Portefeuille de croissance Partenaires Scotia, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia et le Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia détenaient respectivement environ 17,0 %, 12,5 %, 11,6 % et 10,6 % des parts du Fonds en circulation.

Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de pondération de l'indice de référence	Description
Indice Bloomberg U.S. Credit ($ CA, couvert)	60	Cet indice mesure les marchés d'obligations à taux fixe, de premier ordre, imposables et libellées en dollars américains émises par des sociétés et des entités liées à des gouvernements. Il est composé de l'indice des sociétés américaines et d'une composante hors sociétés qui inclut des agences hors États-Unis et des autorités étrangères, supranationales et régionales.
Indice Bloomberg Global Aggregate Bond Index ($ CA, couvert)	40	Cet indice procure une mesure des marchés mondiaux des obligations à taux fixe de premier ordre. Il englobe des bons du Trésor, des obligations à taux fixe de sociétés et d'entités liées aux gouvernements, de même que des obligations à taux fixe titrisées provenant des marchés développés et des marchés émergents.

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds G.A. 1832 de créances mondiales
Anciens noms	Fonds privé Scotia de créances mondiales (avant le 21 mai 2021)
Date de constitution	Le 14 novembre 2016
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série I : le 22 novembre 2016
Événements importants dans les dix dernières années	Le 24 janvier 2024, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, Corporation PIMCO Canada, a été remplacé par Manulife Investment Management (US) LLC, Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited et Payden & Rygel.

Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe
Type de titres	Parts de série I d'une fiducie
Admissible aux régimes enregistrés?	Non
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme moyenne et à procurer un revenu régulier en investissant principalement dans des obligations de sociétés canadiennes de premier ordre.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds tente d'atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans des obligations de sociétés canadiennes de premier ordre. La duration, le positionnement sur la courbe, la pondération des secteurs d'activité et la pondération de chaque titre seront rajustés à chaque segment du cycle de crédit afin de préserver le capital, d'optimiser la performance et de potentiellement accroître les rendements.

Le conseiller en valeurs peut investir dans d'autres formes de titres de créance et de placements générant un revenu, y compris les suivants :

- des obligations publiques et des obligations à rendement élevé;
- des obligations indexées sur l'inflation et des obligations à rendement réel;
- des titres non notés;
- d'autres titres productifs de revenu courant élevé, comme des actions productives de dividendes, des titres de fiducies de revenu, des obligations convertibles, des actions privilégiées et des titres hybrides;
- des titres sur défaillance de crédit; et
- des fonds négociés en bourse.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds utilisera les dérivés en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le Fonds peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux fonds de fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié au taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 3 mai 2024, le Fonds équilibré Blue Chip Dynamique, le Portefeuille de revenu Essentiels Scotia, le Fonds de rendement stratégique Dynamique et le Portefeuille équilibré Essentiels Scotia détenaient respectivement environ 24,9 %, 16,1 %, 14,1 % et 13,9 % des parts du Fonds en circulation.

Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur le rendement de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice FTSE Canada Corporate Universe	Cet indice mesure le rendement du secteur canadien des obligations de sociétés. Il est composé principalement d'obligations de sociétés à taux fixe et à paiement semi-annuel émises au Canada.

Veuillez consulter la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 22 janvier 2020
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série I : le 11 février 2020
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe
Type de titres	Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme moyenne et à procurer un revenu régulier en investissant principalement dans des obligations de sociétés de premier ordre libellées en dollars américains.

Toute modification aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds tente d'atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans des obligations de sociétés de premier ordre libellées en dollars américains. La duration, le positionnement sur la courbe, la pondération des secteurs d'activité et la pondération de chaque titre seront rajustés à chaque segment du cycle de crédit afin de préserver le capital, d'optimiser la performance et de potentiellement accroître les rendements.

Le conseiller en valeurs peut investir dans d'autres formes de titres de créance et de placements générant un revenu, y compris les suivants :

- des obligations publiques;
- des obligations indexées sur l'inflation et des obligations à rendement réel;
- des titres non notés;
- d'autres titres productifs de revenu courant élevé, comme des actions productives de dividendes, des titres de fiducies de revenu, des obligations convertibles et des titres hybrides;
- des indices axés sur la défaillance de crédit;
- des fonds négociés en bourse.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds n'aura recours aux dérivés que dans la mesure permise par la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié au crédit
- risque lié au change

- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 3 mai 2024, le Fonds de rendement stratégique Dynamique et le Fonds Scotia équilibré en $ US détenaient respectivement environ 33,4 % et 10,5 % des parts du Fonds en circulation.

Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux de l'indice suivant :

Indice de référence	Description
Indice ICE BofA US Corporate 1-10 ans	Cet indice suit le rendement des titres de créance de sociétés de premier ordre libellés en dollars américains dont la durée restante à échéance est inférieure à 10 ans et qui sont placés auprès du public dans les marchés nationaux des États-Unis.

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US
Anciens noms	Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre (avant le 14 novembre 2019)
Date de constitution	Le 9 octobre 2018
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série I : le 16 octobre 2018 Parts de série K : le 28 janvier 2020 Parts de série M : le 28 janvier 2020
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Scotia d'obligations canadiennes

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe
Type de titres	Parts des séries A, F, I et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à offrir un revenu constant et une plus-value du capital modeste. Il investit principalement dans des titres à revenu fixe de premier ordre émis par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada et des sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs tient compte de l'indice des obligations universelles FTSE Canada dans l'élaboration du portefeuille du Fonds. Il choisit les placements en analysant les caractéristiques du titre, son prix actuel par rapport à sa valeur estimative à long terme, la note de crédit de l'émetteur ainsi que toutes les occasions d'opérations à court terme qui découlent des inefficiences du marché. Le conseiller en valeurs peut également répartir l'actif du Fonds dans des obligations qui comportent des durées différentes de celles comprises dans l'indice des obligations universelles FTSE Canada dans la mesure où, globalement, leur duration demeure similaire à celle de l'indice.

Au moment de l'achat, les titres seront en règle générale notés au moins BBB (bas) ou R2 (bas) par Dominion Bond Rating Service Limited ou une note équivalente par une autre agence de notation désignée.

Le Fonds peut aussi investir dans des instruments du marché monétaire, dans du papier commercial, des acceptations bancaires et des titres adossés à des créances hypothécaires.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition aux titres productifs de revenu, au risque lié au crédit ou au risque lié aux devises. Le conseiller en valeurs peut aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change et des écarts de taux. Il n'utilisera les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG

- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 3 mai 2024, SSP Bond détenait environ 18,7 % des parts du Fonds en circulation.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'avisiez votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia d'obligations canadiennes
Anciens noms	Fonds Scotia d'obligations (avant le 6 novembre 2020)
Date de constitution	Le 17 août 2009
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 9 septembre 2009 Parts de série F : le 8 mars 2022 Parts de série I : le 9 septembre 2009 Parts de série M : le 22 novembre 2016
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Scotia de revenu canadien

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe
Type de titres	Parts des séries A, F, I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts régulier élevé et des gains en capital modestes. Le Fonds investit surtout dans les titres suivants :

- les obligations et bons du Trésor émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada, et par des sociétés canadiennes;
- les instruments du marché monétaire émis par des sociétés canadiennes, dont les billets de trésorerie, les acceptations bancaires, les titres adossés à des créances hypothécaires et les certificats de placement garanti; ou
- les actions productives de dividendes de premier ordre de sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Au moment de l'achat, les titres seront en règle générale notés au moins BBB (bas) ou R2 (bas) par Dominion Bond Rating Service Limited ou une note équivalente par une autre agence de notation désignée.

La durée moyenne des placements du Fonds variera en fonction de la situation du marché. Le conseiller en valeurs rajuste la durée moyenne des placements pour tenter d'optimiser le rendement tout en minimisant le risque lié aux taux d'intérêt.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements particuliers et gérer la durée moyenne des placements du Fonds. Il analyse le risque lié au crédit pour repérer les titres qui offrent des possibilités de rendement plus élevé et qui présentent un niveau de risque acceptable.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition aux titres productifs de revenu, au risque lié au crédit ou au risque lié aux devises. Le conseiller en valeurs peut aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change et des écarts de taux. Il n'utilisera les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 3 mai 2024, le Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié et le Fonds Scotia canadien équilibré détenaient respectivement environ 11,9 % et 11,0 % des parts du Fonds en circulation.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions peut être rajusté tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia de revenu canadien
Anciens noms	Fonds d'obligations canadiennes Trust National (avant le 24 octobre 1998)
Date de constitution	Le 1er novembre 1957
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 1er novembre 1957 Parts de série F : le 15 août 2001 Parts de série I : le 11 décembre 2002 Parts de série K : le 13 juillet 2016 Parts de série M : le 21 septembre 2000
Événements importants dans les dix dernières années	Le 1er novembre 2016, Beutel Goodman & Company Ltd. a cessé d'être le sous-conseiller en valeurs du Fonds.

Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe
Type de titres	Parts des séries A et F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu au moyen d'investissements dans des titres à revenu fixe principalement. Le Fonds investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC à revenu que nous gérons ou qui sont gérés par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds est un fonds de répartition d'actifs qui répartit votre placement selon diverses stratégies de placement axées sur le revenu.

Le Fonds investit surtout dans des fonds sous-jacents prudents qui investissent dans des titres à revenu fixe, notamment dans des obligations émises par des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux canadiens et américains, dans des obligations et des actions privilégies émises par des sociétés canadiennes et américaines de premier et de deuxième ordres et dans des prêts hypothécaires résidentiels. Quand le Fonds investit dans des fonds sous-jacents, les pondérations de ces fonds sous-jacents peuvent être rééquilibrées périodiquement, au gré du conseiller en valeurs, de façon que celui-ci puisse utiliser une approche de placement axée sur la gestion du risque et l'accroissement du rendement potentiel du Fonds. Le Fonds peut détenir une partie de ses actifs sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

La durée moyenne des placements du Fonds, généralement entre 2 et 4 ans, varie en fonction de la conjoncture du marché. Le conseiller en valeurs rajuste la durée moyenne des placements pour tenter d'optimiser le rendement tout en minimisant le risque lié aux taux d'intérêt.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit peuvent changer à l'occasion. Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds et les fonds sous-jacents peuvent, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour accroître leur rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, aussi avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour plus d'information sur la vente à découvert et les limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG

- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 38,7 %, de 29,2 % et de 27,6 %, respectivement, dans la série I du Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à court terme, du Fonds Scotia hypothécaire de revenu et du Fonds Patrimoine Scotia de revenu à taux variable.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia
Anciens noms	Fonds de revenu moyen Scotia (avant le 19 octobre 2018)
Date de constitution	Le 15 janvier 2014
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 28 janvier 2014 Parts de série F : le 8 mars 2022
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Scotia d'obligations mondiales

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe
Type de titres	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Quels types de placement le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts régulier élevé. Il investit surtout dans les obligations libellées en devises et les instruments du marché monétaire émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada, par des sociétés canadiennes, par des gouvernements et des sociétés à l'étranger et par des organismes supranationaux, comme la Banque mondiale.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La durée moyenne des placements du Fonds peut varier en fonction de la situation du marché. Le conseiller en valeurs rajuste la durée moyenne pour tenter d'optimiser le rendement tout en minimisant le risque lié aux taux d'intérêt.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements particuliers et gérer la durée moyenne des placements du Fonds. Il analyse le risque lié au crédit pour repérer les titres qui offrent une possibilité de rendement plus élevé et qui présentent un degré acceptable de risque.

À des fins de diversification, le Fonds détient des titres libellés en diverses devises.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition aux titres productifs de revenu, au risque lié au crédit ou au risque lié aux devises. Le conseiller en valeurs peut aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change et des écarts de taux. Il n'utilisera les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt

- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia d'obligations mondiales
Anciens noms	Fonds Scotia de revenu CanGlobal (avant le 1er novembre 2007) Fonds d'obligations internationales RER Trust National (avant le 24 octobre 1998)
Date de constitution	le 4 juillet 1994
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 5 juillet 1994 Parts de série F : le 20 novembre 2002 Parts de série I : le 28 avril 2003
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe
Type de titres	Parts des séries A, F, I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Jarislowsky, Fraser Limitée Montréal (Québec)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un revenu régulier et des gains en capital modestes au moyen d'un portefeuille de placements dont le conseiller en valeurs estime qu'il présente dans l'ensemble une intensité carbonique plus faible que celle du marché en général. Il investit principalement dans un portefeuille diversifié composé de titres productifs de revenu canadiens, soit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'autres fonds d'investissement.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds tente d'atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans des titres de créance et des titres générant un revenu émis par des gouvernements ou des sociétés du Canada.

Pour aider le conseiller ou le sous-conseiller en valeurs à mesurer les émissions de carbone liées aux placements du Fonds, l'intensité carbonique moyenne pondérée (une analyse de l'empreinte carbone fondée sur la mesure du volume des émissions de carbone par dollar de chiffre d'affaires généré par les sociétés sous-jacentes, normalisé par le poids de ces titres dans un portefeuille) sera calculée tant pour le Fonds que pour l'indice boursier général pertinent (un indice obligataire canadien généralement reconnu qui mesure le marché canadien des titres à revenu fixe de premier ordre – actuellement, l'indice des obligations universelles FTSE Canada). L'intensité carbonique sera évaluée en tonnes métriques et comprend les émissions d'équivalent en dioxyde de carbone (« équivalent CO_2 ») tant de type 1 que de type 2 par million de dollars américains de chiffre d'affaires généré par une entreprise, où :

- on entend par émissions de type 1 les émissions directes de gaz à effet de serre (par exemple, le CO_2) produites par l'exploitation d'une entreprise; et
- on entend par émissions de type 2 les émissions liées à l'achat d'électricité.

Cette mesure clé de l'intensité carbonique moyenne pondérée permettra au conseiller ou au sous-conseiller en valeurs de monter et de gérer un portefeuille dont l'intensité carbonique sera inférieure à celle du marché en général.

L'intensité carbonique liée aux placements du Fonds sera gérée activement grâce à l'application de restrictions de placement visant à exclure les investissements dans les sociétés suivantes :

- les sociétés faisant partie du secteur énergétique d'un indice à revenu fixe d'un vaste marché, exception faite des entités liées au domaine de l'énergie renouvelable, telles qu'elles sont définies par le conseiller ou le sous-conseiller en valeurs, et
- les sociétés du secteur non énergétique :
  - qui détiennent des entreprises en exploitation ayant des réserves prouvées importantes de charbon thermique, de pétrole ou de gaz;
  - dont une bonne partie de la valeur est directement attribuable à l'extraction et à la production de combustibles fossiles, ou indirectement, à leur transport, distribution, équipement et services;
  - qui ont une exposition importante à la production d'énergie électrique par combustibles fossiles. On pourra faire exception si une société possède une stratégie claire visant à augmenter de façon notable le pourcentage des renouvelables.

En tentant d'atteindre son objectif de placement, le Fonds devrait voir son intensité carbonique changer avec le temps en fonction de l'évolution de celle de l'indice boursier général pertinent.

Pour gérer le Fonds, le sous-conseiller en valeurs utilise une approche de placement fondamentale ascendante. Une analyse des facteurs relatifs à l'environnement, à la société et à la gouvernance (ESG) est intégrée dans le processus de recherche du sous-conseiller par le biais de son outil d'évaluation exclusif des facteurs ESG, qui contribue à l'évaluation de la qualité commerciale, des risques commerciaux et des occasions d'affaires des émetteurs; cependant, il n'agit pas comme un mécanisme de sélection restrictif ou quantitatif. Il comporte des analyses à la fois quantitatives et qualitatives des aspects spécifiques aux secteurs dans quatre catégories : la gouvernance (p. ex., l'indépendance du conseil, les droits de vote), la rémunération de la direction, l'environnement

(p. ex., l'information relative au climat, la gestion des émissions) et les questions sociales (p. ex., la santé et la sécurité, le roulement de personnel, l'attrition). On compte notamment parmi les sources les rapports d'entreprise, les fournisseurs tiers de données ESG et les organismes de normalisation relative aux ESG. On mettra l'accent sur les obligations vertes sous réserve de leur disponibilité et d'objectifs de diversification de portefeuille prudents.

Le conseiller ou le sous-conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds utilisera les dérivés en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller ou le sous-conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le Fonds peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié à la focalisation sur les facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié au taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 3 mai 2024, le Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone détenait environ 21,3 % des parts du Fonds en circulation.

Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice des obligations universelles FTSE Canada	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 29 octobre 2020
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 9 novembre 2020 Parts de série F : le 9 novembre 2020 Parts de série I : le 9 novembre 2020 Parts de série K : le 9 novembre 2020 Parts de série M : le 9 novembre 2020
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Scotia hypothécaire de revenu

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe
Type de titres	Parts des séries A, F, I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts régulier en investissant surtout dans des créances hypothécaires de premier ordre liés à des immeubles résidentiels au Canada.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements individuels et pour gérer la durée moyenne des placements du Fonds. Les créances hypothécaires qu'achète le Fonds sont généralement :

- garanties ou assurées par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux du Canada ou leurs organismes, ou
- des prêts hypothécaires de premier rang ordinaires dont le coefficient du prêt en fonction de la valeur est d'au plus 80 %, à moins que l'excédent ne soit assuré par une compagnie d'assurances agréée ou autorisée aux termes de la législation fédérale et provinciale.

Banque Scotia achètera du Fonds toute créance hypothécaire qui est en défaut si elle a été achetée à la Société hypothécaire Scotia et l'achètera à un prix égal à son montant en capital plus tout intérêt impayé. Ainsi, le Fonds n'assume pas le risque de défaut à l'égard de ces créances hypothécaires.

Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de son actif dans des titres à revenu fixe émis par le gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des administrations municipales du Canada et par des sociétés.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds et le risque lié au crédit, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt et des taux de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers

- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia hypothécaire de revenu
Anciens noms	Fonds Excelsior Scotia hypothécaire (avant le 24 octobre 1998)
Date de constitution	Le 22 septembre 1992
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 5 novembre 1992 Parts de série F : le 23 juillet 2007 Parts de série I : le 29 avril 2003 Parts de série K : le 13 juillet 2016 Parts de série M : le 7 février 2014
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Scotia d'obligations en $ US

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe
Type de titres	Parts des séries A, F, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts élevé. Le Fonds investit surtout dans les obligations et les bons du Trésor libellés en dollars US émis par des gouvernements, des sociétés ou des organismes supranationaux de partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Au moment de l'achat, les titres seront en règle générale notés au moins BBB (bas) ou R2 (bas) par Dominion Bond Rating Service Limited ou une note équivalente par une autre agence de notation désignée.

La durée moyenne des placements du Fonds peut varier en fonction de la situation du marché. Le conseiller en valeurs rajuste la durée moyenne pour tenter d'optimiser le rendement tout en minimisant le risque lié aux taux d'intérêt.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements particuliers et gérer la durée moyenne des placements du Fonds. Il analyse le risque lié au crédit pour repérer les titres qui offrent des possibilités de rendement plus élevé et qui présentent un niveau de risque acceptable.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition aux titres productifs de revenu, au risque lié au crédit ou au risque lié aux devises. Le conseiller en valeurs peut aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change et des écarts de taux. Il n'utilisera les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître son rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité

- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia d'obligations en $ US
Anciens noms	Fonds Scotia CanAm de revenu en $ US (avant le 1er novembre 2007) Fonds Scotia CanAm de revenu (avant le 24 octobre 1998)
Date de constitution	Le 27 novembre 1991
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 28 novembre 1991 Parts de série F : le 12 juillet 2001 Parts de série K : le 2 août 2023 Parts de série M : le 2 août 2023
Événements importants dans les dix dernières années	Le 4 septembre 2015, le Fonds a modifié ses objectifs de placement après avoir obtenu l'approbation des porteurs de parts le 27 août 2015.

Fonds Patrimoine Scotia américain d'obligations de base+

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe
Type de titres	Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	MetLife Investment Management, LLC Philadelphie, Pennsylvanie

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme et de procurer un revenu ainsi qu'une plus-value du capital en investissant principalement dans un portefeuille d'obligations d'État américaines et d'obligations de sociétés américaines ainsi que dans des titres adossés à des prêts hypothécaires. Le Fonds peut également investir dans des titres de marchés émergents libellés en dollars américains, des titres de créance de second ordre et des titres de créance de premier ordre d'États et de sociétés qui ne sont pas américains.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Les placements du Fonds dans des obligations auront une note moyenne pondérée correspondant au moins à celle des titres de premier ordre.

Une tranche maximale de 20 % de l'actif du Fonds pourrait être investie dans des titres de créance de premier ordre émis par des sociétés ou des gouvernements de marchés émergents des États-Unis.

Au plus 20 % de la valeur liquidative du Fonds pourra être investie dans des obligations d'État non américaines et des obligations de sociétés non américaines.

Au moins 80 % de la valeur liquidative du Fonds sera investie dans des titres de premier ordre. Les placements dans des titres qui ne sont pas libellés en dollars américains et des titres qui n'ont pas une note de premier ordre seront effectués de façon stratégique en fonction de l'évaluation que le conseiller en valeurs fera de la gestion de l'écart au moyen d'une approche ascendante fondamentale.

Le Fonds pourra aussi investir dans :

- des instruments à court terme et des quasi-espèces;
- des titres adossés à des créances, immobilières ou autres, et libellés en dollars américains.

Le conseiller en valeurs peut négocier activement les investissements du Fonds, ce qui peut entraîner une hausse des coûts de négociation, une baisse du rendement du Fonds et faire augmenter le risque que vous receviez des distributions imposables si vous détenez les titres du Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varieront à l'inverse des fluctuations des taux d'intérêt (c'est-à-dire que si les taux d'intérêt montent, les rendements diminuent et vice versa).

Il existe un potentiel de gain supérieur et un risque de perte accru associés à l'utilisation de titres assortis d'une note moindre.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité

- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 31 mars 2024, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 18,4 % dans Fannie Mae.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectuera une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia américain d'obligations de base+
Anciens noms	Fonds privé Scotia américain d'obligations de base+ (avant le 21 mai 2021) Fonds américain d'obligations de base+ Apogée (avant le 2 août 2011)
Date de constitution	Le 28 janvier 2002
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série Apogée : le 15 février 2002 Parts de série F : le 18 février 2009 Parts de série I : le 23 janvier 2009
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Patrimoine Scotia d'obligations canadiennes

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe
Type de titres	Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un revenu tout en préservant le capital, au moyen de placements dans un portefeuille diversifié composé surtout de titres à revenu fixe canadiens, notamment des obligations publiques et des obligations de sociétés.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds tente d'atteindre son objectif de placement en investissant surtout dans un portefeuille diversifié composé de titres à revenu fixe canadiens émis surtout par les gouvernements fédéral et provinciaux et d'obligations de sociétés.

La gestion du risque se fait selon une approche disciplinée, car les titres à revenu fixe sont négociés activement en fonction de la variation des rendements obligataires et de l'évolution de la courbe de rendement. Le conseiller en valeurs gère activement la duration et la pondération sectorielle. Chaque opération est effectuée en fonction du profil risque/bénéfice du titre.

Les techniques utilisées comprennent ce qui suit :

- gérer la duration du portefeuille et l'exposition à la courbe de rendement d'après une analyse technique et fondamentale des marchés des titres de créance;
- ajuster les pondérations sectorielles afin d'accroître le rendement; et
- évaluer la qualité du crédit afin de créer un portefeuille composé d'obligations de société stables.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut aussi investir dans des instruments du marché monétaire, dans du papier commercial, des acceptations bancaires et des titres adossés à des créances hypothécaires.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition aux titres productifs de revenu, au risque lié au crédit ou au risque lié aux devises. Le conseiller en valeurs peut aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change et des écarts de taux. Il n'utilisera les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut activement ou fréquemment se livrer à la négociation d'investissements, ce qui, d'une part, augmente la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et, d'autre part, peut faire augmenter les frais de négociation et, par conséquent, diminuer les rendements du Fonds.

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration

- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 3 mai 2024, le Portefeuille de revenu Essentiels Scotia, le Portefeuille équilibré Essentiels Scotia et le Portefeuille de croissance Essentiels Scotia détenaient respectivement environ 42,7 %, 36,9 % et 19,1 % des parts du Fonds en circulation.

Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice des obligations universelles FTSE Canada	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia d'obligations canadiennes
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 2 février 2024
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série I : le 5 février 2024 Parts de série K : le 5 février 2024 Parts de série M : le 5 février 2024
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations de base

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe
Type de titres	Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Fidelity Investments Canada s.r.i. Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts et la possibilité d'une plus-value du capital modeste en investissant principalement dans des titres à revenu fixe émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada et les sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le conseiller en valeurs gère le Fonds en misant sur une approche à stratégies multiples qui combine une analyse fondamentale active par décomposition avec celle par intégration, tout en mettant l'accent sur la recherche en matière de crédit. Cette approche vise à préserver le capital au sein d'un environnement où le risque est maîtrisé. L'évaluation des cycles et des thèmes économiques, combinée à l'importante place accordée à l'écart de crédit et à la fluctuation des taux d'intérêt, permet au conseiller en valeurs d'ambitionner des performances supérieures constantes dans toutes les conjonctures de marché.

En plus des obligations publiques canadiennes et des obligations de sociétés canadiennes, le Fonds peut notamment investir dans des :

- titres adossés à des créances mobilières;
- titres de créance émis par des fiducies de placement immobilier;
- titres de créance émis par des émetteurs qui ne sont pas des sociétés comme les fiducies et les sociétés en commandite;
- titres de créance émis par des agences gouvernementales;
- obligations feuille d'érable émises par des entités domiciliées hors du Canada (émises en dollars canadiens).

Tous les investissements seront des investissements notés de premier ordre, au moment de l'achat, selon au moins une agence de notation reconnue et ils présenteront des attentes de liquidité secondaire.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds utilisera les dérivés en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le Fonds peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié au taux d'intérêt
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur le rendement de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice des obligations universelles FTSE Canada	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations de base
Anciens noms	Fonds privé Scotia canadien d'obligations de base (avant le 21 mai 2021)
Date de constitution	Le 22 janvier 2020
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série Apogée : le 28 janvier 2020 Parts de série F : le 28 janvier 2020 Parts de série I : le 14 août 2020
Événements importants dans les dix dernières années	Le 17 octobre 2022, Fidelity Investments Canada s.r.i. a remplacé Corporation Fiera Capital comme sous-conseiller en valeurs du Fonds.

Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe
Type de titres	Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts régulier élevé et des gains en capital modestes. Le Fonds investit surtout dans des obligations émises par des sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Au moment de l'achat, les titres recevront, en règle générale, une note de crédit minimale de BBB (bas) ou de R2 (bas) ou une note supérieure par Dominion Bond Rating Service Limited, ou une note équivalente par une autre agence de notation désignée. Cependant, le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de son actif dans des titres ayant reçu une note de crédit, au moment de l'achat, inférieure à BBB (bas), mais dans tous les cas, ne pas être inférieure à B (bas) ou R2 (bas) de Dominion Bond Rating Service Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée.

Le conseiller en valeurs analyse le risque lié au crédit pour repérer les titres qui offrent des possibilités de rendement élevé et qui présentent un niveau de risque acceptable. Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour gérer la durée moyenne des placements du Fonds en fonction de la conjoncture de marché.

La qualité de crédit des placements du Fonds sera adaptée aux cycles économiques, à l'évolution des secteurs, à la situation individuelle des sociétés et aux facteurs agissant sur les prix du marché afin que le rendement soit optimisé et le risque lié au portefeuille réduit au minimum.

Le conseiller en valeurs peut :

- investir dans les obligations et bons du Trésor émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada ainsi que par les organismes constitués par ceux-ci;
- investir dans les autres titres à revenu fixe, dont les actions privilégiées, les titres adossés à des créances hypothécaires et mobilières ainsi que les obligations coupons détachés;
- investir dans les instruments du marché monétaire émis par des sociétés canadiennes, dont les billets de trésorerie, les acceptations bancaires et les certificats de placement garanti;
- en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et les contrats à terme de gré à gré, les dérivés de crédit et les swaps, pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds, pour rajuster le risque lié au crédit, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt ou des taux de change.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou d'autres gestionnaires de tels organismes. Pour plus d'information sur l'investissement dans d'autres OPC, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut négocier activement les investissements du Fonds, ce qui peut entraîner une hausse des coûts de négociation, une baisse du rendement du Fonds et faire augmenter le risque que vous receviez des distributions imposables si vous détenez les titres du Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension pour atteindre ses objectifs de placement en général et pour accroître son rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert

et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes
Anciens noms	Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes (avant le 21 mai 2021) Fonds d'obligations de sociétés canadiennes Scotia (avant le 2 août 2011) Fonds d'obligations de sociétés canadiennes Scotia Cassels (avant le 11 décembre 2009) Fonds d'obligations de sociétés canadiennes Scotia (avant le 28 octobre 2005)
Date de constitution	Le 30 octobre 2003
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série I : le 10 juin 2008 Parts de série K : le 13 juillet 2016 Parts de série M : le 4 décembre 2003
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Patrimoine Scotia d'actions privilégiées canadiennes

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe
Type de titres	Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu régulier et une possibilité de croissance modeste du capital à long terme. Il investit surtout dans un portefeuille diversifié composé d'actions privilégiées de sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans des actions privilégiées de sociétés par actions canadiennes. Le processus de placement repose surtout sur l'analyse fondamentale de chaque émetteur. Le processus de sélection des titres du portefeuille est fondé sur une analyse approfondie des paramètres fondamentaux de crédit, des profils de risque, du rendement, du rendement relatif et de la liquidité.

Le conseiller en valeurs répartit l'actif du Fonds parmi les émetteurs dans différents secteurs du marché et principalement parmi des sociétés de premier ordre comme il est défini par au moins une des agences de notation reconnues.

Le Fonds peut également investir dans des espèces et quasi-espèces, des titres de créance de sociétés de premier ordre, des titres convertibles et d'autres titres productifs de revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chaque placement selon la conjoncture du marché.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme, des contrats à livrer et des swaps aux fins suivantes :

- acquérir une exposition à des titres et à des marchés donnés plutôt que d'acheter les titres directement;
- couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements, des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître son rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut à l'occasion investir une partie de son actif dans des titres d'autres OPC qui sont gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les placements dans d'autres Fonds, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change

- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia d'actions privilégiées canadiennes
Anciens noms	Fonds privé Scotia d'actions privilégiées canadiennes (avant le 21 mai 2021)
Date de constitution	Le 24 novembre 2011
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série I : le 20 mars 2012 Parts de série K : le 13 juillet 2016 Parts de série M : le 16 décembre 2011
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Patrimoine Scotia de revenu à taux variable

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe
Type de titres	Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à générer un revenu conforme aux rendements courants des obligations de sociétés tout en atténuant les effets de la fluctuation des taux d'intérêt.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds, le conseiller en valeurs investit surtout dans des obligations de sociétés de premier ordre nord-américaines tout en utilisant des swaps de taux d'intérêt pour réduire au maximum le risque lié aux taux d'intérêt et procurer un revenu à taux variable. Le Fonds peut aussi investir dans des titres de créance à taux variable. De plus, le Fonds peut investir dans des titres à rendement élevé, à condition qu'immédiatement après un tel investissement, la note de crédit moyenne pondérée globale du portefeuille du Fonds demeure de premier ordre. L'analyse de placements pour ce Fonds se fait dans le cadre d'une analyse par décomposition et par intégration, tout d'abord par l'analyse des économies mondiale et locale, puis par l'analyse des marchés du crédit, des actions, des devises et des taux d'intérêt, et enfin par l'évaluation approfondie de chaque titre, et plus particulièrement du rapport risque/rendement de chaque investissement, au cas par cas et dans le contexte d'un portefeuille diversifié.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés individuels plutôt que de souscrire les titres directement et afin d'obtenir une couverture contre les pertes pouvant résulter de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître son rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Lorsqu'il détermine si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite plus haut pour décider de l'achat ou non des titres. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut détenir des espèces, et il peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans des titres qui généreront un revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chacun des placements en fonction de la conjoncture des marchés.

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié à la concentration

- krisque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia de revenu à taux variable
Anciens noms	Fonds privé Scotia de revenu à taux variable (avant le 21 mai 2021) Fonds Scotia de revenu à taux variable (16 novembre 2018)
Date de constitution	Le 15 janvier 2014
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série I : le 28 janvier 2014 Parts de série K : le 13 juillet 2016 Parts de série M : le 7 février 2014
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Patrimoine Scotia mondial à rendement élevé

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe
Type de titres	Parts des séries Apogée, F, I et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous conseiller	Allianz Global Investors U.S. LLC Francfort, Allemagne

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de réaliser des rendements totaux à long terme au moyen de la production de revenu et de la plus-value du capital en investissant surtout dans des titres à revenu fixe de second ordre de partout dans le monde.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en investissant dans des titres à revenu fixe de second ordre à rendement élevé, des actions privilégiées ou des titres du marché monétaire à court terme émis par des gouvernements, des organismes gouvernementaux et des sociétés de partout dans le monde.

Le conseiller en valeurs investit surtout dans des titres ayant reçu une note inférieure à BBB de Standard & Poor's ou une note équivalente d'une autre agence de notation. Pour construire le portefeuille, le conseiller en valeurs utilise une approche par intégration pour analyser les facteurs économiques, y compris la croissance économique mondiale, l'inflation et la fluctuation des taux d'intérêt, ainsi que d'autres facteurs, notamment la conjoncture géopolitique, les prévisions cycliques du crédit et les tendances sur le plan des taux de défaillance des entreprises. Le conseiller en valeurs utilise aussi une approche par décomposition pour déterminer l'exposition spécifique au risque mesurée par les écarts de crédit, la notation et le cours.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et afin d'obtenir une couverture contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Il utilisera des dérivés en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit

- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice BofA Global High Yield Constrained Index (couvert en $ CA)	Cet indice suit le rendement des titres de créance de sociétés libellés en dollars américains ou canadiens, en livres anglaises ou en euros, qui ne sont pas de premier ordre et qui sont placés auprès du public dans les grands marchés nationaux ou les marchés euro-obligataires, avec une exposition maximale de 2 %.

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectuera une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia mondial à rendement élevé
Anciens noms	Fonds privé Scotia mondial à rendement élevé (avant le 21 mai 2021)
Date de constitution	Le 14 novembre 2017
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série Apogée : le 17 janvier 2018 Parts de série F : le 23 octobre 2018 Parts de série I : le 14 août 2020 Parts de série M : le 17 janvier 2018
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement élevé

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe
Type de titres	Parts des séries I et K d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de procurer un revenu d'intérêt supérieur à la moyenne et le potentiel d'une certaine croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des obligations de sociétés à rendement élevé ou d'autres titres productifs de revenu.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour remplir son mandat, le conseiller en valeurs :

- se concentre principalement sur les obligations de sociétés et les titres de créance auxquels une agence de notation nord-américaine reconnue attribue habituellement une note de BB+ ou moins. Le Fonds peut également investir dans des obligations de sociétés qui peuvent être en défaut de paiement. Le Fonds peut aussi investir dans d'autres titres à revenu fixe;
- se concentre principalement sur des sociétés nord-américaines de toutes les capitalisations et de tous les secteurs;
- analyse les perspectives financières et de gestion d'une société en particulier et de son secteur pertinent;
- évalue, entre autres données, la conjoncture du marché du crédit, la courbe de rendement ainsi que la perspective de la situation monétaire;
- peut rencontrer la direction de sociétés afin de connaître leur stratégie d'entreprise et leur plan d'affaires et pour évaluer les compétences de la direction.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés dans le cadre de ses stratégies de placement, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps, pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter des titres directement et comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Il n'aura recours à des dérivés que dans les limites permises par la réglementation régissant les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces ou des titres quasi liquides.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous, par l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varieront à l'inverse des fluctuations des taux d'intérêt (c'est-à-dire que si les taux d'intérêt montent, les rendements diminuent et vice versa).

Il existe un potentiel de gain supérieur et un risque de perte accru associés à l'utilisation de titres assortis d'une note moindre.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié au taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 3 mai 2024, le Portefeuille de croissance Partenaires Scotia, le Portefeuille de revenu Essentiels Scotia, le Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia et le Portefeuille équilibré Essentiels Scotia détenaient respectivement environ 15,0 %, 14,6 %, 13,4 % et 12,8 % des parts du Fonds en circulation.

Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur le rendement de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid Index ($ CA, couvert)	Cet indice fait partie de l'indice U.S. Corporate High Yield, qui est conçu pour suivre le rendement d'une composante très liquide du marché des obligations de sociétés à taux fixe et à rendement élevé libellées en dollars américains.

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement élevé
Anciens noms	Fonds privé Scotia d'obligations à rendement élevé (avant le 21 mai 2021)
Date de constitution	Le 14 novembre 2019
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série I : le 23 janvier 2020 Parts de série K : le 23 janvier 2020
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe
Type de titres	Parts des séries Apogée, F, I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Guardian Capital LP Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme et de procurer un revenu ainsi qu'une plus-value du capital en investissant principalement dans des obligations de sociétés canadiennes de deuxième ordre à haut rendement, des actions privilégiées et des titres du marché monétaire à court terme.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Les placements du Fonds auront en règle générale une note de crédit moyenne située entre BB et BBB.

Le Fonds pourra également investir jusqu'à 55 % de son actif dans des titres ayant une note inférieure à BB.

La durée à échéance moyenne des investissements du Fonds fluctuera en fonction de la conjoncture financière. Le conseiller en valeurs ajustera la durée à échéance moyenne en vue de maximiser les rendements tout en réduisant le plus possible les risques associés aux taux d'intérêt.

Le conseiller en valeurs peut négocier activement les investissements du Fonds, ce qui peut entraîner une hausse des coûts de négociation, une baisse du rendement du Fonds et faire augmenter le risque que vous receviez des distributions imposables si vous détenez les titres du Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'aux fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient à l'inverse des fluctuations des taux d'intérêt (c'est-à-dire que si les taux d'intérêt montent, les rendements diminuent et vice versa).

Il existe un potentiel de gain supérieur et un risque de perte accru associés à l'utilisation de titres assortis d'une note moindre.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia de revenu à rendement supérieur
Anciens noms	Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur (avant le 21 mai 2021) Fonds de revenu à rendement supérieur Apogée (avant le 2 août 2011)
Date de constitution	Le 3 septembre 1997
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série Apogée : le 7 octobre 1997 Parts de série F : le 18 février 2009 Parts de série I : le 12 octobre 2010 Parts de série K : le 13 juillet 2016 Parts de série M : le 6 octobre 2010
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Patrimoine Scotia de revenu

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe
Type de titres	Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de préserver le capital du placement et de rechercher un revenu supérieur en investissant principalement dans un portefeuille d'obligations de sociétés canadiennes et du gouvernement canadien, d'actions privilégiées de sociétés canadiennes et de prêts d'organismes supranationaux.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds pourra également investir dans :

- des titres adossés à des créances immobilières, des obligations hypothécaires et des prêts hypothécaires garantis;
- des prêts à terme;
- des titres à court terme et des quasi-espèces.

La duration moyenne peut varier d'au plus deux ans par rapport à la duration de l'indice des obligations universelles FTSE Canada. Le conseiller en valeurs peut négocier activement les investissements du Fonds, ce qui peut entraîner une hausse des coûts de négociation, une baisse du rendement du Fonds et faire augmenter le risque que vous receviez des distributions imposables si vous détenez les titres du Fonds dans un compte non enregistré.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition aux titres productifs de revenu, au risque lié au crédit ou au risque lié aux devises. Le conseiller en valeurs peut aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change et des écarts de taux. Il n'utilisera les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient à l'inverse des fluctuations des taux d'intérêt (c'est-à-dire que si les taux d'intérêt montent, les rendements diminueront probablement et vice versa).

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers

- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectuera une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia de revenu
Anciens noms	Fonds privé Scotia de revenu (avant le 21 mai 2021) Fonds de revenu Apogée (avant le 2 août 2011)
Date de constitution	Le 3 septembre 1997
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série Apogée : le 7 octobre 1997 Parts de série F : le 18 février 2009 Parts de série I : le 13 octobre 2010
Événements importants dans les dix dernières années	Le 1er avril 2013, Corporation Fiera Capital a cessé d'être le sous-conseiller en valeurs du Fonds.

Fonds Patrimoine Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe
Type de titres	Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts régulier et des gains en capital modestes. Le Fonds investit surtout dans les titres suivants :

- les obligations et bons du Trésor émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada ou leurs organismes
- les instruments du marché monétaire d'émetteurs canadiens, dont les billets de trésorerie, les acceptations bancaires, les titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires et les certificats de placement garantis

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Au moment de l'achat, les titres recevront, en règle générale, une note de crédit minimale de BBB (bas) ou de R1 (bas) ou une note supérieure par Dominion Bond Rating Service Limited, ou une note équivalente par une autre agence de notation désignée.

La durée moyenne des placements du Fonds variera en fonction de la conjoncture du marché. Le conseiller en valeurs rajuste la durée moyenne des placements pour tenter d'optimiser le rendement tout en minimisant le risque lié aux taux d'intérêt.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements particuliers et pour gérer la durée moyenne des placements du Fonds. Il analyse le risque lié au crédit pour repérer les titres qui offrent des possibilités de rendement élevé et qui présentent un niveau de risque acceptable.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt.

Le conseiller en valeurs peut négocier activement les investissements du Fonds, ce qui peut entraîner une hausse des coûts de négociation, une baisse du rendement du Fonds et faire augmenter le risque que vous receviez des gains en capital imposables si vous détenez les titres du Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour atteindre ses objectifs de placement en général et pour accroître son rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit

- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes
Anciens noms	Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes (avant le 21 mai 2021) Fonds d'obligations gouvernementales à court et moyen termes Scotia (avant le 2 août 2011) Fonds d'obligations gouvernementales à court et moyen termes Scotia Cassels (avant le 11 décembre 2009)
Date de constitution	Le 30 septembre 2007
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série I : le 22 janvier 2009 Parts de série K : le 13 juillet 2016 Parts de série M : le 17 décembre 2007
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à court terme

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe
Type de titres	Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts régulier et des gains en capital modestes. Le Fonds investit surtout dans :

- les obligations et les bons du Trésor émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada, les organismes de ces gouvernements et les sociétés par actions canadiennes
- les instruments du marché monétaire d'émetteurs canadiens, dont les billets de trésorerie, les acceptations bancaires, les titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires et les certificats de placement garantis

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Au moment de l'achat, les titres recevront, en règle générale, une note de crédit minimale de BBB (bas) ou de R2 (bas) ou une note supérieure par Dominion Bond Rating Service Limited, ou une note équivalente par une autre agence de notation désignée.

La durée moyenne des placements du Fonds variera, généralement entre deux et cinq ans, en fonction de la conjoncture du marché. Le conseiller en valeurs rajuste la durée moyenne des placements pour tenter d'optimiser le rendement tout en minimisant le risque lié aux taux d'intérêt.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements particuliers et pour gérer la durée moyenne des placements du Fonds. Il analyse le risque lié au crédit pour repérer les titres qui offrent des possibilités de rendement élevé et qui présentent un niveau de risque acceptable.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt et le risque lié au change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour atteindre ses objectifs de placement généraux et améliorer ses rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut, à l'occasion, investir une partie de ses actifs dans les titres d'autres OPC qui sont gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration

- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à court terme
Anciens noms	Fonds privé Scotia d'obligations à court terme (avant le 21 mai 2021) Fonds Scotia d'obligations à court terme (avant le 16 novembre 2018)
Date de constitution	Le 23 août 2010
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série I : le 30 janvier 2014 Parts de série K : le 13 juillet 2016 Parts de série M : le 5 octobre 2010
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement total

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe
Type de titres	Parts des séries K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un revenu et des gains en capital grâce à un portefeuille diversifié activement géré composé principalement de titres canadiens à revenu fixe.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif, le Fonds investit dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe tout en gérant activement les risques associés aux taux d'intérêt et au crédit. Le Fonds investira surtout dans des obligations de premier ordre, mais il peut aussi investir dans d'autres formes de titres de créance et à revenu fixe ainsi que dans des instruments assimilables à des titres de créance, y compris :

- des obligations de sociétés, des gouvernements municipaux et provinciaux et du gouvernement fédéral;
- des obligations indexées sur l'inflation et des obligations à rendement réel;
- des titres non notés;
- d'autres titres productifs de revenu courant élevé, comme des titres de fiducies de revenu et de fiducies de placement immobilier, des obligations convertibles et des titres hybrides;
- des investissements privés, des prêts et des hypothèques garanties.

Le conseiller en valeurs utilisera une combinaison de stratégies de placement axées sur des méthodes analytiques fondamentales et spécialisées qu'il a en règle générale lui-même développées. Les rendements proviendront du revenu en intérêts et des gains en capital. Les stratégies utilisées pour réduire les risques comprennent la sélection active de titres, la diversification sectorielle, la gestion de la courbe de rendement et de la duration, et la diversification du portefeuille dans un contexte de volatilité des taux d'intérêt. Les titres à revenu fixe sont activement négociés en réaction à la fluctuation des taux obligataires, de la forme de la courbe de rendement, des rendements réels et des écarts de taux. Chaque opération est effectuée en fonction du profil risque/bénéfice du titre.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition aux titres productifs de revenu, au risque lié au crédit ou au risque lié aux devises. Le conseiller en valeurs peut aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change et des écarts de taux. Il n'utilisera les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir l'actif du Fonds dans des espèces et des quasi-espèces.

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Lorsqu'il détermine si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite plus haut pour décider de l'achat ou non des titres. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut détenir des espèces, et il peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans des titres qui généreront un revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chacun des placements en fonction de la conjoncture des marchés.

Le Fonds peut investir dans les titres d'autres OPC qui sont gérés par nous, un membre de notre groupe ou une personne avec qui nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice des obligations universelles FTSE Canada	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'avisiez votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia d'obligations à rendement total
Anciens noms	Fonds privé Scotia d'obligations à rendement total (avant le 21 mai 2021)
Date de constitution	Le 14 novembre 2016
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série K : le 31 mai 2023 Parts de série M : le 22 novembre 2016
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds équilibrés

Fonds Scotia canadien équilibré

Fonds Scotia équilibré diversifié

Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié

Fonds Scotia équilibré de dividendes

Fonds Scotia équilibré mondial

Fonds Scotia revenu avantage

Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone

Fonds Scotia équilibré en $ US

Fonds Patrimoine Scotia équilibré stratégique

Fonds Scotia canadien équilibré

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif
Type de titres	Parts des séries A et F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un équilibre entre revenu et plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation et de titres à revenu fixe canadiens.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le rendement total du Fonds est obtenu par une combinaison de titres producteurs de revenu, de même que des investissements dans des titres de participation visant une plus-value du capital à long terme. Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements à long terme. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. Les éléments d'actif du Fonds sont diversifiés par secteur et par société aux fins de réduction du niveau de risque.

Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe de n'importe quelle qualité et durée, de même que dans des titres susceptibles de distribuer un revenu. Pour les titres à revenu fixe, le conseiller en valeurs analyse le risque de crédit pour repérer des titres qui offrent des rendements élevés à un degré de risque acceptable. L'analyse des taux d'intérêt et de la courbe de rendement est utilisée pour gérer la durée moyenne du Fonds à échéance selon la conjoncture du marché. La qualité de crédit des placements du Fonds sera adaptée aux cycles économiques, à l'évolution des secteurs, à la situation individuelle des sociétés et aux facteurs agissant sur les prix du marché afin que le rendement soit optimisé et le risque lié au portefeuille réduit au minimum.

La répartition des titres à revenu fixe et des titres de participation fluctuera selon l'évaluation que fera le conseiller en valeurs des facteurs économiques et boursiers.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition aux titres productifs de revenu ou aux marchés des capitaux. Le conseiller en valeurs peut aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours des actions, des prix des marchandises et des indices boursiers. Il n'utilisera les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 38,6 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia canadien équilibré
Anciens noms	Fonds équilibré Trust National (avant le 24 octobre 1998)
Date de constitution	Le 7 mai 1990
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 19 juin 1990 Parts de série F : le 23 mars 2001
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Scotia équilibré diversifié

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif
Type de titres	Parts des séries A et F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée Vancouver (Colombie-Britannique)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer à la fois une plus-value du capital à long terme et un revenu modeste en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation et de titres à revenu fixe canadiens. Il peut également investir dans des titres de participation et des titres à revenu fixe de sociétés situées partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

La composition des actifs du Fonds variera généralement selon les proportions suivantes : 20 % à 80 % de titres de participation et 20 % à 80 % de titres à revenu fixe. Le Fonds peut également investir une partie de ses actifs dans des instruments du marché monétaire. Le conseiller en valeurs détermine la composition en fonction de son analyse de la situation du marché et de ses prévisions du rendement de chaque catégorie d'actifs.

Le conseiller en valeurs gère de façon active la répartition entre les titres de participation et de revenu fixe afin d'optimiser le rendement. Il recherchera activement les possibilités de gains en capital ou de revenu de placement, mais prendra des mesures pour éviter les risques exagérés ou le faible rendement d'un titre particulier.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements à long terme. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des cours des actions, des prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'augmenter ses rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia équilibré diversifié
Anciens noms	Fonds Scotia de perspectives équilibrées (avant le 6 novembre 2020) Fonds Scotia canadien de répartition tactique d'actifs (avant le 29 novembre 2013) Fonds Scotia de rendement global (avant le 23 avril 2007) Fonds Excelsior Scotia de rendement global (avant le 24 octobre 1998) Fonds Excelsior Montréal Trust de rendement global (avant le 1er octobre 1995)
Date de constitution	Le 20 février 1961
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 2 mai 1989 Parts de série F : le 23 mars 2001
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif
Type de titres	Parts des séries A, F et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu mensuel régulier et une certaine plus-value du capital.

Il investit surtout dans un portefeuille diversifié de titres générant un revenu, dont les suivants :

- des actions ordinaires productives de dividendes
- des actions privilégiées
- des obligations de premier ordre
- des débentures convertibles
- des hypothèques
- des obligations à rendement élevé
- des titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- des parts de fiducie de revenu

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs détermine la composition de l'actif en fonction de son analyse de la situation du marché et de ses prévisions du rendement de chaque catégorie d'actifs de manière à respecter les objectifs de placement du Fonds. En ce qui concerne les placements du Fonds dans des titres de participation, le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale afin de repérer les placements à long terme pertinents. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. Les éléments d'actif du Fonds sont diversifiés par secteur et par société aux fins de réduction du niveau de risque. En ce qui a trait aux titres à revenu fixe, le conseiller en valeurs analyse le risque lié au crédit pour déterminer les titres offrant des rendements plus élevés, mais dont le niveau de risque est acceptable. Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour gérer la durée moyenne des placements du Fonds en fonction de la conjoncture de marché. La qualité de crédit des placements du Fonds sera adaptée aux cycles économiques, à l'évolution des secteurs, à la situation individuelle des sociétés et aux facteurs agissant sur les prix du marché afin que le rendement soit optimisé et le risque lié au portefeuille réduit au minimum.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition aux titres productifs de revenu ou aux marchés des capitaux. Le conseiller en valeurs peut aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours des actions, des prix des marchandises et des indices boursiers. Il n'utilisera les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières. Le conseiller en valeurs peut aussi rechercher un revenu additionnel au moyen de la vente d'options d'achat couvertes ou d'autres stratégies axées sur les dérivés.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir la plupart ou la totalité des avoirs du Fonds dans des espèces ou des titres quasi liquides.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente

à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 25,5 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions peut être rajusté tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 10 juin 2005
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 21 juin 2005 Parts de série F : le 14 novembre 2006 Parts de série M : le 18 novembre 2019
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Scotia équilibré de dividendes

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif
Type de titres	Parts des séries A, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à produire une plus-value du capital à long terme et un revenu. Il investit, directement ou par l'intermédiaire de placements dans des titres d'autres fonds, surtout dans des titres de participation de société versant des dividendes ou dont on s'attend à ce qu'elles en verseront, des titres à revenu fixe et d'autres titres dont on s'attend à ce qu'ils produisent un revenu.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui procurent des dividendes et un revenu ou qui présentent des possibilités de plus-value du capital à long terme. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. Les éléments d'actif du Fonds sont diversifiés par secteur et par société aux fins de réduction du niveau de risque.

Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée, et il peut également investir dans des titres dont on prévoit qu'ils produiront un revenu. Pour ce qui est des titres à revenu fixe, le conseiller en valeurs analyse le risque lié au crédit afin de cibler les titres qui offrent un rendement plus élevé en fonction d'un niveau de risque acceptable. L'analyse des taux d'intérêt et de la courbe de rendement est utilisée pour gérer la durée moyenne jusqu'à l'échéance du Fonds selon la conjoncture du marché. La qualité de crédit des placements du Fonds sera adaptée aux cycles économiques, à l'évolution des secteurs, à la situation individuelle des sociétés et aux facteurs agissant sur les prix du marché afin que le rendement soit optimisé et le risque lié au portefeuille réduit au minimum.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition aux titres productifs de revenu ou aux marchés des capitaux. Le conseiller en valeurs peut aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours des actions, des prix des marchandises et des indices boursiers. Il n'utilisera les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation sur les valeurs mobilières, pour générer un revenu additionnel. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour plus d'information sur la vente à découvert et les limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 29,9 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia équilibré de dividendes
Anciens noms	Fonds Scotia de revenu de dividendes canadiens (avant le 29 novembre 2013)
Date de constitution	Le 23 août 2010
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 31 août 2010 Parts de série F : le 8 mars 2022 Parts de série I : le 27 août 2010
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Scotia équilibré mondial

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif
Type de titres	Parts de séries A, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer revenu et plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans une combinaison d'actions et de titres à revenu fixe de partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds utilise une approche axée sur la répartition de l'actif. Aucune limite ne s'applique au poids attribué à un pays ou à une catégorie d'actif en particulier. Cette répartition de l'actif variera en fonction de la conjoncture du marché. Dans la mesure où le Fonds investit dans des titres de participation, ceux-ci peuvent inclure des actions ordinaires et des actions privilégiées qui sont diversifiées par secteur et par style. Les placements dans des titres à revenu fixe peuvent comprendre des obligations du gouvernement ou de sociétés, des débentures, des prêts et des billets. Ces placements peuvent comprendre des titres qui ne sont pas notés ou qui ont obtenu une note inférieure à une note de premier ordre. La durée jusqu'à l'échéance de ces titres pourra varier selon la perspective du conseiller en valeurs quant aux taux d'intérêt.

Pour sélectionner les placements du Fonds, le conseiller en valeurs a recours à l'analyse macro-économique descendante et à l'analyse fondamentale ascendante. Pour prendre la décision d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs tient également compte de la valeur du placement par rapport à son prix actuel. En outre, le Fonds peut rechercher un revenu additionnel au moyen de ce qui suit :

- des placements dans des fiducies de placement immobilier, des fiducies de redevances, des fiducies de revenu, des sociétés en commandite principales et d'autres placements semblables;
- la vente d'options d'achat couvertes.

Le Fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps :

- pour se protéger contre les pertes découlant des variations des taux d'intérêt, des cours de ses placements et de l'exposition aux devises;
- pour offrir une exposition aux marchés et aux titres individuels plutôt que de souscrire les titres directement.

Les dérivés peuvent uniquement être utilisés de la façon permise par la législation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation sur les valeurs mobilières, pour générer un revenu additionnel. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC qui sont gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces ou des titres quasi liquides. Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Le Fonds et un fonds sous-jacent que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour plus d'information sur la vente à découvert et les limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 40,7 % dans la série I du Fonds G.A. 1832 de créances mondiales et jusqu'à concurrence de 40,6 % dans la série O du Fonds à revenu fixe mondial Dynamique.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'avisiez votre professionnel en investissement inscrit que vous désirez recevoir des distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia équilibré mondial
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 23 août 2010
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 24 août 2010 Parts de série F : le 8 mars 2022 Parts de série I : le 27 août 2010
Événements importants dans les dix dernières années	Le 12 août 2016, CI Investments Inc. a cessé d'être le sous-conseiller en valeurs du Fonds.

Fonds Scotia revenu avantage

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif
Type de titres	Parts des séries A, F, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu régulier et une plus-value du capital à long terme. Le Fonds investit surtout dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe et de titres de participation axés sur le revenu.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds utilise une approche polyvalente à l'égard de l'investissement, privilégiant les titres à revenu fixe et les titres de participation axés sur le revenu sans restriction quant à la capitalisation boursière, au secteur d'activité ou à la répartition géographique. La répartition de l'actif du Fonds variera en fonction de la perception qu'a le conseiller en valeurs de la conjoncture du marché et de la conjoncture économique.

Le Fonds peut également détenir des titres adossés à des créances hypothécaires, des participations dans des prêts, des billets, des fonds de placement à capital fixe et des placements privés dans des titres de participation ou des titres de créance de sociétés ouvertes ou fermées.

Dans le cadre de l'achat et de la vente de titres, le conseiller en valeurs :

- analyse les perspectives financières et de gestion d'une société en particulier et de son secteur connexe;
- évalue la conjoncture du marché du crédit, la courbe de rendement ainsi que la perspective de la situation monétaire;
- mène des entrevues auprès de la direction des sociétés pour connaître la stratégie d'entreprise et le plan d'affaires et évalue les capacités de gestion.

Le Fonds peut aussi investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée, ce qui comprend les obligations de gouvernements et de sociétés, les obligations convertibles et les débentures. Ces titres peuvent comprendre des titres auxquels aucune note n'a été attribuée ou qui ont obtenu une note inférieure à une note de bonne qualité. La durée jusqu'à l'échéance de ces titres variera en fonction de la perspective du conseiller en valeurs à l'égard des taux d'intérêt.

S'il investit dans des titres de participation, le Fonds peut notamment investir dans des actions ordinaires, des actions privilégiées, des actions privilégiées convertibles, des fonds de placement immobilier et d'autres titres de participation à haut rendement qui sont diversifiés selon le secteur, le style et la géographie.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition aux titres producteurs de revenu ou aux marchés des capitaux. Il peut aussi utiliser des dérivés comme protection contre les fluctuations des taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de taux, les cours boursiers, les prix des marchandises et les indices boursiers et n'utilisera les dérivés que conformément à la réglementation en valeurs mobilières. Le conseiller en valeurs peut aussi rechercher un revenu additionnel au moyen de la vente d'options d'achat couvertes et d'autres stratégies axées sur les dérivés.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour atteindre ses objectifs de placement généraux et améliorer ses rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir la plupart ou la totalité des avoirs du Fonds dans des espèces ou des titres quasi liquides.

Le Fonds et les fonds sous-jacents gérés par nous peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne

lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour plus d'information sur la vente à découvert et les limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») qui sont gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions peut être rajusté tout au long de l'année selon l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir des distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia revenu avantage
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 6 juillet 2011
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 13 juillet 2011 Parts de série F : le 8 mars 2022 Parts de série K : le 13 juillet 2016 Parts de série M : le 16 septembre 2013
Événements importants dans les dix dernières années	Le 13 septembre 2013, le Fonds privé Scotia à revenu avantagé a fusionné dans le Fonds.

Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif
Type de titres	Parts des séries A et F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Jarislowsky, Fraser Limitée Montréal (Québec)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à générer du revenu et une plus-value du capital à long terme, et est rempli par un portefeuille de placements que, dans l'ensemble, le conseiller en valeurs estime avoir une intensité carbonique inférieure à celle du marché en général. Il investit principalement dans une combinaison d'actions mondiales et de titres à revenu fixe canadiens, soit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'autres fonds d'investissement.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds tente d'atteindre son objectif de placement en construisant un portefeuille dont la répartition cible de l'actif serait composée à 50 % de titres à revenu fixe et à 50 % de titres de participation, surtout en investissant dans d'autres fonds dont le mandat consiste à être faible en carbone gérés par le conseiller en valeurs.

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintiendrons la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à plus ou moins 20 % des pourcentages susmentionnés. Pour en savoir plus sur les placements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ». Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, le conseiller ou le sous-conseiller en valeurs pourrait déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

L'intensité carbonique du portefeuille du Fonds est activement gérée en investissant dans d'autres fonds dont le mandat consiste à être faible en carbone.

Pour aider le conseiller ou le sous-conseiller en valeurs à mesurer les émissions de carbone liées aux placements du Fonds, l'intensité carbonique moyenne pondérée (une analyse de l'empreinte carbone effectuée sur des actions et des obligations de sociétés, fondée sur la mesure du volume des émissions de carbone par dollar de chiffre d'affaires généré par les sociétés ou les émetteurs sous-jacents, normalisé par le poids de ces titres dans un portefeuille) sera calculée tant pour le Fonds que pour l'indice boursier général pertinent (un indice mixte équipondéré entre un indice obligataire canadien généralement reconnu et un indice boursier mondial – actuellement, l'indice des obligations universelles FTSE Canada et l'indice MSCI Monde, respectivement). L'intensité carbonique sera évaluée en tonnes métriques et comprend les émissions d'équivalent en dioxyde de carbone (« équivalent CO_2 ») tant de type 1 que de type 2 par million de dollars américains de chiffre d'affaires généré par une entreprise, où :

- on entend par émissions de type 1 les émissions directes de gaz à effet de serre (par exemple le CO_2) produites par l'exploitation d'une entreprise; et
- on entend par émissions de type 2 les émissions liées à l'achat d'électricité.

Cette mesure clé de l'intensité carbonique moyenne pondérée permettra au conseiller ou au sous-conseiller en valeurs de monter et de gérer un portefeuille dont l'intensité carbonique est inférieure à celle du marché en général.

En tentant d'atteindre son objectif de placement, le Fonds devrait voir son intensité carbonique changer avec le temps en fonction de l'évolution de l'intensité carbonique de l'indice boursier général pertinent.

Le conseiller ou le sous-conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et afin d'obtenir une couverture contre les pertes pouvant résulter de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Il utilisera des dérivés en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter

les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller ou le sous-conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié à la focalisation sur les facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié au taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 55,1 % et de 49,0 %, respectivement, dans la série I du Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone et du Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone.

Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de la pondération de l'indice de référence	Description
Indice des obligations universelles FTSE Canada	50	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.
Indice MSCI Monde ($ CA)	50	Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des actions des marchés développés mondiaux.

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de

l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 29 octobre 2020
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 9 novembre 2020 Parts de série F : le 9 novembre 2020
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Scotia équilibré en $ US

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif
Type de titres	Parts des séries A et F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer à la fois une croissance à long terme du capital et un revenu à court terme en dollars américains. Le Fonds investit surtout dans une combinaison de titres à revenu fixe et de titres de participation libellés en dollars américains.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds utilise une approche axée sur la répartition de l'actif en investissant dans un portefeuille diversifié composé principalement de titres à revenu fixe et de titres de participation libellés en dollars américains. La répartition de l'actif variera en fonction de la perception du conseiller en valeurs de la conjoncture du marché et de la conjoncture économique.

L'analyse des placements pour le volet des titres de participation du portefeuille du Fonds se fait selon une démarche ascendante centrée sur un examen attentif des fondamentaux de chaque société, ce qui signifie qu'il faut évaluer la situation financière et la direction de chaque société, son secteur et l'économie de façon générale. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources d'information;
- évalue la qualité de la direction;
- mène des entrevues à la société même, si possible.

Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée. Pour les titres à revenu fixe, le conseiller en valeurs :

- analyse les perspectives financières et de gestion d'une société en particulier et de son secteur connexe;
- évalue, entre autres données, la conjoncture du marché du crédit, la courbe de rendement ainsi que la perspective de la situation monétaire;
- au besoin, mène des entrevues auprès de la direction des sociétés pour connaître la stratégie d'entreprise et le plan d'affaires et évalue les capacités de gestion.

Le Fonds peut investir une partie de son actif dans des titres libellés en dollars américains d'émetteurs situés à l'extérieur des États-Unis. Les investissements du Fonds dans différents pays et régions peuvent varier à l'occasion, selon la perception que le conseiller en valeurs a des occasions de placement particulières qui se présentent et des facteurs macro-économiques. Le Fonds peut également investir à l'occasion dans des titres qui ne sont pas libellés en dollars américains.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme, des contrats à livrer et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements, des prix des marchandises, des taux d'intérêt ou des indices boursiers;
- acquérir une exposition à des titres et à des marchés donnés financiers plutôt que d'acheter les titres directement;
- chercher à obtenir un revenu additionnel au moyen de stratégies axées sur les dérivés.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour atteindre ses objectifs de placement généraux et améliorer ses rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut décider de détenir des espèces ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques. En cas de conjoncture boursière, économique ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir la majeure partie, voire la totalité de l'actif du Fonds dans des espèces ou des titres quasi liquides. Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur

reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 25,9 % dans la série I du Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en $ US.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir des distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia équilibré en $ US
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 6 juillet 2011
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 13 juillet 2011 Parts de série F : le 8 mars 2022
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Patrimoine Scotia équilibré stratégique

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif
Type de titres	Parts des séries Apogée et F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Gestion de placements Lincluden Limitée Oakville (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant à la fois sur la plus-value du capital et le revenu par des investissements principalement dans des titres de sociétés canadiennes à grande capitalisation et des obligations du gouvernement canadien. Le portefeuille du Fonds sera pondéré en fonction des catégories d'actif selon les fourchettes suivantes : de 40 % à 80 % en actions, de 20 % à 60 % en titres à revenu fixe et de 0 % à 30 % en titres du marché monétaire à court terme et en espèces.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds utilise une stratégie de placement qui consiste à répartir des placements entre des espèces, des titres à revenu fixe et des titres de participation. Les réaffectations effectuées entre ces catégories d'actif sont habituellement progressives et suivent des fourchettes précises. La proportion de l'actif investi dans différentes catégories de titres variera selon les conditions du marché, les perspectives économiques, les niveaux des taux d'intérêt et les rendements boursiers.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture et pour offrir une exposition plus efficace tout en réduisant les coûts d'opérations.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements peuvent varier en fonction des fluctuations des taux d'intérêt et des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 3 mai 2024, un investisseur détenait environ 11,0 % des parts du Fonds en circulation.

Politique en matière de distributions

Le Fonds effectuera une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia équilibré stratégique
Anciens noms	Fonds privé Scotia équilibré stratégique (avant le 21 mai 2021) Fonds équilibré stratégique Apogée (avant le 2 août 2011)
Date de constitution	Le 3 septembre 1997
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série Apogée : le 7 octobre 1997 Parts de série F : le 18 février 2009
Événements importants dans les dix dernières années	Le 2 février 2015, Gestion de placements Lincluden Limitée a remplacé Gryphon Investment Counsel Inc. comme sous-conseiller en valeurs du Fonds.

Fonds d'actions

Fonds d'actions canadiennes et américaines

Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes toutes capitalisations
Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales
Fonds Scotia de dividendes canadiens
Fonds Scotia d'actions canadiennes
Fonds Scotia de croissance canadienne
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation
Fonds Scotia des ressources
Fonds Scotia de dividendes américains
Fonds Scotia d'actions américaines
Fonds Scotia de potentiel américain
Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes
Fonds Patrimoine Scotia canadien de croissance
Fonds Patrimoine Scotia canadien à moyenne capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia canadien à petite capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia canadien de valeur
Fonds Patrimoine Scotia de dividendes nord-américains
Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia de revenu de titres immobiliers
Fonds Patrimoine Scotia de dividendes américains
Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur

Fonds d'actions internationales

Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents
Fonds G.A. 1832 d'actions internationales de croissance
Fonds Scotia d'actions européennes
Fonds Scotia d'actions internationales
Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales
Fonds Patrimoine Scotia international d'actions de base
Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales
Fonds Patrimoine Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation

Fonds d'actions mondiales

Fonds Scotia de dividendes mondiaux
Fonds Scotia d'actions mondiales
Fonds Scotia de croissance mondiale
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone
Fonds Patrimoine Scotia d'actions mondiales
Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures
Fonds Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux
Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia d'infrastructures Monde

Fonds d'actions canadiennes et américaines

Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes toutes capitalisations

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Type de titres	Parts de série I d'une fiducie
Admissible aux régimes enregistrés?	Non
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Gestion de placement Hillsdale inc. Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un large éventail de titres de participation canadiens provenant de tous les niveaux de capitalisation boursière.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en investissant surtout dans une sélection diversifiée de titres de participation canadiens.

Le conseiller en valeurs utilise un modèle alpha quantitatif en temps réel multi-facteurs exclusif afin de générer des prévisions de rendement sur actions pour de multiples horizons de placement. Ce processus donne lieu à un style d'investissement de base dont l'objectif est l'accroissement de la valeur dans la plupart des conjonctures de marché.

Le moteur de recherche du conseiller en valeurs intègre aisément les données des marchés financiers, la recherche factorielle, les projections de rendement, l'élaboration de portefeuille, la surveillance des risques et des facteurs d'investissement de même que la mesure et l'attribution du rendement. Il permet aussi au conseiller en valeurs de formuler et de tester efficacement et de façon efficiente des hypothèses d'investissement. Une fois approuvé(e)s, les nouvelles données et les nouveaux algorithmes sont intégré(e)s à des règles décisionnelles et incorporé(e)s dans le Fonds. Ce processus est mis en œuvre en temps réel.

Le conseiller en valeurs tentera de faire en sorte que l'actif du Fonds demeure entièrement investi, à l'exclusion de l'encaisse payable à court terme dans le cadre d'opérations ou de rééquilibrages en cours, mais ce solde ne doit pas excéder 10 % de l'actif du Fonds.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et afin d'obtenir une couverture contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Il utilisera des dérivés en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des FNB gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 3 mai 2024, le Portefeuille de croissance INNOVA Scotia, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia et le Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia détenaient respectivement environ 44,3 %, 25,2 % et 15,8 % des parts du Fonds en circulation.

Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice composé S&P/TSX	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes toutes capitalisations
Anciens noms	Fonds privé Scotia d'actions canadiennes toutes capitalisations (avant mai 2021)
Date de constitution	Le 14 novembre 2016
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série I : le 22 novembre 2016
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Type de titres	Parts de série I d'une fiducie
Admissible aux régimes enregistrés?	Non
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Jarislowsky, Fraser Limitée Montréal (Québec)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié de titres de participation émis principalement par des sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en investissant surtout dans des actions à forte capitalisation de sociétés canadiennes offrant des perspectives de croissance attrayantes.

Le conseiller en valeurs utilise une approche de placement fondamentale axée sur des entreprises de qualité jouissant de perspectives de bénéfice attrayantes à des évaluations raisonnables. À l'aide des analyses fondamentales, le conseiller en valeurs repère des occasions de placement parmi les leaders de l'industrie dont le potentiel de croissance est sous-estimé.

Dans le cadre de la recherche fondamentale, le conseiller en valeurs réalise des analyses détaillées et rigoureuses sur les sujets suivants :

- l'équipe de direction et la structure de gouvernance;
- l'historique des bénéfices;
- le levier financier;
- les évaluations;
- le potentiel de croissance.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Il utilisera des dérivés en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le conseiller en valeurs peut choisir de dévier de ses objectifs de placement en investissant temporairement une partie ou la totalité de son actif dans des espèces ou des titres à revenu fixe dans des périodes de repli du marché ou pour d'autres raisons.

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers

- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 3 mai 2024, le Portefeuille de croissance Essentiels Scotia, le Portefeuille de croissance Partenaires Scotia et le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia détenaient respectivement environ 14,7 %, 13,7 % et 13,4 % des parts du Fonds en circulation.

Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice composé S&P/TSX	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds G.A. 1832 d'actions canadiennes fondamentales
Anciens noms	Fonds privé Scotia d'actions canadiennes fondamentales (avant mai 2021)
Date de constitution	Le 14 novembre 2016
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série I : le 22 novembre 2016
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Scotia de dividendes canadiens

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Type de titres	Parts des séries A, F, I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu de dividendes élevé et une possibilité de plus-value du capital à long terme. Il investit surtout dans des actions ordinaires productives de dividendes et dans un large éventail d'actions privilégiées comme les actions privilégiées à taux flottant, convertibles et rachetables au gré de leur porteur émises par des sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui procurent des dividendes et un revenu et qui présentent des possibilités de plus-value du capital à long terme. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. Les éléments d'actif du Fonds sont diversifiés par secteur et par société aux fins de réduction du niveau de risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des cours des actions, des prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés

- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia de dividendes canadiens
Anciens noms	Fonds de dividendes Trust National (avant le 24 octobre 1998)
Date de constitution	Le 28 octobre 1992
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 2 décembre 1992 Parts de série F : le 22 janvier 2002 Parts de série I : le 29 avril 2003 Parts de série K : le 13 juillet 2016 Parts de série M : le 4 janvier 2001
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Scotia d'actions canadiennes

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Type de titres	Parts des séries A, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation de premier ordre de grandes sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds met l'accent sur les grandes sociétés bien établies prédominantes dans leur secteur.

Le conseiller en valeurs investit surtout dans des titres de participation cotés en bourse de sociétés situées au Canada. Le conseiller en valeurs tente d'acquérir les titres des entreprises à un prix inférieur à leur valeur intrinsèque. L'efficience fiscale est un élément important de la stratégie de placement et le Fonds conserve généralement ses titres durant une longue période. Des titres peuvent être vendus à l'occasion afin de réaliser des pertes fiscales. Ils peuvent être liquidés lorsque le conseiller en valeurs estime qu'ils ont perdu des caractéristiques initiales, y compris les critères d'évaluation, pour une raison quelconque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des cours des actions, des prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement

- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 3 mai 2024, le Portefeuille de croissance Essentiels Scotia détenait environ 10,5 % des parts du Fonds en circulation.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia d'actions canadiennes
Anciens noms	Fonds Scotia de valeurs canadiennes de premier ordre (avant le 16 novembre 2018)
Date de constitution	Le 31 décembre 1986
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 2 janvier 1987 Parts de série F : le 2 juin 2011 Parts de série I : le 21 juin 2005
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Scotia de croissance canadienne

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Type de titres	Parts des séries A, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation canadiens.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit dans un portefeuille de titres de participation sélectionnés en fonction d'un style de placement axé sur la croissance. Le conseiller en valeurs utilise un style de placement visant à repérer des sociétés affichant une croissance des bénéfices actuelle ou future supérieure à la moyenne par rapport à l'ensemble du marché et à leur groupe de sociétés comparables. Au moment de décider d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs considère également le fait que celui-ci constitue ou non une bonne valeur, compte tenu de son cours actuel.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser différentes techniques, comme l'analyse fondamentale, pour évaluer le potentiel de croissance. Il évalue alors la situation financière et la gestion de la société, son secteur et l'économie dans son ensemble. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs peut :

- analyser les données financières et les autres sources d'information;
- évaluer la qualité de la gestion;
- effectuer, si possible, des entrevues auprès de dirigeants de chacune des sociétés.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des cours des actions, des prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change

- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 12,3 % dans NVIDIA Corporation.

Au 3 mai 2024, le Portefeuille de croissance Sélection Scotia et le Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia détenaient respectivement environ 21,9 % et 15,3 % des parts du Fonds en circulation.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia de croissance canadienne
Anciens noms	Fonds Excelsior Scotia de croissance canadienne (avant le 24 octobre 1998) Fonds Excelsior Montréal Trust – volet des actions (avant le 1er octobre 1995)
Date de constitution	Le 20 février 1961
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 20 février 1961 Parts de série F : le 17 juin 2002 Parts de série I : le 29 avril 2003
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Type de titres	Parts des séries A, F, I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une croissance marquée du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de participation de petites et de moyennes sociétés canadiennes inscrites à la cote des principales bourses canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit dans un portefeuille activement négocié de titres de participation sélectionnés en fonction d'un style de placement axé sur la croissance. Le conseiller en valeurs utilise un style de placement visant à repérer des sociétés affichant une croissance des bénéfices parmi les plus solides dans l'ensemble du marché et leur groupe de sociétés comparables.

Le conseiller en valeurs :

- choisit les placements en repérant les titres qui sont réputés offrir un potentiel de croissance supérieur aux titres de sociétés comparables dans le même secteur;
- analyse les paramètres financiers d'une société, sa part du marché et le rôle qu'elle y joue ainsi que la conjoncture dans son secteur; il peut utiliser des paramètres comme les bénéfices, les multiples du rapport cours/bénéfices et la croissance de la part du marché pour évaluer les placements;
- peut rencontrer la direction de sociétés afin de connaître leur stratégie d'entreprise et leur plan d'affaires et pour évaluer les compétences de la direction.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des cours des actions, des prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité

- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation
Anciens noms	Fonds d'actions spéciales Trust National (avant le 24 octobre 1998)
Date de constitution	Le 28 octobre 1992
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 1er décembre 1992 Parts de série F : le 30 novembre 2000 Parts de série I : le 28 avril 2003 Parts de série K : le 13 juillet 2016 Parts de série M : le 20 décembre 2010
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Scotia des ressources

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions sectorielles
Type de titres	Parts de séries A, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à obtenir une croissance marquée du capital à long terme. Le Fonds investit surtout dans les titres de participation de sociétés de ressources canadiennes, notamment des sociétés qui œuvrent dans les secteurs du pétrole et du gaz, de l'or et des métaux précieux, des métaux et des minéraux, et des produits forestiers.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit dans des titres de participation de sociétés dont les activités consistent à explorer ou à exploiter, mettre en valeur, produire, transformer, transporter ou négocier des métaux de base ou ferreux, des matières précieuses (tels que l'or, l'argent, le platine, le palladium et les pierres précieuses), le charbon, le minerai de fer, l'uranium, les matières premières énergétiques telles que le pétrole, le gaz naturel, le vent, l'énergie de remplacement et d'autres produits hydrocarbonés, le bois et les produits connexes, et d'autres matériaux industriels. Le Fonds investit aussi dans des sources d'énergie renouvelable et dans des sociétés et des matériaux de stockage d'énergie du secteur du stockage d'énergie. Le Fonds peut aussi investir dans d'autres genres de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement. Compte tenu du point de vue du conseiller en valeurs sur l'offre et la demande de ressources naturelles dans le monde, la pondération des secteurs des ressources dans le portefeuille peut varier et, à l'occasion, une bonne partie de l'actif du Fonds peut se retrouver dans un secteur donné.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer des placements qui présentent une possibilité de croissance à long terme supérieure à la moyenne. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. Les éléments d'actif du Fonds sont diversifiés par secteur et par société aux fins de réduction du niveau de risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des cours des actions, des prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 10,4 % dans WA1 Resources Ltd.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia des ressources
Anciens noms	Fonds Scotia des métaux précieux (avant le 30 novembre 2001) Fonds Excelsior Scotia des métaux précieux (avant le 24 octobre 1998)
Date de constitution	Le 6 juillet 1993
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 9 juillet 1993 Parts de série F : le 18 juin 2010 Parts de série I : le 8 septembre 2009
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Scotia de dividendes américains

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Type de titres	Parts des séries A, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif d'atteindre un rendement de placement global élevé, composé d'un revenu de dividendes et de gains en capital. Il investit principalement dans des titres de participation de sociétés américaines qui paient, ou qui sont susceptibles de payer, des dividendes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs repère les sociétés qui ont un historique constant de versement de dividendes ou dont les dividendes sont en croissance et qui offrent une bonne valeur ainsi qu'un potentiel de croissance dans leur secteur.

Le conseiller en valeurs utilise des techniques telles que l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance et la valeur. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière, de la concurrence et de la direction de chaque société, ainsi que de son secteur et de l'économie en général. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières ainsi que les autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- effectue des entrevues auprès de la société, si possible.

Pour prendre la décision d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs tient compte de la valeur du placement par rapport à son prix actuel.

Le Fonds peut investir 10 % de son actif dans des titres de participation cotés en bourse à l'extérieur des États-Unis, y compris des certificats américains d'actions étrangères de sociétés situées à l'extérieur des États-Unis.

Le Fonds peut détenir des espèces, et il peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans des titres qui généreront un revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chaque placement selon la conjoncture du marché.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription ou, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition aux marchés et aux titres individuels plutôt que de souscrire les titres directement et afin de se protéger contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des placements du Fonds et de l'exposition au change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître son rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut, à l'occasion, investir une partie de ses actifs dans les titres d'autres OPC qui sont gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ». En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces ou des quasi-espèces.

Le Fonds peut aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié au change
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia de dividendes américains
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 19 novembre 2012
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 27 novembre 2012 Parts de série F : le 8 mars 2022 Parts de série I : le 27 novembre 2012
Événements importants dans les dix dernières années	Depuis le 12 août 2016, CI Investments Inc. n'est plus le sous-conseiller en valeurs du Fonds.

Fonds Scotia d'actions américaines

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Type de titres	Parts des séries A, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation des États-Unis.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds met l'accent sur les grandes sociétés bien établies prédominantes dans leur secteur. Le conseiller en valeurs investit surtout dans des titres de participation cotés en bourse de sociétés situées aux États-Unis. Ils peuvent être liquidés lorsque le conseiller en valeurs estime qu'ils ont perdu des caractéristiques initiales, y compris les critères d'évaluation, pour une raison quelconque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des cours des actions, des prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le Fonds peut investir une partie de son actif dans les titres de sociétés situées à l'extérieur des États-Unis et du Canada.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont associés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 11,5 % dans NVIDIA Corporation.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia d'actions américaines
Anciens noms	Fonds Scotia de valeurs américaines de premier ordre (avant le 16 novembre 2018) Fonds Scotia de croissance américaine (avant le 7 mars 2011) Fonds Scotia de croissance américaine (avant le 1er novembre 2007) Fonds Excelsior Scotia de croissance américaine (avant le 24 octobre 1998)
Date de constitution	Le 31 décembre 1986
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 12 janvier 1987 Parts de série F : le 17 juin 2002 Parts de série I : le 28 avril 2003
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Scotia de potentiel américain

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Type de titres	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseillers	Jensen Investment Management, Inc. Lake Oswego, Oregon

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à produire une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de participation de sociétés des États-Unis.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer des titres de sociétés dont le cours est inférieur à leur valeur intrinsèque estimative. Cela demande une évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société par rapport à ses homologues du secteur. Les éléments d'actif du Fonds sont diversifiés par secteur et par société aux fins de réduction du niveau de risque.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des cours des actions, des prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux ou générer un revenu.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le Fonds peut investir une partie de son actif dans les titres de sociétés situées hors des États-Unis et du Canada.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries

- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 3 mai 2024, le Portefeuille de croissance Partenaires Scotia, le Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia et le Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia détenaient respectivement environ 39,8 %, 29,2 % et 13,7 % des parts du Fonds en circulation.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia de potentiel américain
Anciens noms	Fonds Scotia d'actions américaines de valeur (avant le 19 novembre 2012) Fonds de grandes sociétés américaines Capital (avant le 23 avril 2007)
Date de constitution	le 30 novembre 2000
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 18 décembre 2000 Parts de série F : le 19 avril 2001 Parts de série I : le 24 avril 2007
Événements importants dans les dix dernières années	Avec effet le 19 janvier 2021, Jensen Investment Management, Inc. a été nommé sous-conseiller en valeurs du Fonds.

Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Type de titres	Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de produire une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation canadiens.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui présentent un potentiel de croissance à long terme supérieur à la moyenne. Cette stratégie comporte l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. Les éléments d'actif du Fonds sont diversifiés par secteur et par société aux fins de réduction du niveau de risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou d'autres gestionnaires de tels organismes. Vous trouverez plus d'information sur l'investissement dans d'autres OPC à la rubrique « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le Fonds n'investira pas dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des cours des actions, des prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries

- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia d'actions canadiennes
Anciens noms	Fonds privé Scotia d'actions privilégiées canadiennes (avant le 21 mai 2021) Fonds d'actions canadiennes Scotia (avant le 2 août 2011) Fonds d'actions canadiennes Scotia Cassels (avant le 11 décembre 2009)
Date de constitution	Le 10 juin 2005
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série I : le 22 janvier 2009 Parts de série K : le 13 juillet 2016 Parts de série M : le 4 octobre 2005
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Patrimoine Scotia canadien de croissance

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Type de titres	Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Manitou Investment Management Ltd. Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme au moyen de la plus-value du capital en investissant principalement dans des actions de sociétés canadiennes à grande et à moyenne capitalisation.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la croissance pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds peut investir jusqu'à 15 % de son actif dans des espèces et des quasi-espèces.

Le conseiller en valeurs peut activement négocier les placements du Fonds, ce qui peut faire augmenter les coûts d'opérations et, donc, baisser les rendements du Fonds. De plus, cela augmente le risque que vous receviez des distributions imposables si vous détenez des titres du Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'aux fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 10,2 % dans Constellation Software Inc.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia canadien de croissance
Anciens noms	Fonds privé Scotia canadien de croissance (avant le 21 mai 2021) Fonds canadien de croissance Apogée (avant le 2 août 2011)
Date de constitution	Le 3 septembre 1997
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série Apogée : le 7 octobre 1997 Parts de série F : le 18 février 2009 Parts de série I : le 13 octobre 2010
Événements importants dans les dix dernières années	Le 27 juillet 2022, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, Gestion d'actifs Manuvie, a été remplacé par Manitou Investment Management Ltd.

Fonds Patrimoine Scotia canadien à moyenne capitalisation

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Type de titres	Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Gestion de placements Barrantagh Inc. Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme au moyen de la plus-value du capital en investissant principalement dans des actions de sociétés canadiennes à petite et à moyenne capitalisation.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la valeur pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'aux fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les cours des actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation sont habituellement plus volatils en raison de la taille de ces sociétés et de leurs antécédents de négociation plus limités.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir

aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia canadien à moyenne capitalisation
Anciens noms	Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation (avant le 21 mai 2021) Fonds canadien à moyenne capitalisation Apogée (avant le 2 août 2011)
Date de constitution	Le 28 janvier 2002
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série Apogée : le 15 février 2002 Parts de série F : le 18 février 2009 Parts de série I : le 12 octobre 2010
Événements importants dans les dix dernières années	Le 1er juin 2017, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée, a été remplacé par Gestion de placements Barrantagh Inc.

Fonds Patrimoine Scotia canadien à petite capitalisation

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Type de titres	Parts des séries Apogée, F, I et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Van Berkom et associés inc. Montréal (Québec)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme au moyen de la plus-value du capital en investissant principalement dans des actions de sociétés canadiennes à petite et à moyenne capitalisation.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la croissance qui est modéré par une sensibilité aux prix (croissance à prix raisonnable) pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds peut investir jusqu'à 15 % de son actif dans des espèces et des quasi-espèces.

Le conseiller en valeurs peut activement négocier les placements du Fonds, ce qui peut faire augmenter les coûts d'opérations et, donc, baisser les rendements du Fonds. De plus, cela augmente le risque que vous receviez des distributions imposables si vous détenez des titres du Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'aux fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Le cours des actions de sociétés à petite capitalisation est habituellement plus volatil en raison de la taille de ces sociétés et de leurs antécédents de négociation plus limités.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia canadien à petite capitalisation
Anciens noms	Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation (avant le 21 mai 2021) Fonds canadien à petite capitalisation Apogée (avant le 2 août 2011)
Date de constitution	Le 3 septembre 1997
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série Apogée : le 7 octobre 1997 Parts de série F : le 18 février 2009 Parts de série I : le 23 janvier 2009 Parts de série M : le 22 novembre 2016
Événements importants dans les dix dernières années	Le 1er août 2013, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, Gestion de Placements Mawer Ltée, a été remplacé par Van Berkom et associés inc.

Fonds Patrimoine Scotia canadien de valeur

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Type de titres	Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Gestion de placements Scheer, Rowlett & Associés Ltée Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme au moyen de la plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de sociétés canadiennes.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la valeur pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds peut investir jusqu'à 15 % de son actif dans espèces et des quasi-espèces.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'aux fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia canadien de valeur
Anciens noms	Fonds privé Scotia canadien de valeur (avant le 21 mai 2021) Fonds canadien de valeur Apogée (avant le 2 août 2011)
Date de constitution	Le 3 septembre 1997
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série Apogée : le 7 octobre 1997 Parts de série F : le 18 février 2009 Parts de série I : le 13 octobre 2010
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

.

Fonds Patrimoine Scotia de dividendes nord-américains

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions géographiques
Type de titres	Parts des séries K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu de dividendes tout en offrant une plus-value à long terme du capital. Le Fonds investit surtout dans des sociétés situées au Canada et aux États-Unis.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer des placements offrant un potentiel de croissance des dividendes et de plus-value du capital à long terme. Il est d'avis que l'historique de la croissance des dividendes est un excellent indicateur de santé financière et de perspectives de croissance et que, à long terme, le revenu peut constituer un apport important au rendement global. Cette stratégie comporte l'évaluation du modèle d'entreprise, des paramètres financiers et de la direction de chaque société, ainsi que de son secteur et de son cycle économique. Les éléments d'actif du Fonds sont diversifiés par secteur et par société aux fins de réduction du niveau de risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou d'autres gestionnaires de tels organismes. Vous trouverez plus d'information sur l'investissement dans d'autres OPC à la rubrique « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers cotés hors Nord-Amérique et dans des certificats américains d'actions étrangères de sociétés étrangères.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des cours des actions, des prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation

- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 3 mai 2024, un investisseur détenait environ 10,6 % des parts du Fonds en circulation.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia de dividendes nord-américains
Anciens noms	Fonds privé Scotia de dividendes nord-américains (avant le 21 mai 2021) Fonds privé Scotia d'actions nord-américaines (avant le 2 décembre 2013) Fonds d'actions nord-américaines Scotia (avant le 2 août 2011) Fonds d'actions nord-américaines Scotia Cassels (avant le 11 décembre 2009)
Date de constitution	Le 10 juin 2005
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série K : le 13 juillet 2016 Parts de série M : le 23 août 2005
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Type de titres	Parts des séries I, KM et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Gestion de placement Hillsdale inc. Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de participation de sociétés canadiennes à petite et à moyenne capitalisations.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds tente d'atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans une sélection diversifiée de titres de participation de sociétés canadiennes à petite et à moyenne capitalisations.

Le conseiller en valeurs utilise un modèle alpha quantitatif en temps réel multi-facteurs exclusif afin de générer des prévisions de rendement sur actions pour de multiples horizons de placement. Ce processus donne lieu à un style d'investissement de base dont l'objectif est l'accroissement de la valeur dans la plupart des conjonctures de marché.

Le moteur de recherche du conseiller en valeurs intègre aisément les données des marchés financiers, la recherche factorielle, les projections de rendement, l'élaboration de portefeuille, la surveillance des risques et des facteurs d'investissement de même que la mesure et l'attribution du rendement. Il permet aussi au conseiller en valeurs de formuler et de tester efficacement et de façon efficiente des hypothèses d'investissement. Une fois approuvé(e)s, les nouvelles données et les nouveaux algorithmes sont intégré(e)s à des règles décisionnelles et incorporé(e)s dans le Fonds. Ce processus est mis en œuvre en temps réel.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Il utilisera des dérivés en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir

une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 99,3 % et de 75,7 %, respectivement, dans iShares MSCI India Small-Cap ETF et iShares S&P/TSX 60 Index ETF.

Au 3 mai 2024, le Portefeuille de croissance Essentiels Scotia, le Portefeuille équilibré Essentiels Scotia et le Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia détenaient respectivement environ 46,1 %, 26,9 % et 16,9 % des parts du Fonds en circulation.

Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice des titres à petite capitalisation S&P/TSX	Cet indice sert d'indice investissable pour le marché canadien des titres à petite capitalisation.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions canadiennes à petite capitalisation
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 2 février 2024
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série I : le 5 février 2024 Parts de série KM : le 5 février 2024 Parts de série M : le 5 février 2024
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Patrimoine Scotia de revenu de titres immobiliers

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions sectorielles
Type de titres	Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds vise à réaliser un rendement de placement total élevé composé de revenu et de gains en capital en investissant surtout dans des titres de participation et des titres de créance liés à des actifs immobiliers de partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit surtout dans des titres de sociétés de partout dans le monde qui offrent un potentiel de plus-value grâce à la détention ou à la gestion d'actifs immobiliers ou d'autres investissements dans de tels actifs. Le Fonds peut aussi investir dans des sociétés liées au secteur immobilier.

Des techniques comme l'analyse fondamentale peuvent être utilisées pour évaluer le potentiel de croissance et de valeur. Cette analyse comporte l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur et de la conjoncture économique. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs peut :

- analyser les données financières et d'autres sources d'information;
- évaluer la qualité de la direction;
- effectuer des entrevues à la société même, si possible.

Le conseiller en valeurs peut également choisir :

- d'investir l'actif du Fonds dans des fonds d'investissement à capital fixe immobiliers ou liés à l'immobilier ainsi que dans d'autres fiducies d'investissement à l'occasion;
- d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés et des swaps, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, afin :
  - de couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements du Fonds et de l'exposition aux devises;
  - acquérir une exposition à des titres et à des marchés donnés plutôt que d'acheter les titres directement;
  - de générer un revenu;
  - de détenir des espèces ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître son rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut, à l'occasion, investir une partie de son actif dans les titres d'autres OPC qui sont gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié à la concentration

- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié au secteur immobilier
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions peut être rajusté tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia de revenu de titres immobiliers
Anciens noms	Fonds privé Scotia de revenu de titres immobiliers (avant le 21 mai 2021)
Date de constitution	Le 19 novembre 2012
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série I : le 26 novembre 2014 Parts de série K : le 13 juillet 2016 Parts de série M : le 27 novembre 2012
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Patrimoine Scotia de dividendes américains

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Type de titres	Parts des séries I, K* et M* d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

* Les parts des séries K et M de ce Fonds peuvent être achetées en dollars canadiens et américains. Voir « Option d'achat en dollars américains » pour plus de détails.

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif d'atteindre un rendement de placement global élevé, y compris un revenu de dividendes et de gains en capital. Il investit principalement dans des titres de participation de sociétés américaines qui paient, ou qui sont susceptibles de payer, des dividendes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs tente de repérer des sociétés qui présentent un modèle d'entreprise de grande qualité et des antécédents constants de versement ou de croissance de dividendes.

Le conseiller en valeurs utilise une approche ascendante. Suivant une philosophie d'investissement de base, il cherche à construire un portefeuille concentré focalisé sur des entreprises ayant des franchises commerciales solides en achetant uniquement une participation quand le cours du marché s'écarte d'une estimation raisonnable de la valeur intrinsèque et offre une marge adéquate de sécurité. Parmi les caractéristiques recherchées par le conseiller en valeurs lorsqu'il détermine si une société constitue une franchise commerciale solide, notons une position financière robuste, une équipe de direction chevronnée, la capacité de générer des revenus et de payer des dividendes.

Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs peut :

- analyser les données financières et d'autres sources d'information;
- évaluer la qualité de la direction;
- effectuer des entrevues à la société même.

Le Fonds peut investir 10 % de son actif dans des titres cotés en bourse hors des États-Unis et dans des certificats américains d'actions étrangères de sociétés situées à l'étranger.

Le Fonds peut détenir des espèces, et il peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans des titres qui généreront un revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chaque placement selon la conjoncture du marché.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés, tels des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour acquérir une exposition à des titres et à des marchés donnés plutôt que d'acheter les titres directement et couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements et de l'exposition aux devises.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître son rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut à l'occasion investir une partie de son actif dans des titres d'autres OPC qui sont gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus d'information sur les placements dans d'autres fonds à la rubrique « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia de dividendes américains
Anciens noms	Fonds privé Scotia de dividendes américains (avant le 21 mai 2021)
Date de constitution	Le 24 novembre 2011
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série I : le 27 juin 2012 Parts de série K : le 13 juillet 2016 Parts de série M : le 16 décembre 2011
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Type de titres	Parts des séries Apogée, F, I, KM et M* d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Polen Capital Management Boca Raton, Floride

* Les parts de série M de ce Fonds peuvent être achetées en dollars canadiens et américains. Voir « Option d'achat en dollars américains » pour plus de détails.

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme au moyen de la plus-value du capital en investissant principalement dans des actions de sociétés américaines à grande capitalisation.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la croissance pour atteindre ses objectifs de placement. Le Fonds pourra aussi investir dans :

- des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de son actif;
- des titres de sociétés qui ne sont pas américaines, à raison d'au plus 10 % de son actif.

Le conseiller en valeurs peut activement négocier les placements du Fonds, ce qui peut faire augmenter les coûts d'opérations et, donc, baisser les rendements du Fonds. De plus, cela augmente le risque que vous receviez des distributions imposables si vous détenez des titres du Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'aux fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries

- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 11,6 % et de 10,1 %, respectivement, dans Amazon.com Inc. et Microsoft Corporation.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation
Anciens noms	Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation (avant le 21 mai 2021) Fonds américain de croissance à grande capitalisation Apogée (avant le 2 août 2011)
Date de constitution	Le 18 janvier 2001
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série Apogée : le 26 février 2001 Parts de série F : le 18 février 2009 Parts de série I : le 13 octobre 2010 Parts de série KM : le 31 mai 2023 Parts de série M : le 12 octobre 2017
Événements importants dans les dix dernières années	Le 2 janvier 2014, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, American Century Investment Management, Inc., a été remplacé par Polen Capital Management.

Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Type de titres	Parts des séries Apogée, F, I et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Earnest Partners, LLC Atlanta, Géorgie

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme au moyen de la plus-value du capital en investissant principalement dans des actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation situées aux États-Unis.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la valeur pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds pourra aussi investir dans :

- des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de son actif;
- des titres de sociétés qui ne sont pas américaines, à raison d'au plus 10 % de son actif.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'aux fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les cours des actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation sont habituellement plus volatils en raison de la taille de ces sociétés et de leurs antécédents de négociation plus limités.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation
Anciens noms	Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation (avant le 21 mai 2021) Fonds américain de valeur à moyenne capitalisation Apogée (avant le 2 août 2011)
Date de constitution	Le 28 janvier 2002
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série Apogée : le 15 février 2002 Parts de série F : le 18 février 2009 Parts de série I : le 31 décembre 2010 Parts de série M : le 2 novembre 2010
Événements importants dans les dix dernières années	Le 1er mai 2014, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, Cramer, Rosenthall McGlynn, a été remplacé par Hahn Capital Management, LLC. Le 2 octobre 2023, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, Hahn Capital Management, LLC, a été remplacé par Earnest Partners, LLC.

Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Type de titres	Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Coho Partners, Ltd. Berwyn (Pennsylvanie)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme au moyen de la plus-value du capital en investissant principalement dans des actions de sociétés américaines à grande capitalisation.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la valeur pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds pourra aussi investir dans :

- des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de son actif;
- des titres de sociétés qui ne sont pas américaines, à raison d'au plus 10 % de son actif.

Le conseiller en valeurs peut activement négocier les placements du Fonds, ce qui peut faire augmenter les coûts d'opérations et, donc, baisser les rendements du Fonds. De plus, cela augmente le risque que vous receviez des distributions imposables si vous détenez des titres du Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'aux fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur
Anciens noms	Fonds privé Scotia américain de valeur (avant le 21 mai 2021) Fonds américain de valeur Apogée (avant le 2 août 2011)
Date de constitution	Le 3 septembre 1997
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série Apogée : le 7 octobre 1997 Parts de série F : le 18 février 2009 Parts de série I : le 23 janvier 2009
Événements importants dans les dix dernières années	Le 5 juillet 2016, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, Herndon Capital Management, LLC, a été remplacé par Coho Partners, Ltd.

Fonds d'actions internationales

Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions internationales
Type de titres	Parts de série I d'une fiducie
Admissible aux régimes enregistrés?	Non
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseillers	Axiom International Investors LLC Greenwich (Connecticut) Jarislowsky, Fraser Limitée Montréal (Québec)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à fournir une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés situées dans des marchés émergents, directement ou par l'entremise d'investissements dans des titres d'autres fonds.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en construisant un portefeuille de titres de participation cotés en bourse de sociétés situées dans des marchés émergents ou qui sont exposées à de tels marchés.

Les conseillers en valeurs utilisent une approche de placement fondamentale ascendante qui permet de repérer des entreprises de grande qualité jouissant de perspectives de bénéfice attrayantes et dont les évaluations sont raisonnables, ainsi qu'une approche de placement axée sur la croissance conçue pour repérer des sociétés en croissance.

L'actif du Fonds sera réparti entre les conseillers en valeurs aux fins de la mise en œuvre des stratégies de placement. Les attributions seront fondées sur des facteurs qui comprennent notamment le style et le processus de placement, la corrélation entre les stratégies et l'analyse des avoirs et du rendement, et elles pourraient être modifiées à l'occasion.

Le Fonds peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et une couverture contre les pertes dues à la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds utilisera les dérivés en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 3 mai 2024, le Portefeuille de croissance Partenaires Scotia, le Portefeuille de croissance Essentiels Scotia et le Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia détenaient respectivement environ 27,7 %, 20,0 % et 17,1 % des parts du Fonds en circulation.

Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice suivant :

Indice de référence	Description
Indice MSCI Marchés émergents ($ CA)	Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des marchés boursiers des marchés émergents.

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents
Anciens noms	Fonds Scotia d'actions de marchés émergents (avant le 21 mai 2021)
Date de constitution	Le 22 janvier 2020
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série I : le 28 janvier 2020
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds G.A. 1832 d'actions internationales de croissance

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions internationales
Type de titres	Parts de série I d'une fiducie
Admissible aux régimes enregistrés?	Non
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Axiom International Investors LLC Greenwich (Connecticut)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de participation de marchés développés hors Canada et États-Unis et de marchés en émergence.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre ses objectifs de placement en investissant dans un portefeuille diversifié de titres de participations cotés en bourse de sociétés situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Le conseiller en valeurs utilise une méthode de placement fondamentale, ascendante et active axée sur la croissance pour repérer des sociétés en croissance et des sociétés connaissant des changements importants, ce qui permet au Fonds de tirer parti de leur évolution.

Le conseiller en valeurs réalise des analyses de fondamentaux détaillées des actions afin de repérer des sociétés dont les paramètres opérationnels courants ont une bonne longueur d'avance sur les attentes du marché, lorsque ces améliorations opérationnelles n'ont pas encore été prises en compte par le marché et qu'elles entraîneront une augmentation des bénéfices et du cours des actions.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription, des obligations participatives, des fonds négociés en bourse (« FNB ») et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et une couverture contre les pertes dues à la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds utilisera les dérivés en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG

- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 10,2 % dans NVDIA Corporation.

Au 3 mai 2024, le Portefeuille de croissance Partenaires Scotia, le Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia, le Portefeuille de croissance INNOVA Scotia et le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia détenaient respectivement environ 26,5 %, 18,2 %, 16,4 % et 12,4 % des parts du Fonds en circulation.

Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice suivant :

Indice de référence	Description
Indice MSCI ACWI hors États-Unis ($ CA)	Cet indice représente les entreprises à grande et à moyenne capitalisations des marchés développés (sauf les États-Unis) et des marchés émergents.

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds G.A. 1832 d'actions internationales de croissance
Anciens noms	Fonds privé Scotia d'actions internationales de croissance (avant le 21 mai 2021)
Date de constitution	Le 9 octobre 2018
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série I : le 2 novembre 2018
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Scotia d'actions européennes

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions géographiques
Type de titres	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de générer une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation de grande qualité de sociétés européennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui présentent un potentiel de croissance à long terme supérieur à la moyenne. Cette stratégie comporte l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. Les éléments d'actif du Fonds sont diversifiés par secteur et par société aux fins de réduction du niveau de risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des cours des actions, des prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux.

Le Fonds peut investir jusqu'à 60 % de son actif dans un seul pays. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Il détient des titres libellés en diverses devises afin de se protéger contre la volatilité sur les marchés de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité

- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia d'actions européennes
Anciens noms	Fonds Scotia européen (avant le 6 novembre 2020) Fonds Scotia de croissance européenne (avant le 1er novembre 2007) Fonds Excelsior Scotia de croissance européenne (avant le 24 octobre 1998)
Date de constitution	Le 3 septembre 1996
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 4 septembre 1996 Parts de série F : le 16 septembre 2004 Parts de série I : le 5 novembre 2008
Événements importants dans les dix dernières années	Depuis le 16 juillet 2018, Hermes European Equities Limited n'est plus le sous-conseiller en valeurs du Fonds.

Fonds Scotia d'actions internationales

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions internationales
Type de titres	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés situées hors des États-Unis et du Canada.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit dans un portefeuille largement diversifié composé surtout de titres de participation d'entreprises situées en Europe, en Australasie et en Extrême-Orient. Il peut investir une partie de son actif dans des titres d'entreprises des marchés émergents. Selon la perception des marchés financiers mondiaux du conseiller en valeurs, le Fonds peut investir à l'occasion dans un nombre limité de pays et de régions du monde.

Le conseiller en valeurs utilise une approche ascendante. Suivant une philosophie d'investissement de base, il cherche à construire un portefeuille concentré focalisé sur des entreprises ayant des franchises commerciales solides en achetant uniquement une participation quand le cours du marché s'écarte d'une estimation raisonnable de la valeur intrinsèque et offre une marge adéquate de sécurité. Parmi les caractéristiques recherchées par le conseiller en valeurs lorsqu'il détermine si une société constitue une franchise commerciale solide, notons une situation financière robuste, une équipe de direction chevronnée et la capacité de générer des revenus.

Le conseiller en valeurs effectue une analyse fondamentale approfondie qui met l'accent tant sur les caractéristiques quantitatives que qualitatives d'une société. Elle inclut une évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur et de l'économie dans son ensemble. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs peut :

- analyser les données financières et d'autres sources d'information;
- évaluer la qualité de la direction;
- effectuer des entrevues à la société même.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des cours des actions, des prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia d'actions internationales
Anciens noms	Fonds Scotia d'actions internationales de valeur (avant le 16 novembre 2018) Fonds de grandes sociétés internationales Capital (avant le 23 avril 2007)
Date de constitution	Le 30 novembre 2000
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 18 décembre 2000 Parts de série F : le 14 novembre 2001 Parts de série I : le 24 avril 2007
Événements importants dans les dix dernières années	Le 12 juillet 2019, le Fonds Scotia d'Amérique latine et le Fonds Scotia de la région du Pacifique ont fusionné dans le Fonds.

Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions internationales
Type de titres	Parts des séries Apogée, F, I et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Wellington Management Canada ULC Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements à long terme au moyen de la plus-value du capital en investissant principalement dans des actions et des titres liés à des actions de sociétés situées dans des marchés émergents et dans des secteurs émergents de tous les marchés.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la croissance pour atteindre ses objectifs de placement.

Le conseiller en valeurs analyse la conjoncture économique mondiale ainsi que l'économie et les secteurs d'activités de divers marchés émergents. En fonction de cette analyse, il repère les pays, puis les sociétés, qui affichent, selon lui, un bon potentiel de croissance. Le conseiller en valeurs utilise des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer le potentiel de croissance, c'est-à-dire qu'il évalue la situation financière et la direction d'une société, son secteur d'activités et l'économie en général au moyen de contrôles préalables, notamment des rencontres avec la direction de la société, l'analyse des états financiers et la modélisation. Le conseiller en valeurs se concentre également sur le potentiel de rendement haussier par rapport au risque de perte de chaque titre.

Le Fonds peut temporairement détenir des espèces ou des titres à revenu fixe à des fins stratégiques.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et une couverture contre les pertes dues à la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds utilisera les dérivés en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié au change
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation

- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 10,4 % dans iShares Core MSCI Emerging Markets ETF.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia des marchés émergents
Anciens noms	Fonds privé Scotia des marchés émergents (avant le 21 mai 2021) Fonds des marchés émergents Apogée (avant le 2 août 2011)
Date de constitution	Le 8 septembre 2010
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série Apogée : le 18 octobre 2010 Parts de série F : le 23 octobre 2018 Parts de série I : le 5 octobre 2010 Parts de série M : le 18 octobre 2010
Événements importants dans les dix dernières années	Le 13 octobre 2020, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, LMCG Investments, LLC, a été remplacé par Wellington Management Canada ULC. Le 2 janvier 2014, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, Trilogy Global Advisors, LLC, a été remplacé par LMCG Investments, LLC.

Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions internationales
Type de titres	Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Jarislowsky, Fraser Limitée Montréal (Québec)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser une croissance du capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié de titres de participation émis principalement par des sociétés situées hors des États-Unis et du Canada.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds tente d'atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans des titres de participation émis par des sociétés situées hors des États-Unis et du Canada, dont les perspectives de croissance sont attrayantes.

Le conseiller en valeurs utilise une approche de placement fondamentale axée sur des entreprises de qualité jouissant de perspectives de bénéfice attrayantes à des évaluations raisonnables. À l'aide des analyses fondamentales, le conseiller en valeurs repère des occasions de placement parmi les leaders de l'industrie dont le potentiel de croissance est sous-estimé.

Dans le cadre de la recherche fondamentale, le conseiller en valeurs réalise des analyses détaillées et rigoureuses sur les sujets suivants :

- l'équipe de direction et la structure de gouvernance;
- l'historique des bénéfices;
- le levier financier;
- les évaluations;
- le potentiel de croissance.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Il utilisera des dérivés en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 12,8 % dans iShares MSCI EAFE ETF.

Au 3 mai 2024, le Portefeuille de croissance Essentiels Scotia, le Portefeuille équilibré Essentiels Scotia et le Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia détenaient respectivement environ 48,4 %, 23,2 % et 21,7 % des parts du Fonds en circulation.

Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice MSCI EAEO net ($ CA)	Cet indice représente les entreprises à grande et à moyenne capitalisations des marchés développés du monde, sauf les États-Unis et le Canada.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales fondamentales
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 2 février 2024
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série I : le 5 février 2024 Parts de série K : le 5 février 2024 Parts de série M : le 5 février 2024
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Patrimoine Scotia international d'actions de base

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions internationales
Type de titres	Parts des séries I, K* et M* d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

* Les parts des séries K et M de ce Fonds peuvent être achetées en dollars canadiens et américains. Voir « Option d'achat en dollars américains » pour plus de détails.

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à produire une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation de sociétés situées hors de l'Amérique du Nord.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise une approche ascendante. Suivant une philosophie d'investissement de base, il cherche à construire un portefeuille concentré focalisé sur des entreprises ayant des franchises commerciales solides en achetant uniquement une participation quand le cours du marché s'écarte d'une estimation raisonnable de la valeur intrinsèque et offre une marge adéquate de sécurité. Parmi les caractéristiques recherchées par le conseiller en valeurs lorsqu'il détermine si une société constitue une franchise commerciale solide, notons une situation financière robuste, une équipe de direction chevronnée et la capacité de générer des revenus.

Le conseiller en valeurs effectue une analyse fondamentale approfondie qui met l'accent tant sur les caractéristiques quantitatives que qualitatives d'une société. Elle inclut une évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur et de l'économie dans son ensemble. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs peut :

- analyser les données financières et d'autres sources d'information;
- évaluer la qualité de la direction;
- effectuer des entrevues à la société.

Le Fonds n'investira généralement pas plus de 20 % de son actif sur les marchés émergents.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou d'autres gestionnaires de tels organismes. Pour plus d'information sur les investissements dans d'autres OPC, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des cours des actions, des prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit

- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia international d'actions de base
Anciens noms	Fonds privé Scotia international d'actions de base (avant le 21 mai 2021) Fonds d'actions internationales Scotia (avant le 2 août 2011) Fonds d'actions internationales Scotia Cassels (avant le 11 décembre 2009)
Date de constitution	Le 10 juin 2005
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série I : le 24 novembre 2008 Parts de série K : le 13 juillet 2016 Parts de série M : le 23 août 2005
Événements importants dans les dix dernières années	Depuis le 2 février 2015, Thornburg Investment Management, Inc. n'est plus le sous-conseiller en valeurs du Fonds.

Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions internationales
Type de titres	Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Lazard Asset Management (Canada), Inc. New York, New York

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme au moyen de la plus-value du capital en investissant principalement dans des actions de sociétés à grande capitalisation d'Europe, d'Australie et d'Extrême-Orient.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds varie son style de placement, selon ce qui est jugé pertinent pour chaque pays ou région afin d'atteindre ses objectifs de placement, en utilisant, notamment, parmi les styles de placement orientés vers la valeur, des styles de placement orientés vers la croissance et la croissance à prix raisonnable.

Le Fonds pourra investir dans des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de son actif, et dans des titres d'émetteurs de marchés émergents, à raison d'au plus 10 % de son actif.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'aux fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 3 mai 2024, le Portefeuille de croissance Partenaires Scotia et le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia détenaient respectivement environ 15,5 % et 11,4 % des parts du Fonds en circulation.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales
Anciens noms	Fonds privé Scotia d'actions internationales (avant le 21 mai 2021) Fonds d'actions internationales Apogée (avant le 2 août 2011)
Date de constitution	Le 3 septembre 1997
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série Apogée : le 7 octobre 1997 Parts de série F : le 18 février 2009 Parts de série I : le 23 janvier 2009
Événements importants dans les dix dernières années	Le 19 janvier 2021, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, Strategic Global Advisors, LLC, a été remplacé par Lazard Asset Management (Canada), Inc. Le 2 février 2015, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, Thornburg Investment Management, Inc., a été remplacé par Strategic Global Advisors, LLC.

Fonds Patrimoine Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions internationales
Type de titres	Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Victory Capital Management Brooklyn, Ohio

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme au moyen de la plus-value du capital en investissant principalement dans des actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation d'Europe, d'Australie et d'Extrême-Orient.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la valeur pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds peut investir jusqu'à 15 % de son actif dans des espèces et des quasi-espèces.

Le Fonds peut utiliser les dérivés à des fins de couverture de change et pour fournir une meilleure exposition tout en diminuant les frais d'opérations.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation a tendance à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds peut fluctuer plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les cours des actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation sont habituellement plus volatils en raison de la taille de ces sociétés et de leurs antécédents de négociation plus limités.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir

aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation
Anciens noms	Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation (avant le 21 mai 2021) Fonds international de valeur à petite et moyenne capitalisation Apogée (avant le 2 août 2011)
Date de constitution	Le 28 janvier 2002
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série Apogée : le 15 février 2002 Parts de série F : le 18 février 2009 Parts de série I : le 13 octobre 2010
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds d'actions mondiales

Fonds Scotia de dividendes mondiaux

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Type de titres	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser un rendement de placement total élevé en investissant surtout dans des titres de participation de sociétés de partout dans le monde qui rapportent ou qui devraient rapporter des dividendes et dans d'autres types de titres qui devraient générer un revenu.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs repère des sociétés ayant des chances de succès dans leur secteur et évalue ensuite l'incidence des tendances économiques.

Le conseiller en valeurs utilise des techniques telles que l'analyse fondamentale pour évaluer le potentiel de croissance et la valeur. Cette stratégie comporte l'évaluation de la situation financière, de la concurrence et de la direction de chaque société, ainsi que de son secteur et de l'économie en général. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et les autres sources d'information;
- évalue la qualité de la direction;
- effectue des entrevues à la société même, si possible.

Pour prendre la décision d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs tient compte de la valeur du placement par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs diversifie habituellement les placements du Fonds entre différents pays et régions, mais les placements peuvent varier à l'occasion, selon le point de vue du conseiller en valeurs sur certaines occasions de placement et les facteurs macroéconomiques.

Le Fonds peut détenir des espèces, et il peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans des titres qui généreront un revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chaque placement selon la conjoncture du marché.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et une couverture contre les pertes dues à la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds utilisera les dérivés en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître son rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides. Ces opérations augmentent la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peuvent faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert.

Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 3 mai 2024, le Portefeuille de croissance Sélection Scotia, le Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia et le Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia détenaient respectivement environ 24,1 %, 23,0 % et 10,3 % des parts du Fonds en circulation.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia de dividendes mondiaux
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 23 août 2010
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 31 août 2010 Parts de série F : le 8 mars 2022 Parts de série I : le 14 septembre 2010
Événements importants dans les dix dernières années	Depuis le 12 août 2016, CI Investments Inc. n'est plus le sous-conseiller en valeurs du Fonds.

Fonds Scotia d'actions mondiales

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Type de titres	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille concentré de titres de participation de sociétés situées dans le monde entier.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit dans une vaste gamme de titres à travers le monde, notamment dans de petites sociétés. À l'occasion, le Fonds peut investir la majorité de son actif dans des titres de participation de sociétés à faible capitalisation.

Le conseiller en valeurs utilise une approche ascendante. Suivant une philosophie d'investissement de base, il cherche à construire un portefeuille concentré focalisé sur des entreprises ayant des franchises commerciales solides en achetant uniquement une participation quand le cours du marché s'écarte d'une estimation raisonnable de la valeur intrinsèque et offre une marge adéquate de sécurité. Parmi les caractéristiques recherchées par le conseiller en valeurs lorsqu'il détermine si une société constitue une franchise commerciale solide, notons une situation financière robuste, une équipe de direction chevronnée et la capacité de générer des revenus.

Le conseiller en valeurs effectue une analyse fondamentale approfondie qui met l'accent tant sur les caractéristiques quantitatives que qualitatives d'une société. Elle inclut une évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur et de l'économie dans son ensemble. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs peut :

- analyser les données financières et d'autres sources d'information;
- évaluer la qualité de la direction;
- effectuer des entrevues à la société même, si possible.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des cours des actions, des prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité

- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 3 mai 2024, le Portefeuille de croissance Sélection Scotia, le Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia et le Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia détenaient respectivement environ 43,3 %, 29,7 % et 16,5 % des parts du Fonds en circulation.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia d'actions mondiales
Anciens noms	Fonds Scotia de potentiel mondial (avant le 16 novembre 2018) Fonds de découvertes mondiales Capital (avant le 23 avril 2007)
Date de constitution	Le 30 novembre 2000
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 18 décembre 2000 Parts de série F : le 17 mai 2001 Parts de série I : le 24 avril 2007
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Scotia de croissance mondiale

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Type de titres	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Baillie Gifford Overseas Limited Édimbourg, Écosse

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation de sociétés de partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui présentent un potentiel de croissance à long terme supérieur à la moyenne. Cette stratégie comporte l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. Les éléments d'actif du Fonds sont diversifiés par secteur et par société aux fins de réduction du niveau de risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des cours des actions, des prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité

- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 3 mai 2024, le Portefeuille de croissance Partenaires Scotia détenait environ 18,7 % des parts du Fonds en circulation.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia de croissance mondiale
Anciens noms	Fonds Scotia de croissance internationale (avant le 18 septembre 2001) Fonds Excelsior Scotia international (avant le 24 octobre 1998) Fonds Excelsior Montréal Trust – volet international (avant le 1er octobre 1995)
Date de constitution	Le 20 février 1961
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 20 février 1961 Parts de série F : le 17 mai 2011 Parts de série I : le 24 avril 2007
Événements importants dans les dix dernières années	Le 13 septembre 2013, le Fonds Scotia mondial des changements climatiques a fusionné dans le Fonds.

Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Type de titres	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans les titres de participation de petites sociétés de partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise une approche ascendante. Suivant une philosophie d'investissement de base, il cherche à construire un portefeuille concentré focalisé sur des entreprises ayant des franchises commerciales solides en achetant uniquement une participation quand le cours du marché s'écarte d'une estimation raisonnable de la valeur intrinsèque et offre une marge adéquate de sécurité. Parmi les caractéristiques recherchées par le conseiller en valeurs lorsqu'il détermine si une société constitue une franchise commerciale solide, notons une position financière robuste, une équipe de direction chevronnée et la capacité de générer des revenus.

Le conseiller en valeurs effectue une analyse fondamentale approfondie qui met l'accent tant sur les caractéristiques quantitatives que qualitatives d'une société. Elle inclut une évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur et de l'économie dans son ensemble. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs peut :

- investir la majorité de l'actif du Fonds dans des titres de participation de sociétés à petite et à moyenne capitalisation;
- analyser les données financières et d'autres sources d'information;
- évaluer la qualité de la direction;
- effectuer des entrevues à la société même.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation des cours des actions, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG

- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 3 mai 2024, le Portefeuille de croissance Sélection Scotia, le Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia et le Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia détenaient respectivement environ 47,3 %, 22,6 % et 20,4 % des parts du Fonds en circulation.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation
Anciens noms	Fonds de petites sociétés mondiales Capital (avant le 23 avril 2007)
Date de constitution	Le 30 novembre 2000
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 18 décembre 2000 Parts de série F : le 30 octobre 2003 Parts de série I : le 24 avril 2007
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Type de titres	Parts des séries A, F, I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Jarislowsky, Fraser Limitée Montréal (Québec)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme au moyen d'un portefeuille de placements dont le conseiller en valeurs estime qu'il présente dans l'ensemble une intensité carbonique plus faible que celle du marché en général. Il investit surtout dans un vaste éventail de titres de participation de partout dans le monde, soit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'autres fonds d'investissement.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds tente d'atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans des entreprises de qualité de partout dans le monde.

Pour aider le conseiller ou le sous-conseiller en valeurs à mesurer les émissions de carbone liées aux placements du Fonds, l'intensité carbonique moyenne pondérée (une analyse de l'empreinte carbone fondée sur la mesure du volume des émissions de carbone par dollar de chiffre d'affaires généré par les sociétés sous-jacentes, normalisé par le poids de ces titres dans un portefeuille) sera calculée tant pour le Fonds que pour l'indice boursier général pertinent (un indice boursier mondial généralement reconnu qui mesure le rendement boursier de marchés mondiaux développés – actuellement l'indice MSCI Monde). L'intensité carbonique sera évaluée en tonnes métriques et comprend les émissions d'équivalent en dioxyde de carbone (« équivalent CO2 ») tant de type 1 que de type 2 par million de dollars américains de chiffre d'affaires généré par une entreprise, où :

- on entend par émissions de type 1 les émissions directes de gaz à effet de serre (par exemple, le CO2) produites par l'exploitation d'une entreprise; et
- on entend par émissions de type 2 les émissions liées à l'achat d'électricité.

Cette mesure clé de l'intensité carbonique moyenne pondérée permettra au conseiller ou au sous-conseiller en valeurs de monter et de gérer un portefeuille dont l'intensité carbonique sera inférieure à celle du marché dans son ensemble.

L'intensité carbonique liée aux placements du Fonds sera gérée activement grâce à l'application de restrictions de placement visant à exclure les investissements dans les sociétés suivantes :

- les sociétés faisant partie du secteur énergétique d'un indice d'un marché boursier général, exception faite des entités liées au domaine de l'énergie renouvelable, telles qu'elles sont définies par le conseiller ou le sous-conseiller en valeurs, et
- les sociétés du secteur non énergétique :
  - qui détiennent des entreprises en exploitation ayant des réserves prouvées importantes de charbon thermique, de pétrole ou de gaz;
  - dont une bonne partie de la valeur est directement attribuable à l'extraction et à la production de combustibles fossiles, ou indirectement, à leur transport, distribution, équipement et services;
  - qui ont une exposition importante à la production d'énergie électrique par combustibles fossiles. On pourra faire exception si une société possède une stratégie claire visant à augmenter de façon notable le pourcentage des renouvelables.

En tentant d'atteindre son objectif de placement, le Fonds devrait voir son intensité carbonique changer avec le temps en fonction de l'évolution de celle de l'indice boursier général pertinent.

Pour gérer le Fonds, le sous-conseiller en valeurs utilise une approche de placement fondamentale ascendante. Une analyse des facteurs relatifs à l'environnement, à la société et à la gouvernance (ESG) est intégrée dans le processus de recherche du sous-conseiller par le biais de son outil d'évaluation exclusif des facteurs ESG, qui contribue à l'évaluation de la qualité commerciale, des risques commerciaux et des occasions d'affaires des émetteurs; cependant, il n'agit pas comme un mécanisme de sélection restrictif ou quantitatif. Il comporte des analyses à la fois quantitatives et qualitatives des aspects spécifiques aux secteurs dans quatre catégories : la gouvernance (p. ex., l'indépendance du conseil, les droits de vote), la rémunération de la direction, l'environnement (p. ex., l'information relative au climat, la gestion des émissions) et les questions sociales (p. ex., la santé et la sécurité, le roulement de personnel, l'attrition). On compte notamment parmi les sources les rapports d'entreprise, les fournisseurs tiers de données ESG et les organismes de normalisation relative aux ESG.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller ou le sous-conseiller en valeurs peut investir l'actif du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le Fonds peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié à la focalisation sur les facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 3 mai 2024, le Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone détenait environ 12,6 % des parts du Fonds en circulation.

Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice suivant :

Indice de référence	Description
Indice MSCI Monde ($ CA)	Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des actions des marchés développés mondiaux.

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 29 octobre 2020
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 9 novembre 2020 Parts de série F : le 9 novembre 2020 Parts de série I : le 9 novembre 2020 Parts de série K : le 9 novembre 2020 Parts de série M : le 9 novembre 2020
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Patrimoine Scotia d'actions mondiales

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Type de titres	Parts des séries Apogée, F, I et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Harding Loevner LP Bridgewater, New Jersey

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme au moyen de la plus-value du capital en investissant principalement dans des actions de sociétés à grande capitalisation d'Amérique du Nord, d'Europe, d'Australie et d'Extrême-Orient.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds utilise un style de placement fondamental orienté vers la croissance.

Le Fonds peut investir au plus 10 % de son actif dans des titres d'émetteurs de marchés émergents et au plus 15 % de son actif dans des espèces et des quasi-espèces.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'aux fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir

aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia d'actions mondiales
Anciens noms	Fonds privé Scotia d'actions mondiales (avant le 21 mai 2021) Fonds d'actions mondiales Apogée (avant le 2 août 2011)
Date de constitution	Le 3 septembre 1997
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série Apogée : le 7 octobre 1997 Parts de série F : le 18 février 2009 Parts de série I : le 22 janvier 2009 Parts de série M : le 12 février 2019
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Type de titres	Parts des séries Apogée, F, I et M* d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	First Sentier Investors (Australia) IM Limited Sydney, Australie

* Les parts de série M de ce Fonds peuvent être achetées en dollars canadiens et américains. Voir « Option d'achat en dollars américains » pour plus de détails.

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à générer du revenu protégé de l'inflation et une plus-value du capital à long terme en investissant dans des titres de participation émis par des sociétés de partout dans le monde qui détiennent ou exploitent des actifs liés aux infrastructures.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en investissant dans un portefeuille globalement diversifié de sociétés d'infrastructures cotées en bourse, dont des sociétés présentes dans les secteurs suivants :

- Transport : routes, aéroports, ports et chemins de fer;
- Services publics : eau, gaz et électricité;
- Énergie : pipelines et stockage pétrogaziers;
- Communications : tours et satellites.

Le conseiller en valeurs mène des recherches fondamentales ponctuelles pour identifier des sociétés de premier ordre ayant de solides fondamentaux et exerçant leurs activités dans des marchés exclusifs. L'approche d'investissement ascendante du conseiller en valeurs est axée sur la capacité des sociétés à générer des flux de trésorerie au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie, de même que sur la qualité globale de la société mesurée par des facteurs comme le niveau des prix, le rendement d'exploitation, le potentiel sur le plan du bilan, le contexte réglementaire et la viabilité.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et une couverture contre les pertes dues à la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds utilisera les dérivés en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice suivant :

Indice de référence	Description
Indice FTSE Global Core Infrastructure 50/50 Net Tax TR ($ CA)	Cet indice représente l'interprétation infrastructures telle qu'elle est déterminée par l'industrie et il pondère l'exposition à certains sous-secteurs des infrastructures. Les pondérations de l'indice sont rajustées, dans le cadre d'un examen semestriel, en fonction de trois grands secteurs de l'industrie, soit 50 % dans les services publics, 30 % dans le transport, dont un plafonnement de 7,5 % sur les chemins de fer, et 20 % dans d'autres secteurs, dont les pipelines, les satellites et les tours de communication.

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia mondial d'infrastructures
Anciens noms	Fonds privé Scotia mondial d'infrastructures (avant le 21 mai 2021)
Date de constitution	Le 14 novembre 2017
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série Apogée : le 17 janvier 2018 Parts de série F : le 23 octobre 2018 Parts de série I : le 14 août 2020 Parts de série M : le 17 janvier 2018
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions sectorielles
Type de titres	Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	MFS Gestion de placements Canada limitée Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur les revenus et la plus-value du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des titres immobiliers et des fiducies de placement immobilier (des « FPI ») des États-Unis, du Canada et de l'étranger.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds peut investir dans :

- des FPI, à raison d'au plus 100 % de son actif;
- des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de son actif.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'aux fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements peuvent varier en fonction des fluctuations des taux d'intérêt et des cours des actions.

Les rendements peuvent être influencés par des facteurs comme la conjoncture économique et la situation politique mondiales ainsi que l'état des marchés étrangers.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié au secteur de l'immobilier
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 10,2 % dans ProLogis Inc.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux
Anciens noms	Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux (avant le 21 mai 2021) Fonds de titres immobiliers mondiaux Apogée (avant le 2 août 2011)
Date de constitution	Le 28 janvier 2002
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série Apogée : le 15 février 2002 Parts de série F : le 18 février 2009 Parts de série I : le 23 janvier 2009
Événements importants dans les dix dernières années	Le 25 septembre 2020, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, Macquarie Investment Management (anciennement Delaware Investment Advisers), a été remplacé par MFS Gestion de placements Canada limitée. Le 1er avril 2015, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, CBRE Clarion Securities, LLC, a été remplacé par Macquarie Investment Management (anciennement Delaware Investment Advisers).

Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Type de titres	Parts des séries I, KM et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Gestion de placement Hillsdale inc. Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de participation de sociétés à petite et à moyenne capitalisations de partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds tente d'atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans une sélection diversifiée de titres de participation de sociétés à petite et à moyenne capitalisations de partout dans le monde.

Le conseiller en valeurs utilise un modèle alpha quantitatif en temps réel multi-facteurs exclusif afin de générer des prévisions de rendement sur actions pour de multiples horizons de placement. Ce processus donne lieu à un style d'investissement de base dont l'objectif est l'accroissement de la valeur dans la plupart des conjonctures de marché.

Le moteur de recherche du conseiller en valeurs intègre aisément les données des marchés financiers, la recherche factorielle, les projections de rendement, l'élaboration de portefeuille, la surveillance des risques et des facteurs d'investissement de même que la mesure et l'attribution du rendement. Il permet aussi au conseiller en valeurs de formuler et de tester efficacement et de façon efficiente des hypothèses d'investissement. Une fois approuvé(e)s, les nouvelles données et les nouveaux algorithmes sont intégré(e)s à des règles décisionnelles et incorporé(e)s dans le Fonds. Ce processus est mis en œuvre en temps réel partout dans le monde.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et comme protection contre les pertes pouvant découler de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Il utilisera des dérivés en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre son objectif de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir

une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 51,1 %, de 34,1 % et de 14,3 %, respectivement, dans iShares Russell 2000 ETF, iShares MSCI EAFE Small-Cap ETF et iShares MSCI Emerging Markets Small-Cap ETF.

Au 3 mai 2024, le Portefeuille de croissance Essentiels Scotia, le Portefeuille équilibré Essentiels Scotia et le Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia détenaient respectivement environ 48,8 %, 23,0 % et 21,6 % des parts du Fonds en circulation.

Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice MSCI ACWI net de titres à petite capitalisation (*MSCI ACWI Small Cap Index Net*) ($ CA)	Cet indice représente des entreprises à petite capitalisation de pays développés et de marchés émergents. L'indice couvre environ 14 % de la capitalisation boursière libre rajustée en fonction du flottant de chaque pays.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia quantitatif d'actions mondiales à petite capitalisation
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 2 février 2024
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série I : le 5 février 2024 Parts de série KM : le 5 février 2024 Parts de série M : le 5 février 2024
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Patrimoine Scotia d'infrastructures Monde

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Type de titres	Parts des séries I, K* et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

* Les parts de série K de ce Fonds peuvent être achetées en dollars canadiens et américains. Voir « Option d'achat en dollars américains » pour plus de détails.

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds vise à procurer une plus-value du capital à long terme et un revenu surtout en investissant dans un portefeuille diversifié de titres d'entreprises du domaine des infrastructures ou de domaines connexes de partout dans le monde.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en investissant surtout dans des titres de sociétés du domaine des infrastructures et de domaines connexes. Dans le domaine des infrastructures, les actifs sont définis de façon générale comme des installations et des services de base requis pour le fonctionnement d'une communauté ou d'une société et ils peuvent comprendre, entre autres, des actifs des secteurs suivants : transport (routes à péage, aéroports, ports de mer, chemins de fer), énergie (transport, distribution et production de gaz et d'électricité), eau (pipelines et usines de traitement) et télécommunications (diffusion, satellites et câblodistribution).

Des techniques comme l'analyse fondamentale peuvent être utilisées pour évaluer le potentiel de croissance et la valeur. Cette stratégie comporte l'évaluation de la situation financière, de la concurrence et de la direction de chaque société, ainsi que de son secteur et de l'économie en général. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs peut :

- analyser les données financières et d'autres sources d'information;
- évaluer la qualité de la direction;
- effectuer des entrevues à la société même, si possible.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et une couverture contre les pertes dues à la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds utilisera les dérivés en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir l'actif du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous ou un des membres de notre groupe, par une personne avec laquelle nous avons des liens ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le Fonds peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Au 3 mai 2024, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia détenait environ 18,2 % des parts du Fonds en circulation.

Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice suivant :

Indice de référence	Description
Indice S&P Infrastructure mondiale ($ CA)	Cet indice représente les titres cotés en bourse du secteur des infrastructures. Pour créer une exposition diversifiée, l'indice comprend trois blocs : énergie, transport et services publics.

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia d'infrastructures Monde
Anciens noms	Fonds privé Scotia d'infrastructures Monde (avant le 21 mai 2021)
Date de constitution	Le 14 novembre 2019
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série I : le 5 décembre 2019 Parts de série K : le 28 janvier 2020 Parts de série M : le 25 novembre 2021
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds indiciels

Fonds Scotia indiciel obligataire canadien

Fonds Scotia indiciel d’actions canadiennes

Fonds Scotia indiciel d’actions internationales

Fonds Scotia indiciel Nasdaq

Fonds Scotia indiciel d’actions américaines

Fonds Scotia indiciel obligataire canadien

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds à revenu fixe
Type de titres	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Conseillers en gestion globale State Street, Ltée Montréal (Québec)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts régulier élevé et des gains en capital modestes en suivant le rendement d'un indice obligataire canadien généralement reconnu. Le Fonds investit surtout dans les titres suivants :

- les obligations et bons du Trésor émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada et par des sociétés canadiennes
- les instruments du marché monétaire émis par des sociétés canadiennes, dont les billets de trésorerie et les acceptations bancaires

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds cherche actuellement à réaliser son objectif de placement en suivant le rendement de l'indice Solactive Broad Canadian Bond Universe Liquid ex MPL TR Index (l'« indice »).[1]

Le conseiller en valeurs tente de suivre le rendement de l'indice aussi étroitement que possible de la façon suivante :

- en investissant dans des titres à revenu fixe ayant des caractéristiques semblables aux titres qui font partie de l'indice, soit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'autres OPC ou de fonds négociés en bourse;
- en gardant le plus de placements possible dans le portefeuille;
- en minimisant les coûts d'opérations.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds et le risque lié au crédit, pour obtenir une exposition aux titres productifs de revenu et pour couvrir le Fonds contre les variations des taux d'intérêt.

Le Fonds n'investira aucune partie de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque lié aux marchandises

[1] Le Fonds n'est pas parrainé, promu, vendu ni soutenu d'une autre manière par Solactive AG et cette dernière n'offre aucune garantie ou assurance expresse ou implicite quant aux résultats de l'utilisation de l'indice ou de sa marque de commerce ou de son prix à un moment donné ou à tout autre égard. L'indice est calculé et publié par Solactive AG. Celle-ci fait de son mieux pour faire en sorte que l'indice soit calculé correctement, sans égard à ses obligations envers le Fonds ou le gestionnaire. Solactive AG n'est pas tenue de signaler une erreur de l'indice à des tiers, y compris les investisseurs ou les intermédiaires financiers du Fonds. Ni la publication de l'indice par Solactive AG ni la licenciation de l'indice ou de la marque de commerce de l'indice pour utilisation relativement au Fonds ne constitue une recommandation de Solactive AG d'investir du capital dans ledit Fonds ni ne représente d'aucune façon une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard d'un placement dans ce Fonds.

- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié aux indices
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia indiciel obligataire canadien
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 20 septembre 1999
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 9 novembre 1999 Parts de série F : le 19 septembre 2003 Parts de série I : le 20 juin 2005
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Type de titres	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Conseillers en gestion globale State Street, Ltée Montréal (Québec)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une plus-value du capital à long terme en suivant le rendement d'un indice d'actions canadiennes généralement reconnu. Le Fonds investit surtout dans des actions faisant partie de l'indice.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds cherche actuellement à réaliser son objectif de placement en suivant le rendement de l'indice Solactive Canada Broad Market Index (l'« indice »).[1]

Le conseiller en valeurs tente de suivre le rendement de l'indice aussi étroitement que possible de la façon suivante :

- en investissant dans les actions qui font partie de l'indice, essentiellement dans la proportion correspondant à leur pondération par rapport à l'indice, soit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'autres OPC ou de fonds négociés en bourse;
- en gardant le plus de placements possible dans le portefeuille;
- en minimisant les coûts d'opérations.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour obtenir une exposition à l'indice.

Le Fonds n'investira aucune partie de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié aux indices

[1] Le Fonds n'est pas parrainé, promu, vendu ni soutenu d'une autre manière par Solactive AG et cette dernière n'offre aucune garantie ou assurance expresse ou implicite quant aux résultats de l'utilisation de l'indice ou de sa marque de commerce ou de son prix à un moment donné ou à tout autre égard. L'indice est calculé et publié par Solactive AG. Celle-ci fait de son mieux pour faire en sorte que l'indice soit calculé correctement, sans égard à ses obligations envers le Fonds ou le gestionnaire. Solactive AG n'est pas tenue de signaler une erreur de l'indice à des tiers, y compris les investisseurs ou les intermédiaires financiers du Fonds. Ni la publication de l'indice par Solactive AG ni la licenciation de l'indice ou de la marque de commerce de l'indice pour utilisation relativement au Fonds ne constitue une recommandation de Solactive AG d'investir du capital dans ledit Fonds ni ne représente d'aucune façon une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard d'un placement dans ce Fonds.

- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes
Anciens noms	Fonds Scotia indiciel canadien (avant le 6 novembre 2020) Fonds Scotia indiciel canadien (avant le 1er novembre 2007) Fonds indiciel canadien Trust National (avant le 24 octobre 1998)
Date de constitution	Le 13 décembre 1996
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 2 janvier 1997 Parts de série F : le 12 mai 2009 Parts de série I : le 20 juin 2005
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds Scotia indiciel d'actions internationales

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions internationales
Type de titres	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Conseillers en gestion globale State Street, Ltée Montréal (Québec)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une plus-value du capital à long terme en suivant le rendement d'un indice boursier international largement reconnu. Le Fonds investit surtout dans des actions faisant partie de l'indice.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en suivant le rendement de l'indice Solactive GBS Developed Markets ex North America Large & Mid Cap CAD Index (l'« indice »).[1]

Le conseiller en valeurs tente de suivre le rendement de l'indice aussi étroitement que possible de la façon suivante :

- en investissant dans les actions comprises dans l'indice, essentiellement dans une proportion correspondant à leur pondération dans l'indice, soit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'autres OPC ou de fonds négociés en bourse;
- en gardant l'actif du Fonds intégralement investi autant que possible; et
- en réduisant au maximum les frais d'opérations.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié aux indices
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt

[1] Le Fonds n'est pas parrainé, promu, vendu ni soutenu d'une autre manière par Solactive AG et cette dernière n'offre aucune garantie ou assurance expresse ou implicite quant aux résultats de l'utilisation de l'indice ou de sa marque de commerce ou de son prix à un moment donné ou à tout autre égard. L'indice est calculé et publié par Solactive AG. Celle-ci fait de son mieux pour faire en sorte que l'indice soit calculé correctement, sans égard à ses obligations envers le Fonds ou le gestionnaire. Solactive AG n'est pas tenue de signaler une erreur de l'indice à des tiers, y compris les investisseurs ou les intermédiaires financiers du Fonds. Ni la publication de l'indice par Solactive AG ni la licenciation de l'indice ou de la marque de commerce de l'indice pour utilisation relativement au Fonds ne constitue une recommandation de Solactive AG d'investir du capital dans ledit Fonds ni ne représente d'aucune façon une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard d'un placement dans ce Fonds.

- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia indiciel d'actions internationales
Anciens noms	Fonds Scotia indiciel international (avant le 6 novembre 2020)
Date de constitution	Le 20 septembre 1999
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 9 novembre 1999 Parts de série F : le 2 mai 2007 Parts de série I : le 28 avril 2003
Événements importants dans les dix dernières années	Le 8 novembre 2021, après avoir reçu l'approbation des porteurs de parts le 28 octobre 2021, le Fonds a modifié ses objectifs de placement.

Fonds Scotia indiciel Nasdaq

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions sectorielles
Type de titres	Parts des séries A et F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Conseillers en gestion globale State Street, Ltée Montréal (Québec)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une plus-value marquée du capital à long terme en suivant le rendement de l'indice Nasdaq-100.[1] Le Fonds investit surtout dans des actions faisant partie de l'indice.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en suivant le rendement de l'indice Nasdaq-100 Index en dollars canadiens (l'« indice Nasdaq-100 »).

Le conseiller en valeurs tente de suivre aussi étroitement que possible le rendement de l'indice Nasdaq-100 :

- en investissant dans les actions comprises dans l'indice Nasdaq-100, essentiellement dans une proportion correspondant à leur pondération dans cet indice, soit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'autres OPC ou de fonds négociés en bourse;
- en gardant l'actif du Fonds intégralement investi autant que possible; et
- en réduisant au maximum les frais d'opérations.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

[1] Le Fonds n'est pas parrainé, endossé, vendu ni promu par The NASDAQ OMX Group, Inc. ni par les membres du même groupe (NASDAQ OMX et les membres du même groupe sont collectivement appelés « Nasdaq »). Nasdaq ne s'est pas prononcée sur le caractère légal ou convenable des descriptions et des renseignements concernant le Fonds ni sur leur exactitude. Nasdaq ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Fonds ni aux membres du public quant à l'opportunité d'investir dans des titres en général ou dans le Fonds en particulier, ni quant à la capacité de l'indice Nasdaq-100 Index® (l'« indice ») de suivre le rendement général de marché boursier. Le seul lien entre Nasdaq et le gestionnaire est la licenciation des marques de commerce déposées NASDAQ®, OMX®, NASDAQ OMX®, NASDAQ-100® et Nasdaq-100 Index et de certains noms commerciaux de Nasdaq et de l'utilisation de l'indice, qui est établi, constitué et calculé par NASDAQ OMX sans tenir compte du gestionnaire ou du Fonds. NASDAQ OMX n'a aucune obligation de tenir compte des besoins du Fonds ou des propriétaires des Fonds dans la détermination, la composition ou le calcul de l'indice. Nasdaq n'est pas responsable des décisions concernant la détermination du calendrier d'émission ni des prix ou des quantités des titres du Fonds qui sont émis, ni concernant la détermination ou le calcul de l'équation devant servir à la conversion des titres en espèces, et elle n'a pas participé à ces décisions. Nasdaq n'a pas de responsabilité à l'égard de l'administration, de la commercialisation ou de la négociation des parts du Fonds. **Nasdaq ne garantit ni l'exactitude ni le calcul ininterrompu de l'indice ou des données qu'il contient. Nasdaq de donne aucune garantie expresse ou implicite quant aux résultats devant être obtenus par le gestionnaire, les propriétaires du Fonds ou une autre personne ou entité par l'utilisation de l'indice ou des données qu'il contient. Nasdaq ne donne aucune garantie expresse ou implicite quant à la qualité marchande de l'indice ou des données qu'il contient ni au bien-fondé de leur utilisation à une fin donnée et décline expressément toute garantie à ces égards. Sans limiter la portée de ce qui précède, Nasdaq n'a en aucun cas quelque responsabilité que ce soit en ce qui concerne une perte de profit ou des dommages-intérêts particuliers, punitifs ou indirects, même si Nasdaq a été avisée de la possibilité de tels dommages-intérêts.**

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié aux indices
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 13,4 % et de 12,9 %, respectivement, dans Microsoft Corporation et Apple Inc.

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia indiciel Nasdaq
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 30 novembre 2000
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 18 décembre 2000 Parts de série F : le 27 mai 2010
Événements importants dans les dix dernières années	Le 8 novembre 2021, après avoir reçu l'approbation des porteurs de parts le 28 octobre 2021, le Fonds a modifié ses objectifs de placement.

Fonds Scotia indiciel d'actions américaines

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Type de titres	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
Sous-conseiller	Conseillers en gestion globale State Street, Ltée Montréal (Québec)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une plus-value du capital à long terme en suivant le rendement d'un indice d'actions américaines largement reconnu. Le Fonds investit surtout dans des actions faisant partie de l'indice.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds cherche actuellement à réaliser son objectif de placement en suivant le rendement de l'indice Solactive GBS United States 500 CAD Index (l'« indice »).[1]

Le conseiller en valeurs tente de suivre le rendement de l'indice aussi étroitement que possible de la façon suivante :

- en investissant dans les actions qui font partie de l'indice, essentiellement dans la proportion correspondant à leur pondération par rapport à l'indice, soit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'autres OPC ou de fonds négociés en bourse;
- en gardant le plus de placements possible dans le portefeuille;
- en minimisant les coûts d'opérations.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour obtenir une exposition à l'indice.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds

[1] Le Fonds n'est pas parrainé, promu, vendu ni soutenu d'une autre manière par Solactive AG et cette dernière n'offre aucune garantie ou assurance expresse ou implicite quant aux résultats de l'utilisation de l'indice ou de sa marque de commerce ou de son prix à un moment donné ou à tout autre égard. L'indice est calculé et publié par Solactive AG. Celle-ci fait de son mieux pour faire en sorte que l'indice soit calculé correctement, sans égard à ses obligations envers le Fonds ou le gestionnaire. Solactive AG n'est pas tenue de signaler une erreur de l'indice à des tiers, y compris les investisseurs ou les intermédiaires financiers du Fonds. Ni la publication de l'indice par Solactive AG ni la licenciation de l'indice ou de la marque de commerce de l'indice pour utilisation relativement au Fonds ne constitue une recommandation de Solactive AG d'investir du capital dans ledit Fonds ni ne représente d'aucune façon une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard d'un placement dans ce Fonds.

- risque lié aux indices
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Scotia indiciel d'actions américaines
Anciens noms	Fonds Scotia indiciel américain (avant le 6 novembre 2020) Fonds Scotia indiciel américain (avant le 1er novembre 2007) Fonds indiciel américain Trust National (avant le 24 octobre 1998)
Date de constitution	Le 13 décembre 1996
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 2 janvier 1997 Parts de série F : le 3 septembre 2013 Parts de série I : le 20 juin 2005
Événements importants dans les dix dernières années	Le 5 novembre 2021, le Fonds Scotia CanAm indiciel a fusionné dans le Fonds.

Fonds spécialisé

Fonds Patrimoine Scotia de rendement à prime

Fonds Patrimoine Scotia de rendement à prime

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds spécialisé
Type de titres	Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à rechercher un revenu élevé et une plus-value du capital à long terme surtout en vendant des options de vente sur des titres de participation afin de toucher des primes, en investissant directement dans des titres de participation ou en vendant des options d'achat sur ces titres.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds utilise un large éventail de stratégies axées sur les options et les titres de participation pour produire une plus-value du capital à long terme et préserver le capital. Le processus d'investissement est principalement fondé sur des analyses de fondamentaux et est renforcé par des options exclusives et des analyses de la volatilité.

Le Fonds recherchera des cibles de placement avantageuses à l'aide de l'analyse fondamentale. Il évaluera la situation financière et la gestion de chaque société, son secteur et la conjoncture. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs analysera les données financières et d'autres sources d'information, évaluera la qualité de la direction et effectuera, si possible, des entrevues auprès de chacune des sociétés.

Une fois qu'il est établi qu'un titre est attrayant, le Fonds peut l'acheter, ou, si le conseiller en valeurs souhaite l'obtenir à un prix inférieur, le conseiller en valeurs peut envisager de vendre des options de vente couvertes en espèces au prix inférieur désiré, si le prix de ces options est avantageux. Le conseiller en valeurs évaluera l'attrait de ces options en utilisant des options exclusives et des analyses de volatilité. Le processus l'amène à déterminer si la volatilité implicite du cours des options de vente prise en compte sur le marché est élevée relativement aux attentes du conseiller en valeurs. Dans le cadre de cette stratégie, le Fonds peut acheter des titres de participation directement si ces titres lui ont été assignés par des porteurs d'actions de vente vendues par le fonds.

Le Fonds peut aussi vendre des options d'achat couvertes. Si le Fonds détient un titre de participation et que le conseiller en valeurs souhaite le vendre à un prix cible interne déduit au moyen d'une analyse fondamentale, le conseiller en valeurs peut envisager de vendre des options d'achat couvertes si ces dernières sont disponibles à prix avantageux. Le conseiller en valeurs évalue le niveau d'attrait des options d'achat à l'aide d'options exclusives et d'analyses de volatilité.

Les répartitions entre les placements directs dans des titres de participation et diverses stratégies d'option dépendront des conjonctures économique et financière.

Ces stratégies sont fondées sur une combinaison d'analyses fondamentale et d'analyses de la volatilité.

Le conseiller en valeurs peut également choisir :

- investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers;
- utiliser des bons de souscription, des titres de fonds négociés en bourse (« FNB ») et des dérivés, comme des options, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés et des swaps aux fins suivantes :
  - de couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours du placement du Fonds et de l'exposition aux devises; ou
  - d'acquérir une exposition à des titres et à des marchés donnés plutôt que d'acheter les titres directement; ou
  - de générer un revenu;
- détenir des espèces ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques.

Le Fonds n'investira pas plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des titres des marchés émergents.

Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le cadre de ses stratégies de placement. Le fonds n'aura recours à des dérivés que dans les limites permises par la réglementation en valeurs mobilières et il se conformera à toutes les exigences applicables prévues dans les lois sur les valeurs mobilières et les lois fiscales relativement à l'emploi de dérivés. Un dérivé constitue habituellement un contrat conclu entre deux parties dans le but d'acheter ou de vendre un actif à un moment ultérieur. La valeur du contrat est déterminée par un actif sous-jacent, par exemple une action, un indice boursier,

une devise, une marchandise ou un panier de titres. Il ne représente pas un investissement direct dans l'actif sous-jacent. Les dérivés peuvent être négociés à une bourse ou sur un marché hors cote. Pour obtenir une description des différents types de dérivés et des risques qui y sont associés, voir « Dérivés ».

L'utilisation de dérivés par le Fonds comporte plusieurs risques, décrits à la rubrique « Risque lié aux dérivés » du présent document. Le Fonds peut utiliser des dérivés pour protéger ses investissements contre les pertes pouvant découler de facteurs comme la fluctuation du change, les risques liés aux marchés boursiers et la fluctuation des taux d'intérêt, ou pour investir indirectement dans des titres ou des marchés financiers, à condition que l'investissement soit conforme aux objectifs de placement du fonds. Si le Fonds utilise des dérivés pour d'autres motifs que la couverture, il le fera dans les limites permises par la réglementation sur les valeurs mobilières applicable.

Le Fonds peut investir dans des fonds sous-jacents gérés par nous ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître son rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds peut investir dans l'or et l'argent lorsque le conseiller en valeurs juge approprié de le faire. Le Fonds peut être autorisé par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, ou a, par ailleurs, reçu l'autorisation des autorités canadiennes en valeurs mobilières, d'investir jusqu'à 10 % de son actif net, selon la valeur marchande de celui-ci au moment du placement, dans l'or (y compris des FNB or) et l'argent (ou l'équivalent sous forme de certificats ou de dérivés précisés dont le sous-jacent est l'or ou l'argent).

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les

rendements du Fonds et d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de pondération de l'indice de référence	Description
Indice de vente d'options d'achat couvertes S&P 500 CBOE ($ CA)	50	Cet indice est conçu pour suivre le rendement d'une stratégie hypothétique de vente d'options d'achat couvertes sur l'indice S&P 500. Il s'agit d'un indice de rendement total passif fondé sur (1) l'achat d'un portefeuille indiciel de titres du S&P 500, et (2) la « vente » d'options d'achat « couvertes » à court terme de l'indice S&P 500.
Indice de vente d'options de vente S&P 500 CBOE ($ CA)	50	Cet indice est conçu pour suivre le rendement d'une stratégie de placement passive (stratégie d'options de vente garanties S&P 500 CBOE) qui consiste à superposer des options de vente à découvert de l'indice S&P 500 CBOE sur un compte du marché monétaire investi dans des bons du Trésor à un et à trois mois.

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Le montant des distributions peut être rajusté tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Fonds Patrimoine Scotia de rendement à prime
Anciens noms	Fonds privé Scotia de rendement à prime (le 21 mai 2021) Fonds privé Scotia de revenu à options (avant le 27 janvier 2020)
Date de constitution	Le 1er juin 2015
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série I : le 25 juin 2015 Parts de série K : le 13 juillet 2016 Parts de série M : le 14 juillet 2015
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Solutions Portefeuille

Portefeuilles Sélection Scotia

Portefeuille de revenu Sélection Scotia

Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia

Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia

Portefeuille de croissance Sélection Scotia

Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia

Portefeuilles Partenaires Scotia

Portefeuille de revenu Partenaires Scotia

Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia

Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia

Portefeuille de croissance Partenaires Scotia

Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia

Portefeuilles INNOVA Scotia

Portefeuille de revenu INNOVA Scotia

Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia

Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia

Portefeuille de croissance INNOVA Scotia

Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia

Portefeuilles Essentiels Scotia

Portefeuille de revenu Essentiels Scotia

Portefeuille équilibré Essentiels Scotia

Portefeuille de croissance Essentiels Scotia

Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia

Portefeuilles Apogée

Portefeuille équilibré Apogée

Portefeuilles Sélection Scotia

Portefeuille de revenu Sélection Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Type de titres	Parts de série A, F, FT et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de procurer un revenu stable tout en offrant un potentiel de gains en capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 75 % de titres à revenu fixe et à 25 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'en investir une partie directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

L'actif du Portefeuille peut être exposé à des titres étrangers jusqu'à concurrence de 50 %.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 23,2 %, de 19,7 %, de 19,1 %, de 12,7 % et de 11,8 %, respectivement, dans la série O du Fonds d'obligations canadiennes Dynamique, la série I du Fonds Scotia de revenu canadien, la série O du Fonds d'obligations à rendement total Dynamique, la série I du Fonds Scotia de dividendes mondiaux et la série I du Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille prévoit effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année au plus tard le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 3 %. Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Portefeuille de revenu Sélection Scotia
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 19 novembre 2012
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 27 novembre 2012 Parts de série F : le 8 mars 2022 Parts de série FT : le 8 mars 2022 Parts de série T : le 23 octobre 2018
Événements importants dans les dix dernières années	Le 13 septembre 2013, le Portefeuille Scotia Vision prudente 2010 et le Portefeuille Scotia Vision dynamique 2010 ont fusionné dans le Portefeuille.

Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Type de titres	Parts de série A, F, FT et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une plus-value à long terme du capital en mettant légèrement l'accent sur le volet revenu. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 60 % de titres à revenu fixe et à 40 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'en investir une partie directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

L'actif du Portefeuille peut être exposé à des titres étrangers jusqu'à concurrence de 60 %.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 20,9 %, de 16,8 %, de 16,6 %, de 15,3 % et de 10,2 %, respectivement, dans la série O du Fonds d'obligations à rendement total Dynamique, la série I du Fonds Scotia de revenu canadien, la série O du Fonds d'obligations canadiennes Dynamique, la série I du Fonds Scotia de dividendes mondiaux et la série I du Fonds Patrimoine Scotia d'obligations de sociétés canadiennes.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 4 %. Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia
Anciens noms	Portefeuille de revenu et de croissance modérée Sélection Scotia (avant le 29 novembre 2013) Fonds de revenu et de croissance modérée Sélection Scotia (avant le 1er novembre 2007)
Date de constitution	Le 22 avril 2003
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 29 avril 2003 Parts de série F : le 29 avril 2003 Parts de série FT : le 8 mars 2022 Parts de série T : le 23 octobre 2018
Événements importants dans les dix dernières années	Le 13 septembre 2013, le Portefeuille Scotia Vision prudente 2015, le Portefeuille Scotia Vision dynamique 2015 et le Portefeuille Scotia Vision prudente 2020 ont fusionné dans le Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia.

Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Type de titres	Parts de série A, F, FT et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une plus-value à long terme du capital en mettant légèrement l'accent sur le volet plus-value du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 40 % de titres à revenu fixe et à 60 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'en investir une partie directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

L'actif du Portefeuille peut être exposé à des titres étrangers jusqu'à concurrence de 80 %.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 17,5 %, de 15,9 %, de 15,7 % et de 11,5 %, respectivement, dans la série I du Fonds Scotia de dividendes mondiaux, la série O du Fonds d'obligations à rendement total Dynamique, la série I du Fonds Scotia d'actions mondiales et la série I du Fonds Scotia de revenu canadien.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia
Anciens noms	Portefeuille de revenu et de croissance équilibrés Sélection Scotia (avant le 29 novembre 2013) Fonds de revenu et de croissance équilibrés Sélection Scotia (avant le 1er novembre 2007)
Date de constitution	Le 22 avril 2003
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 29 avril 2003 Parts de série F : le 6 juin 2008 Parts de série FT : le 8 mars 2022 Parts de série T : le 23 octobre 2018
Événements importants dans les dix dernières années	Le 13 septembre 2013, le Portefeuille Scotia Vision dynamique 2020 et le Portefeuille Scotia Vision prudente 2030 ont fusionné dans le Portefeuille.

Portefeuille de croissance Sélection Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Type de titres	Parts de série A, F, FT et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une plus-value à long terme du capital en mettant beaucoup l'accent sur le volet plus-value du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 25 % de titres à revenu fixe et à 75 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'en investir une partie directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

L'actif du Portefeuille peut être exposé à des titres étrangers jusqu'à concurrence de 100 %.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 24,0 %, de 19,5 % et de 10,1 %, respectivement, dans la série I du Fonds Scotia d'actions mondiales, la série I du Fonds Scotia de dividendes mondiaux et la série O du Fonds d'obligations à rendement total Dynamique.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Portefeuille de croissance Sélection Scotia
Anciens noms	Portefeuille de croissance moyenne Sélection Scotia (avant le 29 novembre 2013) Fonds de croissance moyenne Sélection Scotia (avant le 1er novembre 2007)
Date de constitution	Le 22 avril 2003
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 29 avril 2003 Parts de série F : le 23 août 2011 Parts de série FT : le 8 mars 2022 Parts de série T : le 23 octobre 2018
Événements importants dans les dix dernières années	Le 13 septembre 2013, le Portefeuille Scotia Vision dynamique 2030 a fusionné dans le Portefeuille.

Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Type de titres	Parts de série A, F, FT et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est d'obtenir une plus-value à long terme du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions, et obtiendra une stabilité supplémentaire de placements dans des OPC de revenu, gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 10 % de titres à revenu fixe et à 90 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs entre 70 % et 100 % pour les actions et à un maximum de 30 % pour les titres à revenu fixe. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'en investir une partie directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

L'actif du Portefeuille peut être exposé à des titres étrangers jusqu'à concurrence de 100 %.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 25,9 %, de 23,3 %, de 11,3 % et de 10,0 %, respectivement, dans la série I du Fonds Scotia d'actions mondiales, du Fonds Scotia de dividendes mondiaux, du Fonds Scotia de croissance canadienne et du Fonds Scotia de dividendes canadiens.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia
Anciens noms	Portefeuille de croissance dynamique Sélection Scotia (avant le 29 novembre 2013) Fonds de croissance dynamique Sélection Scotia (avant le 1er novembre 2007)
Date de constitution	Le 22 avril 2003
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 29 avril 2003 Parts de série F : le 29 avril 2003 Parts de série FT : le 8 mars 2022 Parts de série T : le 23 octobre 2018
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Portefeuille de revenu Partenaires Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Type de titres	Parts de série A, F, FT et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de procurer un revenu stable tout en offrant un potentiel de gains en capital éventuels. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 75 % de titres à revenu fixe et à 25 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'en investir une partie directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

L'actif du Portefeuille peut être exposé à des titres étrangers jusqu'à concurrence de 40 %.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 35,1 %, de 23,4 % et de 11,6 %, respectivement, dans la série O du Fonds d'obligations canadiennes Dynamique et du Fonds d'obligations à rendement total Dynamique et la série I du Fonds G.A. 1832 de créances mondiales.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille prévoit effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année au plus tard le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 3 %. Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille. Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Portefeuille de revenu Partenaires Scotia
Anciens noms	Portefeuille de revenu diversifié Partenaires Scotia (avant le 29 novembre 2013)
Date de constitution	Le 23 août 2010
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 24 août 2010 Parts de série F : le 8 mars 2022 Parts de série FT : le 8 mars 2022 Parts de série T : le 5 avril 2016
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Type de titres	Parts de série A, F, FT et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une plus-value à long terme du capital en mettant légèrement l'accent sur le volet revenu. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 60 % de titres à revenu fixe et à 40 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'en investir une partie directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

L'actif du Portefeuille peut être exposé à des titres étrangers jusqu'à concurrence de 60 %.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 20,4 %, de 17,0 %, de 13,6 % et de 10,1 %, respectivement, dans la série O du Fonds d'obligations canadiennes Dynamique, la série O du Fonds d'obligations à rendement total Dynamique, la série I du Fonds Scotia de revenu canadien et la série I du Fonds G.A. 1832 de créances mondiales.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 4 %. Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia
Anciens noms	Portefeuille de revenu et de croissance modérée Partenaires Scotia (avant le 29 novembre 2013)
Date de constitution	Le 29 novembre 2002
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 10 décembre 2002 Parts de série F : le 2 mars 2010 Parts de série FT : le 8 mars 2022 Parts de série T : le 7 avril 2016
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Type de titres	Parts de série A, F, FT et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une plus-value à long terme du capital en mettant légèrement l'accent sur le volet plus-value du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 40 % de titres à revenu fixe et à 60 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'en investir une partie directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

L'actif du Portefeuille peut être exposé à des titres étrangers jusqu'à concurrence de 80 %.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 12,5 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia
Anciens noms	Portefeuille de revenu et de croissance équilibrés Partenaires Scotia (avant le 29 novembre 2013)
Date de constitution	Le 29 novembre 2002
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 10 décembre 2002 Parts de série F : le 10 février 2003 Parts de série FT : le 8 mars 2022 Parts de série T : le 2 février 2016
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Portefeuille de croissance Partenaires Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Type de titres	Parts de série A, F, FT et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une plus-value à long terme du capital en mettant beaucoup l'accent sur le volet plus-value du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 25 % de titres à revenu fixe et à 75 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'en investir une partie directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

L'actif du Portefeuille peut être exposé à des titres étrangers jusqu'à concurrence de 100 %.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Portefeuille de croissance Partenaires Scotia
Anciens noms	Portefeuille de croissance moyenne Partenaires Scotia (avant le 29 novembre 2013) Portefeuille de croissance moyenne Partenaires Scotia (avant le 1er novembre 2007)
Date de constitution	Le 29 novembre 2002
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 10 décembre 2002 Parts de série F : le 17 septembre 2003 Parts de série FT : le 8 mars 2022 Parts de série T : le 4 mai 2016
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Type de titres	Parts de série A, F, FT et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est d'obtenir une plus-value à long terme du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions, tout en recherchant la stabilité supplémentaire que lui procurent des investissements dans des OPC de revenu, gérés par d'autres gestionnaires d'OPC et par nous-mêmes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 10 % de titres à revenu fixe et à 90 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs entre 70 % et 100 % pour les actions et à un maximum de 30 % pour les titres à revenu fixe. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'en investir une partie directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

L'actif du Portefeuille peut être exposé à des titres étrangers jusqu'à concurrence de 100 %.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 11,9 %, de 11,4 % et de 10,2 %, respectivement, dans la série I du Fonds Scotia de croissance mondiale, la série O du Fonds d'actions mondiales Dynamique et la série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia
Anciens noms	Portefeuille de croissance dynamique Partenaires Scotia (avant le 29 novembre 2013)
Date de constitution	Le 29 novembre 2002
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 10 décembre 2002 Parts de série F : le 18 juin 2004 Parts de série FT : le 8 mars 2022 Parts de série T : le 22 février 2016
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Portefeuilles INNOVA Scotia

Portefeuille de revenu INNOVA Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Type de titres	Parts de série A, F, FT et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une plus-value à long terme du capital en mettant beaucoup l'accent sur le volet revenu. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC ou de titres de participation ou de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 75 % de titres à revenu fixe et à 25 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace de l'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

L'actif du Portefeuille peut être exposé à des titres étrangers jusqu'à concurrence de 40 %.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe, le Portefeuille présentera les risques liés à un placement direct dans de tels titres.

Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 26,6 %, de 15,2 % et de 11,4 %, respectivement, dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien, du 1832 AM Total Return Bond LP et du Fonds Patrimoine Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille prévoit effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année au plus tard le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 3 %. Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Portefeuille de revenu INNOVA Scotia
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 5 janvier 2009
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 21 janvier 2009 Parts de série F : le 8 mars 2022 Parts de série FT : le 8 mars 2022 Parts de série T : le 12 janvier 2010
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Type de titres	Parts de série A, F, FT et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une plus-value à long terme du capital en mettant légèrement l'accent sur le volet revenu. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC ou de titres de participation ou de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 60 % de titres à revenu fixe et à 40 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace de l'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

L'actif du Portefeuille peut être exposé à des titres étrangers jusqu'à concurrence de 60 %.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe, le Portefeuille présentera les risques liés à un placement direct dans de tels titres.

Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 21,7 % et de 12,1 %, respectivement, dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien et du 1832 AM Total Return Bond LP.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 4 %. Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 5 janvier 2009
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 21 janvier 2009 Parts de série F : le 8 mars 2022 Parts de série FT : le 8 mars 2022 Parts de série T : le 12 janvier 2010
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Type de titres	Parts de série A, F, FT et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une plus-value à long terme du capital en mettant légèrement l'accent sur le volet plus-value du capital. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC ou de titres de participation ou de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 40 % de titres à revenu fixe et à 60 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace de l'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

L'actif du Portefeuille peut être exposé à des titres étrangers jusqu'à concurrence de 80 %.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe, le Portefeuille présentera les risques liés à un placement direct dans de tels titres.

Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 14,1 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 5 janvier 2009
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 21 janvier 2009 Parts de série F : le 8 mars 2022 Parts de série FT : le 8 mars 2022 Parts de série T : le 12 janvier 2010
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Portefeuille de croissance INNOVA Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Type de titres	Parts de série A, F, FT et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre la plus-value à long terme du capital et un revenu courant en mettant beaucoup l'accent sur le volet plus-value du capital. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC ou de titres de participation ou de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 25 % de titres à revenu fixe et à 75 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace de l'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

L'actif du Portefeuille peut être exposé à des titres étrangers jusqu'à concurrence de 100 %.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe, le Portefeuille présentera les risques liés à un placement direct dans de tels titres.

Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 11,3 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Portefeuille de croissance INNOVA Scotia
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 5 janvier 2009
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 21 janvier 2009 Parts de série F : le 8 mars 2022 Parts de série FT : le 8 mars 2022 Parts de série T : le 12 février 2016
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Type de titres	Parts de série A, F, FT et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est d'obtenir une plus-value à long terme du capital. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC ou de titres de participation offerts partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 10 % de titres à revenu fixe et à 90 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs entre 70 % et 100 % pour les actions et à un maximum de 30 % pour les titres à revenu fixe. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace de l'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

L'actif du Portefeuille peut être exposé à des titres étrangers jusqu'à concurrence de 100 %.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire l'exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les

fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de participation, le Portefeuille présentera les risques liés à un placement direct dans de tels titres.

Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 13,2 % et de 11,3 %, respectivement, dans la série I du 1832 AM U.S. Dividend Growers LP et du Fonds Scotia de dividendes canadiens.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 5 janvier 2009
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 21 janvier 2009 Parts de série F : le 8 mars 2022 Parts de série FT : le 8 mars 2022 Parts de série T : le 18 mars 2016
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Portefeuille de revenu Essentiels Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Type de titres	Parts des séries A, F, FT et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC, de titres de participation ou de titres à revenu fixe de partout dans le monde et cherche à réaliser une plus-value du capital à long terme modeste, avec comme seconde priorité la génération de revenu, au moyen d'une approche de placement équilibrée. La majorité de l'actif du Portefeuille sera placé dans des titres à revenu fixe.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 75 % de titres à revenu fixe et à 25 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, la pondération cible de chaque catégorie d'actif sera maintenue à au plus 20 % de plus ou de moins que les pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ». Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace de l'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 40 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent également participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître leur rendement. Pour plus d'information sur les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient investir l'actif du Portefeuille dans des espèces et des quasi-espèces.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 33,1 %, de 14,6 % et de 14,6 %, respectivement, dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien, du 1832 AM Total Return Bond LP et du Fonds G.A. 1832 de créances mondiales.

Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de pondération de l'indice de référence	Description
Indice des obligations universelles FTSE Canada	75	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.
Indice composé S&P/TSX	8	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.
Indice Solactive GBS Developed Markets Large & Mid Cap ($ CA)	17	Cet indice suit le rendement du segment des sociétés à grande et à moyenne capitalisation, qui couvre environ 85 % des plus grandes sociétés incluses dans la capitalisation boursière liquide des marchés développés.

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille prévoit effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année au plus tard le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 3,0 %.

Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise et ni nous ni le Portefeuille ne sommes responsables des frais que vous engagez si le Portefeuille n'a pas versé une distribution à une date donnée.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Portefeuille de revenu Essentiels Scotia
Anciens noms	Portefeuille Scotia Aria prudent – Évolution
Date de constitution	Le 19 novembre 2014
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 25 novembre 2014 Parts de série F : le 8 mars 2022 Parts de série FT : le 31 mai 2023 Parts de série T : le 31 mai 2023
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Portefeuille équilibré Essentiels Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Type de titres	Parts des séries A, F, FT et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC, de titres de participation ou de titres à revenu fixe de partout dans le monde et cherche à réaliser une plus-value du capital à long terme modeste, avec comme seconde priorité la génération de revenu, au moyen d'une approche de placement équilibrée visant un ensemble neutre d'actifs composé de titres de participation et de titres à revenu fixe.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 50 % de titres à revenu fixe et à 50 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, la pondération cible de chaque catégorie d'actif sera maintenue à au plus 20 % de plus ou de moins que les pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ». Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace de l'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 60 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent également participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître leur rendement. Pour plus d'information sur les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient investir l'actif du Portefeuille dans des espèces et des quasi-espèces.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 23,7 % et de 10,1 %, respectivement, dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien et du Fonds G.A. 1832 de créances mondiales.

Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de pondération de l'indice de référence	Description
Indice des obligations universelles FTSE Canada	50	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.
Indice composé S&P/TSX	15	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.
Indice Solactive GBS Developed Markets Large & Mid Cap ($ CA)	35	Cet indice suit le rendement du segment des sociétés à grande et à moyenne capitalisation, qui couvre environ 85 % des plus grandes sociétés incluses dans la capitalisation boursière liquide des marchés développés.

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 4,0 %.

Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise et ni nous ni le Portefeuille ne sommes responsables des frais que vous engagez si le Portefeuille n'a pas versé une distribution à une date donnée.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Portefeuille équilibré Essentiels Scotia
Anciens noms	Portefeuille Scotia Aria modéré – Évolution
Date de constitution	Le 19 novembre 2014
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 25 novembre 2014 Parts de série F : le 8 mars 2022 Parts de série FT : le 31 mai 2023 Parts de série T : le 31 mai 2023
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Portefeuille de croissance Essentiels Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Type de titres	Parts des séries A, F, FT et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC, de titres de participation ou de titres à revenu fixe de partout dans le monde et cherche à réaliser une plus-value du capital à long terme, avec comme seconde priorité la génération de revenu, au moyen d'une approche de placement équilibrée. La majorité de l'actif du Portefeuille sera placé dans des titres de participation.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 25 % de titres à revenu fixe et à 75 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, la pondération cible de chaque catégorie d'actif sera maintenue à au plus 20 % de plus ou de moins que les pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ». Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace de l'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 80 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent également participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître leur rendement. Pour plus d'information sur les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient investir l'actif du Portefeuille dans des espèces et des quasi-espèces.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné

devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 12,6 % et de 11,2 %, respectivement, dans la série I du Fonds Scotia de croissance mondiale et du Fonds Scotia de revenu canadien.

Dans la période de douze mois ayant précédé le 31 mars 2024, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 16,8 % dans Scotia US Equity Index Tracker ETF.

Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de pondération de l'indice de référence	Description
Indice composé S&P/TSX	25	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.
Indice Solactive GBS Developed Markets Large & Mid Cap ($ CA)	50	Cet indice suit le rendement du segment des sociétés à grande et à moyenne capitalisation, qui couvre environ 85 % des plus grandes sociétés incluses dans la capitalisation boursière liquide des marchés développés.
Indice des obligations universelles FTSE Canada	25	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5,0 %.

Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise et ni nous ni le Portefeuille ne sommes responsables des frais que vous engagez si le Portefeuille n'a pas versé une distribution à une date donnée.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Portefeuille de croissance Essentiels Scotia
Anciens noms	Portefeuille Scotia Aria progressif – Évolution
Date de constitution	Le 19 novembre 2014
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 25 novembre 2014 Parts de série F : le 8 mars 2022 Parts de série FT : le 31 mai 2023 Parts de série T : le 31 mai 2023
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Type de titres	Parts des séries A, F, FT et T d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC ou de titres de participation provenant de partout dans le monde et il cherche à réaliser une plus-value du capital à long terme. L'actif du Portefeuille sera placé principalement dans des titres de participation.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 10 % de titres à revenu fixe et à 90 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion mais, en règle générale, la pondération cible de chaque catégorie d'actif sera maintenue à au plus 20 % de plus ou de moins que les pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ». Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace de l'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent également participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître leur rendement. Pour plus d'information sur les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient investir l'actif du Portefeuille dans des espèces et des quasi-espèces.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné

devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 17,9 % et de 13,0 %, respectivement, dans la série I du Fonds Scotia de croissance mondiale et du Fonds Scotia de dividendes mondiaux.

Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de pondération de l'indice de référence	Description
Indice composé S&P/TSX	30	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.
Indice Solactive GBS Developed Markets Large & Mid Cap ($ CA)	60	Cet indice suit le rendement du segment des sociétés à grande et à moyenne capitalisation, qui couvre environ 85 % des plus grandes sociétés incluses dans la capitalisation boursière liquide des marchés développés.
Indice des obligations universelles FTSE Canada	10	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Pour les parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains

en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries FT ou T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5,0 %.

Le taux de versement sur les parts des séries FT et T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise et ni nous ni le Portefeuille ne sommes responsables des frais que vous engagez si le Portefeuille n'a pas versé une distribution à une date donnée.

Les investisseurs ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital. Un tel remboursement n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez consulter « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » pour plus de détails.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Portefeuille de croissance maximale Essentiels Scotia
Anciens noms	Portefeuille Scotia Aria actions – Évolution
Date de constitution	Le 9 octobre 2018
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 23 octobre 2018 Parts de série F : le 8 mars 2022 Parts de série FT : le 31 mai 2023 Parts de série T : le 31 mai 2023
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Portefeuille équilibré Apogée

Détail du Fonds

Type de fonds :	Fonds de répartition de l'actif
Type de titres :	Parts des séries A et F d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille a pour objectif de réaliser une plus-value du capital à long terme et des revenus au cours de l'exercice. Il investit principalement dans une combinaison de fonds d'actions et de fonds de revenu que nous gérons.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre quatre catégories d'actifs : des obligations, des actions de sociétés immobilières, des actions canadiennes et des actions étrangères. La majeure partie du Portefeuille sera investie dans des actions, qui comprendront des actions canadiennes et étrangères et des actions de sociétés immobilières et de fiducies de placement immobilier.

Bien que l'actif du Portefeuille puisse être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, y compris les Fonds Patrimoine Scotia, le Portefeuille peut investir une partie de son actif dans des liquidités ou dans des instruments du marché monétaire pendant qu'il recherche des occasions de placement, ou à des fins défensives.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 80 % de son actif dans des titres étrangers.

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié au secteur de l'immobilier
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 21,0 %, de 19,4 %, de 18,4 %, de 12,5 %, de 11,1 % et de 10,2 %, respectivement, dans la série I du Fonds Patrimoine Scotia canadien d'obligations de base, du Fonds Patrimoine Scotia de revenu, du Fonds Scotia d'actions de marchés émergents, du Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation, du Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales et du Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur.

Au 3 mai 2024, un investisseur détenait environ 10,4 % des actions du Fonds en circulation.

Politique en matière de distributions

Le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Portefeuille équilibré Apogée
Anciens noms	Portefeuille de croissance moyenne équilibré Apogée (avant le 2 décembre 2013)
Date de constitution	Le 22 avril 2005
Détails de la constitution	Constitué par une déclaration de fiducie régie par les lois de l'Ontario
Date de lancement des séries	Parts de série A : le 25 avril 2005 Parts de série F : le 23 octobre 2018
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Fonds de catégorie Société

Catégorie Scotia de dividendes canadiens

Catégorie Scotia mixte actions canadiennes

Catégorie Scotia mixte actions américaines

Catégorie Scotia mixte actions internationales

Catégorie Scotia de dividendes mondiaux

Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia

Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia

Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia

Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia

Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia[1]

Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia

Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia

Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia

Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia

[1] Il n'est actuellement plus possible d'acheter des titres de la Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia ni de remplacer des titres d'autres Fonds par des titres de cette dernière. Ce Fonds pourrait être rouvert ultérieurement.

Catégorie Scotia de dividendes canadiens

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Type de titres	Actions des séries A et F d'une société de placement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de procurer un revenu de dividendes élevé et une possibilité de rendement total à long terme composé de revenu de dividendes et de plus-value du capital à long terme. Il investit surtout dans des actions ordinaires productives de dividendes et dans des actions privilégiées de sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds peut obtenir une exposition à ces placements de l'une des manières suivantes et selon une combinaison de celles-ci :

- en investissant directement dans les titres en question;
- en investissant dans des parts du Fonds Scotia de dividendes canadiens (le « fonds sous-jacent »);
- en utilisant des dérivés afin d'obtenir une exposition aux actions ordinaires et aux actions privilégiées.

Le conseiller en valeurs du Fonds et du fonds sous-jacent utilise l'analyse fondamentale pour repérer des placements qui rapportent des dividendes et du revenu et qui offrent un potentiel de plus-value du capital à long terme. Cette stratégie comporte l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. Les investissements directs et indirects du Fonds ainsi que les éléments d'actif du fonds sous-jacent, pris ensemble, sont diversifiés par secteurs et par sociétés pour aider à réduire le risque.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent investir jusqu'à 49 % de leur actif dans des titres étrangers partout dans le monde.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation de dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des actions, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, pour atteindre les objectifs de placement généraux du Fonds ou pour gagner un revenu additionnel ou accroître le rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

De plus amples renseignements au sujet du fonds sous-jacent sont présentés dans le prospectus simplifié et l'aperçu du fonds.

Le Fonds peut investir dans d'autres fonds d'investissement que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information sur les placements dans d'autres fonds d'investissement, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Fonds présente

les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds ou que son exposition à ce dernier.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux catégories
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 100,0 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens.

Politique en matière de dividendes

Le Fonds versera des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil de la Société en déclarera. En règle générale, la Société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par le conseil de la Société, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum ses obligations fiscales.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Fonds, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Fonds.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Catégorie Scotia de dividendes canadiens
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 17 avril 2012
Détails de la constitution	Catégorie d'actions autorisée de Catégorie société Scotia inc.
Date de lancement des séries	Actions de série A : le 29 mai 2012 Actions de série F : le 8 mars 2022
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Catégorie Scotia mixte actions canadiennes

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions canadiennes
Type de titres	Actions des séries A et F d'une société de placement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de réaliser une plus-value du capital à long terme. Il investit principalement dans une combinaison d'OPC gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC qui investissent dans des titres de participation canadiens ou directement dans des titres de participation canadiens.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres de participation canadiens et il peut également investir dans une vaste sélection de titres de participation canadiens.

Lorsque le Fonds investit dans des fonds sous-jacents, la pondération de ces fonds sous-jacents peut être rajustée périodiquement, au gré du gestionnaire, de manière à permettre au gestionnaire de recourir à une approche de placement qui gère le risque et augmente la possibilité, pour le Fonds, de réaliser un rendement.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds et un fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation de dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de rajuster le risque lié au crédit, d'obtenir ou de réduire l'exposition à des titres productifs de revenu et d'offrir une couverture contre les variations du taux d'intérêt et du taux de change. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds et un fonds sous-jacent peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds et un fonds sous-jacent peuvent également, si la législation en valeurs mobilières le permet, conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, pour atteindre les objectifs de placement généraux du Fonds et pour gagner un revenu additionnel ou accroître le rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut investir dans d'autres fonds d'investissement que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information sur les placements dans d'autres fonds d'investissement, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Fonds investit dans des fonds sous-jacents, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Fonds présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce Fonds.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux catégories
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit

- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 25,5 %, de 20,4 %, de 20,4 %, de 20,4 % et de 15,4 %, respectivement, dans la série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens, du Fonds Scotia d'actions canadiennes et du 1832 AM Canadian Growth LP et dans la série O du Fonds de dividendes Avantage Dynamique et du Fonds de petites entreprises Dynamique.

Politique en matière de dividendes

Le Fonds versera des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la Société en déclarera. En règle générale, la Société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par son conseil d'administration, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum ses obligations fiscales.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Fonds, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Fonds.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Catégorie Scotia mixte actions canadiennes
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 19 novembre 2012
Détails de la constitution	Catégorie d'actions autorisée de Catégorie société Scotia inc.
Date de lancement des séries	Actions de série A : le 27 novembre 2012 Actions de série F : le 8 mars 2022
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Catégorie Scotia mixte actions américaines

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions américaines
Type de titres	Actions des séries A et F d'une société de placement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de réaliser une plus-value du capital à long terme. Il investit principalement dans une combinaison d'OPC gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC qui investissent dans des titres de participation américains ou directement dans des titres de participation américains.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans des fonds sous-jacents, y compris des fonds négociés en bourse, qui investissent dans des titres de participation américains et il peut également investir dans une vaste sélection de titres de participation américains.

Lorsque le Fonds investit dans des fonds sous-jacents, la pondération de ces fonds sous-jacents peut être rajustée périodiquement, au gré du gestionnaire, de manière à permettre au gestionnaire de recourir à une approche de placement qui gère le risque et augmente la possibilité, pour le Fonds, de réaliser un rendement.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers, notamment jusqu'à 30 % de son actif dans des titres cotés en bourse hors des États-Unis et dans des certificats américains d'actions étrangères de sociétés établies à l'étranger.

Le Fonds et un fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation de dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de rajuster le risque lié au crédit, d'obtenir ou de réduire l'exposition à des titres productifs de revenu et d'offrir une couverture contre les variations du taux d'intérêt et du taux de change. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds et un fonds sous-jacent peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds et un fonds sous-jacent peuvent également, si la législation en valeurs mobilières le permet, conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, pour atteindre les objectifs de placement généraux du Fonds et pour gagner un revenu additionnel ou accroître le rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut investir dans d'autres fonds d'investissement que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information sur les placements dans d'autres fonds d'investissement, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Fonds investit dans des fonds sous-jacents, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Fonds présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce Fonds.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux catégories
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration

- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 39,8 %, de 39,4 %, de 17,2 % et de 11,0 %, respectivement, dans la série I du Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation, du Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur et du Fonds Scotia de potentiel américain, et dans la série O du Fonds Croissance américaine Power Dynamique.

Politique en matière de dividendes

Le Fonds versera des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la Société en déclarera. En règle générale, la Société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par son conseil d'administration, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum ses obligations fiscales.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Fonds, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Fonds.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Catégorie Scotia mixte actions américaines
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 19 novembre 2012
Détails de la constitution	Catégorie d'actions autorisée de Catégorie société Scotia inc.
Date de lancement des séries	Actions de série A : le 27 novembre 2012 Actions de série F : le 8 mars 2022
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Catégorie Scotia mixte actions internationales

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions internationales
Type de titres	Actions des séries A et F d'une société de placement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de réaliser une plus-value du capital à long terme. Il investit principalement dans une combinaison diversifiée d'OPC gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC qui investissent dans des sociétés situées hors des États-Unis et du Canada ou directement dans des titres de participation de sociétés situées hors des États-Unis et du Canada.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres de participation de sociétés situées hors des États-Unis ou du Canada et il peut également investir dans des titres de participation de sociétés situées hors des États-Unis ou du Canada.

Lorsque le Fonds investit dans des fonds sous-jacents, la pondération de ces fonds sous-jacents peut être rajustée périodiquement, au gré du gestionnaire, de manière à permettre au gestionnaire de recourir à une approche de placement qui gère le risque et augmente la possibilité, pour le Fonds, de réaliser un rendement.

Le Fonds peut détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds et un fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation de dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin de rajuster le risque lié au crédit, d'obtenir ou de réduire l'exposition à des titres productifs de revenu et d'offrir une couverture contre les variations du taux d'intérêt et du taux de change. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds et un fonds sous-jacent peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Le Fonds et un fonds sous-jacent peuvent également, si la législation en valeurs mobilières le permet, conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, pour atteindre les objectifs de placement généraux du Fonds et pour gagner un revenu additionnel ou accroître le rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut investir dans d'autres fonds d'investissement que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information sur les placements dans d'autres fonds d'investissement, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Fonds investit dans des fonds sous-jacents, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Fonds présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce Fonds.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux catégories
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration

- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 61,2 %, de 20,2 %, de 10,9 % et de 10,4 %, respectivement, dans la série I du Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales, du Fonds Scotia d'actions internationales, du Fonds G.A. 1832 d'actions de marchés émergents et du Fonds Patrimoine Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation.

Au 3 mai 2024, deux investisseurs détenaient environ 38,3 % des actions du Fonds en circulation.

Politique en matière de dividendes

Le Fonds versera des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la Société en déclarera. En règle générale, la Société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par son conseil d'administration, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum ses obligations fiscales.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Fonds, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Fonds.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Catégorie Scotia mixte actions internationales
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 19 novembre 2012
Détails de la constitution	Catégorie d'actions autorisée de Catégorie société Scotia inc.
Date de lancement des séries	Actions de série A : le 27 novembre 2012 Actions de série F : le 8 mars 2022
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Catégorie Scotia de dividendes mondiaux

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds d'actions mondiales
Type de titres	Actions des séries A et F d'une société de placement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser un rendement de placement global élevé en investissant surtout dans des titres de participation qui rapportent, ou dont on s'attend qu'ils rapportent des dividendes, ainsi que dans d'autres types de titres dont on s'attend qu'ils génèrent un revenu.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Fonds peut obtenir une exposition à ces placements de l'une des manières suivantes et selon une combinaison de celles-ci :

- en investissant directement dans les titres de participation ou les titres productifs de revenu;
- en investissant dans des parts du Fonds Scotia de dividendes mondiaux (le « fonds sous-jacent »);
- en utilisant des dérivés afin d'obtenir une exposition à ces titres.

Le conseiller en valeurs du Fonds et du fonds sous-jacent repère des sociétés ayant des chances de succès dans leur secteur et évalue ensuite l'incidence des tendances économiques.

Le conseiller en valeurs utilise des techniques telles que l'analyse fondamentale pour évaluer le potentiel de croissance et la valeur. Cette stratégie comporte l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, ainsi que de son secteur et de l'économie en général. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières ainsi que les autres sources d'information;
- évalue la qualité de la direction;
- effectue des entrevues à la société même, si possible.

Pour prendre la décision d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs tient compte de la valeur du placement par rapport à son prix courant.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds et le fonds sous-jacent sont habituellement diversifiés entre pays et régions, mais cela peut changer à l'occasion en fonction de la façon dont le conseiller en valeurs perçoit certaines occasions de placement ou certains facteurs macroéconomiques.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent également détenir des espèces et peuvent investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans d'autres titres productifs de revenu lorsque la qualité et la durée de chaque placement sont choisies selon la conjoncture du marché.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent recourir à l'utilisation de bons de souscription et de dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition aux marchés et aux titres individuels plutôt que de souscrire les titres directement ou afin de se protéger contre les pertes issues des variations des cours des placements et de l'exposition au change. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières pour gagner un revenu additionnel ou accroître le rendement. Pour plus d'information sur ces opérations ou sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour décider s'il les achète ou non. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

En raison d'une conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, l'actif du Fonds et du fonds sous-jacent peut être investi

principalement dans une combinaison de titres de participation et d'espèces ou des titres quasi-liquides. Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui accroît les chances qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et peut faire augmenter les frais de négociation et, par ricochet, diminuer les rendements du Fonds.

Vous trouverez plus d'information sur le fonds sous-jacent dans le prospectus simplifié et l'aperçu du fonds.

Le Fonds peut investir dans d'autres fonds d'investissement que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour plus d'information sur les placements dans d'autres fonds d'investissement, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Fonds investit dans des fonds sous-jacents, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Fonds présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce Fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de participation et dans d'autres titres productifs de revenu, le Fonds présentera les risques liés à un placement direct dans de tels titres.

Le Fonds peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux catégories
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, jusqu'à 100,0 % de l'actif net du Portefeuille était investi dans la série I du Fonds Scotia de dividendes mondiaux.

Politique en matière de dividendes

Le Fonds versera des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la Société en déclarera. En règle générale, la Société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par son conseil d'administration, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum ses obligations fiscales.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Fonds, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Fonds.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Catégorie Scotia de dividendes mondiaux
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 17 avril 2012
Détails de la constitution	Catégorie d'actions autorisée de Catégorie société Scotia inc.
Date de lancement des séries	Actions de série A : le 29 mai 2012 Actions de série F : le 8 mars 2022
Événements importants dans les dix dernières années	Depuis le 12 août 2016, CI Investments Inc. n'est plus le sous-conseiller en valeurs du Fonds.

Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Type de titres	Actions des séries A, F, FT et T d'une société de placement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu et une plus-value à long terme du capital en mettant légèrement l'accent sur le volet revenu. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 60 % de titres à revenu fixe et à 40 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'en investir une partie directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Jusqu'à 60 % de l'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, pour atteindre leurs objectifs de placement et accroître leur rendement. Pour plus d'information sur les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente

à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds.

Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux catégories
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 20,4 %, de 17,2 %, de 13,8 % et de 10,2 %, respectivement, dans la série O du Fonds d'obligations canadiennes Dynamique et du Fonds d'obligations à rendement total Dynamique, et dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien et du Fonds G.A. 1832 de créances mondiales.

Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux d'un fonds de référence, le Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia, qui est un équivalent fiducie du Portefeuille.

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la Société en déclarera. En règle générale, la Société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par son conseil d'administration, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum ses obligations fiscales.

Les investisseurs détenant des actions des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables qui devraient représenter un remboursement de capital, mais qui peuvent comprendre également des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital. Les investisseurs dans les actions des séries FT ou T ne devraient pas confondre remboursement de capital ou distribution de dividendes avec le taux de rendement des actions de ces séries. Un remboursement de capital qui vous est fait n'est pas imposable, mais il viendra en général réduire le prix de base rajusté de vos actions aux fins fiscales. Cependant, si les

distributions sont réinvesties dans d'autres actions du Portefeuille, le prix de base rajusté augmentera du montant réinvesti.

Le montant de distribution mensuelle par action des séries FT ou T est établi en fonction du taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 4 %. Le taux de versement des actions des séries FT ou T du Portefeuille peut être supérieur au rendement des placements du Portefeuille et peut être ultérieurement rajusté si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollar de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à notre gré.

Pour plus d'information, voir « Incidences fiscales – Imposition des actionnaires ».

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Portefeuille, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Portefeuille.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 7 décembre 2015
Détails de la constitution	Catégorie d'actions autorisée de Catégorie société Scotia inc.
Date de lancement des séries	Actions de série A : le 2 février 2016 Actions de série F : le 8 mars 2022 Actions de série FT : le 8 mars 2022 Actions de série T : le 2 février 2016
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Type de titres	Actions des séries A, F, FT et T d'une société de placement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille consiste à maintenir un équilibre entre revenu et plus-value du capital à long terme en mettant légèrement l'accent sur la plus-value du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 40 % de titres à revenu fixe et à 60 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'en investir une partie directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Jusqu'à 80 % de l'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, pour atteindre leurs objectifs de placement et accroître leur rendement. Pour plus d'information sur les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente

à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds.

Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux catégories
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 12,5 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien.

Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux d'un fonds de référence, le Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia, qui est un équivalent fiducie du Portefeuille.

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la Société en déclarera. En règle générale, la Société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par son conseil d'administration, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum ses obligations fiscales.

Les investisseurs détenant des actions des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables qui devraient représenter un remboursement de capital, mais qui peuvent comprendre également des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital. Les investisseurs dans des actions des séries FT ou T ne devraient pas confondre remboursement de capital ou distribution de dividendes avec le taux de rendement des actions de ces séries. Un remboursement de capital qui vous est fait n'est pas imposable, mais il viendra en général réduire le prix de base rajusté de vos actions aux fins fiscales. Cependant, si les distributions sont réinvesties dans d'autres actions du Portefeuille, le prix de base rajusté augmentera du montant réinvesti.

Le montant de distribution mensuelle par action des séries FT ou T est établi en fonction du taux de versement annualisé, qui devrait

s'élever à environ 5 %. Le taux de versement des actions des séries FT ou T du Portefeuille peut être supérieur au rendement des placements du Portefeuille et peut être ultérieurement rajusté si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollar de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à notre gré.

Pour plus d'information, voir « Incidences fiscales – Imposition des actionnaires ».

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Portefeuille, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Portefeuille.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 7 décembre 2015
Détails de la constitution	Catégorie d'actions autorisée de Catégorie société Scotia inc.
Date de lancement des séries	Actions de série A : le 2 février 2016 Actions de série F : le 8 mars 2022 Actions de série FT : le 8 mars 2022 Actions de série T : le 2 février 2016
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Type de titres	Actions des séries A, F, FT et T d'une société de placement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu et une plus-value à long terme du capital en mettant beaucoup l'accent sur le volet plus-value du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 25 % de titres à revenu fixe et à 75 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'en investir une partie directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, pour atteindre leurs objectifs de placement et accroître leur rendement. Pour plus d'information sur les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente

à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds.

Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux catégories
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 10,3 % dans la série I du Fonds Scotia de croissance mondiale.

Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux d'un fonds de référence, le Portefeuille de croissance Partenaires Scotia, qui est un équivalent fiducie du Portefeuille.

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la Société en déclarera. En règle générale, la Société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par le conseil d'administration, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum les obligations fiscales de la Société.

Les investisseurs détenant des actions des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables qui devraient représenter un remboursement de capital, mais qui peuvent comprendre également des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital. Les investisseurs dans des actions des séries FT ou T ne devraient pas confondre remboursement de capital ou distribution de dividendes avec le taux de rendement des actions de ces séries. Un remboursement de capital qui vous est fait n'est pas imposable, mais il viendra en général réduire le prix de base rajusté de vos actions aux fins fiscales. Cependant, si les distributions sont réinvesties dans d'autres actions du Portefeuille, le prix de base rajusté augmentera du montant réinvesti.

Le montant de distribution mensuelle par action des séries FT ou T est établi en fonction du taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement des actions des séries FT ou T du Portefeuille peut être supérieur au rendement des placements du Portefeuille et peut être ultérieurement rajusté si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollar de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à notre gré.

Pour plus d'information, voir « Incidences fiscales – Imposition des actionnaires ».

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Portefeuille, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Portefeuille.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Catégorie Portefeuille de croissance Partenaires Scotia
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 7 décembre 2015
Détails de la constitution	Catégorie d'actions autorisée de Catégorie société Scotia inc.
Date de lancement des séries	Actions de série A : le 2 février 2016 Actions de série F : le 8 mars 2022 Actions de série FT : le 8 mars 2022 Actions de série T : le 2 février 2016
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Type de titres	Actions des séries A, F, FT et T d'une société de placement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est d'obtenir une plus-value à long terme du capital. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions gérés par d'autres gestionnaires d'OPC et par nous.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 10 % de titres à revenu fixe et à 90 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs entre 70 % et 100 % pour les actions et à un maximum de 30 % pour les titres à revenu fixe. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'en investir une partie directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, pour atteindre leurs objectifs de placement et accroître leur rendement. Pour plus d'information sur les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert

et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds.

Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux catégories
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié aux fiducies de placement
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 12,7 %, de 10,9 % et de 10,2 %, respectivement, dans la série I du Fonds Scotia de croissance mondiale, la série O du Fonds d'actions mondiales Dynamique et la série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens.

Méthode de classification du risque de placement

Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux d'un fonds de référence, le Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia, qui est un équivalent fiducie du Portefeuille.

Voir « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la Société en déclarera. En règle générale, la Société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par son conseil d'administration, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum ses obligations fiscales.

Les investisseurs détenant des actions des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables qui devraient représenter un remboursement de capital, mais qui peuvent comprendre également des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital. Les investisseurs dans des actions des séries FT ou T ne devraient pas confondre remboursement de capital ou distribution de dividendes avec le taux de rendement des actions de ces séries. Un remboursement de capital qui vous est fait n'est pas imposable, mais il viendra en général réduire le prix de base rajusté de vos actions aux fins fiscales. Cependant, si les distributions sont réinvesties dans d'autres actions du Portefeuille, le prix de base rajusté augmentera du montant réinvesti.

Le montant de distribution mensuelle par action des séries FT ou T est établi en fonction du taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement des actions des séries FT ou T du Portefeuille peut être supérieur au rendement des placements du Portefeuille et peut être ultérieurement rajusté si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollar de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à notre gré.

Pour plus d'information, voir « Incidences fiscales – Imposition des actionnaires ».

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Portefeuille, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Portefeuille.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Catégorie Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 7 décembre 2015
Détails de la constitution	Catégorie d'actions autorisée de Catégorie société Scotia inc.
Date de lancement des séries	Actions de série A : le 2 février 2016 Actions de série F : le 8 mars 2022 Actions de série FT : le 8 mars 2022 Actions de série T : le 2 février 2016
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia

Le présent Portefeuille est actuellement fermé aux nouvelles souscriptions et aux remplacements de titres d'autres fonds par les siens. Il est possible qu'il soit rouvert à une date ultérieure.

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Type de titres	Actions des séries A et F d'une société de placement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu et une plus-value à long terme du capital en mettant beaucoup l'accent sur le volet revenu. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC ou de titres de participation ou de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 75 % de titres à revenu fixe et à 25 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace de l'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Jusqu'à 40 % de l'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, pour atteindre leurs objectifs de placement et accroître leur rendement. Pour plus d'information sur les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds ou que son exposition à ce dernier.

Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux catégories
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 24,6 %, de 14,2 % et de 10,6 %, respectivement, dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien, du 1832 AM Total Return Bond LP et du Fonds Patrimoine Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes.

Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil de la Société en déclarera. En règle générale, la Société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par le conseil de la Société, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum ses obligations fiscales.

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Portefeuille, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Portefeuille.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Catégorie Portefeuille de revenu INNOVA Scotia
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 17 avril 2012
Détails de la constitution	Catégorie d'actions autorisée de Catégorie société Scotia inc.
Date de lancement des séries	Actions de série A : le 29 mai 2012 Actions de série F : le 8 mars 2022
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Type de titres	Actions des séries A, F, FT et T d'une société de placement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu et une plus-value à long terme du capital en mettant légèrement l'accent sur le volet revenu. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC ou de titres de participation ou de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 60 % de titres à revenu fixe et à 40 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace de l'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Jusqu'à 60 % de l'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, pour atteindre leurs objectifs de placement et accroître leur rendement. Pour plus d'information sur les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente

à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce Fonds ou que son exposition à ce dernier.

Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux catégories
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 19,7 % et de 11,2 %, respectivement, dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien et du 1832 AM Total Return Bond LP.

Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la Société en déclarera. En règle générale, la Société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par son conseil d'administration, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum ses obligations fiscales.

Les investisseurs détenant des actions des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables qui devraient représenter un remboursement de capital, mais qui peuvent comprendre également des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital. Les investisseurs dans des actions des séries FT ou T ne devraient pas confondre remboursement de capital ou distribution de dividendes avec le taux de rendement des actions de ces séries. Un remboursement de capital qui vous est fait n'est pas imposable, mais il viendra en général réduire le prix de base rajusté de vos actions aux fins fiscales. Cependant, si les distributions sont réinvesties dans d'autres actions du Portefeuille, le prix de base rajusté augmentera du montant réinvesti.

Le montant de distribution mensuelle par action des séries FT ou T est établi en fonction du taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 4 %. Le taux de versement des actions des séries FT ou T du Portefeuille peut être supérieur au rendement des placements du Portefeuille et peut être ultérieurement rajusté si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollar de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à notre gré.

Pour plus d'information, voir « Incidences fiscales – Imposition des actionnaires ».

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Portefeuille, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Portefeuille.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Catégorie Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 17 avril 2012
Détails de la constitution	Catégorie d'actions autorisée de Catégorie société Scotia inc.
Date de lancement des séries	Actions de série A : le 29 mai 2012 Actions de série F : le 8 mars 2022 Actions de série FT : le 8 mars 2022 Actions de série T : le 27 mai 2014
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Type de titres	Actions des séries A, F, FT et T d'une société de placement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu et une plus-value à long terme du capital en mettant légèrement l'accent sur le volet plus-value du capital. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC ou de titres de participation ou de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 40 % de titres à revenu fixe et à 60 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace de l'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Jusqu'à 80 % de l'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, pour atteindre leurs objectifs de placement et accroître leur rendement. Pour plus d'information sur les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente

à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce Fonds ou que son exposition à ce dernier.

Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux catégories
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 12,2 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien.

Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la Société en déclarera. En règle générale, la Société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par son conseil d'administration, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum ses obligations fiscales.

Les investisseurs détenant des actions des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables qui devraient représenter un remboursement de capital, mais qui peuvent comprendre également des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital. Les investisseurs dans des actions des séries FT ou T ne devraient pas confondre remboursement de capital ou distribution de dividendes avec le taux de rendement des actions de ces séries. Un remboursement de capital qui vous est fait n'est pas imposable, mais il viendra en général réduire le prix de base rajusté de vos actions aux fins fiscales. Cependant, si les distributions sont réinvesties dans d'autres actions du Portefeuille, le prix de base rajusté augmentera du montant réinvesti.

Le montant de distribution mensuelle par action des séries FT ou T est établi en fonction du taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement des actions des séries FT ou T du Portefeuille peut être supérieur au rendement des placements du Portefeuille et peut être ultérieurement rajusté si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollar de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à notre gré.

Pour plus d'information, voir « Incidences fiscales – Imposition des actionnaires ».

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Portefeuille, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Portefeuille.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Catégorie Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 17 avril 2012
Détails de la constitution	Catégorie d'actions autorisée de Catégorie société Scotia inc.
Date de lancement des séries	Actions de série A : le 29 mai 2012 Actions de série F : le 8 mars 2022 Actions de série FT : le 8 mars 2022 Actions de série T : le 27 mai 2014
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Type de titres	Actions des séries A, F, FT et T d'une société de placement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre la plus-value à long terme du capital et un revenu en mettant beaucoup l'accent sur le volet plus-value du capital. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC ou de titres de participation ou de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 25 % de titres à revenu fixe et à 75 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à au plus 20 % au-dessus ou en dessous des pourcentages de répartition cible de l'actif susmentionnés. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace de l'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, pour atteindre leurs objectifs de placement et accroître leur rendement. Pour plus d'information sur les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente

à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents ou obtient une exposition à ces derniers, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce Fonds ou que son exposition à ce dernier.

Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque lié aux catégories
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié au change
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 10,2 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens.

Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la Société en déclarera. En règle générale, la Société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par son conseil d'administration, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum ses obligations fiscales.

Les investisseurs détenant des actions des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables qui devraient représenter un remboursement de capital, mais qui peuvent comprendre également des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital. Les investisseurs dans des actions des séries FT ou T ne devraient pas confondre remboursement de capital ou distribution de dividendes avec le taux de rendement des actions de ces séries. Un remboursement de capital qui vous est fait n'est pas imposable, mais il viendra en général réduire le prix de base rajusté de vos actions aux fins fiscales. Cependant, si les distributions sont réinvesties dans d'autres actions du Portefeuille, le prix de base rajusté augmentera du montant réinvesti.

Le montant de distribution mensuelle par action des séries FT ou T est établi en fonction du taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement des actions des séries FT ou T du Portefeuille peut être supérieur au rendement des placements du Portefeuille et peut être ultérieurement rajusté si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollar de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à notre gré.

Pour plus d'information, voir « Incidences fiscales – Imposition des actionnaires ».

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Portefeuille, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Portefeuille.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Catégorie Portefeuille de croissance INNOVA Scotia
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 17 avril 2012
Détails de la constitution	Catégorie d'actions autorisée de Catégorie société Scotia inc.
Date de lancement des séries	Actions de série A : le 29 mai 2012 Actions de série F : le 8 mars 2022 Actions de série FT : le 8 mars 2022 Actions de série T : le 2 juin 2014
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia

Détail du Fonds

Type de fonds	Fonds de répartition de l'actif
Type de titres	Actions des séries A, F, FT et T d'une société de placement à capital variable
Admissible aux régimes enregistrés?	Oui
Conseiller en valeurs	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

Dans quoi le Fonds investit-il?

Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est d'obtenir une plus-value à long terme du capital. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC ou de titres de participation offerts partout dans le monde.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le Portefeuille utilise une approche d'investissement multistratégie où le conseiller en valeurs examine pour chaque fonds sous-jacent, entre autres, les objectifs et les stratégies d'investissement, les rendements antérieurs et les rendements prospectifs présumés, la volatilité, l'exposition géographique et le style d'investissement afin de monter un Portefeuille diversifié et d'atteindre ses objectifs d'investissement. La répartition cible de l'actif est fixée à 10 % de titres à revenu fixe et à 90 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs utilise diverses techniques pour gérer le Portefeuille, y compris la répartition tactique de l'actif, la répartition dynamique entre les fonds sous-jacents et la gestion directe de certaines stratégies.

En outre, le conseiller en valeurs surveille les fonds sous-jacents et effectue une répartition dynamique parmi ces derniers selon ses hypothèses à long terme sur les marchés financiers, sa perception de la conjoncture des marchés, les risques prévus inhérents à chaque fonds sous-jacent et le potentiel prospectif de chacun d'eux. Le conseiller en valeurs peut aussi faire des changements tactiques aux attributions du Portefeuille afin de profiter d'opportunités à court terme ou de réduire les risques. Nous, ou l'un des membres de notre groupe ou l'une des personnes qui a un lien avec nous, pouvons être le gestionnaire de certains des fonds sous-jacents.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais nous garderons en règle générale la pondération cible de chaque catégorie d'actifs entre 70 % et 100 % pour les actions et à un maximum de 30 % pour les titres à revenu fixe. Le Portefeuille peut investir dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse et des OPC alternatifs) que nous gérons ou qui sont gérés par des membres de notre groupe ou des personnes avec lesquelles nous avons des liens ou encore par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour plus d'information sur les investissements dans les fonds sous-jacents, voir « Dans quoi investissent les OPC? – Fonds sous-jacents ».

Même si l'actif du Portefeuille peut être investi intégralement dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace de l'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs. Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

Jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être exposé aux titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne à échéance du Fonds ou pour augmenter ou réduire son exposition à des titres ou à des marchés financiers. Ils peuvent aussi utiliser des dérivés comme protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, du change, des écarts de taux, des cours boursiers, des prix des marchandises et des indices boursiers. Ils n'utiliseront les dérivés qu'en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, pour atteindre leurs objectifs de placement et accroître leur rendement. Pour plus d'information sur les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et sur la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques qui y sont liés, voir « Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. L'émetteur est un candidat à l'achat si l'analyse du titre donne lieu de façon générale à des perspectives favorables; dans le cas contraire, il est un candidat à la vente à découvert. Pour une description détaillée de la vente à découvert

et des limites dans lesquelles le Portefeuille ou un fonds sous-jacent peut l'utiliser, voir « Risque lié à la vente à découvert ».

Lorsqu'il évalue les occasions d'investissement, le conseiller en valeurs peut tenir compte des facteurs ESG pouvant à son avis avoir une incidence sur le résultat des investissements. (Pour plus d'information, voir « Facteurs ESG ».)

Quels sont les risques liés à un placement dans le Fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents, il présente les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds.

Le Portefeuille peut être assujetti aux risques suivants :

- risque lié aux catégories
- risque lié aux marchandises
- risque lié à la concentration
- risque lié au crédit
- risque lié à la cybersécurité
- risque lié au change
- risque lié aux dérivés
- risque lié aux marchés émergents
- risque lié aux titres de participation
- risque lié aux facteurs ESG
- risque lié aux placements sur les marchés étrangers
- risque lié aux investissements entre fonds
- risque lié à l'inflation
- risque lié aux taux d'intérêt
- risque lié à la liquidité
- risque lié aux perturbations des marchés
- risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque lié aux séries
- risque lié à la vente à découvert
- risque lié aux gros porteurs de titres
- risque lié aux petites capitalisations
- risque lié à la fiscalité
- risque lié aux FNB sous-jacents

Vous trouverez de l'information sur chacun de ces risques à la rubrique « Facteurs de risque ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 3 mai 2024, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 12,2 %, de 12,0 % et de 10,5 %, respectivement, dans la série I du Fonds Scotia de croissance mondiale, du 1832 AM U.S. Dividend Growers LP et du Fonds Scotia de dividendes canadiens.

Politique en matière de dividendes

Le Portefeuille versera des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital uniquement lorsque le conseil d'administration de la Société en déclarera. En règle générale, la Société verse des dividendes ordinaires en décembre et des dividendes sur gains en capital dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice ou à d'autres dates fixées par son conseil d'administration, mais uniquement dans la mesure nécessaire pour réduire au minimum ses obligations fiscales.

Les investisseurs détenant des actions des séries FT ou T recevront des distributions mensuelles stables qui devraient représenter un remboursement de capital, mais qui peuvent comprendre également des dividendes ordinaires ou des dividendes sur gains en capital. Les investisseurs dans des actions des séries FT ou T ne devraient pas confondre remboursement de capital ou distribution de dividendes avec le taux de rendement des actions de ces séries. Un remboursement de capital qui vous est fait n'est pas imposable, mais il viendra en général réduire le prix de base rajusté de vos actions aux fins fiscales. Cependant, si les distributions sont réinvesties dans d'autres actions du Portefeuille, le prix de base rajusté augmentera du montant réinvesti.

Le montant de distribution mensuelle par action des séries FT ou T est établi en fonction du taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement des actions des séries FT ou T du Portefeuille peut être supérieur au rendement des placements du Portefeuille et peut être ultérieurement rajusté si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les investisseurs du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollar de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à notre gré.

Pour plus d'information, voir « Incidences fiscales – Imposition des actionnaires ».

Nous réinvestissons automatiquement tous les dividendes dans des actions additionnelles du Portefeuille, sauf si vous indiquez à votre spécialiste en investissement inscrit que vous souhaitez les

recevoir en espèces; toutefois, le gestionnaire peut, à l'égard de certains dividendes, faire en sorte que ces paiements en espèces soient automatiquement réinvestis dans d'autres titres de la même série du Portefeuille.

Nom, constitution et historique du Fonds

Nom complet du Fonds	Catégorie Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia
Anciens noms	s. o.
Date de constitution	Le 17 avril 2012
Détails de la constitution	Catégorie d'actions autorisée de Catégorie société Scotia inc.
Date de lancement des séries	Actions de série A : le 29 mai 2012 Actions de série F : le 8 mars 2022 Actions de série FT : le 8 mars 2022 Actions de série T : le 2 juin 2014
Événements importants dans les dix dernières années	s. o.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les Fonds dans leurs derniers aperçus du fonds déposés, leurs derniers états financiers annuels et rapports financiers intermédiaires déposés et leurs derniers rapports de la direction sur le rendement du fonds annuels et intermédiaires déposés. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir un exemplaire de ces documents sur demande, sans frais, en appelant au 1 800 268-9269 (416 750-3863 à Toronto) pour les documents anglais et au 1 800 387-5004 pour les documents français, en les demandant à votre courtier, ou à l'adresse courriel fundinfo@scotiabank.com. Vous trouverez aussi ces documents sur notre site Web, à l'adresse www.fondsscotia.com.

On peut obtenir ces documents et d'autres renseignements sur les Fonds, comme les circulaires d'information et les contrats importants, sur le site Web www.sedarplus.ca.

Fonds Scotia
Fonds Patrimoine Scotia
Portefeuilles Apogée

Prospectus simplifié

Gérés par : Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
40 Temperance Street
16e étage
Toronto (Ontario) M5H 0B4

MD Marques de commerce déposées de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisées sous licence.
MC Marques de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisées sous licence.

Fonds Scotia MD

2920034